RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 13 avril 2018

PROCÈS-VERBAL

	•	Désignation du secrétaire de séance	07
	•	Approbation du procès-verbal du 16 février 2018	07
	•	Compte-rendu des délégations	07
01	•	Elaboration du plan local d'urbanisme métropolitain – Bilan de la concertation préalable – Arrêt du projet	07
02	•	Transition énergétique – Engagement Loire – Projet alimentaire territorial « pour une alimentation locale, durable et accessible à tous » - Adoption de la stratégie alimentaire territoriale	46
03	•	Extension du réseau de transports collectifs à l'extérieur du périphérique – VERTOU – Prolongement du busway – Approbation du principe - LA CHAPELLE-SUR-ERDRE – NANTES - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, Cetex et pôle d'échanges : marché de maîtrise d'œuvre bâtiments – Lancement d'un concours – Election du jury	57
04	•	Transition énergétique – BOUGUENAIS et VERTOU - Extension P+R – Lancement de consultations	60
05	•	Liaison cyclable entre Couëron et Saint-Nazaire – Section entre Couëron et Donges – Accord sur le tracé concernant la commune de Couëron	61
06	•	Délégation de Service Public du réseau de transports collectifs urbains de voyageurs – Avenant n°16 – Contribution financière forfaitaire – Mandats DSP : programmes enveloppes lancement de consultation et signature de marchés - Subvention d'investissement 2017	62
07	•	Convention relative au transport scolaire, aux lignes du réseau départemental LILA ouvertes aux clients porteurs de titres TAN, aux lignes du réseau SEMITAN ouvertes aux porteurs d'un titre LILA effectuant des dessertes pour le compte du département, à la tarification combinée – Avenant n° 2 – Approbation	67
08	•	Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Evolution de l'offre lignes régulières à la rentrée de septembre 2018 et des tarifs au 1er juillet 2018 – Approbation	69
09	•	NANTES – Travaux d'aménagement des espaces publics Feydeau Commerce – Modification du programme - Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation et d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux – Maîtrise d'œuvre – Marché de prestations similaires – Signature	84

10	•	VERTOU – Aménagement du quai de la Chaussée des Moines - NANTES – Aménagement des espaces publics Feydeau Commerce - SAUTRON – Travaux axe Bretagne – Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains – Commissions de Règlement Amiable - Désignation des représentants de Nantes Métropole	88
11	•	NANTES - Transfert du pôle bus de la station Commerce – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Marché de maîtrise d'œuvre - Signature	91
12	•	NANTES / SAINT-HERBLAIN – Projet du Grand Bellevue – Prise en considération des observations et propositions du public sur le projet – Dossier de création de zone d'aménagement concerté (ZAC) – Exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement (TA) – Approbation	93
13	•	Délégation de la compétence d'attribution des aides à la pierre de l'État en faveur du logement social et du logement privé – Programmation 2018 – Avenants n°1 au titre de l'année 2018 aux conventions avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat – Approbation	97
14	•	Economie Sociale et Solidaire – Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec l'association Les Ecossolies	99
15	•	Construction d'un centre technique – BOUAYE – Pôle de proximité sud-ouest – Transition énergétique – Lancement d'une procédure adaptée	103
16	•	Etablissement public de coopération culturelle ESBANM – Modification des statuts – Adhésion de la ville de Saint- Nazaire et de la CARENE – Nouvelle dénomination de l'établissement – Approbation	104
17	•	NANTES – Quartier de la création – Construction d'une plateforme de valorisation économique et créative dans les halles 1 et 2 – Evolution de l'enveloppe financière prévisionnelle – Attribution et signature des marchés de travaux	107
18	•	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du quartier de la création – Ile de Nantes – Avenant 1 – Approbation	112
19	•	Ile de Nantes – Construction d'un immeuble d'entreprises dédié aux biotechnologies – Evolution de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'un appel d'offres ouvert	114
20	•	Adhésion de Nantes Métropole à l'association Ville & Aéroport – Désignation d'un représentant de Nantes Métropole – Approbation	115
21	•	Désignations diverses	120
22	•	Décision modificative n°1 2018 budget principal et budgets annexes – Autorisations de programme et crédits de paiement - Dispositions diverses	120
23	•	Attribution de subventions aux tiers	124
24	•	Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières	126
25	•	Personnel métropolitain – Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation	128
26	•	Mise en configuration sportive d'Exponantes – Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation	136

27 • Eaux usées – Eaux pluviales – Arrêt des projets de zonage 136

28 • Syndicat Mixte Loire et Goulaine – Modification des statuts et désignation d'un représentant supplémentaire de Nantes Métropole au sein du syndicat 138

29 • Eau – Assainissement – Programme – Enveloppe – Attribution de marché – Lancement de procédures négociées avec mise en concurrence 140

30 • Fourniture de produits pour le traitement de l'eau potable de l'usine de production de la Roche à Nantes et de chaux pour l'assainissement des eaux usées - Lancement d'un appel d'offres ouvert 145

CONSEIL DU 13 AVRIL 2018

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 6 avril 2018, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaires de séance : Mme Carole GRELAUD (pour les points 01 et 14 à 30)
Mme Christine MEYER (pour les points 02 à 13)

Point 01 (09h08 à 11h05)

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme FAVENNEC Katell, M. FEDINI François, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 8

M. FOURNIER Xavier (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), M. NICOLAS Gilles (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. QUERO Thomas (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à M. PARPAILLON Joseph)

Absents : 3

Mme DUPORT Sandrine, Mme PADOVANI Fabienne, M. SEILLIER Philippe

Points 2 à 5 (11h06 à 12h04)
Présents : 80, Absents et représentés : 13, Absents : 4
Départ de Mme Pascale CHIRON, donne pouvoir à Mme Mahel COPPEY
Départ de M. François FEDINI, donne pouvoir à M. François VOUZELLAUD
Départ de Mme Stéphanie HOUEL, donne pouvoir à Mme Laurence GARNIER
Départ de Mme Carole GRELAUD, donne pouvoir à M. Michel LUCAS
Départ de Mme Rachel BOCHER, donne pouvoir à Mme Christine MEYER
Départ de M. Matthieu ANNEREAU, annule le pouvoir de Mme Sandra IMPERIALE et donne pouvoir à M. Hervé GRELARD

Points 06 et 07 (12h05 à 12h14)
Présents : 79, Absents et représentés : 13, Absents : 5
Départ de Mme Anne-Sophie GUERRA, donne pouvoir à M. Xavier FOURNIER et annule le pouvoir de M. Julien BAINVEL

Point 08 (12h15 à 13h12)
Présents : 78, Absents et représentés : 14, Absents :5
Départ de Mme Dominique LE BERRE, donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEL

Points 09 à 11 (14h36 à 15h00)

Présents : 71
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19
M. ANNEREAU Matthieu (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme MEYER Christine), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme FAVENNEC Katell (pouvoir à Mme BLIN Nathalie), M. FEDINI François (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme GRELAUD Carole (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme LE BERRE Dominique (pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice), Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à M. BOLO Pascal), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), M. MOUNIER Serge (pouvoir à Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à M. HUCHET Erwan), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à M. PARPAILLON Joseph)

Absents : 7
M. AMAILLAND Rodolphe, Mme DUPORT Sandrine, Mme IMPERIALE Sandra, M. LEMASSON Jean-Claude, M. NICOLAS Gilles, M. REBOUH Ali, M. SEILLIER Philippe

Points 12 et 13 (15h01 à 15h14)
Présents : 70, Absents et représentés : 19, Absents : 8
Départ de M. Benjamin MORIVAL

Point 14 (15h15 à 15h25)
Présents : 71, Absents et représentés : 18, Absents : 8
Départ de M. Jean-Guy ALIX, donne pouvoir à Mme Lydie LUTUN
Arrivée de Mme Laurence GARNIER, annule le pouvoir donné à M. Marc RENEAUME
Arrivée de Mme Carole GRELAUD, annule le pouvoir donné à M. Michel LUCAS

Points15 à 19 (15h26 à 15h56)
Présents : 73, Absents et représentés : 18, Absents : 6
Arrivée de M. Jean-Claude LEMASSON
Arrivée de M. Rodolphe AMAILLAND

Point 20 (15h57 à 16h20)
Présents : 72, Absents et représentés : 21, Absents : 4
Départ de M. Gérard ALLARD, donne pouvoir à M. Serge DAVID,
Départ de Mme Myriam NAEL, donne pouvoir à M. David MARTINEAU,
Arrivée de M. Ali REBOUH, avec le pouvoir de M. Gilles NICOLAS

Points 21 et 22 (16h21 à 16h23)
Présents : 69, Absents et représentés : 20, Absents : 8
Départ de M. Joseph PARPAILLON, annule le pouvoir de M. Louis-Charles RAMIN,
Départ de Mme Monique MAISONNEUVE
Départ de M. Pierre HAY

Point 23 (16h24 à 16h27)
Présents : 67, Absents et représentés : 22, Absents : 8
Départ de Mme Laure BESLIER, donne pouvoir à M. Dominique DUCLOS
Départ de M. Jacques GILLAIZEAU, donne pouvoir à M. Michel LUCAS

Points 24 à 26 (16h28 à 16h46)
Présents : 66, Absents et représentés : 23 ; Absents : 8
Départ de M. Rodolphe AMAILLAND, donne pouvoir à Mme Michèle LE STER

Points 27 à 30 (16h47 à 17h00)
Présents : 64, Absents et représentés : 22, Absents : 11
Départ de M. Benoit BLINEAU
Départ de M. Alain VEY, annule le pouvoir de Mme Marie-Cécile GESSANT

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mmes Grelaud et Meyer sont désignées pour exercer les fonctions de secrétaires de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2018

M^me^ la Présidente : « Nous avons à approuver le procès-verbal de notre dernière séance du 16 février. Je mets donc aux voix le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce procès-verbal est adopté. »

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^me^ la Présidente : « Nous avons ensuite, comme traditionnellement, le compte rendu des délégations. S'il n'y a pas de remarque particulière, je vous invite donc à prendre acte de ce compte rendu. »

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
Mission Planification Urbaine

01 – ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN – BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE – ARRET DU PROJET

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dénommé Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durables de la métropole. Il s'est construit en référence à l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire. Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle de la métropole nantaise, fixe les règles et les modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols.

RAPPEL DU CONTEXTE – LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ÉLABORATION DU PLUm

Par délibération n°2014-102 du 17 octobre 2014, le Conseil de Nantes Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il a défini les objectifs poursuivis et a précisé les modalités de la concertation à mettre en œuvre.

L'élaboration du PLUm s'est déroulée en articulation avec les réflexions conduites dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Nantes-Saint-Nazaire approuvée le 19 décembre 2016, de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), et de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les projets ont été arrêtés au Conseil métropolitain du 16 février 2018, ainsi que du Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours de révision.

Les objectifs poursuivis par le PLUm, définis dans la délibération du 17 octobre 2014 précitée en découlent : construire une métropole pour tous, plus mixte, plus polarisée, plus intense dans le respect de l'environnement et de la diversité des communes et des quartiers, plus accessible, car plus économe en déplacements lointains et plus favorable aux déplacements de proximité dans les quartiers et aux relations entre les centres urbains. Ces objectifs ont été déclinés selon plusieurs thématiques principales :

- *La bonne échelle* : penser un développement en lien avec le périurbain, et avec les territoires environnants, en tenant compte des composantes différentes de l'agglomération (centralité métropolitaine, centres-villes, bourgs et quartiers) ;
- *Une métropole qui respire* : valoriser les entités paysagères ; renforcer les réseaux écologiques ; faire de la nature un élément support du projet urbain, de la qualité environnementale, des loisirs et de la santé ; lutter contre la pollution et la précarité énergétique ;

- *Un emploi pour tous et une économie innovante* : prendre en compte et valoriser les atouts du territoire que sont les secteurs de l'économie d'excellence, le secteur industriel en lien avec la logistique fluviale, maritime et ferroviaire, le secteur de l'artisanat, l'offre commerciale de proximité, l'activité agricole, l'agriculture péri-urbaine ; permettre leur intégration dans la ville et un développement qualitatif adapté ;
- *Une métropole apprenante* : renforcer la place et l'accès à l'enseignement supérieur, et permettre le développement du numérique ;
- *Une mixité et une cohésion sociale renforcées* : répondre à la diversité des besoins en matière d'habitat et de logement à travers des démarches et des formes de logements innovantes ; favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle ;
- *Une nouvelle culture de la mobilité* : faciliter les déplacements en améliorant les infrastructures, le développement des réseaux, les accès et dessertes ; faciliter l'usage des transports en commun et le recours aux modes actifs ;
- *La forme de la ville* : organiser le développement en lien avec les centralités identifiées et les grands secteurs de projets ; proposer des typologies de logements et des formes d'espaces publics promouvant le respect de l'environnement et le bien vivre ensemble.

Sur la base de ces objectifs, l'élaboration du PLUm a fait l'objet d'une co-construction avec les 24 communes, d'un partage avec les citoyens, et d'un partenariat avec l'État et les autres Personnes Publiques Associées (PPA, les chambres consulaires, les communes et établissements publics de coopération intercommunale voisins).

Cette concertation a permis une démarche itérative prenant en compte les trois échelles territoriales constituées par la métropole, les sept pôles de proximité et les communes, permettant d'aboutir à un projet de territoire et une traduction réglementaire partagés.

Nantes Métropole a également associé à l'élaboration du projet les autres acteurs métropolitains du territoire que sont le Conseil de Développement de Nantes Métropole, le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire, le Conseil Métropolitain des Acteurs Économiques, la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), le Club Immobilier de Nantes Atlantique (CINA) et enfin les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement et SEM locales (Nantes Métropole Aménagement, la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique, Loire Océan Développement et Loire Atlantique Développement).

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu au sein des 24 conseils municipaux, puis en conseil métropolitain du 28 juin 2016, validant les orientations générales organisées autour de trois grands défis pour assurer la transition vers un projet de territoire proposant un mode de développement renouvelé :

- Développer une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité ;
- Faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique ;
- Agir pour une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

Une nouvelle phase de concertation s'est ensuite ouverte afin d'engager la traduction réglementaire du projet de territoire. Cette nouvelle étape de la concertation a permis au public et aux acteurs de mieux appréhender les règles d'urbanisme et leurs principes de mise en œuvre à travers le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP, thématiques, sectorielles et de secteurs d'aménagement, aboutissant aujourd'hui au dossier d'arrêt du projet du PLUm finalisé.

Le projet du PLUm a également été nourri par les engagements n° 9 et 28 du Grand Débat « *Nantes, la Loire et Nous* » et du Grand Débat « La transition énergétique c'est Nous ».

La concertation mise en œuvre dans le cadre du PLUm s'est organisée autour de moyens d'information et de participation définis lors de la prescription du PLUm, auxquels se sont ajoutés des moyens supplémentaires mobilisant le public à de nombreuses reprises, au-delà des dispositions légales et réglementaires.

I - Rappel des modalités de la concertation fixées par la délibération du 17 octobre 2014

La délibération n° 2014-102 du Conseil métropolitain du 17 octobre 2014 prescrivant le PLUm, précisait les objectifs et les modalités de la concertation publique, conformément à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, laquelle associe les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Les objectifs suivants y étaient définis :

- Donner l'accès à l'information sur le projet de PLU métropolitain tout au long de son élaboration ;
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire ;
- Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs.

Pour y parvenir, la délibération du 17 octobre 2014 prévoyait la mise en place des moyens d'information suivants :

- annonce de l'ouverture de la concertation et de ses modalités par voie d'affichage et dans la presse locale ;
- information du public par la mise en place d'un dossier de concertation au siège de Nantes Métropole, dans les pôles de proximité, dans les mairies des communes et dans les mairies annexes de la Ville de Nantes ;
- création d'un site internet dédié pour l'accès aux éléments du dossier de concertation ;
- publications d'articles dans le journal de Nantes Métropole et dans les bulletins municipaux.

La délibération définissait en outre les moyens d'échange avec le public :

- mise à disposition de registres et de dossiers de concertation au siège de Nantes Métropole, dans les pôles de proximité, dans les mairies des communes et dans les mairies annexes de la Ville de Nantes, avec possibilité donnée au public de faire connaître ses observations en les consignant sur le registre ou en les adressant par écrit à Nantes Métropole ;
- organisation de réunions d'échanges et de concertation avec au moins une réunion publique par commune, d'une part pour la phase PADD et d'autre part pour la phase règlement.

II - Déroulement de la concertation

- Mise en place d'un dossier de concertation sous format papier et d'un registre de recueil des observations

Un dossier de concertation accompagné d'un registre papier a été ouvert au siège de Nantes Métropole, dans les 7 pôles de proximité, dans les 24 mairies des communes et dans les 11 mairies annexes de la Ville de Nantes afin d'informer et de recueillir les observations et interrogations du public. Le dossier de concertation a également été mis en ligne sur le site internet dédié au PLUm.
La concertation a eu lieu tout au long de la démarche d'élaboration du PLUm et a été clôturée le 15 novembre 2017.
298 contributions ont été relevées sur les registres papier mis à disposition du public.
Le contenu du dossier de concertation accompagnant les registres a été enrichi avec l'ensemble des supports de présentation des réunions et des comptes-rendus produits au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du PLUm. Le détail est joint en annexe de la délibération.

- La participation du public par courrier

Nantes métropole et les communes du territoire ont reçu 900 contributions par courriers émanant du public, qui ont donné lieu à des réponses individuelles.

- Création d'un site internet dédié

Un site internet dédié eu PLUm a été créé (https://plum.nantesmetropole.fr), à visée informative et de recueil des contributions du public pendant les deux phases de participation citoyenne (phase PADD, puis phase réglementaire). Régulièrement enrichi des travaux d'élaboration du PLUm et de ressources documentaires, il a permis la diffusion d'informations tout le long de la concertation : présentation de la métropole, du déroulé et des enjeux du PLUm, documentation (documents téléchargeables, vidéos), ou encore informations des temps et objectifs de participation citoyenne, informations des temps de réunions publiques. De 2015 à fin 2017, 22 162 visiteurs se sont rendus sur le site internet du PLUm.

- Articles de presse

De nombreux articles ont été publiés dans la presse locale et dans les bulletins municipaux des différentes communes de la métropole au cours de l'élaboration du PLUm (348 articles). 2 articles sont parus dans le journal de Nantes Métropole, et 4 articles dans la presse nationale (Le Moniteur, l'Informateur Judiciaire...).

- Organisation de deux séries de réunions publiques

Une série de 24 réunions publiques a eu lieu pour chacune des phases qu'ont constitué l'élaboration du PADD d'une part, et l'élaboration du règlement d'autre part. Elles ont marqué l'aboutissement de chacune des phases, présentant la valorisation du travail effectué, nourri par les différentes étapes de la participation citoyenne.

Les réunions publiques de la phase PADD se sont déroulées entre mars et mai 2016. Elles ont réuni 1663 participants au total, dont 130 participants à Nantes, 320 pour le pôle Erdre et Cens, 166 pour le pôle Loire Chézine, 373 pour le pôle Sud-Ouest, 239 pour le pôle Erdre-et-Loire et 435 pour le pôle Loire, Sèvre et Vignoble.

Les réunions publiques de la phase réglementaire se sont déroulées entre juin et novembre 2017 et ont réuni 2344 participants, dont 150 participants à Nantes, 475 pour le pôle Erdre et Cens, 317 pour le pôle Loire Chézine, 584 pour le pôle Sud-Ouest, 385 pour le pôle Erdre et Loire et 436 pour le pôle Loire, Sèvre et Vignoble.

Les supports et comptes-rendus des réunions publiques ont été diffusés via le site internet du PLUm et intégrés dans les dossiers de concertation papier déposés au siège de Nantes Métropole, dans les 7 pôles de proximité, dans les mairies des 24 communes et dans les 11 mairies annexes de la ville de Nantes.

1 198 observations (298 dans les registres, 900 par courriers) ont été comptabilisées à l'issue de la période de concertation et ont donné lieu à des réponses individuelles.

III – Une participation citoyenne plus largement développée

En sus des modalités de la concertation dont les termes étaient définis dans la délibération du 17 octobre 2014, Nantes Métropole a souhaité développer plus largement le processus de participation citoyenne pour sensibiliser la population aux enjeux du territoire, recueillir les idées et propositions pour enrichir le projet métropolitain à l'horizon 2030 et favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs.

Nantes Métropole a mis en place une démarche itérative associant les habitants et acteurs locaux aux trois échelles de territoire : la commune, le pôle de proximité, la métropole. Dans ce cadre, les citoyens ont été mobilisés via de nombreux ateliers dans les communes, des balades urbaines et des visites de sites pendant les différents temps d'élaboration des pièces du PLUm.

III-1 - Les moyens d'information et de communication mobilisés

- <u>Diffusion de documents-ressources</u>

La métropole a mis en place des documents pédagogiques et de sensibilisation du public à la démarche d'élaboration du PLUm :

- Le « PLUm en poche » : plaquette pédagogique sous format questions/réponses – Diffusion en phase PADD - 8 000 exemplaires diffusés ;
- « L'essentiel du PLUm » : document synthétique en phase PADD - 8 000 exemplaires diffusés ;
- « Les carnets de la connaissance » : document de diagnostic et d'enjeux par territoires qui a nourri le travail des ateliers citoyens en phase PADD - 10 000 exemplaires diffusés ;
- « Les carnets de balades » : documents de travail à destination des participants aux balades urbaines organisées pendant la phase réglementaire - 1 160 exemplaires diffusés.

III-2- Les modalités de la participation citoyenne mise en œuvre

Les citoyens ont pu pleinement s'investir dans la démarche d'élaboration du PLUm grâce à de nombreuses séances en ateliers ou sur sites à travers des balades urbaines.

- <u>Les contributions des citoyens sur le site Internet du PLUm</u>

Au-delà de sa fonction de support de diffusion d'informations, le site internet a constitué une plateforme de contribution en ligne, ou chacun pouvait diffuser une remarque via un formulaire, visible ensuite de tous, pendant la phase PADD, puis pendant la phase réglementaire (balades urbaines) : 225 contributions ont été postées sur le site internet.

- <u>Les ateliers du PADD</u>

Le public a été convié à contribuer à l'élaboration du PADD, à travers des ateliers de réflexion portant sur quatre thématiques : environnement, développement économique et emploi, habitat, mobilités.
52 ateliers se sont déroulés de janvier à novembre 2015, mobilisant 1100 participants.
Dans les cinq pôles de proximité et à l'échelle de Nantes, des réunions introductives aux ateliers ont été organisées, ainsi qu'une réunion de restitution de ces ateliers, proposant ainsi un temps de partage et de consolidation/priorisation des contributions produites dans chaque commune.

- Les balades urbaines

Des balades urbaines ont été mises en place entre le 14 juin et le 9 juillet 2016 pour engager la phase de traduction réglementaire des orientations stratégiques du PADD. Les habitants ont pu engager une réflexion sur trois types de sites urbains (hameaux, sites à dominante résidentielle, sites à fort potentiel de développement), avec un objectif d'appropriation de l'application des règles du PLUm, de partage et de priorisation des outils graphiques réglementaires à mettre en œuvre dans chaque commune pour s'adapter aux spécificités locales.
Les 8 balades urbaines se sont déroulées dans des sites des communes de Saint-Herblain, Carquefou, Thouaré-sur-Loire, Les Sorinières, Saint-Jean-de-Boiseau, Nantes, Vertou, Bouaye, Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire, Bouguenais et ont réuni 224 participants.

- Les ateliers d'application territoriale de la règle

Une nouvelle série d'ateliers a eu lieu en phase d'élaboration du règlement de novembre 2016 à février 2017, poursuivant le travail d'appropriation des outils réglementaires engagé lors des balades urbaines. Ces ateliers ont porté également sur des sites de hameaux, à dominante résidentielle, ou à fort potentiel de développement (2 ou 3 sites types par commune). Ils ont permis de spatialiser et de préciser l'esprit des règles à mettre en œuvre dans le PLUm, à l'échelle des quartiers. Ces 24 ateliers ont réuni 338 participants.
Ils ont fait l'objet de documents synthétiques de restitution par commune, par territoire et à l'échelle de la métropole.

- Les ateliers Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Trame Verte et Bleue et Paysage (TVBp)

Citoyens et associations (environnement et mobilités douces) ont été amenés à s'exprimer sur cette OAP thématique transversale qui croise les composantes du paysage, de la biodiversité, de l'eau dans la manière de concevoir la ville et les quartiers. Un atelier de travail par territoire a été organisé, portant chacun sur un axe viaire paysager structurant du territoire.
Les 6 ateliers organisés les 10, 16, 17, 23, 24 et 25 janvier 2017 ont mobilisé environ 300 participants.

Ces séances de travail ont fait l'objet d'un document de restitution publié sur le site Internet du PLUm.

- L'atelier d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Loire

L'atelier de l'OAP Loire s'inscrit dans la dynamique de la participation engagée par le grand débat citoyen *« Nantes, la Loire et nous ».* L'atelier a porté sur trois secteurs de la métropole nantaise pour lesquels la Loire occupe une place centrale et présente un enjeu majeur en termes d'aménagement et de développement.
L'atelier a été organisé le 22 mars 2017, avec 3 tables de travail par secteur de l'OAP (Loire aval, centralité métropolitaine, Loire amont) réunissant environ 150 participants.
Cette séance de travail a fait l'objet d'un document de restitution publié sur le site Internet du PLUm.

- Les ateliers et réunions d'information portant sur les secteurs à enjeux urbains préalables à l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles

Des secteurs à enjeux répartis sur 12 communes de la métropole ont fait l'objet d'une concertation avec les habitants en vue d'imaginer leur développement urbain.
13 sites ont fait l'objet d'ateliers et/ou de visites de terrain ou de réunions publiques de fin 2016 à début 2017, dans les communes de Bouaye, de Saint-Jean-de-Boiseau, de Bouguenais, de Saint-Aignan de Grand Lieu, de la Montagne, de Thouaré-sur-Loire, de Vertou, d'Orvault, de Sainte-Luce-sur-Loire, de La Chapelle-sur-Erdre, de Rezé et de Saint-Herblain.

Ces réunions, ainsi que d'autres réunions portant sur les projets urbains dans différentes communes ont permis de nourrir en particulier les OAP sectorielles.

IV- Synthèse globale thématique de la participation du public

Les habitants et partenaires associés ont pu s'exprimer sous différentes formes tout au long de cette démarche d'élaboration du PLUm.

Ce sont au total près de 4 000 contributions via la participation citoyenne, près de 1 200 observations par courrier et dans les registres de concertation papier, plus de 6 000 participations aux réunions publiques et ateliers citoyens, plus de 22 000 visites sur le site Internet dédié au PLUm qui ont été comptabilisées tout au long de la concertation.

Les remarques et interrogations émises lors des ateliers de participation citoyenne, lors des réunions publiques, inscrites dans les courriers ou sur les registres sont présentées ci-après en synthèse et regroupées selon cinq thématiques (environnement, développement économique, habitat, mobilités). Puis sont restituées les remarques sur les modalités générales et les conditions d'organisation de la concertation.

ENVIRONNEMENT

Synthèse des contributions du public
En phase PADD

La nature est perçue comme un élément contribuant à la qualité du cadre de vie, un poumon des cœurs de ville. La préservation des espaces verts et leur mise en valeur constituent un souhait partagé par de nombreux habitants, de même que l'accroissement des espaces de loisirs et des lieux de convivialité (jardins familiaux, espaces verts dans les nouveaux projets). Les liaisons entre espaces verts représentent un élément important que les habitants veulent préserver et développer, dans un équilibre entre accès à la nature et préservation de sa valeur environnementale : constitution d'un maillage de cheminements piétons et d'itinéraires cyclables étendus et sécurisés, et préservation des corridors de biodiversité.

La Loire, l'Erdre, la Sèvre et l'Acheneau s'inscrivent dans cette vision de nature support de qualité de vie et de lien social, pour lesquels il est souhaité une amélioration d'accès aux rives et aux îles, ainsi que des aménagements respectueux de la qualité des sites. Les ateliers réalisés dans le cadre de l'OAP Loire ont permis aux participants d'aller plus loin dans l'imagination du devenir autour de ce fleuve : protection et mise en valeur des rives, végétalisation des berges, prise en compte de la qualité des sites et de la présence des terrains agricoles proches en cas de création de nouveaux aménagements, propositions de stationnements permettant la découverte des bords de Loire, amélioration des franchissements et renforcement de ceux dédiés aux transports en commun en site propre.

La thématique de l'eau est par ailleurs évoquée en tant que cadre d'une urbanisation durable et résiliente. Les habitants ont souligné la nécessité d'anticiper les besoins liés à l'assainissement, et ont soulevé la question de la gestion des eaux pluviales à de nombreuses reprises (réutilisation des eaux pluviales, règles sur l'imperméabilisation des sols, infiltration à la parcelle, bassins d'orage, équipements hydrauliques).

L'intérêt pour la protection de l'environnement se manifeste au travers des objectifs suivants : limiter la consommation des espaces agricoles et forestiers, préserver les zones humides, accorder une attention à la gestion des friches et reconstituer les continuités entre espaces verts. Il est également décliné au sein des milieux urbains avec la valorisation du végétal dans les espaces publics, dans les centres-villes et dans les entrées de villes.

Les contributions en faveur d'une amélioration de la qualité environnementale via des moyens durables et écologiques ont été nombreuses, structurées autour de l'habitat et des énergies renouvelables : amélioration de la qualité architecturale des bâtiments et approche bioclimatique pour les programmes neufs, meilleure isolation et réhabilitation du parc ancien, éoliennes sur des terrains dégagés, panneaux solaires sur bâtiments, chaufferies biomasse, hydroliennes en Loire, récupération des eaux pluviales.

En phase règlement

La concertation en phase règlement a suscité des remarques plus précises de la part des habitants et associations, relevant de situations particulières, telles que des demandes de changements de zonage pour permettre des fonctions nouvelles (implantation d'un terrain de camping, de cabanes à usage touristique, d'un terrain de loisirs pour l'aéromodélisme), des demandes en faveur d'un renforcement de la nature (création et protection d'espaces verts, préservation des zones humides, préservation de haies de chênes, d'arbres remarquables), ou encore des propositions pour le renforcement des protections réglementaires (demandes de protection en espaces boisés classés, d'alignements d'arbres et de chemins ruraux pour interdire leur suppression). A contrario quelques demandes de suppression d'Espaces Boisés Classés (EBC) ont été formulées afin de permettre la constructibilité de terrains.

Le développement de nouvelles constructions a suscité des interrogations sur les conséquences en termes de nuisances visuelles ou de perte d'ensoleillement.

En sus des nombreuses contributions émises dans les ateliers et réunions qui font l'objet des restitutions jointes en annexe à la délibération, 150 observations liées à l'environnement ont été formulées (43 en phase PADD et 107 en phase règlement/zonage) dans les registres papier, sur le site internet et par courriers.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Synthèse des contributions du public
En phase PADD

Les propositions relatives au développement économique ont abordé principalement le sujet du développement des commerces et des services, de préservation des terres agricoles et de l'économie locale, d'une répartition territoriale équilibrée, d'un développement innovant et d'une diversification des emplois.

Le secteur agricole, perçu comme un facteur essentiel du développement, a fortement mobilisé les habitants, notamment en termes d'activité de proximité et de circuits courts. Les propositions de mise en œuvre ont été nombreuses : marchés locaux, implantation de nouveaux sièges d'exploitation, actions de réinsertion spécialisées dans l'agriculture, construction d'un pôle agroalimentaire artisanal en complément du MIN, ou encore développement d'une agriculture péri-urbaine via une évolution des zones naturelles en zones agricoles.

La limitation de l'étalement urbain, notamment celui généré par les zones d'activités, pour conserver les terres agricoles est un sujet de nombreuses fois soulevé.
Afin de favoriser le développement économique tout en préservant l'activité agricole, les participants préconisent l'optimisation des zones d'activités existantes (densification, rénovation, regroupement de zones d'activités contigües) et la réhabilitation des friches. L'évolution qualitative et fonctionnelle de ces zones d'activités est soulevée, avec des demandes d'intégration d'espaces verts, de meilleures connexions aux réseaux de transport, et des accès facilités aux services (restaurations et commerces).

Concernant le secteur commercial, les participants tiennent au développement d'une offre commerciale dans les centralités en lien avec l'idée d'une mixité fonctionnelle (services, artisanat et équipements) et d'une offre de proximité (limitation des déplacements, facilité d'accès). La répartition équilibrée des commerces et des services sur le territoire, selon ses polarités, constitue une forte attente, notamment via une offre foncière et financière adaptée.

Le tourisme constitue une piste qu'il convient aussi d'exploiter comme levier économique possible, tel que les activités liées aux cours d'eau.

Enfin une attention est portée à un développement innovant de la métropole en tissant des liens entre recherche, activités locales, start-up (investissements et soutiens financiers), mais aussi en développant les réseaux et l'accès au numérique et la logistique qui s'y rattache.

En phase règlement

Le 2e temps de la concertation consacré aux documents réglementaires a fait émerger des solutions permettant de concrétiser les pistes évoquées en phase PADD.

L'activité agricole et sa traduction dans les documents d'urbanisme suscitent l'intérêt, avec des demandes pour certains terrains de classement en zone agricole. Pour d'autres terrains, des demandes de déclassement ont été formulées pour permettre leur constructibilité. Le développement de l'activité agricole péri-urbaine et du maraîchage est une demande récurrente. Il est par exemple proposé de faire évoluer des zones naturelles en zones agricoles.

Pour permettre le développement du tertiaire, des demandes de changement de règles ont été émises dans un objectif de mixité fonctionnelle, et pour prévoir des aménagements autour de l'aéroport actuel en vue d'un pôle économique international attractif.

Des demandes ont porté sur des changements de zonage pour favoriser la création d'activités : par exemple, projet de zone équestre à Bouguenais, extensions de locaux d'entreprises à Vertou, installation d'une activité artisanale à La Chapelle-sur-Erdre.

Des demandes relatives à l'évolution des structures existantes ont été formulées en faveur du secteur commercial, telles que la possibilité de changer d'affectation, de s'agrandir, de faciliter l'accès aux locaux avec des stationnements proches. Sont ainsi souhaitées des dispositions réglementaires plus favorables au développement économique dans certains tissus.

En sus des nombreuses contributions émises dans les ateliers et réunions qui font l'objet des restitutions jointes en annexe à la délibération, 50 observations liées au développement économique ont été formulées (7 en phase PADD et 43 en phase réglementaire) dans les registres papier, sur le site internet et par courriers.

HABITAT

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

En phase PADD

La thématique de l'habitat est celle qui a le plus mobilisé les participants, particulièrement attachés à ce que la densification puisse se conjuguer avec un cadre de vie et une qualité urbaine préservés. La proximité constitue une notion importante que le public rattache à des préoccupations de mixités fonctionnelle et sociale.

Les centralités sont perçues comme le terrain privilégié de la mise en œuvre de la mixité et de la densité. La diversification et la répartition des types d'habitats est recherchée, avec le souhait d'une offre de logements pour tous, adaptés aux différents temps de la vie, aux situations de chacun et favorisant les parcours résidentiels. Les formes d'habitat collectif, participatif, intergénérationnel représentent des pistes en ce sens. Le développement des services, équipements et commerces est souhaité en parallèle de celui des logements, afin de garantir une proximité entre logement, travail, loisirs, et activités.

Dans ces perspectives d'évolution urbaine, il est pointé la nécessité d'adapter les centres de ville ou de bourgs aux personnes âgées.

Le public s'est largement exprimé sur la volonté de prendre en compte le contexte et l'identité locale dans l'élaboration des formes urbaines à venir. Il met l'accent sur le maintien d'une densité modérée et d'une prise en compte des architectures existantes (par exemple maintenir l'esprit village d'Indre et de son architecture ou encore celui des quartiers ruraux des Sorinières).
Toutefois les habitants sont ouverts à la création de formes nouvelles sur les grands projets du territoire (Ile de Nantes, Chantenay). Les constructions doivent être adaptées au tissu urbain, introduites en priorité dans les dents creuses pour éviter l'étalement urbain, implantées de façon à conserver des espaces de respiration. Le maintien de percées visuelles et de perméabilités constitue une condition préalable au développement de la densité.

Pour la création de logements, il a été évoqué les possibilités de rénovation et de réhabilitation de l'existant, ainsi que le recours à l'invention de formes d'habitat différentes ou nouvelles (modulable, éphémère).

Les propositions liées à la qualité des espaces publics ont également été récurrentes (demandes de valorisation dans les centralités, de création d'espaces de jeux, de loisirs et de convivialité dans les nouveaux projets de Zones d'Aménagement Concerté).

Les visions du développement urbain ne sont toutefois pas toujours partagées selon les territoires et les types de tissus. Ainsi, pour certains territoires et pas d'autres, les contributions privilégient le renouvellement urbain au sein des hameaux plutôt que des extensions, ainsi qu'une diversification des sites à dominante résidentielle, par l'accueil d'activités économiques et de petits collectifs de hauteur modérée.

Une densité modérée des sites résidentiels est acceptée dans le cas d'une verticalité localisée de préférence le long des axes. La densité est privilégiée dans les centralités ou aux abords des axes de mobilité dans le respect d'une dimension humaine de l'espace urbain.
La question des commerces en rez-de-chaussée dans les zones denses fait débat. Pour certains ces espaces seraient à consacrer à du logement, des parkings, ou bien être « réversibles » en cas de vacance. En cas de création de commerces, leur implantation doit être liée à une desserte performante des transports en commun.
Enfin des propositions ont été faites en faveur des gens du voyage, telles que favoriser leur sédentarisation ou améliorer la situation et les équipements sur les terrains qui leur sont destinés.

En phase règlement

Durant la concertation liée au règlement, la question des hauteurs des constructions a de nouveau fortement mobilisé le public (hauteurs modérées et progressives), tout comme l'intégration paysagère des formes urbaines (formes urbaines qualitatives et intégration des nouveaux projets dans l'existant, regroupement des zones d'activités artisanales pour limiter leur morcellement dans le paysage).

Des propositions ont concerné l'évolution des constructions à l'échelle de la parcelle et leur implantation : mise en œuvre d'une densité modérée dans le pavillonnaire, mais une possibilité de construire en fond de parcelle pour permettre des extensions, règles à repenser sur les fonds de parcelle avec une homogénéisation du bâti.

De nombreuses propositions en faveur de la préservation du patrimoine ont été émises, ou au contraire des demandes de suppression des protections pour favoriser la constructibilité des parcelles concernées.
Par ailleurs, la question de la performance énergétique des constructions est également souhaitée à travers le règlement.

La question du zonage a suscité un intérêt majeur de la part des habitants, se traduisant par de fortes demandes par courriers (818 courriers reçus), avec des requêtes sur des changements de zonage, de nombreuses demandes de classement de parcelles en zones constructibles ou de changements d'affectation, des suppressions d'emplacements réservés.

En sus des nombreuses contributions émises dans les ateliers et réunions qui font l'objet des restitutions jointes en annexe à la délibération, 992 observations liées à l'habitat ont été formulées (43 en phase PADD et 107 en phase règlement/zonage) dans les registres papier, sur le site internet et par courriers.

MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

En phase PADD

Si la notion de la proximité a largement été abordée au sein de la thématique habitat à des fins de mixité fonctionnelle, elle a aussi engendré un certain nombre de propositions liées aux déplacements dans l'objectif d'une métropole des courtes distances.
Cette attente s'est traduite par le souhait de liaisons facilitées entre lieux de vie/lieux de travail ou lieux de vie/lieux d'enseignement, d'une urbanisation à proximité des dessertes de transports existants, ou encore d'une amélioration des réseaux existants (investissements sur le réseau ferré, développement de couloirs dédiés aux transports en commun, gestion de la congestion sur le réseau viaire, amélioration de la multimodalité).

Des propositions spécifiques ont été émises pour chacun des moyens de transport.
Les modes doux constituent un sujet important pour les citoyens qui souhaitent le développement d'une métropole aux circulations apaisées, rendu possible par la mise en place d'infrastructures adaptées et sécurisées. Plusieurs attentes ont été formulées pour encourager les déplacements à pied ou à vélo : la valorisation des cheminements existants, l'intégration des liaisons douces dans les nouveaux projets, le développement des liaisons douces intercommunales ou entre pôles. Des attentes logistiques ont aussi été émises pour favoriser l'usage du vélo : parkings à vélos sécurisés, places dédiées dans les transports en commun, stationnement stratégique (près des arrêts, équipements, lieux de travail …). Ces dernières propositions participent à la mise en place d'une multimodalité qui serait facilitée avec des parkings relais aux abords des transports en commun, des gares et des aires de covoiturage.
Les propositions relatives aux transports en commun concernent la prise en compte des flux (amélioration des fréquences, dessertes et interconnexions), le développement du réseau (desserte élargie et transversale, réseau permettant une liaison des communes entre elles, un axe Nord-Sud, des franchissements de la Loire), le renforcement du transport fluvial (navettes fluviales et bacs sur la Loire et ses affluents).
Les habitants sont favorables à des solutions adaptées, écologiques et innovantes dans le cas de futures grandes infrastructures de transport.

Enfin la rationalisation du stationnement a été perçue comme un levier pour une mobilité plus durable. Sa traduction passe par une politique favorisant la réduction de l'usage de la voiture, ou encore la mutualisation des places de stationnement (entre parkings publics/privés et selon la temporalité et l'usage). Il peut aussi s'agir de création supplémentaire de places près des lieux de travail, des gares et des points d'arrêts de transport en commun.

En phase règlement

Lors de la phase réglementaire, certaines des propositions formulées lors de la phase PADD ont été renouvelées : le développement des parkings-relais et la mutualisation du stationnement, ou encore la transition de l'usage du véhicule individuel vers la pratique des modes actifs. Le maillage modes actifs peut se traduire en accompagnement de corridors écologiques et par la création de perméabilités piétonnes et d'accès aux cours d'eau.

Des demandes variées, plus précises, ont été transmises : création de parking public, création de chemins piétons ou d'accès à des parcelles, demande d'information ou de suppression portant sur des emplacements liés à des cheminements, ou encore mesures pour éviter le stationnement sauvage.

En sus des nombreuses contributions émises dans les ateliers et réunions qui font l'objet des restitutions jointes en annexe à la délibération, 45 observations liées aux mobilités ont été formulées (17 en phase PADD et 28 en phase règlement/zonage) dans les registres papier, sur le site internet et par courriers.

Autres remarques

Indépendamment des observations exprimées sur le fond par la population, 20 remarques ont porté sur les modalités générales et les conditions d'organisation de la concertation. Elles concernent l'appréhension de la concertation par les habitants.

Des associations ont fait parvenir des demandes de participation à l'élaboration des orientations du PADD sur des thématiques spécifiques.

Des demandes ont été formulées en lien avec des thématiques du PLUm ou sur le déroulé de la concertation : souhait d'une concertation qui permette de répondre aux enjeux agricoles et alimentaires, souhait d'être informé sur l'enquête publique, de participer à la concertation et aux ateliers.

Des observations de forme ont également été exprimées : demande d'informations sur le calendrier de la concertation et de l'élaboration du PLUm ; remarques sur une concertation perçue comme complexe avec plusieurs dossiers de concertation, des documents d'information redondants ; remarques sur la difficulté d'accéder à certaines informations sur le site internet.

Enfin, des observations ont été recueillies (17) sans lien avec l'élaboration du PLUm.

Le bilan de la participation annexé à la présente délibération détaille les contributions et remarques reçues selon les différents modes de concertation mis en place.

V – SYNTHESE DU BILAN DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation fixées lors de la prescription de l'élaboration du PLUm ont été respectées par Nantes Métropole et largement développées pendant la démarche. Le dispositif de concertation mis en place a ainsi permis à l'ensemble des composantes de la société de prendre connaissance des objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLUm et donc du devenir de la métropole pour les quinze prochaines années. Cette concertation a également permis aux habitants qui ont participé notamment aux ateliers citoyens de mieux comprendre l'outil que constitue le PLUm dans l'aménagement et l'urbanisme de la métropole et de formuler en meilleure connaissance de cause ses observations.

La démarche d'élaboration du PLUm a également été nourrie par le Grand débat « *Nantes, la Loire et nous mené* » en 2015-2016 et par le Grand débat sur la Transition énergétique mené en 2016-2017.

Nantes Métropole a ainsi pu appréhender, avec plus de précision, les préoccupations et attentes des habitants et des acteurs locaux, y apporter des réponses ou fournir les explications permettant d'éclairer les choix réalisés, de procéder à des adaptations du projet au fur et à mesure de l'avancée de la concertation, lorsque cela se justifiait et n'entrait pas en contradiction avec les orientations stratégiques de la métropole et ses ambitions.

Le projet du PLUm tel qu'il vous est présenté aujourd'hui a pris en compte les nombreuses contributions, observations ou suggestions émises pendant toute la durée de son élaboration. Celles-ci ont orienté le projet du PLUm sur les thématiques structurant le projet et notamment :

En matière de qualité de vie, de santé, d'environnement, du paysage et du patrimoine, en lien avec l'habitat notamment :

Le projet du PLUm porte l'ambition métropolitaine de permettre à tous ceux qui vivent sur le territoire ou à ceux qui souhaitent s'y installer de pouvoir bénéficier d'éléments essentiels à la construction d'une ville de qualité pour tous : accéder à un logement qui réponde à leurs besoins, et cela pour tous les temps de la vie et pour tous les budgets, accéder à un emploi, se déplacer aisément , dans des ambiances urbaines et paysagères de qualité, accéder à des services de proximité qui couvrent les besoins allant notamment des achats du quotidien, à la garde d'enfants ou à la formation supérieure, en passant par l'offre de services artisanaux, l'accès à des espaces naturels, des espaces de loisirs, de détente et de ressourcement.

En complément du PADD qui exprime cette ambition, trois Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et transversales définissent les préconisations à prendre en compte dans les aménagements et les constructions qui se réaliseront à l'horizon 2030 :

- pour que **la Loire** soit mise en scène dans tout projet urbain et qu'elle redevienne un atout en matière de qualité de vie (OAP Loire),

- pour que **la nature** soit préservée au sein des réservoirs de biodiversité,soit partie intégrante de tout projet urbain et qu'elle prenne la meilleure place en matière de qualité de vie (OAP Trame Verte et Bleue et Paysage)

- pour que **le territoire** devienne un modèle de transition écologique et énergétique grâce à une **approche intégrée du climat, de l'air et de l'énergie** mise en œuvre de l'échelle métropolitaine, à celle de la ville, du quartier et de chaque construction et anticipe les mutations nécessaires pour s'adapter au dérèglement climatique (OAP Climat Air Énergie).

Outils réglementaires innovants, non prescriptifs, ces trois OAP encouragent le dialogue entre les porteurs de projet privés et les collectivités, en vue d'une prise en compte intelligente de l'environnement au sens large, aussi bien dans l'élaboration des projets urbains que dans la délivrance des autorisations des droits des sols.

Un autre outil réglementaire innovant, cette fois prescriptif, le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) impose le maintien ou la création de surfaces favorables à la nature, au cycle de l'eau et à la régulation du micro-climat pour toute unité foncière faisant l'objet d'une construction nouvelle.

Des protections et autres dispositions inscrites au règlement graphique et écrit visent à conforter la place du patrimoine végétal (haies, boisements, cœurs d'îlots verts, zone humide…) et du patrimoine bâti (constructions, séquences de rues, quartiers anciens ou vernaculaires… Ont également été introduits de nouvelles propositions de protection, des ajustements des périmètres des secteurs patrimoniaux et un renforcement des règles afférentes, un ajustement des épannelages dans les séquences patrimoniales et à proximité de bâtis conservés dans le tissu urbain aussi bien que dans les espaces naturels, agricoles et forestiers.

En outre, pour répondre aux inquiétudes de certains habitants en matière de qualité de vie, le PLUm fixe un cadre réglementaire spécifique aux quartiers pavillonnaires, mais il répond aussi au désir d'évolution de la ville exprimé par d'autres habitants. Ce désir trouve également sa traduction dans le PLUm qui priorise le développement des centralités et des axes de transports collectifs structurants qui permettent aux habitants d'être au plus près des services, des commerces, des emplois, et apaise les quartiers pavillonnaires. Les règles de hauteur maximale des constructions en particulier sont définies de manière très fine de façon à concilier au mieux capacités de développement et préservation de l'intimité des jardins.

Enfin, les règles de forme urbaine sont rédigées pour favoriser la qualité des logements, et notamment leur ensoleillement, favoriser la qualité urbaine des îlots, à travers la présence de la nature et la limitation de la place de la voiture, participer à l'amélioration de la qualité de l'ambiance de la rue, grâce à des transparences visuelles vers les espaces de nature et la meilleure complémentarité avec l'espace public.

En matière d'économie et de création d'emplois :

Les habitants ont abordé ce sujet principalement sous l'angle de la proximité des commerces et des services et de leur adaptation au vieillissement de la population. Le PLUm a clairement pour ambition d'agir pour le développement des emplois, de favoriser la mixité des fonctions urbaines partout où elle s'y prête, de façon à rapprocher les emplois de l'habitat et d'optimiser l'usage du foncier dans les zones d'activités existantes. En matière d'offre commerciale, le PLUm met l'accent sur le développement et la polarisation des commerces de proximité dans les centralités urbaines et propose une OAP Commerce qui encadre l'évolution de cette fonction économique majeure de la métropole pour sa qualité de vie au quotidien et pour son attractivité à l'échelle du Grand Ouest.

Les habitants ont également apporté leur soutien à l'agriculture locale en ayant conscience de l'importance de maîtriser l'étalement urbain pour maintenir des espaces agricoles et naturels permettant des exploitations viables et tournée vers les circuits courts d'approvisionnement.
Le PLUm agit de manière très volontariste dans ce domaine en se fixant pour objectifs de réduire significativement le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et en soutenant le développement de l'agriculture urbaine. Celle-ci , définie comme une agriculture qui peut être professionnelle ou non, à dimension économique, sociale, culturelle, de loisirs, qui peut être orientée sous condition vers les circuits courts ou l'auto-consommation comme vers les circuits longs, qui entretient des liens fonctionnels réciproques avec la ville , est autorisée dans toute la zone urbaine, à condition qu'elle soit compatible avec le fonctionnement du quartier dans lequel elle s'implante.

En matière de mobilités :

Un grand nombre d'habitants s'est exprimé pour la poursuite de la politique volontariste de Nantes Métropole en matière d'offre de transports collectifs et de déploiement du réseau des continuités piétonnes et cyclables, et ce pour tous les motifs de déplacement, en particulier le domicile-travail. En cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains dont la procédure de révision a été menée en articulation avec l'élaboration du PLUm, le PLUm s'attache au renforcement du réseau de transports collectifs à haut niveau de service notamment pour relier les différentes centralités du territoire. Il affirme un principe de maillage généralisé des voies de circulation, qu'elles soient automobiles, piétonnes, cyclables, ou fluviales qui se traduit dans le règlement de manière concrète. L'accent est ainsi porté sur la complémentarité des offres de déplacements et la possibilité pour chaque habitant d'utiliser plusieurs modes de déplacement pour un même trajet. Le PLUm prend également en compte le rôle de la voiture individuelle qui demeure important pour les déplacements des habitants résidents à l'extérieur du périphérique.
Ainsi, le réseau sera amélioré et développé si nécessaire (par exemple par l'optimisation du périphérique, le doublement du pont Anne de Bretagne, les contournements des bourgs d'Orvault et des Sorinières). La définition des normes de stationnement, notamment pour l'habitat collectif, prend en compte les taux de motorisation actuels en fonction des territoires.

En matière d'appropriation du projet de territoire porté par la métropole

Bien que fortement encadré par des dispositifs législatifs et réglementaires avec lesquels il se doit d'être en conformité, le PLUm s'attache à rester accessible au plus grand nombre. Ainsi un cahier communal vient compléter le rapport de présentation, présenter le projet communal et justifier la règle par secteurs et par quartiers de la commune, en faisant un focus sur les secteurs de projet notamment. En matière de règlement, la règle de chaque zone du PLUm est écrite pour s'appliquer à l'ensemble des 24 communes. Elle est donc allégée par rapport aux règles actuelles et rédigée de façon à favoriser l'intelligence du projet en formulant clairement les objectifs à atteindre. La règle graphique permet ainsi de compléter la règle écrite avec une réelle adaptation au contexte urbain.

VI- Description synthétique des modalités d'association des partenaires et des acteurs du territoire

Parallèlement à la concertation publique et tout au long de la procédure, Nantes Métropole a mobilisé et travaillé en association avec un ensemble de partenaires publics, privés, acteurs du territoire.

Ce travail partenarial s'est déroulé lors de réunions collégiales ou dans le cadre de séances spécifiques portant sur des thématiques particulières.

VI-1- Le travail collaboratif avec les personnes publiques associées et autres structures et collectivités concernées

L'ensemble des Personnes Publiques Associées et des chambres consulaires, ainsi qu'un certain nombre de structures et d'organismes concernés ont été conviés collectivement à trois reprises aux étapes-clés de l'élaboration du projet du PLUm :

- le 19 décembre 2014 : Présentation générale de la démarche d'élaboration du PLUm et échanges ;
- le 2 février 2016 : Présentation du projet de PADD et échanges ;
- le 5 décembre 2017 : Présentation du dossier avant l'arrêt du projet, en particulier des pièces réglementaires et échanges.

Ces trois séances étaient proposées aux services de l'État (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), à la Région des Pays de la Loire, au Département de Loire Atlantique, au Pôle Métropolitain de Nantes Saint-Nazaire, aux chambres consulaires (la Chambre d'agriculture de Loire Atlantique, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire, la Chambre Régionale des Métiers des Pays de la Loire, la Chambre Régionale de la Conchyliculture), ainsi qu'à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et la Fédération des vins de Nantes, au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, à l'association Air Pays de Loire, au Syndicat des forestiers privés de Loire Atlantique (désormais dénommé Fransylva).

Par ailleurs, l'ensemble des communes voisines et des établissements publics de coopération intercommunale voisins ont été invités à échanger collectivement sur le projet du PADD, dans le cadre d'une réunion organisée le 6 octobre 2016, en présence de la DDTM de la Loire-Atlantique.

Les associations agréées avaient la possibilité d'être consultées à leur demande durant l'élaboration du projet. Certaines se sont manifestées et ont apporté leurs contributions écrites dans le cadre de la concertation publique. Les associations environnementalistes et liées aux mobilités douces qui l'ont souhaité ont participé, en janvier 2017, à 6 ateliers de travail organisés dans chacun des pôles de proximité pour l'élaboration de l'OAP Trame Verte et Bleue et paysage.

Nantes Métropole a organisé en outre avec ses partenaires des séances techniques ciblées sur des thématiques spécifiques.

Un travail particulier a ainsi été mené avec les services de l'État sur le volet environnemental du rapport de présentation du PLUm ainsi que sur la maîtrise de la consommation des espaces. Nantes Métropole a enfin tenu une réunion d'échanges sur le projet du PLUm, au stade de l'écriture des documents réglementaires, avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), en présence de l'Architecte des Bâtiments de France.

La thématique agricole a fait l'objet de plusieurs rencontres avec la chambre d'agriculture de la Loire Atlantique : une séance portant sur la place de l'agriculture dans le projet de territoire et la prise en compte des territoires classés en AOC, en présence de l'INAO et de la Fédération des vins de France ; une autre séance en présence des mêmes partenaires, sur les « zones de conflit » entre les périmètres AOC et les secteurs urbanisés ou à urbaniser ; une séance sur la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ; une rencontre, enfin, traitant de la prise en compte de l'agriculture par le règlement du PLUm.

V-2- Un travail collaboratif élargi aux autres partenaires acteurs du territoire

Nantes Métropole a associé plus largement les acteurs métropolitains à la démarche d'élaboration du PLUm.

Acteur du territoire au service de l'innovation et de l'emploi, le Conseil Métropolitain des Acteurs Économiques (CMAE) a travaillé sur des sujets tels que l'attractivité, la compétitivité ou la mixité des fonctions urbaines, dans le cadre de 7 réunions de travail, dont 2 organisées lors de la phase d'élaboration du PADD et 5 au cours de l'écriture des pièces réglementaires.

En outre, des clubs d'entreprises présentes sur le territoire métropolitain ont été associés par territoires, à une dizaine de séances de travail organisées à leur intention.

Pour sa part, le Conseil de Développement métropolitain, assemblée réunissant plus de 300 acteurs de la vie locale (issus des milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs, institutionnels, citoyens volontaires), a participé à plusieurs séances de travail permettant ainsi de porter au regard des élus une réflexion collective. Le Conseil de Développement métropolitain a produit en novembre 2015 un document de propositions pour le PADD « Dessiner le territoire de demain ».

Pour compléter l'ouverture de la réflexion sur les thématiques transversales traitées par le PLUm, la métropole a également mis à contribution des structures impliquées dans l'habitat, le développement économique et l'aménagement du territoire : La Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), le Club Immobilier de Nantes Atlantique (CINA) en phase d'écriture réglementaire.
Enfin, ont également été associées au PADD et à l'écriture des pièces réglementaires les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA) et Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales : Nantes Métropole Aménagement, la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique, Loire Océan Développement et Loire Atlantique Développement.

Dans le document annexé à la présente délibération figurent, de manière plus précise et détaillée :
- les outils de la concertation mis en oeuvre,
- l'ensemble des observations et contributions recueillies durant la concertation,
- une présentation et une analyse synthétique de la participation citoyenne.

VII – Le projet du PLUm et les choix retenus

Le document qui vous est soumis aujourd'hui est le résultat d'un travail collectif de longue haleine, qui a fortement mobilisé, autour des élus métropolitains et communaux, un ensemble d'acteurs, institutionnels ou non, ainsi que de nombreux citoyens de notre territoire.

Le projet a été élaboré à partir des enjeux identifiés à l'issue du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement qui ont guidé les orientations stratégiques du PADD et leur traduction réglementaire. C'est à la lumière de ces mêmes enjeux qu'a été réalisée l'évaluation environnementale.

Le PLUm s'est construit sur la base du PADD, qui comprend des orientations stratégiques thématiques et des orientations stratégiques spatiales, déclinées par territoire, et dont il a fallu ensuite assurer la traduction par l'élaboration des pièces réglementaires.

L'ensemble du projet vise à relever les trois défis que sont le bien-vivre ensemble (dont la santé), les transitions écologique et énergétique, ainsi que l'attractivité et le rayonnement.

Le projet spatial

Le projet spatial s'appuie en premier lieu sur **les ambitions de développement métropolitain à l'horizon 2030** qui sont :
- permettre la création d'au moins 60 000 emplois,
- accueillir au moins 75 000 habitants,
- construire au moins 6 000 logements neufs en moyenne par an, dont 2 000 logements locatifs sociaux ,
- atteindre 72 % des déplacements par des modes alternatifs à la voiture-conducteur,
- diminuer de 50 % par habitant par rapport à 2003 les émissions de gaz à effet de serre,
- multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables sur le territoire,
- réduire de 50 % le rythme moyen annuel de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- protéger durablement plus de 15 000 hectares de zones agricoles.

Le PADD vise en effet à permettre à tous ceux qui vivent dans la métropole ou à ceux qui souhaitent s'y installer de pouvoir :

- Accéder à un logement qui réponde à leur besoin et cela pour tous les temps de la vie, et qui corresponde à leur capacité financière,
- Accéder à un emploi,
- Se déplacer aisément sur le territoire,
- Accéder à des services de proximité qui couvrent les besoins allant de garde d'enfants à la formation supérieure, en passant par l'instruction,
- Accéder à des espaces de loisirs et de détente,
- Accéder à des espaces naturels, à des espaces de respiration.

Ces objectifs sont essentiels à la construction d'une vie de qualité pour tous.

C'est sur la base de sa richesse naturelle (61 % d'espaces agricoles et naturels), en **valorisant la Loire et ses affluents, en préservant et en restaurant les espaces agricoles, naturels et forestiers, en développant la nature en ville et en prenant en compte le cycle de l'eau dans son ensemble, que la métropole entend organiser son développement urbain.**

Ainsi, la métropole entend favoriser la promotion d'une forme de développement tourné vers le renforcement des centralités afin, d'une part, d'affirmer l'importance de la proximité et d'y permettre la création de services, de transports, de commerces et d'artisanat… et d'autre part, de limiter l'étalement urbain.

Enfin, condition de la réussite, cet effort pour une ville plus compacte s'inscrit dans la nécessité de proposer partout une « haute qualité urbaine, paysagère et architecturale ».

Au plan économique l'ambition d'évolution de l'emploi à l'horizon 2030 passe par:

- une métropole qui continue à attirer investisseurs, entrepreneurs et talents,
- une économie qui préserve sa diversité et la richesse de son tissu,
- une métropole qui développe des alliances et coopérations avec les territoires,
- une économie qui s'inscrit dans les transitions énergétique et numérique.

Ces objectifs se traduisent dans le projet spatial par la prise en compte des **grands projets structurants :** par exemple le transfert du MIN à Rezé dans le cadre du pôle agro-alimentaire Océane, le développement du projet de pôle industriel d'innovation Jules Verne à Bouguenais et à Saint-Aignan-de-Grandlieu, le développement des activités de la santé autour du futur hôpital et du site de Laënnec à Saint-Herblain, mais aussi des activités de création et de l'économie numérique sur l'île de Nantes.

Le projet spatial pose comme principe la diversité des activités économiques, notamment l'artisanat et l'industrie dans des zones dédiées ; afin de favoriser le dynamisme de ces zones, le PLUm permet à des activités de services destinées aux salariés de s'y implanter.

Ce projet prévoit aussi la requalification et le renouvellement des **zones d'activités plus anciennes, qu'ils convient de renforcer, de revitaliser voire de réorienter pour conforter le socle industriel et logistique de nos activités** : par exemple le réaménagement du pôle logistique de Cheviré, le renouvellement urbain économique du site industriel du Bas Chantenay, du Centre Industriel de Saint-Herblain, du domaine d'activités aéroportuaire D2A, de Nant'Est Entreprises, de la Vertonne, de la ZI de Carquefou.

Afin de favoriser un développement équilibré des activités tertiaires, le PLUm prend en compte l'enjeu de répartition des emplois tertiaires à l'échelle de la métropole et à proximité des services urbains. Par ailleurs, afin de permettre à l'offre artisanale de se maintenir et de se renforcer en zone urbaine, le PLUm propose des dispositions en sa faveur, dans une logique d'un meilleur maillage, tout en cherchant à optimiser la ressource foncière.

En matière commerciale, le PLUm vise à encourager le développement de l'économie de proximité autour du centre-ville de Nantes, de la centralité métropolitaine, des polarités commerciales de proximité dans une logique de mixité, tout en encadrant la capacité de développement des pôles commerciaux majeurs et intermédiaires.

Le projet spatial met en avant les sites qui permettront de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche et qui participeront de la dynamique universitaire de la métropole. En effet, le fondement du développement économique et de l'emploi de demain repose pour l'essentiel sur l'innovation et sur la valorisation de l'offre de formation supérieure et des travaux des équipes de recherche publique et privée. Il devient ainsi capital de tisser des liens forts entre l'université, les grandes écoles et les entreprises du territoire afin de développer une meilleure connaissance des attentes et des besoins des acteurs économiques (notamment en termes de métiers et de compétences), et de faciliter les coopérations et synergies positives entre les entreprises, les établissements de formation et les laboratoires de recherche.

Il est également capital pour le dynamisme de la métropole d'attirer des étudiants et de leur permettre de trouver un emploi sur place.

Dans le domaine de l'habitat, il est essentiel de **diversifier la production de logements pour répondre aux besoins et aux attentes de tous les habitants** et pour cela produire au moins 6000 logements neufs en moyenne par an, et de **développer une offre de logements pour tous**. Malgré les efforts de production réalisés par l'ensemble des communes de la métropole, la demande de logements sociaux continue d'augmenter. En réponse à ces besoins, les objectifs en matière de logements sociaux sont réévalués à environ 2 000 logements sociaux par an, soit 33 % de la production neuve annuelle. La production de logements abordables, en accession comme en locatif, constitue un autre pilier de la politique métropolitaine permettant de couvrir une gamme plus large de parcours résidentiels dans la métropole en s'adressant aux ménages aux revenus intermédiaires qui peinent à accéder au marché privé.

Au plan urbain, le projet spatial s'appuie sur la volonté d'organiser la **métropole rapprochée**. Cette expression a été proposée par le Conseil de développement métropolitain pour exprimer à la fois la notion de métropole des courtes distances et de la proximité, mais aussi de lien social, de relations entre individus et groupes sociaux, de densité, car, selon les termes du Conseil de développement, «se serrer un peu» c'est aussi «se rapprocher».

Le projet spatial prévoit donc de :

- **Développer une métropole compacte, mixte et active**

- pour conjuguer le développement avec une empreinte écologique soutenable,
- pour favoriser de plus fortes densités d'emplois, de commerces et de logements ainsi que la mixité de ces fonctions urbaines et diminuer les distances moyennes de déplacement pour les trajets relatifs au travail, aux achats, aux loisirs.

- **Conforter les centralités et améliorer leur accessibilité par tous les modes de déplacement**

- Le projet spatial métropolitain repose sur le concept simple d'une métropole compacte, composée de plusieurs centralités urbaines, reliées entre elles par un réseau performant d'infrastructures de transports collectifs et routières.
- Intégrée dans ce réseau maillé, chaque centralité doit être suffisamment peuplée pour permettre une réelle mixité, favoriser le maintien et le développement des services nécessaires au quotidien. Ainsi conçue, chaque centralité peut être source de vie sociale, de rencontres et d'échanges entre les habitants, et où les déplacements de courte distance à pied ou à vélo deviennent naturels et agréables.

- **Prioriser clairement les localisations d'urbanisation préférentielle**

Chaque commune doit pouvoir bénéficier d'un potentiel de développement urbain pour ne pas perdre de population et poursuivre son dynamisme. Dans le même temps, chaque commune doit participer à l'effort de construction nécessaire pour assurer le dynamisme démographique et économique de la métropole. Mais ce développement doit être maîtrisé et priorisé. Le projet spatial favorise donc l'urbanisation :

- d'abord dans les villes situées à l'intérieur et le long de la ceinture du périphérique ;
- puis dans les centralités urbaines déjà constituées,
- ensuite le long des axes structurants de transports collectifs (tramway, busway, chronobus, tram-train, etc.) performants, là où c'est pertinent,
- enfin seulement, dans le reste du tissu urbain existant.

Le PLUm veille donc, en conséquence, à traduire ces objectifs à son échelle et au regard de son projet spatial par la réduction, par rapport à la période de référence 2004-2014, **de 50 % du rythme annuel de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers** ;

Pour atteindre cet objectif premier et répondre aux enjeux de l'état initial de l'environnement, le PADD donne la **priorité au développement dans l'enveloppe urbaine** par intensification des espaces déjà bâtis et de manière préférentielle **en intra-périphérique et dans les centralités extrapériphériques**. Ainsi, le PADD fixe un objectif de **80 %** du développement au sein de l'enveloppe urbaine et un objectif de production des 3/4 des logements dans les centralités urbaines et à l'intérieur du périphérique, objectifs plus ambitieux que ceux exigés par le SCoT de Nantes-Saint-Nazaire.

Le PLUm s'appuie sur les orientations du PDU 2018-2027, perspectives 2030, qui a été arrêté le 16 février 2018. Celui-ci conforte l'ambition de mobilité durable en réinterrogeant les objectifs et en mettant en œuvre quatre grandes affirmations :

- Faciliter les usages pluriels et à toutes les échelles du territoire, en améliorant la fluidité d'usage des services de déplacement, la lisibilité et l'accessibilité des services de mobilité ;
- Maintenir la performance des services de déplacement, particulièrement pour les transports collectifs ;

- Favoriser une mobilité de proximité apaisée et développer des continuités cyclables structurantes ;
- Impulser de nouveaux usages des véhicules en réinventant l'usage de la voiture plus partagé.

La traduction réglementaire du projet

Le Conseil métropolitain a fait le choix, par délibération en date du 28 juin 2016, d'inscrire le PLUm dans la réforme nationale de modernisation des PLU. En effet, celle-ci a mis le règlement en adéquation avec les nouveaux objectifs de la planification urbaine, en prévoyant une nouvelle structure du règlement et de ses articles (structure thématique et flexible), en simplifiant et en clarifiant les règles et leur écriture, en accompagnant l'émergence de projets, en favorisant la préservation du cadre de vie, l'intensification urbaine, la mixité fonctionnelle et sociale.

Faisant ce choix, la Métropole s'est ainsi donné l'opportunité :

- de simplifier et de clarifier la rédaction des règles en permettant l'usage de l'illustration, pour favoriser leur compréhension par le citoyen,
- de structurer le règlement de manière thématique, de sécuriser l'élaboration des règles en permettant des représentations graphiques,
- de simplifier et de structurer le règlement graphique autour de 4 zones : la zone Agricole, la zone Naturelle, la zone Urbaine (composée de la zone urbaine mixte UM et des zones dédiées aux activités économiques UE), la zone d'urbanisation future,
- de différencier les règles s'appliquant aux constructions neuves et existantes, d'introduire un «coefficient de biotope par surface», dans un objectif de préservation du cadre de vie,
- d'encourager l'émergence de projets par l'instauration de règles qualitatives ou alternatives, par l'application de règles à une échelle autre que celle de la parcelle,
- d'adapter l'intensification de l'urbanisation, en combinant différents outils,
- de favoriser la mixité fonctionnelle et sociale.

Le règlement du PLUm a pris un sens nouveau à travers cette approche, passant d'un urbanisme normatif à un urbanisme de projet.

Le projet du PLUm qui vous est présenté aujourd'hui est constitué des documents suivants :

- Les pièces d'échelle métropolitaine, constituant le socle commun :

- Le rapport de présentation qui comprend le diagnostic et l'état initial de l'environnement, la justification des choix et l'analyse de leurs incidences sur l'environnement, et les 24 cahiers communaux,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui formalise les choix politiques pour le développement de la métropole et de ses six territoires (Dessiner la métropole nature ; Agir contre le changement climatique ; S'adapter à ses premiers effets ; Rendre possible la mise en œuvre des projets économiques d'envergure métropolitaine porteurs d'emplois; Organiser la métropole rapprochée),
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques applicables sur l'ensemble de la métropole : OAP Trame Verte et Bleue et paysage, OAP Loire, OAP Climat Air Energie, OAP Commerce,
- Le règlement écrit qui consiste en la traduction du PADD en zonages et en règles (le corps commun)

- Les pièces d'échelle communale (avec explications et justifications dans les cahiers communaux)

- Le règlement graphique, les plans de zonages et les plans thématiques : l'application locale du règlement commun et la prise en compte des spécificités locales à travers les outils graphiques,
- Les OAP sectorielles et les OAP de secteurs d'aménagement : la prise en compte des choix communaux sur les secteurs stratégiques

- Les annexes opposables à l'acte de construire et les annexes informatives.

Le projet du PLUm est compatible avec le ScoT de Nantes-Saint-Nazaire, le PDU et le PLH en vigueur. Il a été écrit en cohérence avec la révision menée en parallèle du PDU, du PLH et l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Depuis les débats en conseils de 2016, le PADD a pris en compte la décision du Premier Ministre du 17 janvier 2018 et le porter-à-connaissance de l'État du 27 mars 2018 d'abandonner le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes.

Le projet intégral soumis à votre décision est consultable par les membres du Conseil avant la présente séance sur le site Intranet dédié à l'information des élus. Il pourra ensuite, lorsque la présente délibération sera exécutoire, être consulté par le public sur le site Internet dédié du PLUm.

S'ensuivra la phase de consultation réglementaire des personnes publiques associées et autres organismes concernés, qui disposeront d'un délai maximal de 3 mois pour faire connaître leurs observations ou propositions éventuelles.

Durant la même période, les communes membres de Nantes Métropole seront également invitées à faire part de leurs observations éventuelles sur le projet de PLUm arrêté, selon les termes des articles L153-15 et R153-5 du code de l'urbanisme.

La procédure d'enquête publique est programmée en septembre/octobre 2018. Il s'agira d'une enquête publique unique regroupant le projet de PLUm et les projets de zonages assainissement et de zonage pluvial, afin de faciliter et d'améliorer, sur ces sujets connexes, l'information et la participation du public, comme le prévoit l'article L123-6 du code de l'environnement.

Enfin, après les ajustements du dossier qui pourraient s'avérer nécessaires au vu du résultat de ces consultations, le dossier définitif du PLUm devrait être soumis pour approbation au conseil de Nantes Métropole en février 2019.

M^me^ la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, que nous puissions passer à la première délibération de cette matinée, une délibération importante. Je donne donc la parole à Pascal Pras pour nous parler de notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. »

M. Pras : « Bonjour à tous et à toutes. Cette délibération est importante, chers collègues, pour l'arrêt du PLUM. Nous sommes à un moment important.

Mes chers collègues, la procédure d'élaboration du PLUM que nous avons conduite ensemble est parvenue aujourd'hui au stade de l'arrêt du projet. La délibération que je vous présente aujourd'hui aura donc deux objets : approuver le bilan de la concertation préalable et arrêter le projet du PLUM. Je vous rappelle tout d'abord un certain nombre de dates-clés dans l'élaboration de ce document.
En octobre 2017, le lancement de cette révision des 24 PLU pour aller vers un PLU Métropolitain comme la loi nous y invite. C'est le point aussi de départ de la concertation préalable, puisqu'ensemble nous avons souhaité dès le début pouvoir associer les habitants de nos territoires, nos concitoyens, à l'élaboration de cet important document qui nous projette dans les 12 prochaines années.

Le débat des orientations générales du PADD au sein de chaque Conseil municipal s'est déroulé aux alentours de juin 2016, et a conduit notamment au débat ici en séance le 28 juin 2016, séance où nous avons validé les orientations du PADD.

À l'occasion de cette même séance, nous avions décidé de mettre en œuvre la réforme nationale modernisant les règles d'élaboration du PLUM, notamment le contenu réglementaire en particulier, cet aspect important du règlement. Et puis, la concertation préalable s'est arrêtée en novembre dernier, en novembre 2017.
Et vous le savez, également, l'élaboration du PLUM s'est déroulée parallèlement aux réflexions que nous avons conduites avec nos partenaires du Pôle métropolitain sur le SCOT qui a été approuvé le 19 décembre 2016 et puis aussi en concertation à l'échelle de notre Métropole dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains et de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territoire arrêté au Conseil métropolitain de février dernier.

Et puis je vous rappelle que nous menons actuellement une démarche parallèle à celle de l'élaboration de ces documents pour approuver notre Programme Local de l'Habitat. Après plus de trois ans, même presque quatre ans de coconstruction, ce document travaillé avec les Maires, ce travail de coconstruction avec la population, avec les acteurs du territoire, notre PLUM définit un projet de territoire, des ambitions à long terme, des règles d'urbanisme partagées par l'ensemble des Communes, et leur mise en application concrète à l'échelle de chaque commune, en tenant compte de ses spécificités.

Mais comme je le rappelais tout à l'heure avec un élu important de cette Métropole, cet engagement, c'est aussi la volonté de construire une ville de qualité pour tous, de qualité pour nos habitants. Travailler un PLUM, c'est travailler pour les gens qui vivent sur ce territoire, mais c'est aussi travailler pour ceux qui viendront y habiter, pour leur permettre de se construire la ville de qualité que nous souhaitons tous, pour pouvoir répondre à leurs aspirations sur ce territoire.
On le verra tout à l'heure, je reviendrai sur l'emploi, la mobilité, l'habitat, qui sont tous ces éléments qui font cette qualité de vie. Nous travaillons pour nos habitants. Je voudrais néanmoins prendre le temps de vous présenter ce projet dans ses grandes lignes, et mettre en avant les principales inflexions qu'il porte dans la manière de développer notre Métropole.

En se nourrissant notamment des grands débats sur la Loire, la transition énergétique, nous entendons avec ce PLUM relever trois grands défis pour répondre aux enjeux des décennies à venir et faire de Nantes la Métropole du XXIe siècle : développer une métropole du bien vivre ensemble, de la solidarité, faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique, et agir ensemble pour une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

Pour répondre à ces enjeux, nous agissons sur quatre grandes orientations.

1) Tout d'abord, en matière de qualité de vie, de paysage et de patrimoine, le projet du PLUM porte l'ambition de permettre à tous ceux qui vivent sur le territoire ou à ceux qui souhaitent s'y installer de bénéficier d'éléments essentiels à la construction d'une ville de qualité pour tous, accéder à un logement qui répond à leurs besoins, et cela pour tous les temps de la vie et pour tous les budgets, accéder à un emploi, se déplacer aisément dans des ambiances urbaines paysagères de qualité, accéder à des services de proximité qui couvrent les besoins allant notamment des achats du quotidien à la garde d'enfants ou à la formation supérieure en passant par l'offre de services artisanaux, par l'accès à des espaces naturels, à des espaces de loisirs, de détente et de ressourcement.

En complément du PADD qui exprime ces ambitions, trois Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été travaillées, thématiques transversales. Elles concernent l'ensemble de notre métropole : l'OAP Loire pour que la Loire soit mise en scène dans tous les projets urbains que nous porterons, l'OAP trame verte, bleue et paysages pour que la nature soit une partie intégrante de tous les projets urbains, l'OAP climat air énergie pour que notre territoire devienne un modèle de transition énergétique grâce à une approche intégrée du climat, de l'air et de l'énergie pour la mise en œuvre de cette qualité de vie sur ce territoire, et cela décliné à toutes les échelles de la métropole, de la ville, des quartiers et de chaque construction.

Plusieurs nouvelles règles prescriptives du PLUM visent aussi cet objectif de mettre la nature au cœur du projet urbain avec la volonté de concilier une densité urbaine nécessaire à la préservation des espaces agricoles naturels, mais aussi à la douceur, à la qualité de vie qui font la réputation de notre métropole.

Je voudrais évoquer quelques-uns de ces nouveautés :
- le coefficient de nature en ville qui impose le maintien de surfaces favorables à la nature, au cycle de l'eau, à la régulation du microclimat ;
- les espaces paysagers à protéger qui en plus des habituels EBC visent à protéger le patrimoine végétal présent sur notre territoire et dans nos cœurs de ville ;
- le patrimoine bâti par la protection des constructions, des séquences de rues, des constructions anciennes, des quartiers anciens, du petit patrimoine local qui seront mieux protégés avec de nouvelles propositions, des ajustements de périmètres de secteurs patrimoniaux et un renforcement encore une fois des règles.

Enfin, des règles de haute qualité architecturale urbaine et paysagère des constructions, pour lutter contre la standardisation de la ville et faire ce que les Maires souhaitent tous : le maintien des particularités et des spécificités de leur territoire, pour favoriser la qualité des logements et leur ensoleillement, pour favoriser la qualité urbaine des îlots à travers la présence de la nature, la limitation de la place de la voiture, et participer à l'amélioration de la qualité de l'ambiance de la rue grâce à des transparences.

2) La deuxième orientation du PLUM, de ce projet, c'est l'économie et la création d'emplois. Dans ce domaine, le PLUM porte l'ambition de continuer à attirer les investisseurs, les entrepreneurs, les talents, et préserver la diversité et les richesses de son tissu économique, développer des alliances et des coopérations avec nos territoires et de s'inscrire dans la transition énergétique et numérique. Cela se traduit notamment par la prise en compte des grands projets structurants de notre territoire. Je pense au MIN, au Pôle agroalimentaire à Rezé, à l'IRT sur Bouguenais et Saint-Aignan, mais aussi à l'île de Nantes avec le quartier de la Santé.
Mais il nous faut aussi maintenir la requalification et le renouvellement de nos zones d'activité plus anciennes, en particulier pour conforter le socle industriel et logistique de nos activités.

En matière d'offre commerciale, le PLUM met l'accent sur le développement de la polarisation des commerces de proximité dans les centralités urbaines et propose au travers de l'OAP commerce d'encadrer l'évolution de cette fonction économique majeure de la métropole, pour sa qualité de vie au quotidien, mais aussi pour son attractivité.

Le PLUM a clairement pour ambition d'agir pour l'emploi, de favoriser la mixité des fonctions urbaines partout où cela s'y prête, de façon à rapprocher les habitats des emplois ou l'emploi des habitats. Et enfin, d'optimiser l'usage du foncier dans nos zones d'activité.

Le PLUM agit aussi de manière très volontariste dans le domaine de l'agriculture et le Vice-Président Jean-Claude Lemasson y reviendra tout à l'heure, en se fixant pour objectif de réduire significativement le rythme de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers. L'agriculture est désormais autorisée dans toute la zone urbaine de la métropole, à condition qu'elle soit compatible avec le fonctionnement du quartier dans lequel elle s'implantera.

3) La troisième orientation, c'est l'habitat. Dans ce domaine, le projet du PLUM porte la volonté de diversifier la production de logements pour répondre aux besoins des habitants, de tous les habitants de notre territoire et pour cela construire au moins 6 000 logements neufs par an et développer une offre de logement pour tous.

Malgré les efforts que font toutes les Communes pour réaliser notamment du logement locatif social, la demande continue d'augmenter. En réponse à ces besoins, les objectifs dans ce domaine sont évalués à environ 2 000 logements par an, soit 33 % de la production neuve annuelle, ce qui marque notre engagement dans cet acte très fort de solidarité.
La production de logements abordables, notamment en accession, l'accession abordable, constitue un autre pilier de la politique métropolitaine permettant de couvrir une gamme très large, plus large, pour construire réellement ce parcours résidentiel de chacun sur cette métropole, en particulier en s'adressant aux ménages aux revenus intermédiaires.

4) Enfin, la quatrième orientation concerne la mobilité. Le PLUM poursuit la politique volontariste de Nantes métropole en matière d'offre de transport collectif et de déploiement du réseau des continuités piétonnes et cyclables, et ce pour l'ensemble des déplacements, des motifs de déplacement, quels que soient ces motifs, en particulier la liaison domicile-travail.

En cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains, le PLUM s'attache au renforcement du réseau collectif à haut niveau de service, notamment pour relier les différentes centralités du territoire. Il affirme un principe de maillage généralisé des voies de circulation, qu'elles soient automobiles, piétonnes, fluviales ou cyclables, qui se traduit dans le règlement de manière concrète.
Le PLUM prend également en compte le rôle de la voiture individuelle qui demeure important pour les habitants résidant à l'extérieur du périphérique. Ainsi, le réseau sera amélioré et développé, par exemple par l'optimisation du périphérique, le doublement du pont Anne-de-Bretagne, les contournements des bourgs d'Orvault et des Sorinières.

Enfin, la définition de nouvelles normes de stationnement, pour l'habitat collectif en particulier, prend en compte les taux de motorisation actuels en fonction des territoires.

Le déploiement de ces quatre orientations que je viens d'évoquer sur notre territoire, nous conduis à évoquer, me conduis à évoquer le projet spatial du PLUM. Au plan urbain, le projet s'appuie sur la volonté d'organiser une métropole rapprochée. Cette expression, vous vous souvenez, a été proposée par le Conseil de développement de Nantes Métropole pour exprimer à la fois la notion de la métropole des courtes distances et de la proximité, mais aussi le lien social et de densité de logements, de services et de commerces propices à la vie de quartier. En reprenant ces termes, ne l'oublions pas, le Conseil de développement nous disait : *"Se serrer un peu sur ce territoire, c'est aussi se rapprocher."*

Ce projet spatial s'appuie aussi sur les ambitions de développement métropolitain à l'horizon 2030 : permettre la création d'au moins 60 000 emplois nouveaux pour la période des 12 années, accueillir 75 000 nouveaux habitants d'ici 2030, construire 6 000 logements neufs en moyenne par an dont 2 000 logements locatifs sociaux, atteindre 72 % de déplacements par des modes alternatifs à la voiture conducteur, diminuer de 50 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre, multiplier par trois la production d'énergie renouvelable sur le territoire, réduire de 50 % le rythme moyen annuel de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, et maintenir durablement et protéger durablement 15 000 hectares de terres de zones agricoles au service de cette activité agricole.

Je reviens sur ces 50 % de réduction de notre consommation des espaces naturels agricoles et forestiers. Ils le seront par la préservation de ces 15 000 hectares d'espaces agricoles, 1 000 hectares de plus que dans le PLU actuel, et par le renforcement de près de 14 000 hectares d'espaces naturels et forestiers qui feront l'objet de protection renforcée. Pour atteindre cet objectif premier et répondre aux enjeux de l'état initial de l'environnement, le PADD donne la priorité au développement urbain dans l'enveloppe urbaine par l'intensification des espaces bâtis, et de manière préférentielle en intrapériphérique et dans les centralités extrapériphériques.

Ainsi, le PADD se fixe l'objectif de 80 % du développement urbain au sein de l'enveloppe urbaine, et de production de trois quarts des logements dans les centralités urbaines, dans les centres-bourgs et à l'intérieur du périphérique. Il répond ainsi aux objectifs qui ont été fixés par le SCOT.
Les documents réglementaires du PLUM traduisent aussi ces objectifs. Ils se sont inscrits dans la réforme nationale de modernisation du PLU comme nous en avons fait le choix, permettant ainsi de simplifier et de clarifier la rédaction des règles par l'usage de l'illustration pour favoriser une meilleure compréhension de ces règles.

La méthode de travail que nous avons choisie était de s'engager sur une concertation et une méthode participative. Vous le savez, chers collègues : le PLUM a été élaboré sous la forme d'un projet coconstruit avec les 24 Communes, avec les citoyens, avec les personnes publiques associées et avec les acteurs du territoire. Ainsi, les Maires et leurs adjoints, et avec eux, c'est plus de 500 réunions de travail qui se sont tenues sur la métropole sous la forme de séminaires pédagogiques, de réunions des Maires, de Conférences des Maires à l'échelle des territoires avec les Conférences territoriales, les Commissions locales de pôles, à l'échelle de chaque Commune, avec des groupes de pilotage communaux et des bilatérales nécessaires à chaque phase d'arbitrage.

La concertation avec les citoyens s'est déroulée selon les modalités que vous connaissez. Elles ont été définies le 17 octobre 2014. Elles sont allées au-delà des dispositifs prévus initialement et le processus de participation citoyenne plus ample a été développé. Il a permis effectivement une forte contribution du public.

Quelques éléments de chiffres-clés que vous retrouvez dans la délibération : 48 réunions publiques, 59 ateliers, 8 balades urbaines, 6 000 participants aux réunions publiques, 22 000 visiteurs sur le site Web, 4 000 contributions citoyennes, 900 observations reçues par courrier, 300 observations inscrites dans les registres.

Jusque-là, aucune autre concertation comme celle-ci n'a été réalisée. Elle a permis très en amont la concertation avec nos citoyens. Le travail s'est aussi déroulé en association avec les partenaires et les acteurs du territoire lors de réunions spécifiques. Retenons notamment celle avec les services de l'État sur le volet environnemental, notamment sur le rapport de présentation et les objectifs de la consommation des espaces avec l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine et avec l'architecte des Bâtiments de France, notamment au stade de l'écriture des documents réglementaires, avec la Chambre d'agriculture, avec l'INAO, sur des thématiques agricoles, viticoles, et avec les associations environnementalistes, en particulier au stade de l'élaboration de l'OAP trame verte et bleue et paysages.

Nantes Métropole a aussi associé aux réflexions les autres acteurs métropolitains que sont le Conseil de développement de Nantes métropole, le Conseil métropolitain des acteurs économiques, le Grand port maritime, les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement, les SEM, la Fédération des promoteurs immobiliers, l'USH pour le logement locatif social et enfin le club immobilier Nantes Atlantique.
À l'issue de cet arrêt de projet, nous entrerons dans la phase de consultation réglementaire des PPA et des autres organismes concernés. Durant cette phase de concertation, l'ensemble des 24 Communes de notre métropole sera invité également à faire part de leurs observations éventuelles sur le projet de PLUM arrêté. Une trame de délibération a d'ailleurs été adressée à chaque Commune pour ses éventuelles observations sur cette délibération.

À la suite de cette phase, la procédure d'enquête publique est programmée, elle, entre septembre et octobre 2018. C'est une enquête publique qui porte à la fois sur le PLUM, mais aussi sur les zonages d'assainissement et les zonages d'eau pluviale. Nos mairies seront le lieu d'enquête, ainsi que Nantes Métropole. Cette enquête s'adressera aussi au public via Internet sous des formes dématérialisées.
Enfin, le dossier de PLUM définitif, mes chers collègues, à l'issue de toutes ces étapes qui viennent encore et qui sont devant nous, devrait être soumis pour approbation au Conseil métropolitain de février 2019.

Avant de terminer, je remercie ici les services des communes qui se sont investis aux côtés des services de la métropole, en particulier ceux du département du développement urbain et de la mission planification. Je ne citerai pas le nom des agents qui sont trop nombreux à s'être investis dans ce travail important à nos côtés, nous les élus.

Je veux aussi remercier nos prestataires, certains élus s'en souviennent : le cabinet Rouge Vif territoires, le cabinet Bres-Mariolle, le cabinet Bellenger & Blandin, et puis SCE pour l'évaluation environnementale.
Je veux vraiment et sincèrement saluer votre engagement à tous, celui des équipes municipales, celui des Maires qui, avec le groupe des Vices-Présidents qui travaillaient à mes côtés autour de moi, nous ont permis de faire aboutir aujourd'hui cet important et volumineux travail.

J'ai cité des chiffres, j'évoquais des ambitions chiffrées de développement de notre territoire. Je tiens à redire mon propos du début, c'est que nous sommes ici, à travers l'adoption de ce document, sur la construction d'une ville que nous voulons ouverte, agréable, accueillante, une ville pour tous, quels que soient ses moyens, ses capacités. En fait, nous construisons une ville désirable : donner envie d'habiter, de vivre, de travailler sur ce territoire, tout ça pour la qualité de vie des gens qui sont ici.

Alors vous l'aurez noté : ce vaste travail de concertation n'a jusqu'alors jamais été mené. Notre démarche est la première et nous nous serons mobilisés très fortement pour construire ensemble cette vision partagée de notre territoire. Je vous invite donc à valider le bilan de la concertation et à arrêter le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Merci. »

Applaudissements

M^me^ la Présidente : « Je crois que ces applaudissements nourris disent dans une première étape la reconnaissance de chacune et de chacun pour le travail accompli– on le sait – extrêmement important. Je vous propose que nous puissions ouvrir le débat. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, vous avez souhaité conduire une large et constructive concertation sur l'élaboration du PLUM. Nous arrivons au terme de celle-ci avec le vote de l'arrêt du projet de la concertation. Force est de constater que la démarche était judicieuse, novatrice, mais lourde pour tous. Et je voudrais donc saluer et remercier toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués pour en arriver là, et qui n'ont pas ménagé leurs efforts, comme l'a souligné Pascal Pras.

Je pense en premier lieu aux services de la métropole qui ont répondu à tout moment à nos interrogations. Je veux remercier aussi nos agents dans les communes, car les délais de réponse étaient souvent courts. Sans oublier, vous l'avez souligné, votre Vice-Président Pascal Pras avec qui nous avons eu et avons encore de fortes discussions.

Il ne s'agit là que d'une étape dans le processus qui nous conduira au vote définitif du PLUM, au Conseil métropolitain de février 2019. Dans l'intervalle, il y aura passage dans les Conseils municipaux avant mi-juillet 2018 et comme vont vous le dire certains Maires de notre groupe, il y a encore du chemin à parcourir.

Concernant Basse-Goulaine, nous nous sommes toujours attachés à répondre dans les délais impartis. Au regard du travail minutieux d'analyse tant sur le règlement que sur les futures OAP ou sur le cahier communal, avec des allers-retours avec les services de la métropole, tout cela a permis de répondre à nos attentes tout en respectant le développement souhaité par la Commune et la politique commune définie à l'échelle métropolitaine.

Nous resterons vigilants toutefois sur la prise en compte des dernières remarques émises et sur la capacité de la Commune à répondre au PLH. Certains sujets, d'apparence anecdotique, ne doivent pas être négligés, car les instructeurs y seront régulièrement confrontés. Deux exemples pour terminer – qui sont techniques, je le concède – : la notion d'accès partagé qui va à l'encontre de la volonté de réduire les divisions parcellaires, et également la surface plancher des annexes, limitée à 25 mètres carrés, qui est trop juste et trop sévère. En effet, sur UMd2 ou UMe, il ne sera plus possible de construire un garage de 30 mètres carrés ou une piscine en plein air, alors que les terrains le permettent. Bref, on ne va pas se noyer dans les détails. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Claudine Chevallereau. »

M^me^ Chevallereau : « Je ne vais pas être sur le même registre que Monsieur Vey. Madame la Présidente, chers collègues, aujourd'hui est une journée importante pour notre métropole et nos 24 communes, car en arrêtant ce projet, nous aurons bientôt un outil permettant de concilier l'ensemble de nos projets en matière d'habitat, de transports scolaires, de développement économique et d'environnement, et ceci à l'horizon 2030.

Depuis le temps que nous en entendions parler, de ce PLUM, ce projet est en effet le résultat d'un très long travail qui a commencé dès 2014, au tout début de notre mandat. Il y a eu d'abord l'élaboration de notre Plan d'Aménagement et de Développement Durable, première étape dans l'élaboration du PLUM, c'est notre culture commune, c'est notre volonté pour la métropole. Mais comment aussi ne pas parler du grand débat sur la transition énergétique que nous avons voté à l'unanimité lors de notre précédente session ?

Et peut-être notre projet trouve-t-il sa source encore plus en avant avec "M*a ville demain 2030",* première expérience réussie du débat participatif. Alors, dans ma commune de Mauves-sur-Loire, deux ateliers ont été organisés. 35 personnes ont pris sur leur temps personnel, professionnel, pour travailler sur la question de l'environnement et de l'urbanisme métropolitain. Cette expérience témoigne de notre volonté et de notre attention d'inclure chacune et chacun dans l'élaboration de ce texte réglementaire, ce quelles que soient ses compétences ou ses expériences. Et je suis convaincue que la richesse de notre PLUM vient aussi de la diversité des actrices et des acteurs qui ont participé à son élaboration et à sa rédaction.

Nos concitoyens et concitoyennes ont pu s'exprimer lors de très nombreuses réunions publiques, de balades urbaines, ou encore au cours d'ateliers thématiques. Simples citoyens, citoyennes, élus municipaux, services de l'État, intercommunalités limitrophes, entreprises, associations, ont pu faire valoir à de nombreuses reprises leur point de vue et leurs propositions.

Nous sommes donc, comme l'a dit Pascal, allés bien au-delà des obligations du Code de l'urbanisme. Nous pouvons donc nous en féliciter et je suis d'ailleurs convaincue que notre expérience encouragera d'autres territoires à imiter notre méthode.

De plus, en tant que Maire attachée bien sûr à ma ville de Mauves-sur-Loire, je partage les propos de Pascal Pras sur la place accordée aux réalités des territoires, aux spécificités de chacune de nos communes. Notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain est certes un document global, mais il donne les outils à chaque Maire, à chaque Conseil municipal pour protéger l'identité de sa commune en luttant contre le risque d'une standardisation de la ville. Encore une fois, c'est la diversité de nos quartiers, de nos villages, et même peut-être nos écarts, qui constitueront la richesse de notre métropole et la qualité de vie sur notre territoire.

D'ailleurs, je souhaiterais vous donner l'exemple dont je suis fière, c'est un nouveau quartier sur ma commune qui s'appelle le clos de la Marchandière qui est situé en cœur de bourg et à mon avis, il préfigure ce que seront nos projets urbains à venir. Ce nouveau quartier allie à la fois les exigences de mixité sociale, d'intégration paysagère et urbaine, et de densification de l'habitat.

Madame la Présidente, chers collègues, nous pouvons donc nous féliciter de cette démarche, de notre capacité à mobiliser les énergies où elles sont. Nous pouvons être fiers de ce travail accompli. Et je tiens à féliciter Pascal Pras bien sûr qui a consacré durant ces trois dernières années beaucoup de temps à élaborer au quotidien notre PLUM et à se rendre très régulièrement dans les pôles, dans les communes pour recueillir les avis des nombreux acteurs et actrices. C'était un travail exigeant, mais il a su le mener avec brio en faisant en permanence preuve d'écoute, de patience parfois, en tout cas de pédagogie.

Grâce à ce travail de coconstruction, nous pouvons aujourd'hui arrêter un projet qui est ambitieux. Il traduit notre volonté commune de faire de nos 24 villes une métropole volontaire, créative, pleinement engagée dans la transition écologique pour une cité durable et décarbonée. Celle-ci garantira la mixité sociale et saura promouvoir et protéger la nature en ville. Voilà comment notre métropole continuera à l'avenir de garantir la qualité de vie de nos concitoyens. J'invite donc l'ensemble de mes collègues Maires et tous les conseillers métropolitains à voter bien sûr en faveur de ce projet. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Madame la Présidente, chers collègues, parvenir à l'arrêt du PLUM a été un long travail exigeant, passionnant, crucial pour nos 24 communes puisqu'il acte nos principes d'aménagement. Je souhaite en premier lieu remercier l'investissement de Pascal Pras, Vice-Président, pour son travail, son temps accordé à chacun d'entre nous sur le sujet. Je souhaite également remercier l'ensemble des services de la métropole, mais aussi les services de la Ville de Carquefou.

La somme de travail a été considérable. Madame la Présidente, je tiens à vous exprimer notre satisfaction sur la déclinaison carquefolienne de ce PLUM : même si parfois les discussions ont été tendues, même si parfois il y a eu des échanges un peu houleux, l'identité de Carquefou a été reconnue, identifiée, et nous avons donc été entendus. Et ce conformément à ce que vous avez souhaité, Madame la Présidente, pour nos 24 communes.

Métropole et Ville de Carquefou ont donc su travailler ensemble dans le sens du territoire. J'espère sincèrement qu'il en sera de même sur un autre sujet qui nous tient également à cœur, et que j'aurai donc l'occasion de vous exprimer ma satisfaction en décembre prochain. Je vous remercie. »

M[me] la Présidente : « Merci. Madame Maisonneuve. »

M[me] Maisonneuve : « Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, le dossier que vous nous avez présenté, Monsieur le Vice-Président, est exceptionnel. Exceptionnel par sa complexité et par son ambition, exceptionnel par l'énergie qu'il a mobilisée et par le travail qui a été accompli, et tout particulièrement par celui de Pascal Pras.

C'est pourquoi tout d'abord je tiens à souligner l'implication de tous les élus, services métropolitains et municipaux sur ce projet, à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres. Le PLUM porte les ambitions de développement de notre métropole et fixe de nouveaux objectifs, notamment dans les domaines de la biodiversité, et fonde de nouvelles démarches de conception et de développement urbain. Tout au long de cette phase de préparation, nous avons échangé avec intérêt sur des thématiques variées, ce qui nous a amenés à proposer des ajustements – je pense par exemple plus particulièrement aux adaptations des règles de stationnement.

Cependant, aujourd'hui l'arrêt du dossier n'est qu'une étape de ce long processus et c'est pourquoi je voudrais attirer votre attention sur les challenges que représente l'intégration des 24 PLU de l'agglomération en un seul PLU Métropolitain. Ce n'est pas sans risque. Mes propos s'appuient sur le retour d'expérience de la précédente révision générale en 2007. À cette occasion, nous avions mis en œuvre la suppression du COS, Coefficient d'Occupation des Sols. Nous avons alors été confrontés à des projets d'urbanisation parfois anarchiques, sources de réelle incompréhension avec les habitants et de difficultés à expliquer cette modification de la règle. Il nous a fallu quelques années pour résoudre ces difficultés.

Nous devons donc être vigilants et faire preuve de plus de réactivité pour mettre en œuvre des modifications qui pourraient nous apparaître nécessaires. C'est pourquoi je souhaite qu'un dispositif spécifique de suivi et de pilotage du PLUM soit initié. Il doit s'appuyer d'une part sur une formalisation des échanges techniques entre les services métropolitains et municipaux, et d'autre part sur un Comité de pilotage d'élus de toutes tendances. Nous devons partager et capitaliser nos expériences pour ajuster nos règles communes.

Avant et pour conclure, je voudrais exprimer des regrets quant à la manière dont les dernières étapes du montage du dossier ont été conduites. Elles nous sont apparues bien moins collaboratives que les phases précédentes. Je pense notamment à votre courrier de janvier 2018 invitant les Communes à identifier des ajustements souhaitables. Bien que je vous aie fait part dans un délai court de mes remarques, elles n'ont pas été prises en compte. Ainsi, elles seront présentées au Conseil municipal en juin prochain afin d'être portées dans l'avis que la ville d'Orvault exprimera au titre des personnes publiques associées. J'attends qu'elles soient prises en compte ensuite par la Métropole. Les conseillers métropolitains d'Orvault voteront l'arrêt du PLUM tel que vous le proposez, mais sachez que nous serons extrêmement attentifs aux conclusions des phases de concertation et surtout au contenu du document final qui conditionnera notre vote lorsque vous nous proposerez de l'approuver. Merci. »

M[me] la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

Mme Gessant : « Madame la Présidente, mes chers collègues, le dossier PLUM a représenté effectivement un travail colossal pour les agents municipaux en charge de ces questions, notamment pour les petites et moyennes villes qui ne disposent pas de services importants, mais aussi pour les élus locaux. Je tiens à remercier publiquement mes agents sautronnais et j'associe bien entendu à ces remerciements les agents métropolitains du pôle, telles Géraldine et Annie, elles se reconnaîtront, ainsi que notre collègue Pascal Pras qui est devenu aujourd'hui une véritable encyclopédie du territoire métropolitain.

Mais, comme nous le craignions dès le départ, ce projet mené au pas de charge et tambour battant a pris quelque retard, avec les risques inhérents à ce rythme effréné : de possibles erreurs matérielles, voire parfois peut-être une fragilité juridique. Espérons que nous ne regrettions pas dans le futur cette cadence qui nous a été imposée.

Du point de vue sautronnais, nous considérons également que les étapes préalables de concertation et de coconstruction ont au final bien souvent engendré plus de frustration que de satisfaction réelle. Les ateliers et échanges organisés à cette occasion ont été perçus comme beaucoup trop éloignés de la réalité du terrain par les participants, qui n'ont pas eu le sentiment d'avoir véritablement œuvré au contenu du PLUM et à l'avenir de notre territoire.

S'agissant de Sautron cependant, nous approuverons ce document dans la mesure où la Métropole a entendu nos demandes, répondu à nos souhaits, et que le PLUM respecte l'identité sautronnaise et ses spécificités. Nous approuverons toutefois ce document avec un regret, j'allais dire une réserve, qui concerne le secteur de la Lande-des-Goulets, à proximité immédiate du centre-ville sautronnais, et sur lequel des zones qu'on nous dit humides ont fait soudainement leur apparition depuis l'élaboration du dernier document d'urbanisme.

À moyen/long terme, cela va contraindre encore plus le développement urbain de la ville, déjà fortement limité par la RN165 et par la vallée du Cens.

Vous le savez, la richesse sautronnaise relève pour une grande part de la richesse de son patrimoine environnemental, végétal et naturel. Et vous le savez également : je suis en tant que Sautronnaise et en tant que Maire très attachée à la préservation de ce patrimoine. J'en veux notamment pour preuve l'intégration en 2014 d'une très grande partie de notre territoire sautronnais dans le PPEAN des Trois-Vallées qui est le plus grand Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbain de France. J'aurais aimé que ces éléments soient pris en compte pour l'élaboration du PLUM et qu'on ne limite pas de fait la capacité de Sautron à grandir et se développer à moyen/long terme dans les rares secteurs où cela est encore possible.

Enfin, je voudrais exprimer un dernier regret, mais un regret vif : que l'enquête publique qui va suivre ne soit pas organisée au sein même des pôles de proximité. Dois-je rappeler que dans PLUM, il y a "métropolitain" ? Comme précisé plus haut, nos services, jaugés à l'aune de la taille de nos communes, ne sont clairement pas en mesure d'encadrer parfaitement cette enquête publique et par là même d'accueillir et de répondre correctement au public, voire même de sécuriser les documents liés à l'enquête. Au regard du caractère métropolitain de ce dossier, nous aurions apprécié qu'une aide humaine nous soit apportée et qu'à minima, l'enquête se déroule également dans les pôles de proximité. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci Madame la Présidente. La loi Grenelle 2 de juillet 2010 impose d'élaborer un PLU unique couvrant la totalité du territoire de la métropole nantaise. L'intérêt du PLUM ne se discute donc pas et paraît même nécessaire pour une bonne cohérence de notre territoire. Mais une problématique évidente a été soulevée dès l'élaboration de ce projet à 24 Communes : c'est l'importance de préserver l'identité et les particularités de chacune de nos villes dans la création de ce socle commun. Nous avions tous des engagements vis-à-vis de nos concitoyens : maintenir la qualité de vie, préserver les espaces naturels, maîtriser l'urbanisation, développer la nature en ville, répondre aux besoins en logements sociaux. On voit bien ici que ce qui caractérise ces objectifs c'est que parfois ils sont antinomiques, voire difficiles à concilier, d'où l'importance d'une décision collective qui est prise au sein de notre métropole et qui finalement facilite notre force de conviction vis-à-vis de nos populations puisqu'on a bien là une cohérence métropolitaine. Merci à Pascal d'en avoir assuré la coordination avec brio.

Nous avons convenu en ce qui concerne Saint-Sébastien d'un certain nombre de décisions qui nous conviennent, qui vont dans le sens que nous souhaitions. En matière de logement, nous avions décidé de nous fixer un objectif de 150 par an dont 35 % de logements sociaux. Nous avions convenu d'augmenter de 10 % les espaces réservés aux zones pavillonnaires et les espaces naturels classés, puis il y a eu également un grand débat sur les questions de stationnement lié à l'habitat collectif où au départ nous étions sur une volonté d'une place pour un logement. Nous sommes arrivés à 1,3 place et nous avons également eu à revenir sur la question des parkings boxés en contrepartie des caves qui étaient suffisamment dimensionnées.

Bref, des sujets qui ont été traités avec le temps qu'il fallait, pour arriver à un résultat qui nous convient tout à fait et qui nous amènera donc au niveau de la Ville de Saint-Sébastien à valider ce projet, ce PLUM,

en remerciant encore une fois l'ensemble des services qui ont contribué à ces échanges et qui ont facilité l'évolution de cette décision. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Dominique Duclos. »

M. Duclos : « Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain tel qu'il nous est présenté ici permettra, j'en suis sûr, de soutenir le développement de notre métropole en respectant notre écosystème et en favorisant les solidarités. Il prévoit des outils et des règles efficaces et pragmatiques qui permettront de favoriser la résilience de notre territoire face au réchauffement climatique, comme de lutter contre les différentes formes de précarité.

Notre PLUM conciliera densité urbaine, exigence de solidarité et préservation des espaces agricoles et naturels. C'est d'autant plus important que nous devrons répondre à une nécessité : accueillir chaque année de nouveaux habitants, à qui nous devons garantir, quel que soit leur revenu, un cadre de vie de qualité, apaisé, au contact de la nature. La transition écologique est au cœur de notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Le coefficient de nature en ville, les espaces paysagers à protéger que sont les haies, les boisements, les zones humides et les cœurs d'îlots verts, permettront de maintenir ou de créer des espaces favorables à la faune et à la flore, au cycle de l'eau, et même à la régulation des microclimats.

Mais au-delà du PLUM, il participera à la transition écologique en favorisant la construction d'une métropole des courtes distances comme nous nous y étions engagés lorsque nous avions voté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il permettra au besoin de repenser nos centralités pour que chaque habitant puisse bénéficier d'un emploi, accéder à l'éducation, à la formation, se divertir ou consommer sur notre territoire en privilégiant l'usage des transports en commun et les modes actifs de déplacement.

Par ailleurs, cette métropole dont nous continuons à décrire le récit grâce à une règle générale commune aux 24 villes, prendra aussi en compte la diversité de chacun de nos territoires, de chacun de nos quartiers. Nous répondrons ainsi à des enjeux globaux tout en préservant les spécificités de nos territoires. Et cette diversité est une richesse, personne n'en doute dans cette assemblée. L'organisation de nos communes, les différentes formes d'habitat, les singularités architecturales doivent être valorisées et même renforcées.

Enfin, notre PLUM ne laissera personne au bord du chemin. En matière d'habitat, il soutiendra la diversification des logements en prévoyant 6 000 nouvelles habitations par an, et parmi eux un tiers sera consacré à l'habitat social. Quant au logement abordable, en accession comme en locatif, il constitue un autre pilier de notre politique en matière d'habitat.

Dans notre métropole en effet, nous ne concevons pas notre développement en n'incluant l'ensemble des habitants, y compris les plus précaires et les plus modestes. Comme nous répondrons à la demande d'une métropole solidaire exprimée par la majorité de nos concitoyens, favorisant un parcours résidentiel adapté aux besoins et aux moyens de chacun. Il s'agit ainsi d'adopter une logique de mixité de l'habitat comme de l'usage de nos villes.

Madame la Présidente, chers collègues, on le sait, notre Métropole ne pourra continuer à se développer que si elle participe pleinement à la transition énergétique et si elle parvient à lutter efficacement contre les inégalités. Et je sais ici notre volonté d'agir collectivement en ce sens et dans le cadre d'une véritable alliance des territoires entre nos 24 Communes comme avec celles qui nous entourent. C'est d'ailleurs le message que nous avons tous et toutes porté lorsque nous avons voté à l'unanimité la feuille de route issue du grand débat sur la transition énergétique. Ce Plan Local d'Urbanisme est ambitieux. Il est le fruit d'un long travail de coconstruction et j'en profite pour remercier Pascal Pras et les agents de notre métropole et de nos communes pour l'énorme travail accompli.

Et je ne doute pas que l'avis de nos communes comme celui de nos concitoyens dans les mois à venir feront de celui-ci la clé de voûte d'une métropole volontaire, créative et solidaire. Aussi, j'invite donc l'ensemble des membres de notre assemblée à se prononcer en faveur de cette délibération. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Guy Alix. »

M. Alix : « Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, comment sur le papier ne pas être d'accord avec les grands principes du projet du PLUM comme avec celui du Plan de Déplacements Urbains que nous examinerons au Conseil municipal mardi prochain à Sainte-Luce ? La métropole qui respire, un emploi pour tous, une nouvelle culture de la mobilité, sont des objectifs du PLUM qu'il est difficile de ne pas cautionner. Comment être contre les orientations du PDU qui souhaitent préserver l'environnement et la santé publique, ou assurer un cadre de vie de qualité et promouvoir le bien vivre ensemble ?

Ces formules un peu passe-partout sont consensuelles et Sainte-Luce approuve les grands principes du développement du territoire métropolitain, en particulier le soutien à l'emploi et la place de la Loire, deux de nos grandes priorités.

Nous souscrivons également à la volonté de faire de notre territoire un modèle de transition énergétique et de respecter les terres agricoles et les espaces naturels. Pour autant, et c'est là que le bât blesse, le projet de territoire comme le plan de déplacement ne tiennent pas compte d'un fait majeur. L'Est de ces territoires se développe très, très rapidement. Sainte-Luce en particulier, mais aussi les communes voisines de Thouaré, de Mauves et tout le cadran Nord-Est, comme les communes du Sud-Loire.

Avec le plus fort essor démographique du département entre 2009 et 2014, Sainte-Luce a pleinement contribué au dynamisme de Nantes Métropole en accueillant des nouvelles populations et des nouvelles activités économiques. Pourtant, notre secteur reste encore le parent pauvre en matière d'équipements structurants dans le domaine de la santé, de la culture, du sport et de l'économie. Nous sommes également oubliés par le Plan de Déplacements Urbains qui après l'ouverture de la ligne C7 ne tient pas suffisamment compte des mutations de notre partie de l'agglomération.

Sans remettre en cause la philosophie du PLUM ni celle du PDU, nous sommes et nous serons favorables au premier, mais avec des réserves, et je proposerai à mon Conseil municipal un avis défavorable pour le second. Pourquoi ? Tout simplement pour faire entendre la voix de notre secteur dans l'agglomération.

Notre message est simple : nous souhaitons un rééquilibrage territorial et une prise en compte dans les politiques métropolitaines du développement de l'Est. Merci, Madame la Présidente, de ne pas nous oublier et de faire en sorte qu'à l'Est aussi, il y ait du nouveau.

Avant de conclure, je saluerai le dévouement et l'engagement de Pascal Pras et de ses équipes, en remerciant également conjointement le travail et l'investissement de nos équipes techniques respectives. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, *"faciliter la ville, faciliter la vie"*, tel était notre slogan de campagne au premier tour des élections municipales de 2014. Cela est resté notre ligne de conduite pendant le reste du mandat. Et à entendre mes collègues, on voit bien que la transition énergétique et le climat sont bien rentrés dans les habitudes et les réflexes de chacun et de chacune. C'est à ce titre-là que je voudrais m'associer aux remerciements conjoints pour l'immense travail collectif qui a été opéré par les services, mais également par Pascal Pras.

Parce que derrière cet acronyme un peu techno qu'est le PLUM, se cache comment on construit la ville de demain, et c'est évidemment – on ne s'y est pas trompés – une compétence majeure pour notre collectivité. Nous sommes, en tant qu'élus écologistes et citoyens, dans la construction de ce Plan Local d'Urbanisme Métropolitain à laquelle nous avons pris toute notre part, attachés à trois principes majeurs :

- D'une part une Ville inclusive qui va lutter contre les inégalités, qui va faire en sorte qu'il puisse y avoir un logement pour toutes et tous quelles que soient leurs origines et leur situation.

- Le deuxième volet était bien sûr construire la ville de demain face aux défis de changement climatique et de la transition écologique.

- Et puis enfin, construire la ville avec, pour et par les habitants dans chaque ville de la métropole, mais également avec sa déclinaison dans chaque quartier.

Effectivement, notre principale compétence pour améliorer la qualité de l'air, réduire notre vulnérabilité au risque d'inondation ou encore raccourcir les distances se trouve bien dans la manière dont nous aménageons notre territoire, et c'est également à travers ce document que nous pouvons limiter l'étalement urbain, préserver les terres agricoles et offrir des possibilités à chacun et chacune de se loger sur la métropole... bref construire cette ville de demain, celle que nous souhaitons.

Cette ville que nous souhaitons justement, cette ville, cette vie que nous souhaitons, c'est une ville plus dense certes qui raccourcit les distances et qui limite fortement l'étalement urbain, mais la densification atteindra aussi un jour ses limites, et cela a été évoqué : il nous faut mieux travailler avec les territoires aux alentours, mieux partager notre défi commun, celui de réduire les inégalités, tout en réduisant notre empreinte écologique. Cela nécessite d'engager une construction plus juste et équitable au sein de notre métropole, mais également avec les pôles secondaires, dans notre département ainsi qu'à l'échelle régionale. Des pôles mieux desservis par les transports en commun efficaces et qui répondent aux besoins en termes de mobilité, c'est aussi ça à notre sens le jeu à la nantaise.

Cela nécessite aussi dans chaque quartier d'entendre la voix et les envies des habitants, en particulier lorsqu'ils souhaitent plus d'espaces verts, de place pour l'habitat partagé et participatif, de jardins partagés, de projets de ressourceries, et des projets associatifs et culturels portés encore une fois pour, par et avec les habitants. Un espace public au profit de celles et ceux qui y vivent et qui diminue la place de l'automobile et qui ne crée pas de traversantes routières dans les quartiers.

On le voit bien dans la manière d'élaborer ce PLUM, on a bien tenu sur ces trois piliers : lutter contre les inégalités d'une part, construire la ville avec les habitants, et faire cela en réduisant notre empreinte écologique.
YelloPark représente aussi une partie du territoire qu'on construit et qu'il faudrait construire dans la même veine que nous avons construit ce Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Or, nous ne retrouvons pas aujourd'hui dans le projet.

2020 doit être l'année à partir de laquelle nos émissions de gaz à effet de serre doivent décroître si nous voulons tenir l'engagement des deux degrés de réchauffement climatique. Nous ne pouvons plus aménager de la manière du passé et nous devons être cohérents avec les suites du grand débat sur la transition énergétique.

Il faut d'abord réfléchir à l'optimisation et placer le bilan carbone d'une opération au cœur de nos décisions politiques et publiques. Je voudrais revenir aussi sur un autre élément qui est celui de l'abandon de Notre-Dames-des-Landes. C'est peut-être par une certaine forme de pudeur que personne ne l'a abordé jusqu'à présent, mais cela a un réel impact sur ce document. On va enfin pouvoir sérieusement s'atteler à l'insonorisation et à réduire les nuisances dues aux avions. Puisque la ville que nous souhaitons, c'est une ville qui ne se pense pas uniquement à l'aune de l'attractivité, mais une ville inclusive de l'entraide, de projets collectifs.

C'est à ce titre-là aussi que l'intervention sans discernement de l'État pour tuer dans l'œuf le portage de projets collectifs et d'une société qui émerge et que nous appelons de nos vœux, plus proche de la terre et plus proche de la transition énergétique, nous semble aller à contresens.

En conclusion, mes chers collègues, pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés, ce document se tourne résolument vers l'avenir. Il s'agira de continuer à y travailler et à faire en sorte que de manière tangible cela change notre quotidien et façonne la société tournée vers la transition, une société qui émerge et que nous appelons de nos vœux. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot, je dois le dire : si je peux partager un certain nombre de points de cette intervention, je ne pense pas que les Maires concernés goûteront beaucoup la formule *"se préoccuper enfin sérieusement de l'insonorisation"*. Parce que tous les Maires concernés sont évidemment d'abord préoccupés par la protection des riverains exposés aux nuisances sonores. Je le dis parce que je crois que c'est un sujet qui doit nous fédérer collectivement, que cela doit faire partie maintenant de notre bataille commune, et je salue les Maires qui depuis des années se battent sur ce sujet. Je crois que c'est important de le rappeler. Serge Mounier. »

M. Mounier : « Merci Madame la Présidente. Messieurs les Vices-Présidents, tout d'abord moi je m'associe à mes collègues, quels qu'ils soient pour féliciter et remercier Pascal Pras pour le travail effectivement considérable qui a été effectué. Moi, je voudrais le remercier pour sa qualité d'écoute. Alors bien sûr, il a une forte qualité aussi de négociation, de persuasion, mais voilà : nous avons discuté nous aussi et nous sommes arrivés à un consensus. Peut-être une petite remarque aussi pour remercier l'ensemble des services de la Ville, et puis aussi les services de Nantes Métropole.

J'entends certains conseillers métropolitains, je voudrais préciser que ce sujet de PLUM est avant tout une préoccupation qui concerne les Maires et les équipes municipales dans chacune des communes, et c'est bien là l'essentiel. Alors effectivement, toutes les thématiques ont été balayées lors de ces discussions. Nous arrivons maintenant à l'arrêt de ce PLUM. Nous allons passer à l'enquête publique.

En ce qui concerne notre commune de Thouaré-sur-Loire, nous sommes relativement satisfaits puisqu'un certain nombre de points qui étaient défendus par les élus ont été pris en considération : je pense particulièrement à la hauteur des constructions en centre-ville, chose d'ailleurs qui avait déjà été actée dans la modification du PLU de Thouaré dès 2015 et donc là, on a le prolongement de cette volonté.

Une revendication aussi qui était importante pour nous, c'était de travailler sur les divisions parcellaires qui aujourd'hui pénalisent notre taux SRU. Ça aussi, ça a été partagé et pris en compte, et puis bien sûr tout le travail qui a été fait sur le stationnement. Donc je dirais qu'en ce qui nous concerne, voilà, les objectifs ont été atteints. Bien sûr, je ne reviens pas sur tous les volets, transition énergétique, mobilité, habitat et déplacements. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

J'attire simplement l'attention sur le fait qu'une fois que notre PLUM sera voté, on aura affaire effectivement à une nouvelle réglementation qui est basée sur beaucoup de règles graphiques. Cela nécessitera aussi beaucoup d'explications auprès de nos concitoyens. J'ai toujours la crainte que nous ayons un certain nombre de recours parce que les explications ne seront pas forcément toujours bien comprises. Donc un point de vigilance sur ce sujet.

Et puis je partage les propos de mon collègue Jean-Guy Alix sur les aspects de mobilité sur lesquels il faudra qu'on retravaille ensemble. Donc pour conclure, je ferai la proposition au Conseil municipal de Thouaré de voter l'arrêt de ce PLUM. Merci pour votre écoute. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Oui, merci Madame la Présidente. Ce projet d'arrêt du PLUM dessine donc le cadre de développement du territoire à horizon 2030 et c'est vrai que c'est un sujet souvent très technique que celui de l'urbanisme, mais c'est aussi un sujet qui impacte très concrètement et également durablement la qualité de vie des habitants à Nantes et dans l'agglomération.

Donc on parle vraiment aujourd'hui, quand on parle du PLUM, de la qualité de vie des Nantais à horizon 2030. Je me permets de dire à quel point je rejoins ce que vous avez dit, Madame la Présidente, sur la question de l'insonorisation. Je crois que c'est effectivement un sujet qui est capital, un sujet qui au-delà de la question de l'aéroport doit être un objet de préoccupation pour toutes les grandes Métropoles aujourd'hui dans le monde, et je voulais souligner le point que vous avez mis en avant. La suite de mon intervention, évidemment vous vous en doutez, sera un peu moins convergente, mais je tenais à le souligner.

Alors, concernant la globalité de ce projet, ça a été dit précédemment, je voudrais le souligner peut-être un peu différemment : nous n'avons pas une ligne dans ce document sur l'impact de l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes sur le développement du territoire nantais. Quand je dis qu'on n'a pas une ligne, ça veut dire qu'on repart sur les mêmes analyses, sur les mêmes chiffres, les mêmes objectifs en termes de logement, en termes de croissance économique.

Vous dites 75 000 habitants supplémentaires en 2030, besoin de 6 000 logements supplémentaires, projection de 60 000 emplois supplémentaires. On ne voit pas de différence avec ce qui était projeté en amont de la décision gouvernementale d'abandonner le projet de Notre-Dame-des-Landes. On ne le voit pas non plus sur les projets urbains, je pense notamment à la ZAC de Pirmil qui n'a pas été modifiée, qui est restée en l'état malgré l'abandon de ce projet, Anne-Sophie Guerra l'avait souligné il y a quelque temps.

Ça pose quand même une question, c'est celle d'essayer de comprendre comment vous avez pu Madame la Présidente, et nous l'avons fait à vos côtés, vous le savez, défendre ce projet d'aéroport en expliquant à quel point il était selon vous, selon nous, nécessaire et indispensable au développement du territoire de Nantes Métropole, et en même temps ne rien modifier au projet de PLUM, ne rien évaluer sur les conséquences pour notre métropole de l'abandon de ce projet qui devait pourtant être si structurant pour le territoire métropolitain.

Et je crois que c'est un vrai sujet parce qu'en ne prenant pas en compte cet abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, on donne raison aux opposants et on laisse penser que finalement, ce projet, qu'il se fasse ou pas, c'est la même chose pour notre ville, c'est la même chose pour notre métropole en termes de développement économique, en termes de développement démographique, en termes d'emploi, etc.

Alors bien sûr qu'il faut se battre et nous nous battrons à vos côtés pour que les grands dossiers avancent, pour que cet abandon nous pénalise, nous, région nantaise, le moins possible, mais il faut aussi regarder cette situation en face, il faut aussi prendre le temps de l'analyser et de s'adapter à ce que l'on peut appeler une nouvelle donne territoriale.
Ensuite, concernant les différents objectifs du PLUM, je voudrais revenir sur deux points. D'abord, la question de la circulation automobile qui est un vrai sujet, certains l'ont évoqué avant moi, pour de très nombreux Nantais, vous le savez, et pour de très nombreux habitants de l'agglomération.

Il faut rappeler que dans la métropole nantaise, le flux automobile continue aujourd'hui à augmenter chaque année de 0,5 %, et ce malgré les efforts que vous déployez sur une ambition en termes de transports en commun. Le PLUM en parle très peu, c'est pourtant un sujet considérable pour les Nantais et pour l'avenir d'une agglomération qu'on souhaite apaisée et aérée. Vous évoquez le projet de liaison facilitée, la question des embouteillages est évoquée sous le terme un peu pudique je dois dire de *"gestion de la congestion des réseaux viaires".* Franchement, les Nantais quand vous les croisez dans les embouteillages, ils ne vous parlent pas de *"gestion de la congestion des réseaux viaires"*. À quand un vrai plan d'action pour s'attaquer au point dur de la circulation sur le territoire métropolitain ? Ça, c'est le premier point.

Le second point, c'est la question de la densification urbaine et la question de la nature en ville. Qu'est-ce qui se passe concrètement ? Madame la Présidente, vous parlez beaucoup de la nature en ville et on vous rejoint tout à fait sur cet objectif, mais pendant que vous en parlez, les grues se multiplient et les Nantais assistent aujourd'hui à une bétonnisation en règle de leur territoire. L'île de Nantes évidemment est un exemple qui vient facilement à l'esprit. Le projet de transfert du CHU que vous envisagez bétonnerait encore davantage s'il se faisait sur ce territoire. On avait déjà un projet de vaste parc urbain que nous avions proposé et qui s'est réduit ces derniers mois, dans les derniers plans du projet, à un corridor vert en bord de Loire.

On a là une île qui est déjà très construite, qui est déjà très bâtie, qui comporte peu d'espaces verts si l'on excepte le Crapa sur la pointe Est de l'île, et nous sommes en train de passer à côté de l'opportunité de construire une île verte et bleue qui aurait pu devenir un vrai exemple d'habitat nature sur le territoire nantais. Donc l'île de Nantes c'est un premier point. C'est la même chose dans d'autres quartiers. Je voudrais citer rapidement la caserne Mellinet, les constructions à neuf ou dix étages que vous envisagez aujourd'hui au centre de la parcelle de la ZAC qui risquent d'écraser complètement ce quartier en pleine reconfiguration.

Je voudrais dire un mot également sur le quartier du futur stade YelloPark. La concertation a été prolongée d'un mois, vous l'avez souhaité, nous l'avons souhaité également et nous avons souhaité je crois, ensemble que cette concertation concerne prioritairement les préoccupations des riverains.
Sur ce quartier encore, vous l'entendez certainement, Madame la Présidente, la hauteur fait peur. Le projet de tour signal ne passe pas aujourd'hui auprès des riverains. Vous savez combien nous défendons ce projet YelloPark qui fera entrer Nantes dans la modernité sportive du XXI^{e} siècle, mais nous avons déjà un projet de stade qui en lui-même serait un bâtiment monumental et nous pensons aujourd'hui que cette tour n'est pas utile et nous vous proposons de ne pas la maintenir dans le projet urbain définitif.

La nature en ville, Madame la Présidente, est encore aujourd'hui une incantation pour les Nantais. Nous en partageons encore une fois l'objectif, mais nous vous invitons à repenser les modalités, à bâtir un plan d'action plus large que simplement l'ouverture ici ou là de quelques squares que nous saluons par ailleurs, mais qui est malheureusement compensée par la suppression de certains autres comme le square Fleuriot-de-Langle dernièrement.

Les Nantais, Madame la Présidente, vivent dans la sixième ville de France. Nous avons la chance que ce soit une ville dynamique. C'est aussi une ville fatigante, embouteillée, bruyante pour beaucoup de nos concitoyens. Le lien qui est encore préservé avec la nature dans certains quartiers doit se maintenir. Il faut le recréer dans d'autres secteurs et il faut penser ce lien avec la nature comme une priorité pour apaiser la ville dans les années à venir. Voilà. Compte tenu de ces points de désaccord, compte tenu également du fait que le PLUM ne tient pas compte, dans la prospective que vous proposez, de l'abandon du projet d'aéroport, les élus nantais de la minorité voteront contre cette délibération. Nous espérons néanmoins que le vote définitif du PLUM en février 2019 permettra de prendre en compte les différents points que nous avons soulignés. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Comment dire… ? J'allais presque vous répondre en souriant jusqu'à la fin de votre intervention. Parce que je crois qu'il y a un point qui est extrêmement ennuyeux pour la dynamique de notre métropole dans ce que vous venez d'indiquer. Vous prenez pour prétexte la question de l'aéroport pour ne pas voter le PLUM. Vous prenez ce prétexte pour être dans la posture habituelle strictement politique qu'on vous connaît.

Est-ce que vous mesurez, Madame Garnier, tout le travail qui a été mené dans le PLUM pour que notamment le PLUM crée les conditions du développement économique de cette métropole ? Est-ce que vous mesurez qu'un travail a été mené avec lesdits acteurs économiques ?

Si on suit votre raisonnement, c'est la double peine. Non seulement nous n'aurons pas ce projet porteur de développement économique, mais vous votez contre un sujet qui crée les conditions du développement économique et donc de l'emploi. Je le dis, ça me paraît vraiment très sincèrement, sur le fond, une faute.
Ensuite, quelques mots. D'abord, je vous rappelle que nous n'avons pas décidé le projet du CHU, vous le dites régulièrement, je continuerai à vous répondre. L'État a décidé du projet du CHU. Je crois que sur ces sujets, il faut être précis.

Sur la question des espaces verts, d'abord je vous invite à prendre le temps de découvrir un certain nombre de nos projets nantais. Quand je vous écoute, j'ai l'impression qu'il y en a un certain nombre que vous ne connaissez pas. J'ai l'impression que vous ne savez pas que sur le projet Champ-de-Manœuvre, c'est plus d'un tiers d'espaces naturels qui vont être conservés. Je vous invite à échanger avec Alain Robert sur le projet Mellinet, et vous verrez que là aussi la réalité est bien loin des caricatures que vous venez d'évoquer.

L'île de Nantes : je ne sais pas ce que vous avez avec l'île de Nantes, ça fait des mois que je vous entends sur ce sujet, l'île de Nantes serait une catastrophe. Je ne sais pas, les habitants que j'y vois, que j'y côtoie semblent plutôt heureux d'y vivre. Par ailleurs, c'est le projet le plus repéré à l'échelle européenne et à l'international pour sa qualité urbaine. Donc vraiment, je ne sais que faire et je vous invite à prendre le temps de vous y promener. Je vous assure : à pied, en vélo, maintenant on peut quasiment faire le tour de l'île, allez-y, vous verrez vraiment que la question est bien plus nuancée que ce que vous avez bien voulu le dire.

Enfin, un mot sur la nature en ville. Moi, je n'oppose pas la nature en ville au droit au logement. Je vous le dis, Madame Garnier, parce que je crois qu'il y a là un vrai écart entre nous sur ce sujet. Le droit au logement c'est essentiel et moi je ne connais pas d'autre mécanisme pour réguler les prix du logement, pour permettre à toutes les familles dans leur diversité, y compris aux plus modestes, de pouvoir habiter dans le cœur métropolitain, que d'avoir cette politique de logement ambitieuse.

Effectivement, Madame Garnier, je revendique que place Aristide-Briand, à côté de l'hôtel Radisson nous menons par exemple une opération où il y a 50 % de logement social parce que c'est la manière de pouvoir accueillir des familles jusqu'au cœur de notre ville. Mais je considère en effet que la ville de demain, elle doit conjuguer cette dynamique-là avec une inflexion profonde sur le sujet de la nature en ville. Et la question du coefficient nature en ville qui est une des avancées majeures de ce PLUM, je peux vous garantir qu'à trois ans, à cinq ans, à huit ans, à dix ans, cela viendra transformer profondément le visage de la ville.

Enfin, je vous fais deux invitations pour terminer : la première à échanger avec vos collègues Maires, ils vous diront comment nous avons évidemment échangé sur la nouvelle donne issue de la décision d'aéroport et pourquoi notre logique ça n'a surtout pas été de tout freiner, de mettre les pieds sur le frein. Nous devons continuer à avancer, nous devons continuer à aller de l'avant, nous devons continuer à préparer l'avenir. Et puis si j'étais un peu taquine, je vous inviterais, Madame Garnier, à notre très belle exposition "Complètement Nantes". Vous y découvrirez tous les grands parcs, tous les grands jardins qui nous permettront de faire respirer la ville de demain.
Cécile Bir. »

M^me^ Bir : « Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, juste quelques mots pour saluer, comme la plupart des élus, l'ambition du PLUM avec des objectifs qui vont clairement vers une métropole plus durable, saluer également Pascal Pras sur la concertation qui a été menée au niveau de la métropole, mais aussi au niveau de chaque commune, avec notamment à Nantes une démarche innovante qui est les plans paysage et patrimoine par quartier qui ont permis de construire cet outil au plus près des habitants et de ne pas – je peux répondre à Madame Garnier aussi là-dessus –, de ne pas opposer dans cette concertation la densification et la nature en ville.

Ces plans paysage et patrimoine ont donné des traductions concrètes dans le PLUM comme le classement de murs en pierre à Nantes Sud ou le classement d'espaces boisés à la demande des habitants, mais également de recul de bâtiments, de nouveaux bâtiments par rapport aux trottoirs.

Donc je voudrais remercier, comme vous tous, Monsieur Pras, les élus qui y ont contribué, les services, mais tout particulièrement les associations de défenses du cadre de vie et les habitants qui ont fortement contribué, qui se sont mobilisés sur ce dossier, et c'est donc avec enthousiasme que nous voterons cette délibération. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, avec l'élaboration du nouveau PLUM commun aux 24 communes de la métropole nantaise et en appui sur le projet que nous allons adopter, nous serons dotés d'un bel outil pour notre territoire en 2019.

Ce projet porte une ambition forte pour permettre l'accueil de nouveaux habitants, la création de nouveaux emplois, de nouveaux logements dont un tiers en logement social, cela mérite d'être souligné, pour améliorer notre réseau de transport urbain, diminuer les émissions de CO_2, produire plus d'énergie renouvelable, reconstruire la ville sur elle-même et préserver les espaces naturels et agricoles. Nantes Métropole est une métropole dynamique et attractive. Ce dynamisme irrigue les territoires bien au-delà de notre aire urbaine et il nous incombe de le préserver malgré, il faut bien le dire, des Gouvernements qui de désengagement en désengagement et maintenant par la contractualisation pèsent sur nos choix d'aménagement.

Notre métropole attire, c'est indéniable : avec 75 000 nouveaux habitants attendus, cela nous oblige à repenser la forme de la ville, l'emploi, les services, les espaces de loisirs, les déplacements, l'habitat. Accueillir de nouveaux habitants, c'est en effet leur offrir des opportunités d'emploi, de formation pour eux-mêmes et leurs enfants. Cela veut dire préserver la diversité économique du territoire, industrie, services, commerces, un tout à développer en synergie et parmi les atouts forts qu'il nous semble important de mettre en avant, des productions agricoles diversifiées sur notre territoire et sur les territoires avoisinants, des secteurs industriels de pointe, bien sûr l'aéronautique, mais aussi dans le domaine de la santé ou de l'agroalimentaire.

Sans oublier ce que nous avons permis de développer en matière de culture et de sa diffusion et du développement du tourisme culturel et d'affaires. Ce sont ces richesses qu'il nous faut développer et préserver, et nous nous y attelons malgré les multiples bâtons nationaux qui sont mis dans nos roues. Deux exemples pour ce qui concerne le champ du développement économique : la situation préoccupante d'Arcelor Basse-Indre suite à l'accord Ayrault, ou encore l'État qui semble vouloir abandonner le port de Nantes-Saint-Nazaire en baissant ses dotations notamment pour le dragage.

Dans nos atouts nécessaires à développer figure pourtant le fait important pour notre ville d'avoir un fleuve navigable pour les grands navires jusqu'au cœur de la métropole, et une façade maritime à quelques dizaines de kilomètres.

Une métropole attractive, c'est aussi un ensemble urbain où l'on respire. Pour cela, il convient de préserver les espaces de nature, de redonner, nous nous y sommes engagés, à notre espace fluvial toute sa place. C'est encore innover pour une énergie plus propre et de ce point de vue, notre groupe réaffirme une fois de plus – mais il y en a besoin – notre soutien aux projets portés par les salariés de la centrale de Cordemais.

Autre levier important : l'habitat. Là aussi, la Métropole est volontariste et il est important que nous fassions tous preuve, sur l'ensemble du territoire, du même volontarisme. Il nous faut du logement et une offre diversifiée de logements. Je pense notamment à une offre de logements adaptés bien sûr aux conditions économiques des ménages, mais également à tous les âges de la vie. Il nous faut du logement social – et nous ne manquons pas d'ambition, bien que dans ce domaine aussi l'État impose sa vision du logement-marchandise.

Construire du logement, c'est consommer de l'espace, et de ce point de vue la politique d'aménagement que nous souhaitons mettre en place nous semble la bonne. Je souhaite souligner quand même que concernant ce PLUM qui va démarrer en 2019, nous savions dès le départ que l'aéroport n'aurait pas encore déménagé lors de son entrée en vigueur. Donc il est un peu logique que nous fassions que ce PLUM ne soit pas complètement bouleversé depuis l'annonce inconsidérée du Gouvernement à la mi-janvier.

Oui, il faut faire le choix de densifier en priorité l'aire urbaine, tout en garantissant des espaces de respiration. Oui, il faut limiter l'étalement urbain et ses conséquences néfastes sur l'environnement, et c'est bien cela que nous tentons de réussir avec ce projet de PLUM. Il nous semble que ce sont là de bons choix. C'est ce qui sera fait à Rezé sur le site des abattoirs, ou encore à Nantes dans le Bas-Chantenay où il nous faudra préserver une mixité d'usage entre habitation, commerce, industrie et tourisme. Dessiner et penser cette urbanisation compacte, c'est développer comme nous nous y sommes engagés commerces, services, emplois de proximité, agriculture de proximité également, puisque dans les nombreux projets de la métropole figurent aussi des projets de fermes urbaines, je pense, à Doulon, et réseaux de transports en commun performants, une autre ambition forte portée par notre Métropole qui mérite là aussi d'être soulignée.
Nous avons à cœur avec la majorité de construire la métropole à bien vivre de demain. Nos choix sont ceux du développement dans le respect de l'humain et du territoire, et c'est un beau projet que nous soumettons aujourd'hui à la consultation réglementaire et à l'enquête publique.

Je souhaite également, comme mes autres collègues, saluer le travail effectué par les services en proximité, et vous redire que sur les aspects de zonage assainissement et pluvial, la direction du cycle de l'eau et les pôles de proximité continueront à accompagner les 24 Communes dans leur élaboration et leur application. Merci chers collègues. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Assez logiquement, les déplacements ont été abordés à plusieurs reprises et c'est très logique puisque déplacements et aménagements sont ici intimement liés. Tout le monde peut bien le comprendre et je crois que c'est l'intérêt de travailler en parallèle sur ces divers documents stratégiques. Moi, j'ai entendu deux choses qui m'ont fait réagir un petit peu.

La première, c'est quand on dit que le quart Nord-Est de l'agglomération est le parent pauvre ou est abandonné, qu'il n'a accès à aucun service. Je rappellerai juste qu'il y a à cet endroit une grande clinique mutualiste dont je tairai le nom, mais qui me semble être un équipement de santé qui peut profiter à tous. Et puis il y a un certain nombre d'autres équipements y compris sportifs, qui sont accessibles, je crois, à tous les métropolitains.

En matière de déplacements particulièrement, je ne peux pas laisser dire que le quart Nord-Est est abandonné. Si on prend juste la commune de Sainte-Luce, elle est desservie par le C7 qui peut-être fonctionne moins bien aujourd'hui que dans le passé parce qu'il y a eu un certain nombre de décisions prises en matière de réglementation et de pouvoirs de police du Maire, mais aussi par les lignes 77, 87, 80, avec des fréquences qui ne sont pas des fréquences à l'heure, mais des fréquences assez classiques. Cela veut dire qu'il y a bien un service qui existe, et on ne peut pas laisser croire que ce service est inexistant.

Deuxième chose qui m'a fait réagir : quand Madame Garnier nous dit : "*Voilà, les déplacements augmentent en voiture de 0,5 % par an.",* elle commence par un constat et elle finit par des questions. Moi, j'aurais préféré que derrière le constat soient alignées des propositions. Et Madame Garnier, je pense qu'il faudrait que vous réfléchissiez un petit peu sur le pourquoi de ces déplacements.

Il n'y a pas que des métropolitains qui se déplacent sur notre agglomération. Ils sont plus nombreux et ils se déplacent davantage. Le nombre moyen de déplacements augmente : il est à peu près de 1,5 par jour sur l'espace d'une quinzaine d'années. Ça veut dire que s'il y a davantage de déplacements pour chacun et que ces déplacements se font toujours en voiture, effectivement il y a davantage de voitures en circulation. Mais surtout c'est l'étalement urbain qui nous amène de nombreuses voitures sur le territoire métropolitain. Et d'ailleurs, il y a quelques incohérences intellectuelles entre regretter l'accroissement de trafic lié à l'étalement urbain et critiquer la densification. À un moment donné il faut choisir, on ne peut pas être contre et contre. Ça ne marche pas.

Vous avez semblé questionner sur un plan d'action pour résorber les embouteillages. Eh bien, je vais peut-être vous apprendre – comme nous avons déjà arrêté le PDU, c'est un peu gênant – mais il y a au moins quatre points qui y contribuent et qui figurent explicitement dans le PDU.

D'abord, le fait de prolonger les transports en commun au-delà du périphérique et ensuite d'installer à proximité des P + R qui sont plus capacitaires, et d'ailleurs nous allons avoir une délibération tout à l'heure à ce sujet.

Ensuite, nous avons dans le PDU mis en place tout un ensemble, en tout cas imaginé tout un ensemble de moyens de circulation à vélo le plus rapidement possible en périphérie de l'agglo, notamment pour pouvoir faire du vélo un véritable outil de déplacement, pas simplement dans le cœur du périphérique ou même en cœur d'agglomération, mais aussi en extrapériphérique.

Et enfin, nous travaillons aussi sur le covoiturage, notamment pour les personnes qui habitent dans le périurbain et qui viennent travailler sur notre métropole et bien entendu, il ne faut pas croire que l'on pourra résorber les embouteillages sans réduire le nombre de voitures. La seule façon de pouvoir atteindre cet objectif, c'est de réduire le nombre de voitures et donc pour réduire ce nombre de voitures en circulation il nous faut proposer un certain nombre d'offres alternatives, et c'est ce que notre PDU prévoit. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci. Madame la Présidente, je voulais d'abord exprimer au nom de la Commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu un satisfécit général quant à la méthode et au résultat qui nous est proposé aujourd'hui, et sans fausse pudeur, Madame Laernoes, nous nous étions accordés sur les équilibres d'aménagement de notre commune tout en respectant nos contraintes et notamment les contraintes en lien avec la proximité de la deuxième réserve ornithologique de France qui s'appelle Grand-Lieu.

Malheureusement, le 17 janvier dernier l'État a fait un choix, un choix qui détruit plus de 30 ans d'application stricte notamment de la loi littorale à notre niveau. Et ce notamment contrairement à ce que laissent croire un certain nombre de pseudo-experts.

Je suis, vous l'avez compris, frustré par tant de gâchis. Néanmoins, l'arrêt du PLUM aujourd'hui est pourtant indispensable au bénéfice de nos 24 communes et de nos concitoyens. J'adopterai celui-ci. Mais n'oubliez pas que ma Commune ne peut pas construire à cette heure, à l'heure où je vous parle, construire son avenir. Cela visiblement n'a pas été encore totalement compris par un des groupes politiques ici dans cette assemblée, et il ne s'agit pas seulement que de problèmes d'insonorisation sur lequel nous travaillons depuis de longues, très longues années. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président à qui j'envoie mon soutien pour cette longue station debout, chers collègues Maires, chers collègues, Madame la Présidente, en politique on dit souvent qu'il y a la règle et il y a esprit, et puis il y a ceux qui le permettent, l'expression et la prise en compte de l'une pour permettre la rédaction de l'autre. Donc je m'associe évidemment aux remerciements et aux propos de mes collègues pour ceux qui ont contribué à la rédaction de ce Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

Je ne reviens pas non plus sur les propos que j'ai entendus ce matin de certains, déconnectés de toute forme de réalité, une réalité violente que l'on constate tous les jours, encore ce matin, sur les bâtiments de la région des Pays de la Loire qui ont été malheureusement abîmés. Alors, arrêtons cette vision de Bisounours dans la situation dans laquelle nous sommes. Des occupants illégaux restent des occupants illégaux. Des voyous restent des voyous, et parfois la règle doit s'appliquer fermement, car l'État de droit ne se discute pas.

Je voudrais, comme je pense l'ensemble ici de nos collègues, rappeler le soutien aux forces de l'ordre qui, elles aussi, subissent parfois la violence de quelques-uns.

Revenons au sujet Madame la Présidente, le PLUM est donc le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique, de notre projet politique. À ce titre, il est élaboré au regard des politiques publiques mises en œuvre sur notre territoire. Il s'agit donc du fruit du travail collectif concerté, de notre esprit construit dans le temps avec les élus et tous les acteurs concernés. Au cœur de cette métropole nantaise, Vertou, je le dis, s'est fortement impliquée comme toutes les autres communes, je le crois, dans cette démarche de projet avec Nantes Métropole et ses autres partenaires institutionnels.

Il s'agit donc d'abord d'une ambition commune de développement, de rayonnement, d'attractivité qui prend la forme d'un travail en commun de projection pour dessiner le visage et le développement de la ville du futur, de la métropole de demain.

Vous le savez : je suis convaincu que notre singularité vertavienne de ville à la campagne connectée à la métropole et en même temps enracinée dans ce vignoble nantais qui fait son identité, nous a fait choisir des modes de coopération équilibrés. À Vertou, nous avons choisi trois mots pour ce PLUM : maîtrisé, localisé, organisé.

En matière d'aménagement du territoire, le PLUM dont les travaux ont débuté il y a déjà trois ans pose ce cadre stratégique primordial pour donner une cohérence globale à l'échelon métropolitain en termes de développement urbain et paysager, en termes de développement économique, de dynamique d'habitat, de déplacements, tout en tenant compte de nos spécificités vertaviennes, des acquisitions foncières pour localiser le renouvellement urbain, la poursuite d'un développement urbain maîtrisé et de qualité, l'amélioration continue, enfin des services afin d'organiser au mieux la vie des anciens et des nouveaux Vertaviens.

Alors, au terme de ce travail constructif, en tout cas je crois, entre Vertou et la Métropole, entre les élus et les services, et même s'il demeure toujours quelques points à affiner, à ajuster peut-être, je tiens à saluer la qualité de ce projet présenté, de cette règle juridique qui met en lumière l'esprit vertavien. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, nous voterons donc favorablement cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, je voudrais m'associer aux remerciements effectués par l'ensemble de nos collègues pour la mobilisation de notre collègue Pascal Pras, les services de la Métropole, et puis pour l'ensemble des municipalités qui se sont investies dans cette longue aventure de concertation.

Pour ma part, je voterai ce PLUM pour la raison suivante : c'est tout d'abord qu'il nous revient à ce stade de prendre acte du bilan de la concertation. Et que dans cette délibération, il nous est offert des orientations qui vont dans le bon sens, et elles s'appuient effectivement sur l'ensemble des remontées qui ont été faites à l'occasion des différentes réunions et des différentes prises de position des différents territoires, et que finalement la traduction politique de cette concertation et des objectifs le sera véritablement dans le PLU l'année prochaine à travers le document d'urbanisme réglementaire qui traduira un certain nombre de zonages et de prescriptions.

Toutefois, je voudrais appeler votre attention sur un point, Madame la Présidente, c'est celui qui remonte sur le sujet de l'habitat et de la densité. La densité, c'est un sujet pas facile, vous le savez. C'est une nécessité aussi pour répondre à l'obligation qu'on a de pouvoir accueillir les populations qui arrivent sur notre territoire, et je partage bien cet objectif. Toutefois, dans le cadre de la concertation qui a été menée, et c'est écrit en toutes lettres dans le document que vous nous proposez de voter, cette question de la densité interroge un certain nombre de nos concitoyens.

Il y a un projet particulier sur lequel moi j'aimerais qu'on discute de densité, c'est celui de YelloPark. Vous savez qu'aujourd'hui, le projet tel qu'il est dessiné amène finalement à construire 2 000 logements sur 23 hectares, vous maîtrisez le dossier probablement mieux que moi, ce qui veut dire à peu près 3 000 habitants. On est aujourd'hui à Nantes dans une densité moyenne au kilomètre carré de 4 500 habitants, un peu plus. Ce projet, si on le ramène au kilomètre carré cela fait 12 000 habitants. Il y a un vrai sujet autour de la densité, et on peut comprendre qu'à l'occasion de cette concertation un certain nombre de riverains se soient inquiétés de la densité.

Si on recontextualise un petit peu le projet, qu'on descend à l'échelle du quartier Nantes-Erdre, la moyenne de logements à l'hectare dans ce quartier-là, elle est en dessous de 20 logements à l'hectare. Ce projet représente plus de 80 logements à l'hectare, soit une densité à peu près égale à celle du centre-ville de Nantes.

Pourquoi j'insiste sur ce point ? D'abord pour vous dire que dans la traduction que vous aurez de l'urbanisme réglementaire, il faudra évidemment tenir compte de ces poches de densité très fortes et avoir des prescriptions en périphérie qui permettent justement d'avoir des zones beaucoup moins denses, d'avoir des tampons d'espaces verts, d'espaces de respiration.

Et puis pour appeler votre attention aussi sur une décision que je comprends assez peu. Vous venez de fermer la porte à une demande de soutien de l'État qu'a pu faire le Président Kita. Effectivement, j'ai cru comprendre que cette demande n'avait pas été faite de façon assez transparente et pas dans le respect des conditions que vous aviez mises. Pour autant, j'ai une question par rapport à l'aide de l'État et au soutien de l'État. D'abord ce n'est pas un soutien qui prend de la fiscalité puisque les fonds qui seraient accordés à ce projet dans le cadre des GESI, des Grands Événements Sportifs Internationaux, sont des fonds qui sont pris non pas sur la fiscalité des entreprises, non pas sur la fiscalité des ménages, mais sur une taxe qui viendrait sur les fruits de la Française des jeux.

Je m'interroge parce que peut-être là a-t-on une opportunité d'essayer de demander aux porteurs de projet de recalibrer cette question de la densité, d'avoir un équilibre d'opérations, financier, moins tendu, qui permettrait à la fois de revoir le projet en termes de logements et de pouvoir terminer la concertation de manière apaisée en donnant raison à toutes les parties, en répondant aux enjeux de rayonnement, en pouvant construire ce stade, dont je crois que tous nous sommes d'accord à peu près pour dire que nous en avons besoin, tout en donnant droit aux inquiétudes et en essayant de travailler à une densification qui soit acceptable au regard du contexte dans lequel se situe ce projet. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste deux ou trois mots parce que vous posez plusieurs sujets importants. D'abord, je le dis pour celles et ceux qui nous écoutent et qui ne sont pas forcément des spécialistes du PLUM. Je répète qu'il n'y a pas, dans ce que nous allons voter ce matin et ce que j'entends de manière extrêmement large, et je m'en réjouis, de choses précises, concrètes, qui viennent prendre décision sur la question de YelloPark. Je le dis de manière très claire, ce n'était pas le sens de votre intervention, mais pour celles et ceux qui ne suivent pas le détail technique du PLUM, je crois que c'est important de dire que le vote que nous allons faire ce matin n'a pas d'impact à ce stade sur la question de YelloPark.

Néanmoins, vous profitez de cette délibération, et c'est bien légitime, pour poser un certain nombre de questions de fond sur ce projet. Je voudrais simplement rappeler deux ou trois choses. La première : je crois qu'il faut avoir en tête que le calendrier du stade n'est pas le calendrier du quartier. Je l'ai dit aux riverains que j'ai rencontrés à nouveau ce matin : nous avons le temps sur le projet du quartier. Comme tout projet de quartier à l'échelle de la ville et à l'échelle de la métropole, on est sur un projet d'une dizaine d'années, ce qui n'est pas le calendrier du stade. Ce temps-là doit nous permettre de trouver les bons équilibres, les bons compromis et les bons points d'avancée.

La deuxième chose que j'ai dite également aux riverains ce matin, c'est que la fin de la concertation de la CNDP – effectivement j'avais souhaité sa prolongation, je suis satisfaite qu'elle ait eu lieu – ne signera pas la fin de la concertation. Comme sur tout projet urbain, la concertation devra continuer. Tout ne sera pas réglé évidemment dans un mois : c'est une évidence, mais il vaut mieux le rappeler.

La troisième chose, c'est que j'ai indiqué hier que le moment venu, je m'exprimerais sur la proposition qui est aujourd'hui faite en termes de projet urbain. Je crois qu'il faut encore laisser du temps à la concertation, qu'il faut encore que les habitants, les riverains, l'ensemble des acteurs puissent s'exprimer. Je les ai à nouveau invités ce matin à s'inscrire dans la concertation, mais il y a des choses qui restent évidemment à régler et regarder.

Avant-dernière chose en termes d'état d'esprit. Je vais prendre un exemple concret. La question du stationnement qui inquiète légitimement les riverains : la vérité, c'est que tous ceux qui connaissent le quartier savent que depuis 10 ans, nous ne sommes pas en situation de régler la question du stationnement qui est un vrai problème objectif pour les riverains. Ça veut dire que notre objectif, notre idée c'est quoi ? C'est d'utiliser ce projet pour nous permettre d'avancer sur le règlement de la question du stationnement, qui aujourd'hui est effectivement une difficulté. Je prends cet exemple pour dire quel est notre état d'esprit.

Enfin, un dernier mot. Effectivement je suis défavorable à la demande de soutien formulée à l'État. Je le suis pour une question simple : ce projet est ambitieux, ce projet est compliqué, et je crois que dans le temps dans lequel nous sommes, collectivement nous ne devons pas brouiller le message. Et je peux vous dire que le message de "*pas un centime d'euro d'argent public"* a été entendu dans la population, a été très bien entendu et a été, je crois, largement soutenu. Alors tout simplement, je ne veux pas prendre le risque de brouiller ce message.

Donc effectivement, à ce stade, je crois que cette demande n'est pas raisonnable, cette demande n'est pas bienvenue parce qu'elle vient brouiller le message. J'aurai l'occasion évidemment d'en échanger avec le Président Kita. Qu'il souhaite présenter ce projet à l'État, ça me paraît bien naturel. Ce sera un projet innovant, ce sera sans doute la première fois en France qu'un projet de ce type verra le jour si les conditions sont respectées et donc s'il voit le jour. Mais entre présenter un projet, je le redis, ce qui me paraît bien légitime, et aller solliciter de l'argent de l'État, ce qui brouillerait à mon sens le message de *"pas un centime d'euro d'argent public"*, je crois que c'est inopportun. Gérard Allard. »

M. Allard : « Madame la Présidente, mes chers collègues, moi aussi en tant que Maire de Rezé je m'associe aux louanges qui ont été adressées à Pascal Pras, à notre ami Pascal qui n'a pas ménagé sa peine sur ce dossier majeur. Quelques mots des enjeux économiques du PLUM. Ce PLU Métropolitain qui vient de nous être présenté s'inscrit dans un contexte de croissance démographique et économique. Et le maintien de l'aéroport à Nantes Atlantique n'y changera heureusement rien, car les entreprises et nos capacités propres de rebond à partir de cette décision sont fortes sur le territoire.

Nous devrons accueillir près de 75 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030 avec une perspective de développement de l'économie locale offrant 60 000 nouveaux emplois. Quelques mots sur trois points majeurs du PLUM : tout d'abord, le PLU Métropolitain vise au maintien et à la croissance des entreprises présentes sur notre territoire. C'est une vision et une ambition largement partagées puisque la concertation s'est faite aussi avec les acteurs économiques dans le cadre du Conseil métropolitain des acteurs économiques, des clubs d'entreprise, et puis également avec le Conseil de développement.

Il répond aux besoins d'espaces d'accueil et de développement pour les entreprises extérieures, exogènes comme on dit, et qui sont nombreuses. Le PLU a pour seconde priorité de renforcer nos objectifs en matière de transition énergétique et écologique tout en assurant la croissance de nos activités économiques.

Pour répondre à la diversité de ces enjeux, le PLUM et notamment le PADD se traduiront donc par une densification progressive, raisonnée, ainsi qu'une priorité donnée au renouvellement de la ville sur elle-même. Il s'agit de densifier notre territoire en effet pour préserver les espaces naturels et agricoles. C'est la mise en traduction réglementaire de la lutte nécessaire contre l'étalement urbain dont parlait Bertrand Affilé avec pertinence.

Ce principe n'est en rien antinomique avec notre objectif de développement de l'emploi. Nous avons la chance de connaître une économie diversifiée, c'est ce qui nous a permis de résister mieux qu'ailleurs à la crise économique que nous avons connue à partir de 2008. Ainsi le PLUM entend-il favoriser la grande diversité des activités économiques, notamment l'artisanat, l'industrie, et pour permettre le dynamisme et l'attractivité pour les salariés de ces zones d'activité, le PLUM s'ouvre également à des activités de services de restauration en particulier.

Il prévoit également la requalification et le renouvellement des fonciers plus anciens qu'il convient de renforcer, de revitaliser, voire de réorienter pour conforter le socle industriel et logistique de nos activités. Je pense notamment au réaménagement du pôle logistique de Cheviré, au renouvellement urbain économique du site industriel du Bas-Chantenay, du centre industriel de Saint-Herblain, du domaine d'activité aéroportuaire du D2A, de Nantes Est entreprises, de la Vertonne, ou bien encore de la zone industrielle de Carquefou. Je m'arrête ici, car la liste est longue. Du potentiel foncier de requalification, vous le voyez, on n'en manque pas et on n'en manquera donc pas.

Pour favoriser un développement équilibré des activités tertiaires, le PLUM prend aussi en compte l'enjeu de répartition des emplois tertiaires sur la métropole à proximité des services urbains. Et par ailleurs, pour permettre à l'offre artisanale de se maintenir et de se renforcer en zone urbaine, il propose une offre d'accueil plus diversifiée, mieux répartie. On pense en particulier à la possibilité de créer des espaces artisanaux dans les centres-villes, en pied d'immeuble ou dans des cours artisanales. En matière commerciale, le PLUM vise à encourager le développement de l'économie de proximité autour du centre-ville de Nantes, de la centralité métropolitaine et des polarités commerciales de proximité. Et cela dans une logique de mixité en encadrant la capacité de développement des pôles commerciaux majeurs.

Le PLU Métropolitain traduit aussi notre ambition économique par une meilleure spatialisation des projets. Je veux faire un sort à ce qui se dit à tort : les espaces de développement ne manqueront pas, car le PLUM, c'est 4 500 hectares de zones dédiées à l'économie, hors zones mixtes dont 70 hectares de terrain immédiatement disponibles et 900 hectares à requalifier à l'horizon 2030, sans tenir compte des emprises foncières privées ni des capacités d'accueil en Uem dans la zone urbaine mixte. Pour mémoire, et c'est important de le rappeler, le rythme de consommation actuel en zone économique est d'environ 15 hectares par an. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc redonner la parole au rapporteur. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Vous le comprenez bien : il y a des points sur lesquels je ne reviendrai pas, des réponses ont été amenées, notamment en matière de mobilité. Si le PLUM s'est préoccupé de la mobilité, et c'est une des grandes orientations majeures de ce document, ces mobilités ont été traitées lors du travail que nous avons conduit sur le Plan de Déplacements Urbains. Et comme Bertrand l'a rappelé, un certain nombre de réponses ont pu être amenées, ont pu être données, et puis ce PDU, il nous projette lui aussi dans ces 12 prochaines années pour accompagner le développement urbain de ce territoire.

Certes, il reste du travail à faire. Bertrand et moi-même le savons. Par le travail que je conduis avec vous les Maires, nous nous y engageons, nous nous y sommes engagés, c'est l'un des axes majeurs de ce PDU et du PLUM.

Je ne reviens pas sur les préoccupations nantaises, notre Présidente l'a rappelé : le vote de notre arrêt de projet du PLUM n'interviendra pas directement sur YelloPark par exemple, même si YelloPark devra se conformer aux règles d'urbanisme. Et c'est le cas, c'est ce que nous souhaitons : qu'il s'intègre dans le projet urbain de notre métropole.

Alors je ne reviens pas sur les interventions, sur votre souhait à tous, réaffirmé, je pense aux Maires, de l'identité des bourgs et de la préservation. C'est ce travail que nous avons fait. Vous avez insisté dans vos interventions dessus, je le sais, nous avons travaillé à ça et ça a été un des enjeux de cette construction. Maintenant, quelques éléments ont été abordés sur le PLH, le travail qui doit continuer, Alain Vey l'a évoqué, mais d'autres l'ont évoqué, Joël Guerriau sur Saint-Sébastien : nous devons nous revoir, nous continuerons à nous rencontrer sur l'élaboration de ce document que je vous présenterai au Conseil métropolitain de juin prochain.

Nous sommes dans les atterrissages, la territorialisation des engagements de chacun. Le PLUM traduit la capacité aussi de nos territoires à pouvoir accueillir ces logements demain et en particulier à faire la place nécessaire au logement locatif social. Le PLUM, il n'a pas inventé les zones humides, j'en ai souvent parlé avec Madame Gessant. C'est vrai que la loi sur l'eau est une loi qui date de 1996 et que les lois Grenelle l'ont remise d'actualité et que le travail auquel nous sommes soumis, notamment dans l'évaluation environnementale qui se trouve à l'intérieur du rapport de présentation, nous amène à devoir prendre en compte cette réalité sur notre terrain de ce que nous appelons aujourd'hui les zones humides.

Je rappelle à tous qu'elles participent aussi quelque part de la qualité de notre territoire et qu'il est nécessaire de les entretenir, notamment sur la problématique du cycle de l'eau dans la nature, et le cycle de l'eau dans la nature concerne aussi notre santé, dont on parle dans le PLUM.

Je voudrais terminer sur les dispositifs d'accompagnement et ce qu'a évoqué notamment la Commune d'Orvault et Monique Maisonneuve. Effectivement nous nous sommes engagés notamment dans le travail de coordination des équipes d'instructeurs dans les communes, à accompagner ces équipes, à mettre en œuvre ce travail de coordination. La Métropole développera les moyens au service de l'animation de ce réseau, de la formation, de la veille juridique sur l'avancée réglementaire qui nous attend et qui nous attend nécessairement, obligatoirement dans les années qui viennent puisque ces règles évoluent.

Par ailleurs, Monique l'a évoqué dans son propos : elle souhaite une sorte de comité de pilotage de suivi du PLUM. J'y suis moi aussi favorable, je suis prêt à m'y engager. Vous savez que je ne ménage pas ma peine ni mon temps et effectivement, compte tenu de ces nouvelles règles d'urbanisme et puis de l'ampleur de ce document, il nous semble important qu'une fois l'an, nous ayons l'occasion comme nous le faisons sur le Programme Local de l'Habitat, le temps de se rencontrer, d'échanger et de mesurer les évolutions de notre territoire au regard de l'application de ce nouveau document et justement de l'évolution de ce document.

Et puis pour clore, effectivement ce document aujourd'hui nous allons en arrêter le contenu. Il sera soumis à l'enquête publique, nous l'adopterons en février prochain. Et puis vous le savez, je l'ai déjà évoqué, ce document il a pour but de vivre, et de vivre avec le développement de notre territoire, avec sa nécessaire adaptation, et lui aussi il contiendra des modifications.

D'ici là il me reste certains points sans doute à évoquer avec vous et ce sera l'échange à la suite de vos observations lors des Conseils municipaux, et puis de leur éventuelle traduction dans une évolution possible du document.

Voilà ce que je peux répondre et ce sur quoi je m'arrêterai. Maintenant, moi je vous invite à voter ce document. Je veux vous remercier vraiment, Gérard a employé le terme de "louanges", je vous remercie pour vos remarques, pour vos encouragements, vos félicitations. Je les prends vraiment pour des encouragements. Je le redis : je souhaite vraiment les partager avec les gens avec lesquels j'ai travaillé quasi quotidiennement depuis quatre ans, qui sont les gens du Département du développement urbain et des DTA et puis aussi de ceux qui travaillent dans les pôles qui nous ont accompagnés sur cet énorme travail. Ces remerciements que vous m'avez adressés, ces félicitations je les prends pour moi avec plaisir, mais je veux les partager avec eux. Et puis pour que je puisse descendre de cet étage le cœur léger, je vous demande de voter le PLUM. Merci. »

Applaudissements

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste quelques mots avant de mettre ce dossier important aux voix. Les paroles qu'on a le plus entendues dans ce débat long et nourri, ce sont les mots "ambition", "important travail", bon nombre d'entre vous l'ont souligné, "place des communes" et "Pascal Pras". Je prenais des notes, c'est les mots qui ont été les plus évoqués.

Je crois que l'étape d'aujourd'hui est une étape importante. C'est une étape importante dans la construction permanente qui est sous notre responsabilité de garder l'esprit métropolitain tout en respectant, tout en valorisant l'identité de nos 24 communes.

C'est aussi une étape importante parce qu'il y a de vraies inflexions dans ce document. C'est vrai que ce document est long, c'est vrai que ce document est complexe, c'est vrai que ce document est technique et je crois que notre responsabilité d'élus, c'est toujours, toujours, d'abord, d'en faire partager le sens.

Si j'ai insisté tout à l'heure sur l'introduction du coefficient nature en ville, c'est parce que je suis absolument convaincue qu'à une échelle de trois ans, de cinq ans, de huit ans, de dix ans, cette décision par exemple que nous allons voter contribuera à modifier en profondeur la fabrique de la ville et la fabrique de la métropole.

Naturellement, je voudrais à mon tour saluer toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sur ce sujet, les DTA, les pôles, la direction thématique, les directions thématiques sous la conduite d'Hélène Garnier, sous l'autorité d'Éric Chevalier. Je tiens à vous remercier.
Vous êtes nombreux ce matin et ce n'est pas le hasard : c'est le signe que ce PLUM a nécessité une mobilisation collective des services de la métropole, mais aussi des services de nos communes. Plusieurs Maires l'ont rappelé et je crois que c'est absolument indispensable de le faire.

Et puis je voudrais vous dire ma satisfaction sur un dernier point. Je crois que c'est un des sujets qui a été le plus souvent évoqué en Conférence des Maires, avec parfois un peu d'élévation dans la voix, avec parfois quelques crispations, mais au-delà des petites polémiques que certains voudraient mettre sur la table, au-delà des vraies différences profondes qui subsistent sur un certain nombre de sujets, et c'est bienheureux, c'est le débat démocratique, je crois que le travail entre les Communes nous a permis collectivement au service de l'intérêt général, au service d'un dessein supérieur pour la métropole et pour les communes, de franchir une vraie étape aujourd'hui et je voulais le signaler parce que quatre ans de travail, ce n'est pas rien. Donc vraiment, merci à tous, je vous invite à voter ce PLUM.

Je mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à ce PLUM ? Ce dossier stratégique est donc adopté.
Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération 2 et je donne la parole à Jean-Claude Lemasson »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 80 VOIX POUR, 9 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS

1 - Constate que la procédure de concertation sur le Plan Local d'Urbanisme métropolitain s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du Conseil métropolitain n° 2014-102 du 17 octobre 2014 ;

2 - Approuve le bilan de la concertation préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, sur la base des éléments de la présente délibération et de son annexe ;

3 - Arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme métropolitain exposé dans la présente délibération ;

4 - Autorise Madame la Présidente et Monsieur le vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Lemasson présente le dossier suivant :

Direction énergies environnement risques

02 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ENGAGEMENT LOIRE – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL « POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS » – ADOPTION DE LA STRATÉGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

EXPOSE

La feuille de route transition énergétique, adoptée au précédent Conseil Métropolitain, annonçait l'adoption prochaine de la stratégie alimentaire par notre assemblée. Elle rappelait notamment que compte-tenu de la dynamique de l'agriculture périurbaine du territoire métropolitain conjuguée à celle de l'industrie agroalimentaire et celle de l'enseignement supérieur et de la recherche, Nantes Métropole est naturellement fondée à s'intéresser à la question de l'alimentation. De même, en 2016, Nantes Métropole, suite au Grand Débat « Nantes, la Loire et nous », adoptait 30 engagements pour vivre la Loire de demain dont le 13ème est « établir un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales ».

Ainsi, en octobre 2015, Nantes Métropole a signé le pacte de Milan « Pour une politique alimentaire urbaine » marquant son engagement à produire notamment un projet alimentaire.

De la même façon, en 2016, Nantes Métropole a saisi l'opportunité de répondre à l'appel à projet du Ministère de l'Agriculture, Alimentation et Forêts intitulé « programme national pour l'alimentation » ce qui lui a permis de commencer à structurer son projet alimentaire territorial en disposant de moyens dédiés puisqu'elle a été lauréate de cet appel à projet.

En complément des initiatives portées par les acteurs publics, plusieurs réseaux professionnels et associatifs du territoire, voire citoyens, se sont investis dans des démarches associant l'alimentation et l'agriculture, l'environnement et l'empreinte écologique, l'économie et l'emploi local, la santé, la qualité le plaisir gustatif, la traçabilité des produits, l'éthique, l'équité et la solidarité, etc. Dans ce contexte, la question alimentaire s'est imposée progressivement en raison de sa dimension fédératrice, transversale et positive.

Dans ce cadre, et pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique, un Projet Alimentaire Territorial a été initié. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 dispose aussi que ces projets doivent répondre à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial et participer à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. Elle précise que la réalisation des projets alimentaires territoriaux implique la concertation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Ainsi, des diagnostics ont été conduits, en 2016 et 2017, avec les partenaires de la collectivité (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et AURAN), des acteurs du territoire, lors du premier Nantes Food Forum, en juin 2017, puis avec les élus de la métropole et des 24 communes, à l'automne 2017. Ces deux contributions, complétées de celles émises par les habitants dans le cadre des grands débats « Nantes, la Loire et nous » en 2015 et transition énergétique, en 2017, ont permis de définir des orientations stratégiques « pour une alimentation locale durable et accessible à tous », qui constituent un volet important de la stratégie alimentaire territoriale qui vous est proposée dans la présente délibération.

Pour compléter la réflexion, Nantes Métropole s'est appuyée sur les travaux menés lors des États Généraux de l'Alimentation de 2017, lors desquels elle a été l'unique collectivité associée. Ces travaux ont mis en évidence que c'est à l'échelle locale que les territoires – et en particulier les métropoles – peuvent jouer un rôle concret pour la mise en œuvre de solutions pratiques en faveur d'une alimentation plus durable et plus responsable, en favorisant les synergies entre acteurs du territoire. Ces synergies doivent aussi se travailler à l'échelle des bassins de production, d'approvisionnement et de consommation, tels que pointés dans la feuille de route transition énergétique, dans une logique d'alliance des territoires. Nantes Métropole, forte des orientations adoptées ce jour, renforcera donc son dialogue avec les territoires voisins dans le cadre de l'élaboration de sa feuille de route.

Le croisement de ces visions en intégrant les projets en cours autour du nouveau MIN, de Technocampus et du Pôle Océane a permis de proposer une stratégie alimentaire partagée pour le territoire.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est un ensemble constitué de :

- une Stratégie Alimentaire Territoriale ;
- une feuille de route alimentaire associée à co-construire avec les acteurs du territoire ;
- une gouvernance spécifique qui assurera le suivi et l'évaluation de la feuille de route alimentaire.

La Stratégie Alimentaire Territoriale (en annexe de la présente délibération) précise les valeurs partagées entre les acteurs qui irrigueront l'ensemble de la feuille de route alimentaire et les orientations que se donne le territoire « pour une alimentation locale, durable et accessible à tous ».

Les 4 orientations définies dans la Stratégie Alimentaire Territoriale sont les suivantes :

- Produire de qualité ;
- Rapprocher producteurs et consommateurs ;
- Améliorer la santé et le bien-être ;
- Inventer un système alimentaire éthique et responsable.

Et 2 modes de faire :

- Eduquer et sensibiliser pour donner à comprendre et agir
- Faire ensemble et rayonner

Ces orientations constituent le cadre de la feuille de route alimentaire à élaborer dans les mois à venir avec les acteurs du territoire et les territoires voisins et qui sera présentée lors du prochain Nantes Food Forum. Des cofinancements seront recherchés auprès de nos partenaires habituels et notamment de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Lorsque l'ensemble de la démarche aura abouti, l'ambition posée par la feuille de route transition énergétique de développer une agriculture durable, locale et accessible à tous par l'élaboration partenariale d'un Projet Alimentaire Territorial répondra notamment aux enjeux de production alimentaire, restauration collective bio et locale, agriculture urbaine.

Nantes Métropole, en parallèle de l'élaboration de la feuille de route alimentaire, sollicitera la labellisation de son Projet Alimentaire Territorial auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et participera aux réseaux nationaux tels que le RnPAT (réseau national des PAT).

Enfin, le projet alimentaire territorial a été retenu par l'État en tant que domaine stratégique d'innovation pour la métropole nantaise. Il s'inscrit dans le pacte métropolitain d'innovation signé avec l'État.

M. Lemasson : « Nous avons eu l'occasion ici il y a plusieurs mois de vous informer du lancement de nos réflexions quant à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial objet de cette délibération. Le Projet Alimentaire Territorial est un outil introduit par la loi, par Monsieur Stéphane Le Foll, du 13 octobre 2014, dite "loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt", et ce Projet Alimentaire Territorial, dit "PAT", a pour objectif de consolider les filières agricoles et de développer la consommation de produits issus de filières courtes et de proximité.

Je ne vais pas vous rappeler l'ensemble des engagements qui ont déjà été pris par l'Agglomération nantaise, notamment avec la signature du pacte de Milan en octobre 2015 pour une politique alimentaire urbaine et aussi au travers de la signature du pacte avec l'État en janvier 2017 en lien avec la transition alimentaire, notamment avec le projet du MIN.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins dans la construction de ce Projet Alimentaire Territorial et nous allons, unanimement je l'espère, adopter sa stratégie afin d'engager le processus de construction de la feuille de route partagée avec l'ensemble des acteurs qui nous accompagnent et pour certains depuis de longs mois – pas forcément quatre années, mais 18 à 20 mois au moins.

L'adoption de cette stratégie signifie un nouvel engagement de notre agglomération envers l'ensemble des filières de l'alimentation, et une réelle ambition en la matière. Nous faisons le choix d'un PAT à large amplitude pour travailler tous les champs d'action possibles.

Nous avons la chance sur la métropole d'être un territoire agricole riche présentant une forte diversité d'activités comme le maraîchage et la viticulture, avec des produits phares, certains les reconnaîtront au travers du muscadet par exemple, la mâche ou encore la carotte de Chantenay, mais aussi avec une forte présence de l'élevage avec une renaissance il y a maintenant une dizaine d'années de la vache nantaise par exemple.

Nous sommes également un territoire très dynamique du point de vue des filières agroalimentaires, de la recherche et de l'innovation. Nous avons aussi une sensibilité non feinte sur l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique. C'est le fruit de notre histoire et de la volonté d'inscrire l'alimentation, l'agriculture au cœur du territoire et de sa stratégie de développement.

D'abord depuis les années 2000, une volonté de préservation et de diversification des espaces de production a été mise en place pour maintenir une activité agricole alors que l'urbanisation gagnait du terrain.

Ce choix, nous le maintenons et nous le réaffirmons dans le PLUM que nous venons d'adopter, qui préservera à minima près de 14 000 hectares de terres agricoles utiles représentant une forte proportion des 16 748 hectares classés en zone A comme l'évoquait Pascal Pras tout à l'heure.

Ensuite, nous avons à Nantes le second MIN après celui de Rungis. Le MIN est un lieu central d'échanges entre producteurs et professionnels de la distribution. En le transférant, nous créons tout un pôle alimentaire sur un même site, un nouveau pôle qui assure au quotidien un rôle stratégique dans la vie des producteurs, des habitants, des commerçants et des restaurateurs de la métropole, de l'aire urbaine et de la région.

C'est d'ailleurs une véritable opportunité pour susciter une nouvelle dynamique de la filière agroalimentaire, du producteur jusqu'au consommateur final. C'est aussi un levier important d'activité et d'emploi, un maillon majeur de notre projet alimentaire territorial, l'illustration de l'alliance des territoires au service d'une alimentation de qualité.

Aussi, dans le cadre de nos travaux en lien avec l'appel à projets du Ministère accompagné de la Chambre d'agriculture, de l'IUFM, de Terres en ville et de l'AURAN, le diagnostic établi avec les acteurs nous informe du nombre d'emplois agricoles (1 644 à fin 2017), d'exploitations (358 dont 240 sièges directement installés sur la métropole), et 16 activités agricoles avec, je le disais tout à l'heure, une forte représentation de la filière bovins, lait et élevage qui représente en termes d'exploitation près de 14 000 hectares, tandis que la viticulture et le maraîchage pour chacun d'entre eux représentent près de 1 000 hectares.

À noter également : une représentation en progression constante de l'agriculture biologique pour 42 exploitations et 2 300 hectares, avec un quasi-doublement du nombre de sièges d'exploitations sur les cinq dernières années.

Les contributions au grand débat Nantes, la Loire et nous, celui de la transition énergétique, ont pointé des enjeux forts s'agissant de l'alimentation. Les forums d'acteurs et d'élus sur la période écoulée ont régulièrement mis en évidence les valeurs partagées de ce qui doit être cette stratégie qui vous est proposée aujourd'hui : la proximité, la sobriété, la qualité, l'innovation, l'inclusion de tous, la coopération et l'exemplarité. J'en profite ici pour remercier moi aussi l'ensemble des acteurs et élus ainsi que les services qui ont participé et œuvré pendant ces nombreux temps d'échange depuis le lancement de cette réflexion.

Parler alimentation, cela fait aussi intervenir des acteurs très divers qui n'ont pas forcément l'habitude d'échanger, de travailler ensemble. Je pense aux producteurs, aux associations, aux logisticiens, transformateurs, distributeurs et consommateurs par exemple. Il était donc important de prendre ce temps pour élaborer une stratégie alimentaire qui nous rassemble, mais aussi qui va nous donner un socle commun pour fixer le cap à suivre jusqu'en 2030 à travers la feuille de route alimentaire.

La stratégie du PAT métropolitain qui vous est proposée aujourd'hui vise à améliorer l'autonomie alimentaire du territoire en consolidant les filières locales et en développant la consommation de produits issus de filières courtes. Juste pour votre information, une étude récente qui date de juin 2017 met Nantes au premier rang au niveau national, après Avignon, Valence et Angers, avec un taux d'autosuffisance alimentaire de 6 %. Vous voyez que nous avons des marges de progrès importantes, pour autant on peut se satisfaire quelque part d'être largement au triple de la moyenne nationale.

Le PAT s'inspire des principes du développement durable appliqué à un sujet fédérateur et positif qui est donc l'alimentation, en vue de conforter l'économie locale en travaillant sur la relocalisation des flux économiques, des filières et de l'attractivité du territoire, en vue de renforcer la prise en compte de l'environnement en structurant les productions respectueuses de l'environnement, notamment le bio, préserver les paysages et le patrimoine cultural, contribuer à la transition énergétique.

Et puis aussi en vue de contribuer, c'est un point éminemment important, à la cohésion sociale et à faciliter l'accès pour tous à une alimentation saine, ceci en établissant – sans doute plutôt en rétablissant – la confiance réciproque entre producteurs et consommateurs et en luttant contre les inégalités et la malnutrition.

Alors, il vous est proposé d'arrêter cette stratégie selon quatre orientations, deux modes de faire et 18 objectifs stratégiques. Je ne vais pas bien évidemment les énumérer tous, vous les avez dans votre dossier. Simplement rappeler les quatre orientations proposées : produire de qualité, rapprocher producteurs et consommateurs, améliorer la santé, le bien-être, et le quatrième : inventer un système alimentaire étique et responsable.

Parmi les objectifs stratégiques, il y a notamment préserver et diversifier les espaces de production, mettre l'innovation, la recherche et la formation au service de l'alimentation de demain, développer les circuits courts et la distribution de proximité, ou encore renforcer l'approvisionnement local en produits locaux de qualité, faciliter l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour tous, intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire. Vous voyez : ce sont des objectifs éminemment conséquents.

Mais la métropole peut aussi faire preuve de pédagogie. Elle peut partager et diffuser les bonnes pratiques. Ces bonnes pratiques qui sont d'usage d'ores et déjà dans chacune de nos 24 communes, notamment s'agissant de la restauration collective, restauration scolaire. Et pour cela, l'éducation et la sensibilisation sont des leviers concrets pour donner des moyens aux citoyens consommateurs, et notamment la capacité d'être acteurs de leurs choix de consommation.

Ce qui me permet de vous proposer les deux modes de faire associés à cette stratégie :

1) éduquer, sensibiliser pour donner à comprendre et agir,
2) et le deuxième : faire ensemble et rayonner en, par exemple, mutualisant les ressources et en valorisant les savoir-faire.

Nous vous proposons donc une stratégie avec un ancrage territorial fort et respectueux de son environnement qui renforcera l'emploi local et qui se construira au bénéfice de tous. Ces orientations et ces modes de faire, objectifs stratégiques, feront à nouveau l'objet de séquences de travail collectives dans les mois à venir avec les acteurs du territoire, mais aussi des territoires voisins, de traductions en actions, mais également en projets transversaux structurants. Cette traduction en actions et projets appelée "feuille de route alimentaire" va donc faciliter la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial et surtout permettra d'identifier les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, parce que nous ne sommes pas seuls par rapport à ceci.

La feuille de route alimentaire ainsi obtenue donnera le cap à suivre jusqu'en 2030. Des rendez-vous annuels seront l'occasion de mesurer l'avancée des réflexions ou les résultats des actions et réorienter si cela est nécessaire les actions dans la mesure où elles restent compatibles avec la stratégie alimentaire territoriale telle qu'elle vous est proposée aujourd'hui.

En dehors de ces dispositions et en parallèle, Nantes Métropole va solliciter la labellisation de son Projet Alimentaire Territorial auprès du Ministère et s'inscrit totalement dans le Réseau national des RN PAT, le Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux puisque beaucoup d'Agglomérations ont commencé à travailler – pour certaines un peu plus avancées et d'autres beaucoup moins. Nous devons partager les expériences aussi au niveau de la métropole française.

Voilà en quelques mots le contenu de la délibération proposée, mais avant de l'adopter je vous propose de visionner un petit film d'environ trois minutes qui va vous faire part de manière un peu plus pédagogique des éléments et contributions des uns et des autres. »

Une vidéo est diffusée

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M. Lemasson : « Voilà, en conclusion, les dispositions. Nous avons un tout petit peu anticipé la délibération de maintenant, mais c'est effectivement un film qui va nous aider à propager les bonnes nouvelles. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laure Beslier. »

M^me^ Beslier : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, cette délibération marque notre volonté commune de garantir sur l'ensemble de nos 24 communes une alimentation locale, durable et accessible à tous. Nantes Food forum, le grand débat sur la transition énergétique, et même avant Ma Ville demain 2030 avaient souligné le désir des habitants de la métropole de s'alimenter de produits locaux issus d'une agriculture durable et de proximité.

Avec notre Projet Alimentaire Territorial, nous nous donnons de nouveaux moyens en faveur de l'économie circulaire, de la transition écologique pour assurer une alimentation saine et de qualité, gage de bien vivre ensemble. De plus, je tiens ainsi à souligner l'important travail collectif qui a été mené depuis de nombreux mois pour rédiger ce projet alimentaire. Il est encore une fois le témoignage d'une alliance des territoires, au service d'un projet cohérent associant les savoir-faire et les expériences de chacune des 24 Communes de la métropole.

Grâce à des discussions riches, nous avons pu coécrire notre stratégie alimentaire pour les prochaines années et je suis convaincue que cette dynamique se poursuivra dans les prochains mois à l'occasion de l'élaboration de la feuille de route. Nous avons en effet tant de choses à partager sur ce sujet ! On ne peut que se féliciter de cette belle dynamique métropolitaine. L'alimentation est un sujet important, aussi essentiel que l'accès à l'eau ou la possibilité de respirer un air pur. C'est un enjeu universel qui concerne tout le monde, des plus jeunes aux plus âgés, dans chaque commune.

Et c'est pour cette raison que notre Plan Alimentaire Territorial doit mettre l'accent sur l'éducation et la sensibilisation. La restauration scolaire est l'un des principaux leviers d'action de nos Communes et je sais les efforts que nous faisons toutes et tous pour augmenter la part du biologique et du local dans les menus que nous proposons à nos enfants, dans nos cantines.

C'est une dynamique partagée que nous devons bien sûr amplifier, et notre stratégie alimentaire soutiendra j'en suis sûre nos multiples démarches.

Lorsque nous avons signé le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, comme tu le rappelais cher Jean-Claude, nous nous sommes engagés à développer des systèmes alimentaires durables inclusifs résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et durables à tous. Notre stratégie alimentaire prend ici toute la mesure de cet engagement. Aussi, j'invite l'ensemble des membres de cette assemblée à voter en faveur de ce projet de délibération. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci Madame la Présidente. Ce dossier, c'est vrai, est important. Je fais le lien avec le dossier précédent sur le PLUM où nous avons parlé d'aménagement du territoire, d'urbanisation. Je trouve qu'on peut se féliciter que dans notre métropole nous ayons des espaces importants, des espaces à la fois agricoles comme tu le disais tout à l'heure – 14 000 hectares c'est ce que tu soulignais –, des espaces également naturels. Donc, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit sur le bien manger, le bien vivre, mais je le partage tout à fait. Je crois que ça fait partie aujourd'hui de ce que nos concitoyens souhaitent attendent. L'agriculture est importante, elle est très diverse, entre le lait d'Orvault, la viande d'Orvault et le muscadet de Vertou, nous avons une très grande diversité.

Nous allons de plus en plus vers la qualité – on a des échanges avec les agriculteurs, Orvault a la chance de compter 18 exploitations agricoles –, vers une agriculture à la fois raisonnée, voire bio aussi. Il y a des conversions qui se font à ce niveau-là et c'est bien. Je crois qu'il faut le reconnaître, pour notre santé à tous et aussi pour la nature. Je lisais récemment que la disparition de nombreux oiseaux sur notre territoire était liée bien sûr au mode d'activité agricole, je crois qu'il faut quand même y prêter une réelle attention.

Mon intervention en fait, c'était pour vous demander Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président : c'est vrai qu'il faut fortement aider l'agriculture au niveau de la métropole. Parce que d'abord cela représente des emplois, c'est de la protection en même temps de la nature et c'est de la bonne alimentation qui va venir sur nos tables.

Il y a eu une décision judicieuse qui a été prise il y a quelques années : la mise en place du PPEAN. La mise en place du PPEAN je trouve était une excellente chose. Orvault, Sautron, La Chapelle… nous avons accédé à cela. Nous avons plus de 40 % de notre territoire dans le PPEAN. Ce que je souhaiterais, c'est que dans le cadre du SCOT, d'une manière un peu plus large, nous ayons une discussion à nouveau avec la Communauté voisine. La Ville de Treillères par exemple qui vraiment plonge dans la métropole est hors PPEAN puisqu'ils n'ont pas voulu intégrer le PPEAN, ça me semble complètement ahurissant.

Et pour la cohérence, puisque l'aéroport ne se fait pas à Notre-Dame-des-Landes, ce que personnellement je regrette, mais bon, prenons fait maintenant de cela, moi je demande que tout cet espace-là soit intégré dans le PPEAN. Parce que ce serait quand même un petit peu incohérent qu'à Orvault, qu'à Sautron, qu'à La Chapelle nous ayons le PPEAN, ce qui nous donne une vision à long terme par rapport au devenir agricole et à la protection des espaces naturels. Donc Madame la Présidente, ma demande forte – et je l'ai faite l'autre jour lors d'une réunion au Conseil départemental –, c'est qu'il y ait dans je ne sais pas quel cadre, le SCOT ou autre, mais une incitation très forte, très très forte, pour que l'on ne fasse pas n'importe quoi sur ces espaces et que la cohérence aille vers le PPEAN.

Je terminerai en disant : il faut que la Métropole – et elle le fait déjà – s'implique beaucoup dans le domaine de l'agriculture parce que c'est de l'économie aussi, ce sont des emplois et surtout c'est de la protection de la nature, et le bien-être veut que de plus en plus on aille vers le bien-manger pour un meilleur bien-vivre. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aïcha Bassal. »

M^me^ Bassal : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je souhaiterais revenir sur un point qui me paraît essentiel. Pourquoi est-il nécessaire de définir aujourd'hui une stratégie alimentaire à l'échelle de la métropole ? Parce que se nourrir est évidemment un besoin naturel, mais c'est aussi une démarche citoyenne et je dirais même politique.
La lutte contre le gaspillage alimentaire, l'achat de produits issus de circuits courts ou en direct des producteurs, les cours de cuisine, le troc de graines, ou même des cours de jardinage sont autant d'actions menées par des associations métropolitaines qui permettent à chacune et à chacun de modifier ses habitudes alimentaires. La participation de nombreux citoyens et citoyennes à ces animations ou ateliers montre leur envie de consommer et de manger autrement. Et elles et ils participent ainsi pleinement à la transition écologique.

C'est une nécessité. On ne peut plus aujourd'hui continuer à s'alimenter sans réfléchir au contenu de nos assiettes. Si l'on veut garantir notre qualité de vie et celle de nos voisins proches ou éloignés, nous devons consommer durablement, raisonnablement dans le respect des hommes, des femmes, des terres et des saisons.
On ne peut plus manger sans penser à l'origine des produits que l'on consomme et à leurs conséquences sur l'être humain et notre environnement. Consommer un fruit local n'a pas le même impact sur l'environnement qu'un fruit équivalent produit à l'étranger, à des millions de miles en cargo ou de kilomètres en semi-remorque. Croquer dans un fruit n'aura pas le même effet sur notre organisme si ce fruit est gorgé de pesticides, et pas seulement des glyphosates, ou si au contraire il est issu d'une filière raisonnée biologique.

Madame la Présidente, chers collègues, notre stratégie alimentaire territoriale représente ainsi une belle opportunité pour notre territoire, d'agir pour une alimentation saine issue de filières durables et locales. Notre projet permettra de réduire les inégalités et de lutter contre la précarité alimentaire. C'est une Métropole solidaire telle que nous la concevons qui se doit en effet d'offrir la possibilité à toutes et à tous, quel que soit leur revenu, d'accéder à des aliments sains et de qualité. Pour y arriver, nous avons de nombreux atouts et je sais que nous saurons les mobiliser partout sur le territoire métropolitain.

Notre écosystème est en effet riche et varié. Nous avons la chance d'avoir dans notre métropole, et cela a été rappelé dans le petit film, des agriculteurs, des éleveurs, des maraîchers, des pêcheurs, des viticulteurs aussi engagés, responsables et passionnés. Avec notre Projet Alimentaire Territorial, nous nous donnons aujourd'hui tous les moyens de les soutenir, d'encourager ainsi une alimentation durable et responsable pour toutes et tous. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, effectivement je te remercie Jean-Claude d'avoir souligné l'importance de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire dans le dynamisme et dans l'histoire du développement de notre métropole. Lors de la mobilisation des citoyens, avec toutes les concertations qu'on a pu faire, on a vu que leurs contributions ont été nombreuses notamment au moment du grand débat sur l'alimentation et tout au long du processus de coécriture de ce Projet Alimentaire de Territoire. Ça démontre bien, si je peux me permettre ce mot, l'appétit des Nantaises et des Nantais et des habitants de notre métropole sur cette question.

Ici, manger c'est un sujet sérieux, c'est un sujet qui nous passionne. Et avec cette délibération, notre assemblée va franchir une nouvelle étape et va affirmer notre volonté politique de mettre en place une réelle gouvernance sur cette question alimentaire. Alors, ce Projet Alimentaire Territorial s'appuie sur des valeurs que nous, les Élus écologistes et citoyens, nous partageons. Cette stratégie propose aujourd'hui un cadre, un canevas, un périmètre, et affiche ses valeurs comme des étendards. Mais c'est le plan d'action que nous allons construire à partir de là qui va définir l'ambition que souhaite porter notre Métropole.
Il faudra donc faire la priorité à la santé, car avec ces questions alimentaires, nous pouvons agir directement sur la qualité des sols, de l'air, et surtout de l'eau. Rennes le fait déjà depuis 2015 avec l'un des tout premiers marchés passés entre les collectivités et des agriculteurs qui s'impliquent sur la préservation de la qualité de l'eau.

À nous de saisir cette opportunité, car c'est aussi un moyen de bâtir une nouvelle relation, solidaire, entre villes, campagnes autour de la qualité de notre eau potable. Enfin, le changement du modèle agricole doit être au cœur de ce plan d'action. Il existe déjà des dispositifs qui permettent d'accompagner ce changement. La Métropole les active déjà. À nous de les amplifier, à nous de nous appuyer sur les porteurs de projets qui sont prêts à s'y engager. À nous de mettre l'audace nantaise au service des projets agricoles collectifs innovants. Car le monde agricole a plus à gagner en imaginant un jeu collectif et solidaire qu'en restant figé là où on le coince depuis trop longtemps, c'est-à-dire dans un modèle de compétition avec des projets individuels montés les uns à côté des autres.

À nous de soutenir la création d'une chaîne d'approvisionnement via l'équitable pour notre métropole. Ensuite, il nous faudra faire attention à un sujet essentiel : celui de la lutte contre la fracture alimentaire. Notre défi, c'est d'aller chercher ceux et celles qui sont pour de nombreuses raisons, diverses raisons, un peu éloignés de ces questions d'alimentation durable.

C'est un travail de proximité qui passe par notre capacité à partager les plaisirs de la table. La cuisine est un formidable outil pour partager, pour transmettre, pour apprendre. On a parlé de lutte contre le gaspillage alimentaire, mais tout simplement apprendre à cuisiner, à gérer son budget, à faire ses courses, à mieux manger dès la prime enfance : voilà le travail qui nous attend, un travail de proximité. On est sûrs que les Nantais et les Nantaises seront au rendez-vous. Ce sont des gens qui sont gourmands, des gourmets. Les Nantaises et les Nantais ont aussi la main verte, il suffit de voir le bouillonnement et la qualité des projets d'agriculture urbaine sur notre métropole, mais aussi le développement des jardins familiaux et partagés partout dans notre métropole.
Là aussi, encore, appuyons-nous sur ces réseaux d'acteurs qui font un formidable travail de proximité dans nos quartiers et dans nos communes pour faire connaître aux consommateurs la valeur de ce qu'on trouve dans nos assiettes.

Enfin, ces nombreuses associations et entreprises proposent déjà des actions qui s'inscrivent pleinement dans les valeurs que nous portons. À nous de les faire jouer ou de parier plutôt sur la coopération multiacteurs et sans oublier les territoires voisins. Car le menu et les achats des plus de 600 000 mangeurs que nous sommes influencent tout un bassin alimentaire. Il faut donc construire les outils de dialogue et d'actions collectives et d'évaluation aussi de ce plan d'action.
Ce Projet Alimentaire Territorial ne sera possible que si nous arrivons à fédérer sur le temps long autour de notre ambition. Alors, continuons d'être aux côtés et à l'écoute des acteurs associatifs et économiques qui ont d'excellents projets et actions à proposer, car notre défi c'est bien celui de mettre plus de démocratie dans nos assiettes. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette stratégie alimentaire territoriale présente un catalogue de bonnes pratiques qu'il reste donc à décliner en programme d'actions opérationnelles. Au regard du potentiel de notre département en matière agricole et agroalimentaire et avec la présence d'un MIN, comme ça a été rappelé, nous ne pouvons qu'être ambitieux pour faire de notre Projet Alimentaire Territorial une réussite. Nous en avons pour le moins les atouts et ça a été rappelé notamment par ce film que vous nous avez présenté.

C'est pour notre territoire l'occasion d'effectuer un état des lieux de la production agricole locale et des besoins alimentaires exprimés au niveau du bassin de vie métropolitain, tant au niveau de la consommation individuelle que de la restauration collective. Pour respecter les trois branches du développement durable, cette stratégie doit répondre aux enjeux économiques avec un soutien aux productions locales, et ça a été d'ailleurs souligné par mon collègue Maire d'Orvault, aux enjeux environnementaux en favorisant les moyens de production durable et équitable, et aux enjeux sociaux en favorisant des accès pour tous à une alimentation saine.
Il s'agit plus simplement de défendre une vision holistique de l'alimentation bonne pour la santé, bonne pour l'environnement et bonne pour l'emploi. Je souhaiterais aujourd'hui surtout insister sur la participation citoyenne qui de mon point de vue doit être essentielle dans cette stratégie. Il s'agit ici de promouvoir la culture du citoyen *"consomm'acteur",* sensibiliser et responsabiliser le plus grand nombre en faisant en sorte que la participation ne se résume pas à une simple consultation, mais en un véritable partenariat en les associant aux choix, à la mise en œuvre, aux orientations finales.

L'Économie Sociale et Solidaire regorge d'initiatives dans ce sens, vertueuses et incitatives. La dernière en date, la coopérative de consommateurs *C'est qui le patron ?,* connaît actuellement un beau succès proposant des produits écoresponsables diffusés en grandes surfaces sur la base d'un cahier des charges conçu par les consommateurs eux-mêmes, allant jusqu'à la détermination du prix de vente, permettant à toute la filière de vivre décemment de son activité. Un succès qui prouve que la demande existe et que les consommateurs doivent pouvoir accéder à une nourriture de qualité, quelles que soient leurs habitudes de consommation.

J'en terminerai pour vous informer que la Ville de Saint-Sébastien vient de s'inscrire dans la démarche *Mon Restaurant responsable* qui vise à instaurer dans les restaurants scolaires une cuisine saine, de qualité, respectueuse de la planète. Pour ce faire, les équipes de restauration scolaire ont rempli un questionnaire basé sur les quatre piliers pour une restauration collective durable : le bien-être des convives, l'assiette responsable, les écogestes et l'engagement social et territorial. C'est un outil d'évaluation qui a été conçu par la fondation Nicolas Hulot et qui s'inscrit parfaitement dans ces objectifs d'une stratégie alimentaire métropolitaine.

Vous l'avez compris : nous allons voter favorablement pour soutenir une dynamique qui est nécessaire et qui va dans le bon sens. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, mes chers collègues, permettre à tous de se nourrir et d'avoir accès à une alimentation de qualité, saine, locale, saisonnière et abordable, est un enjeu majeur pour notre Métropole. Les cinq orientations stratégiques définies dans notre Projet Alimentaire Territorial répondent à cet enjeu. Elles vont constituer le cadre de la feuille de route alimentaire que nous aurons à élaborer, une feuille de route qui doit prendre en compte les différentes dimensions d'une alimentation de qualité du point de vue nutritionnel, de goût bien sûr, mais aussi étique, avec l'emploi et les conditions de travail des producteurs, et faisant converger les enjeux sanitaires et environnementaux.

Ce PAT participera ainsi au développement durable du territoire, via une alimentation plus vertueuse sous l'angle économique, social, environnemental, et répondra aux enjeux de santé publique. L'accès à cette alimentation de qualité doit être abordable financièrement, mais son accès doit être aussi soutenu par un aménagement de la ville où la mobilité est facilitée, pratique, pour une prise en compte des spécificités comme le vieillissement de la population.
Il doit en même temps être organisé par un niveau d'information lisible par tous, une information sociale et culturelle, voire psychosociale. Porter des actions de sensibilisation, donner des conseils sur la nutrition sont des éléments essentiels pour réduire les inégalités, et ce dès le plus jeune âge quand nous observons un taux d'enfants scolarisés en CE2 en surpoids ou obèses plus important dans les Quartiers Politique de la Ville de Nantes.

Le but est de le faire avec les citoyens et les acteurs de ce secteur. Nous ancrons cette question de l'alimentation localement, c'est sans doute un premier pas pour redonner à l'alimentation et à ceux qui la produisent toute leur place dans le tissu économique et social. Ce travail en commun dans le cadre du PAT est l'opportunité pour la Métropole d'activer d'autres leviers que les comportements individuels. Il doit nous permettre de nous inscrire dans une approche globale et de coconstruire des réponses adaptées incluant un accompagnement individuel et collectif.

Il y a déjà des initiatives avec des associations comme ECOS, ADDA, les Jardins de Cocagne et différentes AMAP dans nos quartiers, les jardins partagés, mais nous devons aller plus loin et même interroger l'accès à une alimentation de qualité pour tous et notamment pour les personnes les plus précaires par une aide spécifique de nos CCAS, comme des chèques fruits ou légumes par exemple.
Je voudrais terminer mon intervention par deux dernières remarques. L'une concerne l'agriculture urbaine.
Elle est en effet une opportunité pour le développement local. Elle a des fonctions multiples, rendant ainsi plusieurs types de services à la ville. Une fonction alimentaire en premier lieu. Elle a aussi des fonctions environnementales croissantes, des fonctions paysagères et de cadre de vie évidentes, mais aussi des fonctions pédagogiques non négligeables.

Enfin, elle a une fonction économique et sociale par le biais notamment de l'emploi direct et indirect non délocalisable qu'elle est susceptible de générer ou d'insertion pour les populations précaires à l'image du projet des Cinq Ponts à Nantes. Il nous faut développer cet axe.

Enfin, s'insérer dans un circuit court n'est pas forcément facile pour les producteurs. La demande est là, mais l'offre a du mal à suivre, car s'insérer dans ces circuits courts exige une logistique à laquelle beaucoup de producteurs n'ont pas accès. Nantes Métropole peut jouer un rôle majeur en leur portant un soutien logistique ou en facilitant des coopérations avec d'autres acteurs du territoire, et ainsi réconcilier la ville et l'agriculture. Il nous faut imaginer des formats qui permettent un développement harmonisé et viable. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Oui, Madame la Présidente. Je ne vais pas revenir sur l'articulation de ce plan alimentation qui permet de mettre en convergence à la fois les enjeux liés à l'agriculture, à l'alimentation, à la santé. Et, vous ne m'en voudrez pas, je vais souligner la synergie qu'il peut y avoir parce que quelquefois l'inverse est souligné entre la politique du gouvernement et ce plan action alimentation.

Vous savez, dans le cadre des États généraux de l'alimentation dont d'ailleurs la Métropole a été partie prenante, a été largement débattu ce sujet. Ce plan d'action est traduit aujourd'hui par un projet de loi porté par le Ministre de l'Agriculture, projet de loi qui vise à articuler agriculture et alimentation et dont les objectifs sont vraiment pleinement alignés sur ce que nous défendons ici territorialement.

Tout d'abord il s'agit de rééquilibrer les relations commerciales entre le secteur agricole et le secteur alimentaire. Ensuite, renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et je crois que ça fait partie de nos objectifs, et enfin permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine et durable.
Je tenais à souligner cette convergence et à vous faire part de mon entier soutien. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pour avoir effectivement coprésidé ce qui était l'atelier 3 des états généraux de l'alimentation, qui s'adressait à l'alimentation et aux initiatives territoriales, on a effectivement pu voir dans cette discussion comment le croisement des regards qui est au cœur de ce qui est évoqué ici par Jean-Claude Lemasson est effectivement indispensable pour avancer sur ces sujets. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci Madame la Présidente. La démarche que vous proposez va dans le bon sens, nous voterons pour cette délibération. Je crois qu'il est important de rappeler rapidement à quel point les enjeux alimentaires sont colossaux au niveau mondial puisque les études démographiques tablent sur une augmentation de 2 milliards des habitants de la planète à horizon 2050. On va passer de 7 à 9 milliards d'habitants et dans le même temps les besoins alimentaires vont augmenter de 125 % sur le même calendrier.

Il y a un défi de quantité bien sûr, un défi de qualité alimentaire, vous l'avez souligné, et puis un défi énergétique, auxquels l'agriculture bio et le manger local peuvent contribuer à apporter des solutions.
Donc nous rejoignons les quatre objectifs que vous soulignez, que vous mettez en avant dans cette stratégie alimentaire.

Il nous semble néanmoins qu'il manque un volet très important de lutte contre le gaspillage alimentaire qui n'est pas mentionné dans la délibération, qui a été rapidement évoqué tout à l'heure simplement pour le nommer par le rapporteur, et je voudrais quand même rappeler l'enjeu de cette question sur le gaspillage alimentaire puisqu'il est évalué à 30 à 40 % de la nourriture produite aujourd'hui. Et certains économistes, certaines études font même état d'un gaspillage alimentaire qui irait jusqu'à la moitié de la production alimentaire dans le monde.

Donc évidemment, nous soutenons ce projet, cette stratégie alimentaire territoriale, mais je crois que le gaspillage alimentaire aujourd'hui, c'est le premier problème et vraiment, nous regrettons qu'il ne figure pas à la première place de cette stratégie alimentaire territoriale, même s'il a été encore une fois évoqué très rapidement tout à l'heure. Donc on serait heureux d'avoir des informations sur l'état des réflexions de la métropole sur ce dossier essentiel qui encore une fois recoupe des enjeux à la fois alimentaires, mais aussi énergétiques et écologiques. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot avant de redonner la parole au rapporteur. Jean-Claude Lemasson a effectivement évoqué que cette question majeure était évidemment dans notre réflexion. Je salue aussi Mahel Coppey qui a évoqué ce sujet. D'autant plus, je le rappelle pour tout le monde, que nous avons déjà voté sur cette question. Puisque chacun se souvient évidemment que nous avons adopté notre feuille de route sur la transition énergétique et que nous avons fait le choix de faire figurer explicitement dans cette feuille de route sur la transition énergétique, et pour être encore plus précise sur les accélérations que nous avions souhaité pointer, la question du gaspillage alimentaire.

Je le dis parce que c'est important qu'on se rappelle notre démarche générale. Nous avons voulu partir du plus général, du plus global avec la feuille de route sur la transition énergétique et d'ores et déjà nous avions indiqué à ce moment-là que nous allions avancer sur le plan alimentaire territorial qui est une des mises en mouvement de cette feuille de route. Donc non seulement le gaspillage alimentaire est dans le PAT, mais il était déjà dans la première étape de la démarche la plus stratégique. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci. Merci d'abord pour vos appréciations extrêmement positives que je transmets bien évidemment aux services qui retransmettront aux agents, puisqu'il y a évidemment des engagements extrêmement importants.

Sur la notion de gaspillage alimentaire, Madame la Présidente a répondu. Je rappelle que la quatrième orientation, parce que je vois qu'il y a un petit mélange entre les objectifs et orientations parfois, des dispositions de vocables, la quatrième orientation qui n'est pas un classement hiérarchique des orientations, simplement une liste, est donc *"inventer un système alimentaire étique et responsable"* et dans ce cadre effectivement, la lutte contre le gaspillage alimentaire est inscrite en tant qu'objectif stratégique et qu'il faudra évidemment décliner.

S'agissant de l'aide à l'agriculture tel que cela a été posé en différents éléments, la Métropole, vous le savez de longue date, intervient pour aider à l'installation, à la reconversion, au défrichage, donc nous continuons ces efforts, nous avons même ici il y a deux ans développé une délibération un peu plus conséquente pour des aides déplafonnées au moins pour un certain nombre. Nous y travaillons.

Nous travaillons aussi dans l'approche des mutations foncières avec une surveillance accrue, avec une convention avec la SAFER qui a été là aussi revisitée. Même s'il y a bien évidemment encore des choses à parfaire, nous sommes extrêmement attentifs, les communes et la métropole, sur les problématiques de la mutation.

S'agissant du PPEAN, vous avez fait remonter, Monsieur Parpaillon, une proposition, je ne sais pas si elle sera intégrée, néanmoins nous travaillons aussi avec le Département de manière très claire même si je n'ai pas pu être présent au dernier Comité de pilotage puisque j'étais avec Monsieur Nicolas Hulot qui a été cité tout à l'heure comme posant une disposition exemplaire, notamment par Saint-Sébastien. Sachez que nous réfléchissons aussi sur un PPEAN au Sud Loire qui sera peut-être d'ailleurs de dimension supérieure aux emprises de l'ex futur ou futur ex, je ne sais plus comment le dire, aéroport.

Sur la mobilisation des acteurs, nous avons encore un chemin à tracer. Beaucoup d'entre eux ont participé sur les phases préparatoires. Il s'agit maintenant de les ressolliciter à nouveau. Nous n'avons pas de difficultés avec les associations et les militants du bien manger, si je puis le dire comme ça, parce qu'ils sont effectivement extrêmement présents et avec des idées extrêmement intéressantes.

On a plus de difficultés avec d'autres acteurs des filières et donc nous devons malgré tout encore solliciter un certain nombre de personnes pour s'assurer que la gouvernance de la feuille de route qui est à construire soit totalement partagée et surtout diffusée largement, notamment au travers de l'éducation, ça a été dit, je ne vais pas y revenir. Moi je me félicite que Saint-Sébastien-sur-Loire rejoigne la tribu des Communes qui ont mis en place un plan d'action auprès de la restauration collective, puisque beaucoup de Communes de la métropole ont déjà engagé des processus de longue date.

Certaines sont très en avance, d'autres beaucoup moins. Il s'agira sans doute, dans le plan d'action qui est à construire, d'essayer d'harmoniser les bonnes pratiques pour que chacun s'y retrouve, qu'on habite à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu par exemple dans ma commune, ou à Saint-Sébastien-sur-Loire comme je viens de le citer. Rendez-vous fin septembre début octobre pour prendre connaissance du plan d'action tel qu'il sera arrêté avec les acteurs. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Merci pour le lancement : vous l'aurez compris, ce n'est pas un aboutissement, mais bien le lancement d'une démarche qui doit aboutir de matière très opérationnelle, très concrète sur un sujet absolument majeur pour l'avenir de notre société. Je rappelle que ce n'est pas le hasard si Nantes fait partie des quelques Métropoles signataires du pacte de Milan et je rappelle que ce n'est pas le hasard non plus si dans le cadre du pacte innovation État Métropole, le sujet que nous avons souhaité voir figurer dans le pacte innovation État Métropole, c'est la transition alimentaire avec notamment le rôle de pierre angulaire que peut jouer le MIN. Je mets donc aux voix ce dossier. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce dossier est donc adopté à l'unanimité. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Adopte le projet de Stratégie Alimentaire Territoriale.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à solliciter la labellisation du Projet Alimentaire Territorial de la métropole nantaise auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des Investissements et de la Circulation

03 – EXTENSION DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS A L'EXTERIEUR DU PERIPHERIQUE - VERTOU – PROLONGEMENT DU BUSWAY – APPROBATION DU PRINCIPE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE – NANTES - CONNEXION LIGNE 1 / LIGNE 2 DE TRAMWAY : PHASE 2 BABINIERE, CETEX ET POLE D'ECHANGES : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENTS – LANCEMENT D'UN CONCOURS – ELECTION DU JURY

EXPOSE

EXTENSION DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS A L'EXTERIEUR DU PERIPHERIQUE
Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont le projet a été arrêté par le Conseil Métropolitain du 16 février 2018, prévoit l'évolution de la part modale des transports collectifs de 15 à 16 % à l'horizon 2030.

Pour y parvenir, la dynamique de développement du réseau doit être poursuivie afin de répondre à plusieurs objectifs complémentaires :

- conforter le réseau existant par le renouvellement des infrastructures et du matériel roulant et la création de nouveaux centres techniques adaptés,
- renforcer le maillage du réseau et améliorer l'offre de desserte en extra-périphérique par le renforcement des lignes à vocation structurante (radiales et transversales), en rabattement vers le réseau armature,
- renforcer le réseau armature, pour permettre d'étendre le maillage du réseau structurant et améliorer ses capacités par une nouvelle offre extra périphérique, par la consolidation du maillage Nord-Sud et Est-Ouest et par la déconcentration du pôle Commerce, en accompagnement des projets de la centralité métropolitaine.

Le Conseil Métropolitain du 24 mars 2017 a approuvé le principe de la réalisation d'un nouveau CEntre Technique et d'EXploitation tramway (CETEX) et du prolongement de la ligne 1 de tramway de Ranzay sur le site de la Babinière sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre. L'avancement de l'opération conduit aujourd'hui à autoriser le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la partie bâtiments du CETEX. Il est aujourd'hui également proposé d'approuver le principe du prolongement sud du Busway au-delà du périphérique.

PROLONGEMENT DU BUSWAY A VERTOU

Par délibérations du 15 décembre 2015 et du 13 octobre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'acquisition de matériel roulant de 24 m électrique pour la ligne 4 du Busway. Il a aussi approuvé, par délibération du 26 juin 2017, l'acquisition d'un terrain à Vertou et le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour y installer un CETEX. Dans cette même délibération était également acté le principe de l'étude du prolongement de la ligne jusqu'au secteur dénommé « rond-point de Vertou ».
L'objet de la présente délibération est d'approuver la réalisation du prolongement de la ligne 4 du Busway au-delà du périphérique à l'horizon 2021. L'étude en cours permettra, lors d'un Conseil ultérieur, de déterminer le programme et l'enveloppe correspondant au lieu d'implantation du futur terminus, les aménagements complémentaires nécessaires (notamment la réalisation d'un nouveau P+R) et les modalités de réalisation.

CONNEXION LIGNE 1 / LIGNE 2 DE TRAMWAY : PHASE 2 BABINIERE, CETEX ET POLE D'ECHANGES – MAITRISE D'OEUVRE

Par délibération n°2017-42, le conseil métropolitain du 24 mars 2017 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle d'une opération d'acquisition de 61 nouvelles rames de tramway ainsi que le principe de réalisation d'un nouveau centre technique d'exploitation tramway (CETEX) et du prolongement de la ligne 1 de Ranzay (Nantes) à Babinière (La Chapelle-sur-Erdre).
Par délibération n°2017-72, le conseil métropolitain du 26 juin 2017 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et avant-projet pour la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges, et des études nécessaires à la réalisation de l'enquête publique, représentant une enveloppe globale de 4 625 000 € HT, soit 5 550 000€ TTC. Il a également autorisé le lancement du marché subséquent n°1 au sein de l'accord-cadre de mandats n° 2017 33780 portant sur la réalisation d'études et travaux d'infrastructures, de bâtiments et services associés, liés au développement et à la sécurisation du réseau de transport collectif structurant de Nantes Métropole, pour réaliser le programme de la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges.

Le marché subséquent n°1 au sein de l'accord-cadre n° 2017-33780, portant sur la réalisation de la phase 2 de la connexion des lignes 1 et 2, comprenant l'extension de la ligne 1 jusqu'au site de Babinière, la reconfiguration du pôle d'échanges avec extension du P+R, la création d'une voie mode doux et la réalisation d'un nouveau CETEX a été notifié à la SEMITAN le 06 novembre 2017.

Dans ce cadre, la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole, a proposé de lancer deux consultations de maîtrise d'œuvre distinctes afin de traiter au mieux les spécificités du projet, en termes d'infrastructures et de bâtiments.

La première consultation de maîtrise d'œuvre, dite de maîtrise d'œuvre infrastructures, a été lancée par délibération n°2017-180 lors du Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017.

Une seconde consultation de maîtrise d'œuvre, dite de maîtrise d'œuvre bâtiments, sous la forme d'un concours spécifiquement dédié aux bâtiments et équipements du futur CETEX, doit être lancée.

Le marché comprendra une tranche ferme correspondant à la réalisation des études d'avant-projet (APD). Une tranche optionnelle portera sur les missions restant à réaliser, à partir de la phase projet (PRO), relatives au programme retenu par la maîtrise d'ouvrage. Le concours sera établi sur la base des études préliminaires produites par le maître d'œuvre infrastructures coordonnant l'ensemble de l'opération, ainsi que sur la base de l'étude de programmation réalisée.

Le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre bâtiments est estimé à 3 868 004 € HT soit 4 641 604,80 € TTC, dont 1 194 474,20 € HT soit 1 433 369,04 € TTC en tranche ferme.

À l'issue de la réalisation des premières phases d'études de maîtrise d'œuvre infrastructures et bâtiments, le Conseil Métropolitain se prononcera sur le programme de réalisation de l'ensemble de l'opération et son enveloppe financière prévisionnelle.
Conformément aux dispositions de l'article 26 et de l'article 88 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, il est demandé au conseil métropolitain d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole, à lancer le concours pour la désignation du maître d'œuvre bâtiments.

À cette fin, il convient de mettre en place un jury spécifique, pour ce concours, qui sera appelé à émettre un avis sur les candidatures et les prestations des candidats sélectionnés. Trois équipes seront admises à concourir ; elles seront invitées à remettre une prestation de niveau esquisse + (ESQ+). Les candidats non retenus ayant remis les prestations demandées se verront octroyer une indemnité maximale de 140 500 € HT, soit 168 600 € TTC chacun, calculée sur la base du montant de travaux des bâtiments du CETEX.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°027 et libellée Equipements Exploitation Transports, opération 2017-3767 libellée Cetex tramway Babinière.

M. Hiernard : « Madame la Présidente, mes chers collègues, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui nous propose notamment d'approuver le principe du prolongement de la ligne 4 du busway au-delà du périphérique à l'horizon 2021. Cela s'inscrit dans la logique des décisions précédentes. En effet, dans ses délibérations du 15 décembre 2015 et du 13 octobre 2017, le Conseil métropolitain avait approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'acquisition de matériel roulant de 24 mètres électriques pour la ligne 4 du busway. En juin 2017 a été validé le projet visant à doubler la capacité du parking P + R à l'actuel terminus du busway de la porte de Vertou ainsi que l'installation d'un CETEX à Vertou. Dans cette même délibération est également acté le principe de l'étude du prolongement de la ligne jusqu'au lieu-dit Rond-point de Vertou.

L'approche pragmatique, loin de tout dogme, qui est la nôtre, qui est d'utiliser le mode de transport le mieux adapté, fait que nous ne pouvons qu'approuver cette démarche de modernisation et d'optimisation des transports collectifs qui certes nous concerne directement à Vertou, mais qui illustre d'abord une volonté de mailler de façon cohérente une desserte de transport entre la Métropole nantaise et les villes périphériques.

Pour Vertou, le prolongement du busway au-delà du périphérique est une mesure primordiale, car il s'agit d'une part d'une première en passant le périphérique. Il s'agit également de la préfiguration d'un prolongement futur pour desservir le cœur de Vertou en busway. Il faut souligner l'ambition du projet porté à 12-15 millions d'euros qui s'inscrit dans une vision sur 30 ans, partagée entre Vertou et Nantes Métropole pour construire la ville de demain. Cela dépasse le seul cadre du transport, car cela conditionne le logement, la qualité de vie, le bien vivre ensemble.

Nous souhaitons en effet raisonner en termes de développement et d'aménagement global pour dessiner la ville de demain. Grâce à toutes ces améliorations, les habitants venant du Nord Vendée à travers l'agrandissement du P + R de la porte de Vertou et les habitants du vignoble à travers le prolongement du busway et d'un P + R trouveront une satisfaction les incitant à ne pas pousser plus loin leur parcours en voiture.

Nous aurons à travailler avec les territoires limitrophes, à trouver les meilleures solutions possible. Nous arrivons aujourd'hui sur le champ opérationnel et nous tenons à exprimer notre satisfaction d'un prolongement long pour une meilleure desserte de la commune de Vertou. Vertou a choisi de s'inscrire dans une démarche de coconstruction de projet dans l'intérêt conjoint des populations. Cela induit certes des discussions, des négociations parfois serrées, mais toujours pour aboutir à des projets dans le sens de l'intérêt général à la fois pour Vertou, pour la métropole et l'ensemble de nos concitoyens.

Je terminerai mon propos en reprenant votre projet de délibération d'aujourd'hui qui précise que l'étude en cours permettra lors d'un Conseil ultérieur de déterminer le programme et l'enveloppe correspondant à l'implantation du futur terminus, aux aménagements complémentaires nécessaires, notamment la réalisation d'un nouveau P + R et les modalités de réalisation. Nous serons donc à vos côtés tant au niveau de la démarche que de sa réalisation afin de concrétiser au mieux tous les projets apportant du mieux vivre à nos concitoyens.
Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Dossier suivant, Bertrand Affilé »

LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET A L'UNANIMITÉ,

1 - Approuve le principe de la réalisation du prolongement sud du Busway, au-delà du périphérique, sur la commune de Vertou,

2 - Autorise le lancement par la SEMITAN d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des bâtiments du CETEX Babinière, qui donnera lieu à une indemnisation de chaque candidat non retenu à hauteur de 140 500 € HT, soit 168 600 € TTC maximum,

3 - Décide de constituer un jury spécifique chargé d'émettre un avis sur les candidatures puis sur les prestations remises,

4 - Décide de ne pas recourir au scrutin secret,

5 - Après avoir procédé au vote, sont élus membres du jury

Cinq titulaires :
- Bertrand AFFILE
- Fabrice ROUSSEL
- Marc DENIS
- Hugues HIERNARD
- Stéphanie HOUEL

Cinq suppléants :
- Catherine PIAU
- Myriam NAEL
- Jean-Jacques MOREAU
- François VOUZELLAUD
- Alain VEY

6 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

04 – TRANSITION ENERGETIQUE - BOUGUENAIS ET VERTOU - EXTENSION P+R – LANCEMENT DE CONSULTATIONS

EXPOSE

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil métropolitain a approuvé les programmes et les enveloppes financières de l'extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais pour un montant de 12 660 000 € HT soit 15 192 000 € TTC et l'extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou pour un montant de 12 160 000 € HT soit 14 592 000 € TTC.

Extension du parking P+R de la Neustrie à Bouguenais

Le projet permettra un accueil de 783 places de stationnement en ouvrage, de type R+3 avec terrasse accessible, de 20 places en extérieur et l'amélioration du fonctionnement de la gare bus, tout en conservant la capacité actuelle du parking P2 de 150 places. La capacité du P+R de la Neustrie à Bouguenais sera ainsi portée à 953 places.

L'ouvrage permettra la recharge électrique pour les vélos et pour 10 véhicules.

L'ouvrage prend en compte une surcharge pour l'installation ultérieure d'une centrale photovoltaïque de type ombrière sur son dernier niveau.
Le maître d'œuvre de l'opération l'agence IDOM INGENIERIA Y CONSULTORIA SA ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 11 lots distincts.
Le montant de ces travaux est estimé à 9 400 172 € HT soit 11 280 206,40 € TTC - valeur octobre 2016 - pour l'ensemble des lots.

Conformément aux articles 22, 25, 66 et 67 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux.

Extension du parking P+R de la Porte de Vertou à Vertou

Le projet permettra un accueil de 749 places de stationnement en ouvrage, de type R+5 avec terrasse accessible, et la conservation d'environ 210 places en surface.

L'ouvrage permettra la recharge électrique pour les vélos et pour 10 véhicules.

L'ouvrage prend en compte une surcharge pour l'installation ultérieure d'une centrale photovoltaïque de type ombrière sur son dernier niveau.

Le maître d'œuvre de l'opération l'agence R-ARCHITECTURE ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 12 lots distincts.

Le montant de ces travaux est estimé à 9 411 158 € HT soit 11 293 389,60 € TTC - valeur octobre 2016 - pour l'ensemble des lots.

Conformément aux articles 22, 25, 66 et 67 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour 9 lots et en procédure adaptée pour 3 lots pour la réalisation de ces travaux, en raison du faible montant de ces lots.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 045 libellée Stationnements opération 2016 n°3677 libellée Extensions de parkings – Vertou et Neustrie.

M^me^ la Présidente : « Michèle Gressus. »

M^me^ Gressus : « Juste un petit mot pour exprimer toute la satisfaction de Bouguenais sur ce dossier. Je confirme notamment que le triplement du projet sur le terminal Neustrie a montré sa nécessité absolue. Ça correspond exactement à ce que la Commune souhaitait. Je soulignerai l'excellence du travail porté entre nos services. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 5, Jacques Garreau »

LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET A L'UNANIMITÉ,

1 - Autorise le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour 11 lots pour la réalisation des travaux de la construction de l'extension du parking P+R de la Neustrie sur la commune de Bouguenais,

2 - Autorise le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour 9 lots et en procédure adaptée de faible montant pour 3 lots pour la réalisation des travaux de la construction de l'extension du parking P+R de la Porte de Vertou sur la commune de Vertou.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer et signer les marchés et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Garreau présente le dossier suivant

Direction des investissements et de la circulation

05 – LIAISON CYCLABLE ENTRE COUÉRON ET SAINT-NAZAIRE – SECTION ENTRE COUERON ET DONGES – ACCORD SUR LE TRACÉ CONCERNANT LA COMMUNE DE COUERON

EXPOSE

Le Département de Loire-Atlantique a lancé des études et une concertation sur le projet d'itinéraire cyclable entre Couëron et St-Nazaire afin de définir un principe de tracé entre les communes de Couëron et Donges (limite avec la RD 100).

Conformément au plan présenté en annexe, l'itinéraire propose un tracé au plus proche de la Loire afin de valoriser les atouts paysagers de l'Estuaire en lien avec le projet de Belvédère porté par le pôle métropolitain Nantes / Saint Nazaire.

Cet itinéraire s'inscrit aussi dans un des engagements issus du débat Loire qui avait souhaité prolonger le parcours de La Loire à vélo à travers le thème « La Loire source de promenade ».

Le Département sollicite la validation par Nantes Métropole du tracé prévu concernant la commune de Couëron afin d'engager les études détaillées de l'itinéraire.

L'ensemble des études d'aménagements et la réalisation des travaux sont à la charge du Département.

M. Garreau : « Bonjour. Le Département de Loire-Atlantique souhaite réaliser un itinéraire cyclable entre notre agglomération et Saint-Nazaire via la rive Nord de la Loire. L'itinéraire la Loire à vélo étant déjà identifié de Nantes jusqu'à Couëron, c'est donc pour ce qui concerne la partie de Nantes Métropole uniquement sur l'Ouest de la commune de Couëron vers Saint-Étienne-de-Montluc qu'il est nécessaire de définir le tracé de cette nouvelle liaison cyclable départementale. La Commune de Couëron a été concertée et a donné son accord sur le tracé dont vous avez la cartographie en annexe de la délibération. Nous vous demandons d'approuver celui-ci – il est relativement modeste – afin que le Département puisse engager les études détaillées des aménagements et jalonnements qu'il réalisera à sa charge. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET A L'UNANIMITÉ,

1 - Approuve le tracé de la liaison cyclable sur la commune de Couëron permettant de rejoindre la commune de Donges, conformément au plan annexé,

2 - Demande à ce que Nantes Métropole soit associée par le Département à la poursuite des études détaillées.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « Nous allons donc passer à la délibération suivante, la délibération 6, et avant de donner la parole à Bertrand Affilé, je salue la présence dans la salle de Monsieur Olivier Le Grontec, qui prendra la suite d'Alain Boeswillwald à la direction de la SEMITAN. Bertrand Affilé. »

M. Affilé présentes les dossiers suivants :

Direction des services de mobilité
Direction des investissements et de la circulation

06 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE VOYAGEURS - AVENANT N°16 – CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE - MANDATS DSP : PROGRAMMES ENVELOPPES LANCEMENT DE CONSULTATION ET SIGNATURE DE MARCHÉS - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2017

EXPOSE

Par convention de délégation de service public (DSP) signée le 23 décembre 2009, Nantes Métropole a confié à la SEMITAN l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs de l'agglomération nantaise, pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2010. Cette convention a été prolongée deux fois un an, portant son terme au 31 décembre 2018.

Compte tenu de l'évolution des services de transports au cours de l'année 2017-2018, il convient d'actualiser le montant de la contribution forfaitaire pour l'année 2018, d'apporter des ajustements aux mandats inclus dans la DSP et de préparer sa clôture pour la fin d'année. Le montant définitif de la subvention d'investissement 2017 doit également être fixé. En conséquence, un avenant N° 16 à la convention de DSP est proposé à l'approbation du présent conseil.

Enfin, Il convient d'autoriser le lancement d'une consultation et la signature d'un accord-cadre par la SEMITAN, nécessaires à l'exécution d'opérations en cours de réalisation.

I - LA CONTRIBUTION FINANCIÉRE FORFAITAIRE

Le contrat de délégation de service public actuel est basé sur un co-engagement des parties sur un montant annuel de contribution financière forfaitaire. Ce contrat prévoit qu'en cas de remise en cause de l'équilibre contractuel, Nantes Métropole et la SEMITAN conviennent d'étudier les facteurs d'explication et de s'accorder sur un nouveau montant de contribution financière forfaitaire.

Plusieurs éléments sont venus modifier l'équilibre du compte d'exploitation :

- les effets en année pleine des évolutions kilométriques mises en œuvre en septembre 2017 (augmentation de + 1,08 %) et les impacts des évolutions kilométriques prévues à la rentrée de septembre 2018 (notamment liées aux lignes Chronobus et aux restructurations associées) qui ont conduit à une offre kilométrique globale en hausse de + 2,9 %,
- le renforcement des équipes de prévention avec la mobilisation d'agents supplémentaires,
- la mise en place d'un poste de commandement dédié à la sécurité sur le réseau,

Ces éléments nécessitent de porter le montant de la contribution financière, fixée dans l'avenant n°14 à 92 302 347 €, à 95 302 000 € pour l'année 2018.

II - LA PROGRAMMATION DES OPERATIONS RÉALISÉES DANS LES MANDATS INCLUS DANS LA DSP

Aux termes de l'article 18 du contrat de DSP, l'autorité délégante charge le délégataire de réaliser soit par mandats, soit par subvention, les investissements énumérés à l'annexe 07 de ce même contrat.

Les évolutions dans l'exécution de certains de ces investissements nécessitent des modifications de programme et d'enveloppe financière prévisionnelle ; l'exécution des mandats en cours nécessite également le lancement et la signature de marchés.

1) Mandat DSP 2 modifié « infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway »

- **Rénovation tramway secteur « Commerce – Médiathèque à Nantes »**

L'opération de rénovation tramway Commerce-Médiathèque est actuellement au stade de la réalisation de la première phase des études de maîtrise d'œuvre.
La fin de cette opération est prévue en 2020 soit après l'échéance du contrat de délégation de service public.

Conformément à l'article 11.1 du cahier des clauses particulières relatif aux conditions de réalisation des mandats confiés au délégataire, il est proposé de mettre un terme au mandat correspondant à cette opération à la fin de la phase des études d'avant-projet.

Cette résiliation ne donne pas lieu au versement d'une indemnité à la SEMITAN.

Nantes Métropole s'engage, à assurer ou à faire assurer, la continuité de tous les contrats conclus par la SEMITAN au titre de cette opération.

Il est donc nécessaire de prévoir de déduire 1 000 000 € TTC de l'enveloppe financière du mandat 2 modifié, portant son montant à 44 167 000 € TTC.

L'avenant N° 16 à la convention de DSP intègre cette modification.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP27 libellée « équipements exploitation transports », opération 2016-3694 libellée « rénovation tramway Commerce - Médiathèque».

- **Rénovation de la ligne 1 de tramway sur le secteur Duchesse Anne – Gare Nord**

En raison d'un resserrement de la concurrence sur des marchés techniques très spécifiques, un surcoût est constaté suite aux attributions de marchés de fournitures et de travaux destinés à l'opération de rénovation de la ligne 1 de tramway sur le secteur Duchesse Anne – Gare Nord.

Afin de prendre en compte ce surcoût sans augmenter le montant du mandat 2 modifié, il est proposé de reporter les travaux de rénovation de la sous-station Neptune-Bouffay, estimée à 720 000 € TTC et prévue sur l'opération 2011-3232, afin d'augmenter l'enveloppe financière de l'opération n°2015-3542 « rénovation tramway ligne 1 Duchesse Anne – Gare Nord » du même montant. Cette modification budgétaire est prise en compte dans la décision modificative soumise au présent conseil.

Cet ajustement s'inscrit également dans l'avenant N° 16 à la convention de DSP.

- **Réalisation de diagnostics multitubulaires**

Le mandat DSP 2 modifié prévoit également le déplacement du local informatique aujourd'hui situé dans l'un des édicules du quai nord de la station Commerce 1, amenés à être déposés. Ce local constitue le point névralgique du réseau pour le transit des informations.

Afin de pouvoir étudier le déplacement de ce local, il convient de réaliser un diagnostic exhaustif de l'ensemble des fourreaux et des câbles présents dans la multitubulaire existante. Alors que les opérations de rénovation se multiplient, un diagnostic précis de la multitubulaire doit être mené pour l'opération de rénovation tramway Commerce – Médiathèque et dans les années à venir, d'autres diagnostics de multitubulaires devront être conduits, pour des opérations de rénovation ou de développement du réseau tramway, par exemple sur les tronçons Médiathèque – Chantiers Navals, Commerce – Pirmil et Commerce – Saint-Felix.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui d'autoriser la SEMITAN à signer un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de 1 an, renouvelable 3 fois, sans minimum, avec un montant maximum de 1 500 000€ TTC pour la durée totale de l'accord-cadre, pour réaliser des diagnostics de la multitubulaire existante, autant que de besoin et dans la limite des enveloppes financières dédiées aux opérations déléguées en mandat à la SEMITAN avec le groupement Eiffage Énergie systèmes ferroviaires/ Eiffage Énergie Loire Océan suite à la consultation réalisée par la SEMITAN. Cet accord-cadre permettra une plus grande réactivité pour réaliser les diagnostics au gré des besoins.

Conformément à cet accord-cadre, des marchés subséquents seront lancés pour chaque besoin de rénovation.

La nature homogène des prestations justifie le recours à un marché global, multi-mandats.
Cette consultation, dont l'objet est précisé ci-dessus, a été lancée en procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 27, 78 et 79 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, par la SEMITAN intervenant en tant que mandataire de Nantes Métropole entité adjudicatrice.
Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres du 5 avril 2018 a attribué l'accord-cadre au groupement Eiffage Énergie systèmes ferroviaires/ Eiffage Energie Loire Océan.

Il vous est proposé d'autoriser la signature de l'accord-cadre par la SEMITAN.

La conclusion de cet accord-cadre n'a pas d'impact sur la convention de DSP en cours.

2) Mandat DSP 3 modifié « infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et Busway – Aménagements de voiries pour le passage de la ligne Chronobus C9 – Pôle d'échanges de Greneraie – Marché de travaux – Lancement d'une procédure adaptée

Par délibération du Conseil métropolitain, en date du 29 avril 2016, Nantes Métropole a engagé la réalisation de la ligne Chronobus C9, desservant Saint-Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine et passant depuis Pirmil, par le pôle d'échanges de Grèneraie.

Les travaux d'aménagements sont en cours de réalisation ou planifiés, afin que la ligne C9 puisse circuler à partir de la rentrée 2018.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 13 octobre 2017, Nantes Métropole a confié à la SEMITAN la maîtrise d'ouvrage déléguée des aménagements prévus à l'intérieur du pôle d'échanges de Grèneraie, au titre du mandat « infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et Busway » intégré dans la convention de Délégation de Service Public.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- La reprise de l'entrée/sortie Est du pôle d'échanges, Route de Saint-Sébastien
- Le réaménagement des quais bus standards existants pour permettre l'accueil des bus articulés
- La réalisation de quais bus supplémentaires
- La reprise des circulations piétonnes et des places de stationnement du P+R impactées par les quais/terminus bus aménagés
- La mise en accessibilité des arrêts de bus actuels
- La réalisation d'un passage piéton accessible aux personnes à mobilité réduite, entre l'arrêt des bus des lignes 27-28-29-39 en direction de Saint-Sébastien-sur-Loire et l'escalier menant à la ligne 4 Busway vers Foch-Cathédrale.

En option :

- La réalisation d'un revêtement en béton ferraillé aux arrêts/terminus aménagés
- La rénovation du revêtement de chaussée en enrobé grenaillé de couleur claire.

La nature homogène des travaux, comprenant un seul lot Voirie, Réseaux Divers (VRD), justifie qu'ils fassent l'objet d'une seule consultation, intégrant les quelques travaux de reprise des espaces verts.

Le montant des travaux est estimé à 250 000€ HT soit 300 000 € TTC. Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée, pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal sur l'AP46 libellée « axes structurants Chronobus », opération 2016-3671 libellée « Ligne C9 St Sébastien – Basse Goulaine ».

Le lancement de cette consultation s'inscrit dans la convention de DSP en cours.

3) Mandat DSP 4 modifié « systèmes d'exploitation en temps réel» - Mise à niveau du système informatique du réseau TAN

Le Conseil Métropolitain, lors de sa séance du 08 décembre dernier, a adopté le principe de mise en œuvre d'une nouvelle gestion des parcs relais à compter de septembre 2018 afin de redonner des capacités de stationnement aux utilisateurs des transports collectifs.

Pour que le dispositif soit effectif, il convient de mettre à niveau les dispositifs du réseau TAN (adaptation des équipements et systèmes Libertan et billets sans contacts) afin qu'ils soient compatibles et interopérables avec le nouveau matériel de contrôle d'accès des parcs relais. Le système informatique du réseau TAN doit évoluer pour accepter les billets sans contact délivrés dans les P+r comme titre de transport et garantir les bons échanges d'information entre le système de contrôle d'accès parking et le système de validation dans les transports collectifs.

Cette mise à niveau sera réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée par la SEMITAN. Pour ce faire, l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat 4 modifié est augmentée de 290 000 € TTC. Pour la période 2011-2018, le montant de l'enveloppe financière du mandat 4 modifié s'élève à 3 362 000 € TTC.
L'avenant N° 16 à la convention de DSP prend en compte cette modification.
Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP27 libellée « équipements exploitation transports », opération 2011-3231 libellée « systèmes d'exploitation en temps réel ».

Ainsi, l'avenant N°16 réduit le montant de l'ensemble des mandats au sein de la DSP à 102 641 100 € TTC au lieu de 103 351 100 € TTC (cf. annexes 7 jointes).

III - LA SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT 2017

Aux termes de l'article 18 du contrat de délégation de service public, une subvention d'équipement, prévue à l'annexe 7.3 du contrat, permet de financer un programme annuel d'investissements relatif notamment au matériel et outillage, mobilier de bureau et à l'informatique.

Par délibération n° 2015-120 en date du 19 octobre 2015, approuvant l'avenant n°11 du contrat de DSP, le montant prévisionnel de la subvention d'équipement 2017 avait été fixé à 1 435 000 € nets de taxe. Il convient, conformément à l'article 25.2 du contrat, d'approuver le montant définitif de cette subvention qui sera versée en 2018 tel que justifié par les états de dépenses fournis par le délégataire pour un montant de 1 413 250,54 € nets de taxes.

IV - LA CLÔTURE DE LA CONVENTION DE DSP

1) La clôture des mandats inclus dans la convention de DSP

L'annexe 1 de l'avenant 16 recense les mandats en cours d'exécution sur le point d'être achevés et leur pourcentage de réalisation.

Pour ces mandats exclusivement, il est proposé que les missions du mandataire se poursuivent jusqu'à la délivrance des quitus par Nantes Métropole dans les conditions fixées par le cahier des clauses particulières relatif aux conditions de réalisation des mandats confiés au délégataire qui demeurent en vigueur après le 31 décembre 2018.

2) La gestion des recettes de trafic perçues entre le 1-01-2018 et le 31-12-2018 et les contrats d'abonnement

Afin de gérer la transition entre le contrat actuel dans lequel le Délégataire est l'exploitant fiscal et le futur contrat dans lequel le rôle d'exploitant fiscal est confié à l'Autorité Délégante, il est proposé d'enregistrer sur l'année 2018, l'ensemble des recettes, y compris les encaissements qui auraient dû être faits en 2019 au titre des ventes de 2018 et ce, afin de clôturer les déclarations de TVA au 31 décembre 2018.
Ce dispositif s'appliquera également aux contrats d'abonnement.

3) Les biens immatériels, marques et logos

Il est proposé que l'ensemble des marques ou logos en rapport avec le périmètre des services délégués de transports collectifs actuellement propriété de la SEMITAN soit transféré à Nantes Métropole.

M. Affilé : « Alors ça va être un peu technique et un petit peu long parce que vous allez voir que dans cette délibération nous avons de nombreux éléments de natures très différentes. Ça concerne bien sûr la fin de la Délégation de Service Public du réseau de transports collectifs urbains de voyageurs, en tout cas cette délégation qui s'achèvera au 31 décembre de cette année, et il y a un certain nombre de points sur lesquels il convient de revenir.

D'abord la contribution financière forfaitaire. Vous le savez : nous avions l'année dernière augmenté l'offre kilométrique, nous l'avons cette année également réalisée et c'est vrai que ça jouera, on le présentera tout à l'heure, mais ça jouera sur la dernière partie de l'année. Il n'empêche qu'au global, nous aurons une augmentation forte de l'offre kilométrique. Nous avons également, pour répondre aux enjeux de sécurité, renforcé les équipes de prévention et mis en place un poste de commandement dédié à la sécurité sur le réseau.

Tous ces éléments nous conduisent à porter la contribution forfaitaire versée à la SEMITAN de 92 302 347 euros à 95 302 000 euros, soit 3 millions d'euros supplémentaires qui correspondent en partie à l'augmentation de l'offre et en partie aux renforts en matière de sécurité.

Deuxième point dans la délibération : nous avons un certain nombre d'opérations qui sont réalisées dans le cadre des mandats qui sont inclus dans la DSP. Donc là, je vais vous indiquer un certain nombre de modifications qui vont s'enchaîner. Pour la rénovation du tramway sur le secteur Commerce-Médiathèque à Nantes, nous en sommes actuellement au stade de la réalisation des études. Et comme la fin de cette opération est prévue en 2020, après l'échéance du contrat de Délégation de Service Public, il vous est proposé de mettre un terme au mandat correspondant à cette opération à la fin de la phase des études d'avant-projet, ce qui fait que nous aurons déjà une base pour y travailler avec la nouvelle délégation. Bien sûr, nous nous engageons à assurer ou faire assurer la continuité de tous les contrats conclus par la SEMITAN au titre de cette opération – notamment on peut penser aux bureaux d'études qui ont travaillé. Nous vous proposons de déduire 1 million d'euros TTC de l'enveloppe financière du mandat 2 modifié.

Quand nous prenons la rénovation de la ligne 1 de tramway cette fois-ci sur le secteur Duchesse-Anne-Gare-Nord, en raison (on vous dit pudiquement) d'un *"resserrement de la concurrence". E*n réalité c'est parce qu'il y a un certain nombre de mouvements de concentration qui existent dans ce secteur qui est un marché de fournitures très spécifique, il s'agit des rails de tramway, nous avons un surcoût sur les marchés de fournitures qui nécessite une augmentation de l'enveloppe de 720 000 euros.

Il vous est donc proposé d'utiliser le reliquat, ce que nous avons économisé sur l'opération précédente, pour financer en partie ce surcoût. Bien sûr, cet ajustement s'inscrit dans l'avenant numéro 16 à la convention de DSP.

Nous avions également sur le mandat 2 prévu le déplacement du local informatique aujourd'hui qui est situé dans un des édicules du quai de la station Commerce 1. Ce local constitue le point névralgique du réseau pour le transit des informations, c'est-à-dire tout ce qui alimente notamment tous les panneaux information voyageurs sur une bonne partie du réseau. Et donc évidemment avant de déplacer ce local, il convient de réaliser un diagnostic exhaustif de l'ensemble des fourreaux et des câbles présents dans la multitubulaire – la multitubulaire c'est ce qui accueille l'ensemble – et donc il faut réaliser ce diagnostic pour notamment l'opération de rénovation de tramway Commerce-Médiathèque et puis dans les années à venir d'autres opérations, d'autres diagnostics devront être réalisés.

Il vous est donc proposé d'autoriser la SEMITAN à signer un accord-cadre monoattributaire d'une durée d'un an renouvelable trois fois puisqu'il y aura plusieurs opérations. Celui-ci sera monoattributaire parce que nous avons intérêt à ce que ce soit la même entreprise qui réalise le diagnostic sur l'ensemble, d'un montant maximum de 1 500 000 euros TTC pour la durée totale de l'accord-cadre.

Nous aurons évidemment des marchés subséquents lancés à chaque besoin de rénovation.

Nous avons également sur le mandat de DSP 3 modifié, « infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et busway », des aménagements de voiries pour le passage de la ligne Chronobus au pôle d'échanges de Grèneraie et donc il s'agit d'un marché de travaux. Vous avez l'ensemble des travaux qui sont indiqués dans la délibération avec en option la réalisation de revêtements béton ferraillé aux arrêts de terminus aménagés, la rénovation du revêtement de chaussée en enrobé grenaillé de couleur claire pour marquer la différence sur cette station Grèneraie à l'endroit où les bus doivent circuler.

Nous avons donc un seul lot qui vous est proposé, « voirie et réseaux divers ». Ce lot unique fera l'objet de la consultation puisqu'il n'y aura que quelques travaux de reprise des espaces verts qui seront donc intégrés pour un montant de 250 000 euros hors taxes.

Sur le mandat DSP 4 modifié « système d'exploitation en temps réel », il s'agit de la mise à niveau du système informatique du réseau TAN. Concrètement ça concerne la compatibilité entre la nouvelle exploitation de 18 P + R à contrôle d'accès et le système d'information de la SEMITAN, notamment la capacité à lire réciproquement les titres émis par les bornes des P + R ou les titres de la SEMITAN. Et donc ici, c'est un gros travail d'homogénéisation qui doit être fait pour un montant de 290 000 euros TTC.
Nous arrivons au troisième grand point : la subvention d'équipement 2017. Nous avions voté un montant prévisionnel de 1 435 000 euros nets de taxe et vous savez que pour cette subvention d'équipement évidemment nous ne payons qu'après achat des biens d'équipement par la SEMITAN. Il se trouve que la réalisation d'achats se monte à 1 413 250,54 euros nets de taxe et donc c'est cette subvention légèrement inférieure que nous vous proposons de verser.

Quatrième point, la clôture de la convention de DSP. Nous avons un certain nombre de mandats qui sont inclus dans la DSP. Il vous est proposé que les missions du mandataire se poursuivent jusqu'à la délivrance des quitus par Nantes métropole sur les opérations qui sont engagées.

La gestion des recettes de trafic, point 2, perçue entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 et les contrats d'abonnement. Évidemment, même si on a une petite idée sur la capacité de la même entreprise à assurer la reprise d'activité, il n'empêche que comptablement, nous devons affecter des recettes, vous voyez, qui pourront être encaissées en 2019, mais sur les titres de vente 2018 et donc il vous est proposé de rattacher l'ensemble de ces éléments au 31 décembre 2018 au compte de l'année 2018.

Enfin, dernier point, les biens immatériels, marques et logos dont vous avez la liste en annexe qui en fait sont en rapport avec le périmètre de service délégué du transport collectif qui sont actuellement propriété de la SEMITAN, doivent bien sûr être transférés en propriété à Nantes Métropole et ceci parce que vous vous rappelez aussi que nous avons un changement dans la nature de notre délégation. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 7, Bertrand Affilé. »

LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET A L'UNANIMITÉ,

1 - Approuve l'avenant N°16 et ses annexes au contrat de délégation de service public du réseau de transports publics urbains de voyageurs liant Nantes Métropole et la SEMITAN,

2 - Fixe à 1 413 250,54 € le montant de la subvention d'équipement 2017 versée au délégataire,

3 - Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN, par dérogation aux délégations du Conseil au Bureau, à signer l'accord-cadre relatif au diagnostic des multitubulaires, avec le groupement Eiffage Energie systèmes ferroviaires/ Eiffage Énergie Loire Océan,

4 - Autorise le lancement, par la SEMITAN, d'une procédure adaptée pour les travaux d'aménagement à l'intérieur du pôle d'échanges de Gréneraie,

5 - Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer le marché de travaux résultant de cette consultation,

6 - Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant n°16.

Direction des services de mobilité

07 – CONVENTION RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE, AUX LIGNES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL LILA OUVERTES AUX CLIENTS PORTEURS DE TITRES TAN, AUX LIGNES DU RÉSEAU SEMITAN OUVERTES AUX PORTEURS D'UN TITRE LILA EFFECTUANT DES DESSERTES POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT, À LA TARIFICATION COMBINÉE – AVENANT N°2 – APPROBATION

EXPOSE

Le Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole et la SEMITAN ont conclu en 2014, une convention relative au transport scolaire, aux lignes du réseau départemental LILA ouvertes aux clients porteurs de titre TAN, aux lignes du réseau SEMITAN ouvertes aux porteurs d'un titre LILA et effectuant des dessertes pour le compte du département, à la tarification combinée, à la décentralisation et au reversement de la Dotation Générale de Décentralisation.

Un premier avenant a été adopté en 2016, approuvé par la décision n°2016-1336 du 07 décembre 2016.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence transports collectifs interurbains a été transférée à la Région des Pays de la Loire et par la même, cette convention.

Le présent avenant a pour objet les évolutions suivantes :

- le remplacement de toute mention faisant référence au Département 44 dans la convention de base par la Région des Pays de la Loire (application de la loi NOTRe),
- la modification de l'article I.1.1 traitant des principes du transport des scolaires et des communes desservies par la Région des Pays de la Loire pour le compte de Nantes Métropole,
- la prise en compte du régime fiscal applicable aux transports scolaires,
- l'ouverture de deux nouvelles lignes LILA (Ligne 50 et 60) aux porteurs de titres TAN et le retrait d'une ligne LILA (ligne 20) du dispositif,
- les nouvelles modalités de paiement par la SEMITAN des sommes dues au titre de l'affrètement,
- la précision des modalités de paiement de la compensation versée par la Région des Pays de la Loire à Nantes Métropole.

M. Affilé : « Cette délibération est relative à la convention que nous avons pour le transport scolaire, les lignes du réseau départemental Lila ouvertes aux clients porteurs de titres TAN, aux lignes de réseau SEMITAN aux porteurs d'un titre Lila. Il s'agit tout simplement d'acter dans le cadre de la loi NOTRe que la compétence transports collectifs interurbains a été transférée à la Région des Pays de la Loire et donc l'objet de la convention avec le Département ne tient plus.

Il faut donc remplacer toute mention faisant référence au Département de Loire-Atlantique dans la convention de base par "la Région des Pays de la Loire". Il faut également faire la même opération de dénomination pour les principes de transport des scolaires et des communes desservies par la Région. Il faut modifier le régime fiscal puisque celui-ci s'applique pour les transports scolaires. Il faut acter, suite à des discussions avec la Région, l'ouverture de deux nouvelles lignes Lila, la 50 et la 60, aux porteurs de titres TAN, et le retrait d'une ligne Lila numéro 20 du dispositif pour une raison très simple : vous savez que les transports interurbains sont des transports qui s'effectuent en autocar, et en autocar, à la différence des autobus on ne peut pas transporter des voyageurs debout. Et donc lorsque l'autocar arrive sur le périmètre métropolitain, il est souvent déjà plein et donc il ne peut pas en toute sécurité continuer à transporter des voyageurs, la réglementation l'interdit.

Il vous est également proposé les nouvelles modalités de paiement par la SEMITAN, des sommes dues au titre de l'affrètement, et puis la précision des modalités de paiement de la compensation versée par la Région des Pays de la Loire à Nantes Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération suivante, Bertrand Affilé. »

LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET A L'UNANIMITÉ,

1 - Approuve l'avenant N°2 à la convention relative au transport scolaire, aux lignes du réseau départemental LILA ouvertes aux clients porteurs de titre TAN, aux lignes du réseau SEMITAN ouvertes aux porteurs d'un titre LILA et effectuant des dessertes pour le compte du département, à la tarification combinée, à la décentralisation et au reversement de la Dotation Générale de Décentralisation,

2 - Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant n°2.

Direction des services de mobilité

08 – RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE – ÉVOLUTION DE L'OFFRE LIGNES RÉGULIÉRES A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018 ET DES TARIFS AU 1ER JUILLET 2018 - APPROBATION

EXPOSE

La présente délibération a pour objet de définir les évolutions d'offre à mettre en œuvre à la rentrée de septembre 2018 ainsi que les évolutions de tarifs applicables au 1er juillet 2018.
À l'instar des années précédentes, la nécessité de stabiliser le déficit d'exploitation du réseau de transport collectif reste essentielle afin de pouvoir dans les années à venir :

- réaliser les investissements de maintenance et de renouvellement des infrastructures et des matériels roulants nécessaires au bon fonctionnement du réseau et qui sont en progression forte par rapport aux précédentes décennies,
- accompagner le développement urbain du territoire par des adaptations de l'offre de transport,
- poursuivre le développement des lignes Chronobus (C20, C9, prolongement C3).

Ainsi, les modifications de l'offre de services proposées par cette délibération s'inscrivent dans un double objectif :

- maintenir un haut niveau d'offre tout en l'adaptant à la fréquentation du réseau,
- maîtriser la contribution financière forfaitaire versée par Nantes Métropole à la SEMITAN dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Les adaptations d'offre proposées représentent une hausse de 841 400 kilomètres en année pleine soit +2,9 % par rapport à 2017.
Les modifications tarifaires proposées au 1er juillet 2018 s'inscrivent dans les objectifs précédents et la volonté de générer des recettes visant à stabiliser la part supportée par les usagers et les contribuables dans le financement du réseau de transports collectifs urbains et permettre ainsi les évolutions d'offre proposées ici.

1 – LES ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE SUR LE RÉSEAU

À la rentrée de septembre 2018, des ajustements de l'offre sont prévus pour :

- répondre aux hausses de fréquentation constatées chaque année sur le réseau,
- apporter des améliorations de desserte sur différentes communes,
- mettre en œuvre les Chronobus C9 et C20 et prolonger la Chronobus C3.

Les évolutions de l'offre envisagées à la rentrée de septembre 2018 sont détaillées ci-après :

- Mise en œuvre de la Chronobus C9 et de la restructuration du réseau associe : + 143 600 km/an

Cette ligne remplace, pour partie, les actuelles lignes 29 et 39. La Chronobus C9 sera constituée d'un tronc commun entre « Pirmil » et l'arrêt « Savarières » puis de deux branches :

- l'une qui remplace l'actuelle ligne 39 depuis l'arrêt « Savarières » vers le terminus « Chalonges » à Saint-Sébastien-sur-Loire,
- l'autre qui remplace une partie de l'itinéraire de l'actuelle ligne 29 depuis l'arrêt « Savarières » vers Basse-Goulaine.

Les fréquences prévues sont les suivantes :

Type de jour	Amplitude : 5h00 – 0h45 (2h45 le vendredi et le samedi) (6h30 – 0h45 en jour blanc)		
	Fréquences		
	Heure de pointe (7h-9h/16h30-19h)	Heure creuse (6h30-7h, 9h-16h30, 19h-20h30)	Soirée (21h – 0h45/2h45)
Bleu	Tronc commun* 7' Branches* 14'	Tronc commun 12' Branches 24'	Toute la ligne 30'
Vert	Tronc commun 9' Branches 18'	Tronc commun 12' Branches 24'	Toute la ligne 30'
Jaune	Tronc commun 10' Branches 20'	Tronc commun 12' Branches 24'	Toute la ligne 30'
Violet	Tronc commun 12' Branches 24'	Tronc commun 12' Branches 24'	Toute la ligne 30'
Blanc	Tronc commun 30' Branches 60'	Tronc commun 30' Branches 60'	Toute la ligne 30'

La mise en œuvre de la ligne C9 s'accompagne d'une réorganisation des lignes du secteur :

- création d'une ligne 60 « Vertou - Quintaine ». Cette ligne permet de desservir Basse-Goulaine vers Vertou via la zone commerciale Pôle Sud (Fréquence : 20 mn en heure de pointe et 30 mn en heure creuse),
- création d'une ligne scolaire dédiée à la desserte du lycée de la Herdrie permettant de desservir depuis Pirmil les élèves des communes de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Basse-Goulaine. Les horaires de cette ligne scolaire seront calés sur les horaires d'entrée et de sortie principaux de l'établissement (2 entrées le matin et le midi et 3 sorties le soir),
- optimisation de la desserte de la ligne 30 entre l'arrêt « Savarières » et l'arrêt « Joliverie » du fait de la faible fréquentation constatée sur cette portion d'itinéraire : suppression de la desserte en heure creuse et maintien d'une desserte aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires du secteur (matin, midi et soir),
- modification de l'itinéraire de la ligne 42 entre l'arrêt « Domaine » et « Chapeau Berger » du fait du passage de la nouvelle ligne 60, pour aller desservir le quartier du Bignonnet,
- adaptation du service de nuit : le service de nuit auparavant assuré par la ligne 27 sera effectué par la ligne 28 pour permettre d'équilibrer la desserte de nuit sur le secteur (mise en œuvre de la C9). Suppression des courses au-delà de 21h sur la ligne 42 et au-delà de 22h30 sur la ligne 27.

- **Mise en œuvre de la Chronobus C20 : + 195 400 km/an**

Cette ligne remplace l'actuelle ligne 20 « Gare de Chantenay – École Centrale Audencia ». L'amplitude horaire de la ligne C20 sera limitée à 22h30 (15 minutes de fréquence).

Les fréquences prévues sont les suivantes :

Type de jour	Amplitude : 5h00 – 22h30 (6h – 22h30 jour blanc)		
	Fréquences		
	Heure de pointe (7h-9h/16h30-19h)	Heure creuse (6h30-7h, 9h-16h30, 19h-20h30)	Soirée (20h30 - 22h30)
Bleu	8'	12'	15'
Vert	9'	12'	15'
Jaune	10'	12'	15'
Violet	12'	12'	15'
Blanc	25'	25'	25'

- **Prolongement de la chronobus C3 et modification d'itinéraire Ligne 71 sur la commune de Saint Herblain : + 85 900 km/an**

La ligne C3 est prolongée entre l'arrêt « Bd Charles Gautier » et l'arrêt « Saulzaie » renommé « Armor » afin de compléter le maillage du réseau et assurer une correspondance avec la Chronobus C20.

Afin d'éviter les redondances de moyens, le tracé de la ligne 71 est modifié : suppression de l'itinéraire entre les arrêts « Hermeland » et « F. Mitterand ».

- **Modification d'offre sur la ligne C6 : + 26 300 km/an.**

Pour répondre aux fortes charges constatées sur la ligne, il est prévu d'améliorer la fréquence pour passer à 7 mn en heure de pointe contre 8 mn actuellement par l'ajout de 2 à 3 véhicules supplémentaires.

- **Adaptation du calendrier commercial : + 257 900 km/an**

La refonte du calendrier commercial mise en œuvre en septembre 2016 ayant entraîné de fortes contraintes pour les usagers, il est proposé :

- le passage de 27 jours verts en jours bleus,
- la mise en place de moyens supplémentaires correspondants,
- le renforcement des fréquences sur les lignes C1, C2, C3, C4, C5, 10 et 54.

- **Modification d'offre sur la ligne E1 sur Couëron: + 13 100 km/an.**

Ajout d'un aller / retour en fin d'heure de pointe le matin et en début d'heure de pointe l'après midi.

- **Optimisation de l'offre sur la ligne 1 : + 5 800 km/an.**

Les retours au dépôt des tramways entre 23h et 00h sur la ligne 1, auparavant effectués à vide, seront transformés en courses commerciales désormais ouvertes aux voyageurs tous les jours, à l'instar du système mis en place l'année précédente sur la ligne 2 et 3.

- **Modification d'offre sur la ligne 2/3 : + 13 000 km/an.**

Ligne 3 : Renforcement de fréquence sur le tronçon commun avec la ligne 2. Deux rames de tramway supplémentaires seront ajoutées et permettront d'effectuer des parcours partiels entre « Orvault Grand Val » et « Hôtel de Dieu » en heure de pointe.
Ligne 2 : transformation des courses techniques entre le dépôt de Trocardière et l'arrêt « Pont Rousseau » en courses commerciales.

- **Modification d'offre sur la ligne 4 : + 13 300 km/an.**

Pour répondre aux fortes charges constatées sur la ligne en jour blanc (dimanche et jours fériés), la fréquence sera améliorée à 15 mn au lieu de 22 mn, entre 9h et 13h, et 12 mn au lieu de 16 mn l'après-midi jusqu'à 21h.

- **Modification d'offre sur la ligne 10 : + 11 000 km/an.**

Pour répondre aux besoins des usagers de la ligne, la fréquence sera améliorée le dimanche à 35 mn au lieu d'1h08.

- **Modification de l'itinéraire de la ligne 40 : - 3 900 km/an.**

L'itinéraire de la ligne 40 sera modifié pour le rendre plus direct entre les arrêts « Parc de la Bouvre » et « Neustrie ».

- **Modification d'offre sur la ligne 42 : - 5 300 km/an.**

La fréquence de la ligne sera diminuée le dimanche (1h au lieu de 45 mn) du fait des faibles fréquentations constatées.

- **Modification d'offre sur la ligne 50 : + 21 400 km/an.**

Pour répondre aux fortes charges constatées sur la ligne et aux difficultés de circulation qui engendrent des retards, la fréquence sera améliorée pour passer à 13/14 mn en heure de pointe contre 16 mn actuellement, par l'ajout d'un véhicule supplémentaire.

- **Modification de l'itinéraire de la ligne 59 sur la commune de Saint Herblain : - 16 800 km/an**

Dans le cadre du projet de requalification urbaine conduite par la commune de Saint-Herblain sur le quartier de Preux, l'itinéraire de la ligne 59 est modifié entre les arrêts « Neruda » et « Irlandais » pour emprunter la rue Pablo Neruda plutôt que la rue Jean Jaurès.

- **Modification de l'offre de la ligne 69 sur la commune de Sautron : + 29 000 km/an**

Un accord liant Nantes Métropole à la Région des Pays de la Loire, nouvelle autorité organisatrice des transports depuis le 1er/09/2017 en substitution au Département, permettait aux habitants de la commune de Sautron d'emprunter la ligne LILA n°20 avec un titre TAN. Cet accord ne peut plus perdurer, l'utilisation de la ligne par les usagers de Nantes Métropole provoquant des surcharges trop importantes.

Par conséquent, il est proposé :

- de ne plus autoriser l'accès à la ligne LILA aux habitants de Sautron,
- d'améliorer, en contrepartie, les fréquences en heure de pointe de la ligne 69 : 12 mn au lieu de 15 (jour bleu),
- d'allonger l'amplitude horaire de la ligne jusqu'à 22h (20 mn de fréquence entre 20h30 et 22h).

- **Modification de l'itinéraire de la ligne 77 : + 2 300 km/an.**

La ligne 77 est modifiée dans la zone industrielle de la Belle Étoile à Carquefou afin de desservir au plus près l'entrepôt de Super U, signataire d'un plan de mobilité entreprise.

- **Modification d'offre sur la ligne 80 : + 17 600 km/an.**

Pour répondre aux fortes charges constatées sur la ligne et aux temps de parcours de plus en plus longs, la fréquence est améliorée pour passer :

- en jour bleu : 13 mn en heure de pointe contre 16 mn actuellement et,
- en jour vert : 17 mn en heure de pointe contre 20 mn actuellement.

Mise à disposition d'un véhicule supplémentaire.

- **Optimisation de l'offre sur la ligne 98 : + 31 800 km/an.**

La desserte en heure de pointe est améliorée, passant à 18 mn au lieu de 21 mn en jour bleu et vert.
Le dimanche, 4 retours au dépôt auparavant effectués à vide, seront transformés en courses commerciales désormais ouvertes aux voyageurs et permettant de garantir 1h30 de fréquence.

L'ensemble de ces dispositions conduit à un bilan kilométrique prévisionnel total qui fait apparaître une hausse de 841 400 kilomètres en année pleine, soit + 2,9 % par rapport aux 28,4 millions de kilomètres réalisés en 2017.

2 – LES ÉVOLUTIONS DE TARIFS SUR LE RÉSEAU

Le contrat de Délégation de Service Public qui lie Nantes Métropole à la SEMITAN pour l'exploitation du réseau de transports collectifs urbains prévoit une hausse moyenne annuelle des tarifs contribuant à stabiliser le montant de la contribution financière forfaitaire annuelle versée par Nantes Métropole et la part du coût d'exploitation du réseau supportée par les usagers, dans un cadre régulier d'évolution de l'offre de transport.

Les niveaux de tarifs proposés entrent en application au 1er juillet 2018. La grille tarifaire est caractérisée par les éléments suivants :

- maintien du tarif des formules « sur mesure » (1,49 € le voyage) et « sur mesure tarif réduit » (0,92 € le voyage) afin d'amplifier le succès rencontré par cette formule mise en œuvre à l'automne 2013,
- pas de hausse de tarif pour le ticket samedi (4€ pour un aller / retour pour 7 personnes le samedi),
- gratuité pour les moins de 6 ans et maintien du kit famille pour les ménages non éligibles à la tarification solidaire. Le kit famille se traduit par des réductions accordées aux familles selon le nombre de formules illimitées moins de 12 ans et moins de 18 ans :
  - pour toutes les familles souscrivant des formules illimitées « moins de 12 ans » ou « moins de 18 ans » : -20% sur la 2ème formule illimitée; -30% sur la 3ème formule illimitée et -50% sur la 4ème formule illimitée ;
  - pour les familles ayant un ou plusieurs enfants boursiers souscrivant une ou plusieurs formules illimitées « moins de 12 ans » ou « moins de 18 ans » : -30% sur les 1ère et 2ème formules illimitées ; -40% sur la 3ème formule illimitée et -60% sur la 4ème formule illimitée.
- maintien de la gratuité pour les usagers éligibles à la première tranche de la tarification solidaire soit environ 30 000 personnes qui voyagent gratuitement,
- des abonnements illimités attractifs qui se déclinent en fonction des âges (moins de 12 ans, moins de 18 ans, moins de 26 ans, 26 – 59 ans et plus de 60 ans). Des hausses de tarif modérées (de 30cts d'€/mois pour les moins de 12 ans à 1,2 € par mois pour les 26 – 59 ans),
- une actualisation du ticket unité de 10 cts d'€ et des tickets unité vendus via le carnet de 10 de 4 cts par titre. Le ticket unité ne représente plus que 3,6 % des voyages et son tarif n'avait pas évolué depuis juillet 2015.

La grille tarifaire correspondante sera la suivante :

TITRES		TARIFS 01/07/17 En €	TARIFS 01/07/18 En €
TICKETS	Ticket à l'unité	1,6	1,7
	Ticket à l'unité vendu à bord	2	2
	Formule sur Mesure	1,49	1,49
	Formule sur Mesure – tarif réduit	0,92	0,92
	Carnet de 10 tickets	14,9	15,3
	Billet Groupe Scolaire	0,92	0,92
	Ticket Groupe Scolaire	9,2	9,2
	Ticket 24 heures	5,4	5,6
	Ticket 24 heures – 4 personnes	9	9,5
	Ticket Samedi – 7 personnes	4	4
	Ticket 1 Aller/Retour - 5 personnes + P+r	-	4,5
	Ticket 7 jours Pratik + (1)	17,6	18,1
	Ticket Affaire (1er jour)	5,4	5,6
	Ticket Affaire (jours supplémentaires)	2,7	2,8
	Ticket navette aéroport	9	9
FORMULES ILLIMITÉES	Formule Illimitée	592	607
	Formule Illimitée – de 26 ans	270	276
	Formule Illimitée – de 18 ans	255	261
	Formule Illimitée – de 12 ans	147	151
	Formule Illimitée + de 60 ans	328	336
	Formule Illimitée entreprise	707	725
BILLETS MENSUELS	Billet mensuel	66	68
	Billet mensuel Pratik + (2)	52,8	54,4
	Billet mensuel – de 26 ans	39	40
	Billet mensuel – de 18 ans	29,5	30
	Billet mensuel – de 12 ans	17	17,5
	Billet mensuel + de 60 ans	35	36

(1) Tarif billet mensuel Pratik + = mensuel urbain – 20%, arrondi au dixième d'euro supérieur
(2)Tarif ticket 7 jours Pratik + = 1/3 du prix du billet mensuel Pratik +, arrondi au dixième d'euro supérieur

M. Affilé : « Alors, cette délibération est extrêmement importante puisqu'elle concerne le quotidien de nos usagers de transports en commun à partir de la rentrée prochaine. Il s'agit en fait de la célèbre et traditionnelle délibération dite "offre et tarifs", et cette délibération offre et tarifs normalement doit vous être présentée avec un diaporama en appui.

Donc vous avez ici l'ensemble de l'augmentation d'offre qui vous est affichée. En fait c'est la plus forte augmentation d'offre qu'on ait globalement depuis le début du mandat, depuis 2014. C'est à peu près 3 % d'offre supplémentaire qui résulte de la conjonction de trois familles de facteurs.

1° Premier facteur, le plus simple, c'est l'aboutissement des projets de lignes chronobus sur Basse-Goulaine, Saint-Sébastien, la C9, la transformation de la ligne 20, vous savez, qui part de la gare de Chantenay et qui remonte vers le domaine universitaire en chronobus. Et puis la prolongation de la ligne chronobus C3 qui aujourd'hui s'arrête à un arrêt qui est sur le boulevard Charles-Gautier, qui s'appelle d'ailleurs "arrêt Charles-Gautier", qui va aller jusqu'au Zénith, jusqu'à la ZAC Armor et venir en connexion avec la ligne 50 qui est une autre ligne de rocade. C'est extrêmement intéressant pour nous d'assurer cette possibilité de se déplacer.

Tout ceci se traduit par des kilométrages supplémentaires extrêmement importants puisque vous savez que les lignes chronobus ont une amplitude plus forte. Elles démarrent à 5 heures le matin et se terminent à 2 heures 45 le vendredi et le samedi et à 0 heure 45, les jours de semaine. Elles ont par ailleurs des fréquences plus fortes, plus importantes et donc globalement la ligne C9 par exemple ce sont 143 600 kilomètres supplémentaires par an, la ligne C20 ce sont 195 400 kilomètres par an supplémentaires, et la ligne C3 prolongée, ce sont 85 900 kilomètres supplémentaires par an . Donc vous voyez qu'ici une partie assez significative de cette offre supplémentaire est bien consacrée au chronobus.

Par ailleurs, vous le savez, chaque fois que nous avons une ligne chronobus qui arrive sur un territoire, nous adoptons, nous modifions en fait l'architecture du réseau à cet endroit-là. Notamment, sur le secteur Sud-Est, nous créons une ligne de rocade qui à ma connaissance est la première sur ce secteur, ligne de rocade qui s'appellera la ligne 60, qui part de Basse-Goulaine, qui va ensuite desservir le lycée de la Herdrie à proximité, qui ensuite passe par Saint-Sébastien, par gare de Vertou et qui rejoint le bourg de Vertou. Ici on est sur une ligne qui desservira aussi un certain nombre d'équipements de nature commerciale.

Donc globalement, une partie très significative de l'offre vient de cette modification, de cette arrivée des chronobus, des trois lignes chronobus.

2° Une deuxième partie vient en fait de l'adaptation aux usages et c'est non moins important puisque lorsqu'on regarde l'adaptation des usages, c'est la transformation de 27 jours dits aujourd'hui "jours verts", ceux qui sont au printemps vous le savez, à la fin des vacances de printemps, et jusqu'au moment où au mois de juin les étudiants finissent leurs cours pour la plupart d'entre eux, une bonne partie des lycéens également. Donc ici, en augmentant la période de jours bleus, qui rappelons-le est la période de service la plus importante que nous offrons, jusqu'au mois de juin en fait on couvre, on offre la même qualité de service, la même quantité de service de déplacement jusqu'à la fin de la période de scolarisation la plus importante.

Il n'empêche qu'en plus, sur un certain nombre de lignes qui sont chargées, notamment un certain nombre de lignes chronobus, mais aussi la ligne 10 et la ligne 54, nous avons rajouté y compris en jours verts des services supplémentaires, de l'offre supplémentaire. Puisque là, nous avons des surcharges qui sont constatées. Donc on essaie de s'adapter en permanence aux usages.
Par ailleurs, dans le registre adaptation aux usages, nous allons transformer un certain nombre de courses à vide, dites courses "haut le pied", soit deux tramways sur la ligne 1 comme nous l'avons fait sur les lignes 2 et 3 en courses. On l'a appelé des tramways joker, ceux qui reviennent au dépôt et qui désormais chargeront des passagers, ce qui nous permettra évidemment d'offrir un service supplémentaire en heures de nuit notamment.

3° Troisième élément, il y a tout un ensemble de modifications d'offres qui sont liées aux lignes du quotidien, celles qui doivent se transformer en fonction des besoins, être renforcées parfois en fonction du succès qu'elles rencontrent. Cela concerne à la fois la ligne 77 sur un secteur qui vise à desservir la plate-forme Super U de Carquefou puisqu'ici il y a eu un plan de mobilité signé avec l'entreprise et donc nous avons convenu d'amener à proximité ou à relative proximité de l'entreprise un service avec la ligne 77.

C'est aussi sur proposition du Collectif transport, j'y tiens parce que souvent on dit qu'ils sont un peu, comment dire, monocentrés pour pointer ce qui ne fonctionne pas sur le réseau, mais ils sont aussi force de proposition. Et ils nous ont proposé une modification de tracé sur la ligne 40 à Bouguenais pour permettre de rejoindre plus facilement la Neustrie, de gagner en temps de déplacement puisque la ligne 40 est une ligne de rocade très originale, elle part de Neustrie et elle arrive à Mendès-France-Bellevue. Vous voyez que c'est une ligne de rocade qui franchit la Loire par le pont de Cheviré.

Et donc puisqu'est prévu le fait de créer une troisième voie d'entrecroisement sur le pont de Cheviré dans le sens Sud-Nord, c'est aussi pertinent de petit à petit modifier l'offre sans compter que peut-être un jour cette ligne pourrait desservir un autre grand équipement aéroportuaire qui pourrait rester à proximité, mais ça, l'avenir nous le dira.

Nous avons, sur la ligne 69 à Sautron, un renforcement à la fois de la fréquence et des amplitudes horaires avec un *"début de service de soirée"*, dirait Madame le Maire.
Sur la ligne 42 nous avons là pour le coup une légère diminution de fréquence puisqu'en fait il y a une très faible fréquentation.
Un renfort sur la ligne 10, boulevard de Doulon, gare de Chantenay le dimanche.
Sur la ligne C6 Hermeland-Chantrerie-Grandes-Écoles : comme chacun sait, c'est la plus longue de notre réseau. Nous passons de huit à sept minutes en heure de pointe. Et attention parce que passer de huit à sept minutes sur la ligne la plus longue, c'est deux bus et deux chauffeurs à l'année. Donc c'est loin d'être négligeable.
Sur la ligne 50, ligne de rocade, un renforcement de l'amplitude en jours bleus et en jours verts entre Porte-de-la-Chapelle et Basse-Indre.
Sur la ligne 98, à la fois la transformation de quatre courses haut le pied en courses commerciales qui chargeront des passagers le dimanche.
Renforcement de fréquence sur la ligne 3 en injectant deux rames supplémentaires.
Sur la ligne bleue, nous transformerons des courses techniques entre le dépôt de Trocardière et Pont-Rousseau en courses commerciales, toujours les tramways joker.
Et sur Couëron nous rajoutons un service le matin et un service le soir pour la ligne express E1.

Vous avez donc le tableau total qui vous est présenté. Ça fait 841 400 kilomètres. C'est considérable et ça représente 3,3 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Il est bon de s'en rappeler puisque maintenant je vais vous parler des tarifs. Alors, vous le savez, par pure honnêteté et je pense que chacun ici en conviendra, si on rajoute de l'offre à un moment ou un autre il est logique aussi de solliciter davantage de participation de nos usagers.

Alors, je rappelle les fondamentaux. Nous avons un équilibre qui a été trouvé et qu'on essaie de maintenir entre la participation de l'usager et la participation de la Métropole. L'équilibre, il est 40-60 en pourcentage. Il est possible qu'à certains moments on soit à 38 et quelques, d'autres moments à 41 et quelques, mais la ligne d'horizon c'est 40-60. Pourquoi ? Pas uniquement parce que ça fait une sorte de règle d'or administrative, mais parce qu'avec cet équilibre-là nous arriverons en fait à dégager de l'épargne pour pouvoir financer les investissements dont tout le monde se félicite en général. On vient d'en citer un certain nombre ce matin. Et le scoop c'est qu'il y en aura bien d'autres à venir.

Nous partons de ce principe et nous essayons d'avoir une approche qui soit l'approche la plus possible orientée vers la fidélisation. Quand vous reprenez le nombre d'abonnés que nous avons, nous avons à peu près 100 000 abonnés en cartes Libertan sur mesure, un peu plus de 140 000 abonnés au forfait illimité et puis 54 000 abonnés avec la tarification solidaire. Ça fait un petit peu moins d'un habitant en moyenne de l'agglo sur deux, ce qui est quand même très fort.

Et donc, l'idée c'est d'essayer de faire monter encore cette part. Tout simplement parce que, vous le savez, quand on a la carte Libertan en fonction de sa situation personnelle et de son usage, on peut passer d'une catégorie à une autre en fonction de sa demande et donc nous allons essayer de faire en sorte que de plus en plus d'usagers prennent la carte Libertan. Notamment y compris pour des usagers occasionnels la carte Libertan sur mesure. C'est pourquoi nous vous proposons de ne pas augmenter les tarifs sur la carte Libertan sur mesure et de rester au même niveau de tarif que l'année dernière. Rappelons que cela concerne un peu moins de 100 000 usagers.

En revanche nous vous proposons – puisque c'est parfois le verrou pour faire évoluer les tarifs – de bouger le ticket unité, le fameux ticket unité qui est si symbolique pour certains, mais qui ne concerne que 3,6 % des usages en réalité. Il est très minoritaire. Et donc ici on ne peut passer malheureusement parce que c'est comme ça, que par pas de 10 centimes en 10 centimes et donc il vous est proposé, si vous votez, de passer de 1,60 euro à 1,70 euro.

Ensuite sur l'ensemble des dispositifs qui vous sont proposés, nous avons une augmentation de tarification qui la plupart du temps se traduit par, notamment pour les plus jeunes lorsqu'on a une attention particulière pour les plus jeunes hors tarification solidaire, qui est de 0,30 euro par mois à 1,20 euro par mois.

Sachant qu'à ceci se rajoute le fameux kit famille qui permet à partir du deuxième abonnement pour une même famille ou du troisième de réduire chaque fois avec des diminutions, des réductions qui s'enchaînent et qui sont plus importantes quand on a trois abonnements pour des enfants que quand on en a deux.

Donc globalement vous le voyez ici, on part sur le principe d'essayer de faire en sorte d'avoir une hausse la plus modérée possible qui épargne le plus possible l'ensemble de nos usagers, mais en contrepartie, nous avons la possibilité de continuer à développer notre réseau, à offrir de l'offre et des services supplémentaires. Je pense que beaucoup parmi vous ont déjà vu les nouveaux bus Iveco qui commencent à être un peu plus présents sur le réseau et qui permettent aujourd'hui de pouvoir transporter dans de meilleures conditions les passagers. De la même façon, ce nombre de bus, rappelons-le, devra augmenter encore puisque nous avons levé une option pour 30 bus supplémentaires, ce qui devra nous permettre de renforcer encore l'offre que nous avons.

Donc une offre qui augmente d'à peu près 3 %, qui nous coûte 3 300 000 euros, et une augmentation qui au global en moyenne est inférieure d'à peu près un demi-point, un peu plus d'un demi-point par rapport à l'augmentation de l'offre. Vous voyez que notre ratio va être globalement maintenu, c'est-à-dire qu'on améliore la qualité du service en maintenant le coût pour la collectivité à un niveau qui est celui que nous avons considéré comme étant satisfaisant. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, nous sommes conscients de l'évolution du réseau de transports collectifs sur la métropole, de la nécessité de stabiliser le déficit d'exploitation afin d'être en mesure d'assurer la maintenance de ces infrastructures et de poursuivre le développement des lignes chronobus comme la ligne C9 dont l'aménagement va arriver à son terme.

Et à ce titre, je voudrais Madame la Présidente attirer votre attention sur le choix qui a été le vôtre de limiter les horaires à 21 heures, soit deux rotations en moins, sur la ligne 42 qui dessert les entreprises de la route de Clisson, mais aussi la zone de loisirs de Saint-Sébastien. Cela nous pose de toute évidence des difficultés, car si les lignes chronobus sont des lignes structurantes qu'il faut continuer à développer, il faut aussi essayer de maintenir un service de qualité sur les lignes dites traditionnelles qui correspondent à des besoins de nos habitants, et là nous avons un vrai souci sur cette route de Clisson avec la ligne 42.

Sur la question des tarifs, nous comprenons aussi la logique d'une augmentation du titre individuel au profit de la carte Libertan. Mais cela ne justifie pas une augmentation des billets mensuels, des formules illimitées par exemple de deux à trois fois le taux d'inflation 2017. Vous l'avez dit vous-même : autour de 3 % d'augmentation, alors que l'inflation en 2017 était de 1 %. La formule illimitée augmente de 15 euros, soit 2,53 % d'augmentation. Le billet mensuel des moins de 12 ans augmente, lui, de 2,95 %. Nous ne pouvons pas rester indifférents à ces fortes augmentations des coûts de transport pour nos usagers dans ces moments où leur pouvoir d'achat est continuellement dégradé. Alors, au moment où nous plaidons dans le cadre du PDU pour des transports en commun, face au besoin de répondre aux défis de transition énergétique, notre Métropole doit pouvoir proposer des tarifs qui soient maîtrisés, qui soient surtout attractifs. Alors, face à ce constat nous ne pourrons pas approuver ces augmentations. Merci Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, notre réseau de transports collectifs est aujourd'hui indispensable dans le quotidien de milliers de personnes. La dernière enquête Déplacements grand territoire menée en 2015 faisait apparaître que 26 % des déplacements à l'intérieur du périphérique étaient faits en transports en commun.

Nul besoin de vanter les mérites de cette mobilité qui fluidifie le trafic, réduit la pollution de l'air et notre empreinte carbone. C'est pourquoi nous devons nous donner comme objectif de porter à son maximum la part d'usagers des transports collectifs. Ces dernières décennies, la croissance démographique, l'accueil de nouveaux habitants et la création d'emplois sur le territoire métropolitain ont généré une hausse constante du nombre de déplacements quotidiens sur notre territoire.

Aujourd'hui, nous investissons et entretenons le matériel et les voies qui permettront les déplacements de demain. Pour les Communistes, la part modale des transports publics peut encore augmenter à l'intérieur comme à l'extérieur du périphérique. Pour cela, Nantes Métropole a engagé une refonte progressive de son réseau en étoile qui historiquement a été conçu autour de la place du Commerce.

Restructurer notre réseau, investir ou simplement renouveler le matériel a un coût. À Nantes Métropole nous avons fait le choix de financer les transports en commun à 60 % par l'impôt, parce qu'il faut l'appeler comme ça. Nous avions notamment choisi lors du précédent mandat de porter le versement transport à 2 %, son plafond maximum. Rappelons que le versement transport est financé par un grand nombre d'employeurs du territoire métropolitain, ce qui permet une certaine justice fiscale pour nos administrés, car nombre d'employés habitent bien au-delà de notre métropole et bénéficient de notre réseau.

Il est certain que la question tarifaire cristallise toujours les débats, et ici la droite aime particulièrement s'insurger contre les hausses des impôts et aussi se dresser contre les hausses de tarifs, le tout en demandant un maximum de services rendus. Rappelons que tout est lié.

Notre majorité veut continuer de développer les transports publics et pour cela, les usagers participent aujourd'hui à hauteur de 40 % de son fonctionnement. Nous votons les tarifs en cohérence et en responsabilité. Bien évidemment, nous devons régulièrement nous interroger sur cette part demandée à l'usager, car l'attractivité du prix est en elle-même un argument pour convaincre un plus grand nombre de laisser sa voiture au garage.

Mais le premier argument reste celui du réseau efficace et confortable. Pour autant, ne l'oublions pas, les ménages les plus fragiles, et c'est dans cet esprit que la tarification, et ça a été rappelé par le rapporteur, la tarification sociale des transports a été pensée pour plus de 54 000 bénéficiaires. C'est également avec ces tarifs que nous pouvons faire évoluer positivement l'offre du réseau de la TAN, et les Élus communistes se félicitent d'une offre pertinente en régulière augmentation, une augmentation de l'offre qui s'accompagne d'un accroissement régulier de la fréquentation. Plus de 840 000 kilomètres supplémentaires à partir de septembre prochain, ce sont des fréquences plus régulières sur un certain nombre de lignes ainsi que la mise en œuvre de la ligne C9.

Permettez-moi par contre de terminer mon intervention sur la mobilisation essentielle des cheminots de la Société Nationale des Chemins de Fer qui après les privatisations d'Air France, de France Télécom, d'EDF, de GDF et d'une bonne partie du système de santé, c'est la SNCF qui est aujourd'hui dans le collimateur des tenants du libéralisme économique. Avec un État qui n'a pas réglé ses orientations d'infrastructures imposées à la SNCF, de nouveaux profits vont être privatisés et la dette socialisée.

Ainsi, comme dans d'autres pays européens, les lignes les plus profitables seront offertes au capital pendant que les moins rentables seront simplement fermées, le reste des lignes restant à la charge des régions.

Là encore, l'État fait le choix d'aller à contresens de l'histoire, à contresens des politiques d'avenir que le transport public représente pour les grandes agglomérations comme la nôtre et pour le monde rural qui y perdra bien plus.
Pour les Élus communistes, l'avenir est aux transports en commun et nous devons soutenir le développement des grandes infrastructures nationales, mais aussi des infrastructures locales, car elles sont complémentaires. Comme nous devons soutenir l'ensemble du personnel qui fait vivre ce service public. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Éric Buquen. »

M. Buquen : « Oui, merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, mes chers collègues, en proposant une offre par habitant de 45 kilomètres par an en 2015, notre réseau de transports en commun est devenu avec les années l'un des plus denses de France.

Sa fréquentation augmente régulièrement avec 136 millions de voyages en 2017, soit 2 millions de plus qu'en 2016, ce qui est considérable et bien la preuve de la qualité et de l'attractivité de notre réseau et, nous pouvons y croire ici, le résultat des politiques publiques que nous avons su initier depuis plus de trois décennies.
Ce projet de délibération marque donc notre volonté de renforcer cette année encore notre réseau, et ce avec le développement le plus fort du mandat, soit près de 3 % d'offre kilométrique supplémentaire, ce qui représente une dépense supplémentaire, cela a été dit, de 3,3 millions d'euros. Et en proposant entre autres de nouvelles lignes de chronobus pour mailler le réseau, en ajustant les horaires de certaines lignes, nous tentons de répondre à la hausse constante de la fréquentation comme nous apportons des solutions aux lignes les plus chargées aux heures de pointe. Voilà, toujours avec ce souci de s'adapter aux nouvelles attentes des usagers.

Nous investirons dans ce mandat métropolitain 300 millions d'euros afin d'offrir un modèle de transport collectif performant, sûr, ponctuel, parfaitement adapté aux nouveaux usages, contribution concrète à la fois en faveur de la transition énergétique, de la qualité de l'air et pour l'amélioration de notre cadre de vie. De plus, utiliser les transports en commun est le gage d'une métropole apaisée dans laquelle on peut se déplacer facilement, en toute sérénité. Les lignes particulièrement fréquentées seront améliorées avec la mise en place de bus supplémentaires ou de bus articulés, et à certains moments de la journée ou de la semaine, une accélération des cadences est prévue.

Je pense en particulier à la 98 de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu à Grèneraie, à l'express E1 de Couëron Océan à Gare Maritime ou encore la ligne 69 de Sautron à Orvault Morlière. Ainsi ces trajets supplémentaires, ces aménagements de lignes représenteront plus de 850 000 kilomètres, soit une augmentation de 2,9 %, à la différence des tarifs que nous n'augmentons que de 2,44 %.

À ce sujet, j'attire notre attention sur le fait que nous maintenons le tarif du ticket unité de la formule sur mesure utilisé via une carte Libertan, car nous voulons ainsi encourager l'ensemble des usagers utilisant les tickets papier à souscrire à ce mode de tarification, plus pratique d'usage au quotidien et moins dispendieux pour notre environnement.

Quant à la tarification solidaire, cela a été dit : elle prévoit des réductions allant de 50 % à une gratuité totale pour certains usagers. Ce mode de tarification dont nous pouvons être fiers concerne près de 54 000 bénéficiaires dont 12 000 jeunes auparavant exclus de la tarification précédente Tempo. Ce sont ainsi autant de personnes qui peuvent se déplacer librement dans nos 24 communes malgré la faiblesse de leurs revenus. C'est ça aussi, une métropole solidaire.

Madame la Présidente, chers collègues, je me réjouis que notre réseau de transports collectifs, avec de nouvelles dessertes comme avec l'augmentation de certaines cadences, continue de tisser un lien particulier entre nos quartiers, entre nos 24 villes. Il permet à chacune et à chacun quels que soient ses revenus de se déplacer plus facilement sur tout le territoire de notre métropole. C'est pourquoi comme l'ensemble des élus du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je vous invite toutes et tous à approuver cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération annuelle sur l'offre et les tarifs de transport, c'est toujours un moment important dans la vie de notre assemblée. Ça permet de fixer un cadre global annuel pour l'exploitation et le financement de notre réseau, et ce qui reste à la charge des usagers.

Avec cette évolution de l'offre, notamment la mise en œuvre de nouvelles lignes de chronobus et le renforcement des lignes existantes, nous continuons à développer notre réseau structurant et à mailler le territoire. Nous nous donnons également les moyens d'offrir aux habitants de la métropole de nouvelles offres alternatives à la voiture individuelle. Bref, nous nous donnons les moyens d'atteindre les objectifs de notre Plan de Déplacements Urbains.

Cet effort que nous consentons et que nous demandons aux usagers et aux contribuables est indispensable pour maintenir et développer les performances de notre réseau. Ce réseau qui est déjà un des plus performants de France derrière Lyon et Strasbourg, avec 212 voyages par an et par habitant contre une moyenne nationale de 162 voyages par an et par habitant.

C'est un effort qui se matérialise donc tout d'abord par le montant important de la contribution financière de la Métropole, 95 millions d'euros cette année, ce n'est quand même pas rien. Parallèlement, l'amélioration de l'offre s'accompagne d'une augmentation de tarif, mais cette augmentation ne doit pas pénaliser le pouvoir d'achat des plus modestes de nos concitoyens. C'est d'ailleurs pour ça que la grille des tarifs doit au contraire encourager chacun et inciter à utiliser les transports en commun.

C'est l'occasion de rappeler les bons chiffres de la tarification solidaire que nous avons mise en place en 2016 pour les revenus les plus faibles : on l'a dit, 54 000 personnes qui bénéficient de cette tarification et près de deux tiers d'entre eux qui bénéficient de la gratuité.

Maintenant, pendant que nous nous attachons au développement de notre service de transports en commun métropolitains, c'est bien en termes comptables que notre Gouvernement dessine l'avenir du transport ferroviaire de son côté, faisant fi du service public et de l'avenir de la planète. Une bataille du rail à coups d'ordonnances, sans dialogue ni concertation, ni avec les collectivités territoriales, ni avec les usagers, ni avec les personnels.

Le train comme le tram, ce n'est pas seulement un moyen de locomotion. C'est aussi un outil essentiel à la transition écologique et il est insupportable que le service public ferroviaire soit ainsi réduit à relier entre elles les grandes métropoles. La bataille du service public ferroviaire, et au-delà la bataille pour un service public de transport en général, c'est d'abord la bataille pour l'égalité entre les citoyens et entre les territoires. C'est d'ailleurs le sens de notre engagement auprès de nos concitoyens et c'est pour cela que nous la soutenons pleinement. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui présente deux augmentations sensibles. D'abord l'augmentation, ça a été rappelé par plusieurs de nos collègues, de 840 000 kilomètres de l'offre, liée notamment à l'arrivée des lignes C20. Je me félicite d'ailleurs que la décision qui avait été prise de supprimer la ligne 26, qui a ensuite été rétablie, montrant qu'une décision prise sans concertation n'est évidemment pas la bonne méthode, que cette ligne soit maintenue, la ligne C9, cela a été indiqué par Joël Guerriau, le prolongement aussi de la ligne C3 qui va aussi dans le sens que nous demandons de pouvoir bien desservir les zones d'activité économique, et puis, vous l'avez rappelé Monsieur le Vice-Président, le retour à un calendrier commercial qui avait été modifié en 2016 et qui revient donc finalement à une offre en conformité avec les usages pendant le printemps.

Alors, vous connaissez notre attachement au transport public et à son développement. Nous soutenons l'augmentation de l'offre. Nous avons réclamé depuis longtemps et enfin obtenu la fin d'un réseau en étoile. Nous proposons une meilleure desserte des communes de la deuxième couronne et une amélioration des liaisons entre communes.

L'extension du réseau est donc une bonne chose, mais elle n'est pas suffisante et ne doit pas faire oublier que nous devons absolument entretenir le réseau existant. Or, force est de constater que depuis plusieurs mois, les incidents sur le réseau sont en forte progression : multiplication des incidents techniques, augmentation des pannes en tous genres, retards accumulés, bus ou tram manquants. Conséquence : nombreux sont les usagers à constater une dégradation du service quotidien.

Dans le même temps, nos concitoyens sont particulièrement vertueux et exemplaires. En effet, ce sont 212 voyages par habitant qui sont effectués chaque année sur la métropole contre 162 en moyenne nationale. Ça veut dire 30 % de plus de trajets effectués par les habitants de la métropole nantaise.

Et puis vous l'avez rappelé en Commission Monsieur le Vice-Président : nous avons connu une augmentation de 27 millions de voyages depuis 2010. Cette augmentation, elle est véritablement le fruit de l'engagement de nos concitoyens.

Et alors finalement pour "récompenser", je mets évidemment des guillemets à ce verbe, ces bons comportements, et alors même que chacun ressent une dégradation du service, vous décidez cette année encore d'augmenter fortement les tarifs avec une moyenne de 2,5 % reposant principalement sur les fidèles, les vertueux, que sont les abonnés annuels et mensuels, avec, j'avais eu l'occasion de l'indiquer en Commission, des tarifs et des seuils psychologiques qui sont franchis à plus de 600 euros et qui me paraissent importants.

C'est d'une certaine manière une double peine pour les usagers des transports publics : dégradation du service et hausse des tarifs. Alors vous l'avez indiqué : cette délibération est traditionnelle pour lier l'offre, l'augmentation de l'offre, à l'augmentation des tarifs, même si vous l'avez rappelé : les tarifs ne représentent que 40 % du financement du service et la contribution financière représentant 60 % fait l'objet d'une autre délibération, comme quoi vous ne liez pas toujours la partie financière à l'augmentation de l'offre.

Et puis il y a quand même une particularité sur le calendrier, c'est que les tarifs vont augmenter dès le 1er juillet alors que l'offre, elle, n'augmentera que le 1er septembre. Il y aura donc, on va dire, deux mois d'augmentation des tarifs sans augmentation de l'offre. Alors, dans le cadre de la prochaine DSP qui sera confiée à la SEMITAN et avec l'arrivée du futur Directeur général il y a une dizaine de jours dont je salue la présence aujourd'hui, nous demandons que l'entretien du réseau, le renouvellement du matériel roulant figurent parmi les priorités d'action. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Les bras m'en tombent, mais je terminerai par Monsieur Bainvel… quoique. Je voudrais d'abord, en tant que Président de la SEMITAN, me réjouir de la collaboration exemplaire entre les services de la SEMITAN et notamment sa direction commerciale et le département déplacements de Nantes Métropole qui fait que chaque année, en dehors des arbitrages qui sont toujours évidemment nécessaires, les ajustements qui vous sont proposés d'offres sont toujours faits avec une préparation extrêmement méticuleuse, respectueuse de la réalité de l'usage de nos concitoyens.

Et s'il y a des occasions, des occurrences comme celle de la ligne 26 où nous faisons preuve également ensuite de notre capacité d'écoute – et je remercie Monsieur Bainvel de l'avoir souligné –, il faut insister, je crois, sur le travail de ces équipes. Et je voudrais dire, et j'en reviens à Monsieur Bainvel, que certes les habitants de notre agglomération sont exemplaires, certes ils ont un usage des transports publics tout à fait remarquable, ça a été souligné et il faut les en féliciter.

Mais c'est peut-être aussi que le service offert par les 1 900 salariés de la SEMITAN n'est pas si mauvais que cela, Monsieur Bainvel. Et moi, je pense à l'engagement, aux conditions de travail qui ne sont pas toujours faciles, c'est un métier difficile, le transport public, des conducteurs et des conductrices de la SEMITAN qui ont effectivement à subir parfois aussi des conditions de circulation qui ne sont pas favorables au respect des horaires, qui ont parfois à subir des conditions météorologiques qui n'ont pas été particulièrement favorables ces derniers temps, et qui pourtant assurent un service qui, vous l'avez dit, est plébiscité par les habitants de l'agglomération.

Donc moi, je voudrais d'abord dire que si nous avons effectivement un des réseaux de France les plus performants et les plus efficients de France, c'est bien grâce à la qualité et à l'engagement des salariés de la SEMITAN, je ne pouvais pas laisser passer ce que je viens d'entendre.

Par ailleurs, je voudrais insister auprès de Joël Guerriau : je ne vais pas oublier Joël Guerriau, ce serait quand même très dommage. De dire qu'on ne peut pas à la fois voter toutes les dépenses et critiquer systématiquement toutes les recettes.

Nous sommes, je voulais conclure là-dessus, dans un "modèle", pas au sens « d'exemplaire », mais dans un modèle particulièrement vertueux dans l'agglomération nantaise sur le rythme entre le mode de financement de notre transport public et justement notre capacité de maintenance, de renouvellement des infrastructures et d'investissement. Soyez certains que si nous n'avions pas ce mode de financement, cette économie, ce modèle économique général de notre réseau de transports publics, nous ne serions pas en mesure aujourd'hui de programmer des investissements dont nous avons voté certains déclenchements aujourd'hui même, et qui seront à l'avenir développés.

Si nous pouvons faire le e-busway à partir de la fin de cette année, c'est parce que nous avons ce modèle économique vertueux. Si nous pouvons acheter et changer notre parc de tramways dans les années qui viennent, c'est grâce à ce modèle économique vertueux. Donc je crois qu'il suffit d'aller voir dans les autres villes, et moi en tant que Président du réseau de Trans.Cité je vois bien ce qui se fait dans d'autres agglomérations et je peux vous dire que nous avons un réseau particulièrement performant sur le plan économique, mais également particulièrement efficace dans le service qu'il rend quotidiennement à des milliers de nos concitoyens. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Oui, Madame la Présidente, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais les propos que j'ai entendus m'amènent peut-être d'abord à préciser ma position sur cette délibération. Je vais m'abstenir sur la question des tarifs parce que j'entends bien la réalité qui tend à nous amener à arbitrer entre une hausse des tarifs et un soutien aux investissements. Sauf que la réalité aussi dans cette enceinte c'est que non seulement vous recourez à l'impôt, mais vous recourez aussi à l'augmentation des tarifs d'accès aux services, et c'est la double peine pour l'ensemble des habitants de la métropole qui voient la fiscalité augmentée et qui voient les tarifs d'accès aux services publics augmentés. Donc à un moment donné, il faut faire un choix, c'est un souci de cohérence.

Donc je m'abstiendrai parce qu'effectivement, en tout cas moi je ne défends pas cette idée qu'il faille à la fois recourir à l'impôt et recourir à l'augmentation de la tarification.

S'agissant des propos que j'ai pu entendre sur la réforme de la SNCF, je voudrais juste repréciser quelques vérités. Tout d'abord, partir d'un constat : le constat, c'est qu'on a une augmentation depuis des années là encore du tarif avec une baisse de la qualité du service rendu, et que les engagements qui ont été pris sont clairs. Tout d'abord ils ne concernent pas les agents qui sont aujourd'hui recrutés, les cheminots qui sont en service. Ils ne valent que pour l'avenir.

L'État s'est engagé à ce que l'entreprise soit une entreprise 100 % publique. Il s'agit de préparer l'entreprise à amorcer la mise en concurrence et le service public de demain. Pour cela, l'État s'est engagé non seulement à être présent, à réformer les statuts, mais aussi à garantir une politique de service public et notamment ces fameuses petites lignes dont on craignait qu'elles soient supprimées dans des logiques de rationalisation des coûts.

Donc cette réforme, elle porte les enjeux de la modernisation. Elle a vocation à rassurer les cheminots qui aujourd'hui songent au statut, et à préparer l'avenir. Donc elle est juste et je ne peux pas laisser entendre qu'il ne faudrait rien faire. Aimer le service public et aimer la SNCF, c'est nécessairement porter un projet de réforme qui lui permette de relever les défis qui sont les nôtres. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas revenir sur ce qui vient d'être dit, quelques éléments sont évidemment partagés. Sur la question du réseau ferroviaire évidemment il y a des vérités qui sont bonnes à clarifier, à rappeler, notamment sur la question de la privatisation. Il n'a jamais été question de privatiser la société SNCF, qu'on soit bien clairs. La société restera et reste à capitaux publics. Et, oui, la mise en concurrence qui est nécessaire pour le bien du réseau et pour le bien des voyageurs, des usagers, est souhaitable et elle doit se faire dans l'intérêt de ces voyageurs et de ces usagers.

Moi, je n'ai pas entendu de contestation sur la mixité de la société qui est délégataire de notre réseau local métropolitain. Que je sache, la SEMITAN est une Société d'Économie Mixte et dans "mixte" il y a bien aussi le sens qu'il y a : des acteurs privés sont présents au capital de cette société. Et que je sache, et Pascal Bolo a raison de le signaler, on a un des meilleurs réseaux de France et ce n'est pas cette forme capitalistique qui entraîne mécaniquement une dégradation du réseau, une dégradation de la gestion.

Sur ce qui nous concerne, pour cette délibération qui est traditionnelle en termes d'augmentation de l'offre et des tarifs, moi je salue et on saluera et on votera bien sûr cette délibération, une hausse de 840 000 kilomètres de l'offre, une hausse de 3 millions d'euros, une hausse de 3 % de l'offre en termes de transports urbains publics de notre métropole. Ça se finance, ça a un coût.

Moi, je suis étonné de voir que certains de cette assemblée refusent à la fois une augmentation de la fiscalité et à la fois une augmentation du coût des titres de transport. Je leur demande et je leur pose la question : comment on finance l'augmentation de l'offre du réseau de transport urbain, comment on la finance dans ces conditions, dans les conditions que vous prétendez vouloir et que vous appeliez ? Comment vous financez cette augmentation de 840 000 kilomètres et 3 millions d'euros quand on ne peut pas ni agir sur l'offre, sur le tarif des tickets, ni agir sur la fiscalité ? »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelque chose me dit que c'est le moment où je dois vous rappeler, mes chers collègues, que notre délibération ne porte pas sur l'avenir de la SNCF.

Je donne donc la parole à Robin Salecroix puis à Madame Krysmann, et je redonnerai la parole au rapporteur. »

M. Salecroix : « Juste parce qu'effectivement vous avez bien compris que mon intervention porterait très rapidement sur cette question de la SNCF, étant donné que Monsieur Hervé Grelard a assuré le service après-vente du Président Emmanuel Macron, mais en rappelant un certain nombre de contrevérités, il faut pouvoir le rappeler, quand on nous dit que la SNCF restera une entreprise à capitaux 100 % publics, il faut le rappeler : c'est faux.

La transformation en société anonyme vise à l'inverse et Élisabeth Borne l'a rappelé : elle refuse d'inscrire le fait que les titres deviendront incessibles dans la loi, et un autre mensonge qui a été évoqué par Monsieur Grelard, c'est la question de dire que tous les cheminots rentrés avec le statut garderont leur statut. C'est faux : justement, le non-recrutement des cheminots plus le transfert de personnels aura pour conséquence l'extinction du statut.

Et puis, juste une remarque concernant le fameux modèle allemand. Monsieur Macron nous disait que les Allemands ont fait la même réforme que nous et ils ont développé les petites lignes, juste pour rappeler que là aussi c'est totalement faux. Depuis la privatisation que nous avons connue en Allemagne, il y a eu justement une concentration des transports et des lignes de réseau ferré et de l'offre de transports autour des grandes villes. Je pense que c'est un certain nombre de vérités qu'il faut savoir rappeler dans une période où le débat sur la grande réforme de la SNCF est en cours – d'ailleurs une réforme qui n'était pas prévue au programme d'Emmanuel Macron. Je pense que ça fait aussi partie de l'honnêteté en politique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Blandine Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Je vous remercie Madame la Présidente. Mes chers collègues, je ne vous parlerai pas de la SNCF.

Nous nous réjouissons de voir que certaines lignes saturées à certaines heures sont renforcées et notamment j'avais évoqué la ligne 10, mais on peut voir que d'autres lignes sont absentes et c'est dommage. Je pense à la ligne C1, 54 : effectivement elles passent de vert à bleu, mais elles ne sont pas renforcées à certains horaires et je crois qu'il faut comprendre la colère des usagers qui voient leur abonnement augmenter tout en voyant passer les bus le matin sans pouvoir monter dedans.

Attention parce que cette colère, souvent elle peut s'exprimer vis-à-vis du personnel qui n'est pas responsable.

Alors, comme chaque année effectivement vous nous présentez la hausse des tarifs en la justifiant par l'augmentation du réseau. Et tout à l'heure, quelqu'un disait : "*Mais comment peut-on faire autrement ?"* Et donc comme chaque année nous nous demandons comment font des Métropoles comme Marseille, Lille, Bordeaux, pour faire progresser leur offre, faire des investissements tout en ayant des tarifs nettement inférieurs aux nôtres. Pour mémoire, Marseille est à 468 euros pour l'abonnement annuel, Bordeaux à 475, Lille à 588 et Toulouse à 500.

Par ailleurs, il y a quelques jours la presse se faisait l'écho d'une étude concernant l'attractivité des grandes villes pour les étudiants. Nantes n'était malheureusement pas sur le podium et nous le regrettons. Mais le tarif mensuel moins de 26 ans qui augmente cette année encore et qui passe à 40 euros fait de Nantes la ville la plus chère de France pour les étudiants, un podium dont nous nous serions bien passés.

À noter que certaines villes sont encore à moins de 30 euros pour les étudiants. Je ne parle même pas de Toulouse qui est à 15 euros.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le fait que nous ayons un tarif moins de 26 ans et non pas un tarif étudiant comme la plupart des autres villes. Nous nous interrogeons aussi sur l'âge de 60 ans pour les séniors. La retraite à 60 ans, c'est fini. Ne serait-il pas pertinent de se réinterroger sur ce seuil ? Lille entre autres est déjà à 65 ans. On se demande parfois où sont l'égalité et la justice en se penchant sur votre grille tarifaire et en la comparant aux autres.

Et vous comprendrez que je ne peux pas évoquer ces questions d'égalité et de justice sans mentionner le ticket tarif réduit. Il y a deux ans, nous vous avons interpelés collectivement pour que soit rétabli ce ticket qui je le rappelle avait été supprimé sans vote et presque en catimini. Je ne m'attarderai pas sur le fait que le tribunal administratif a confirmé en mars que cette suppression était illégale et a annulé votre décision de ne pas faire respecter le contrat.
Ce qui a motivé mon action en justice, ce ne sont pas des questions de forme. Ce sont bien les conséquences de ces décisions sur une partie des habitants de nos villes, une rupture d'égalité entre les usagers, certains pouvant accéder facilement à leur titre, d'autres non. Un déni de l'accès aux droits. Certaines personnes remplissent les critères définis pour bénéficier du tarif réduit et ne peuvent pas y accéder. Et enfin, une exclusion pour certains des plus précaires. La fracture numérique existe. Certaines personnes, notamment les personnes âgées, n'ont pas accès à Internet pour consulter leurs relevés ou même pour prendre connaissance de l'existence de ce ticket. Et d'ailleurs, je m'étonne que certains de mes collègues ne soient pas sensibles à ces thématiques. Que ce soit au tribunal ou en séance, vous nous avez toujours répondu "tarification solidaire".

Dans votre courrier, pour expliquer la baisse de 300 000 tickets – avec la formule Libertan maintenant c'est plus des tickets, mais de 300 000 tickets tarif réduit en 2017, vous m'avez répondu Monsieur Affilé "tarification solidaire". C'est faux parce qu'il est parfois plus économique d'utiliser le tarif réduit voire même le ticket à plein tarif que d'avoir recours à la tarification solidaire.

Une personne de plus de 60 ans éligible à la tarification solidaire à 50 % devrait payer près de 17 euros par mois, alors que si elle voyage huit fois dans le mois, qui est le nombre moyen des voyageurs au tarif réduit, elle ne devrait payer que près de 7 euros. Et même 12 euros en plein tarif.
10 euros par mois, cela compte dans un petit budget. Alors oui à la tarification solidaire, oui à la carte Libertan, mais pour plus d'égalité, pour renforcer l'accès aux droits et lutter contre l'exclusion, nous vous demandons de rétablir le ticket tarif réduit. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « Beaucoup d'éléments ont été apportés. Je vais commencer si vous le voulez bien par dire que j'ai eu l'impression de faire un bond dans le passé et de me projeter au temps de Charlemagne où il y avait des *missi dominici* qui parcouraient l'empire pour répandre la bonne parole de l'Empereur. Il semblerait que l'on soit affublés ici sur le territoire de Nantes Métropole de telles personnes.

Ensuite je pense qu'il faut faire attention : quand on veut répondre ou argumenter, avoir l'audace de dire : *"Il y a des vérités qui sont bonnes à dire, je vais les rappeler."* Moi, je ne m'engagerais jamais devant vous à exprimer des vérités. Je donne des arguments que vous pouvez vérifier et vous vérifiez si effectivement ils correspondent à la vérité… mais des vérités qui sont des avis qui auraient force de loi, ça me semble un petit peu discutable.

Quoi qu'il en soit, Pascal Bolo a indiqué un certain nombre d'éléments. Rappelons quand même qu'on augmente l'offre davantage que les tarifs en moyenne et que ceci, j'ai cru que je l'avais précisé tout à l'heure, mais visiblement non, se traduit forcément à un moment par le fait que le ratio 60-40 va plutôt faire monter le 60 et baisser le 40 et peut être une année supplémentaire : dans un an ou dans deux ans, on reviendra sur un équilibre qui soit à peu près celui-là.

60-40, ça veut dire que l'effort est partagé entre la collectivité et l'usager et ça veut dire que l'augmentation est partagée entre l'usager et la collectivité également avec le même principe.
Ensuite, j'ai entendu pas mal d'éléments sur les augmentations citées par Monsieur Guerriau. C'est vrai qu'on peut ne citer que les augmentations, mais on peut aussi citer le fait que le ticket vendu à bord n'augmente pas, que la formule sur mesure tarif plein n'augmente pas, que la formule sur mesure tarif réduit n'augmente pas, que le billet groupe scolaire n'augmente pas, que le ticket samedi qui concerne sept personnes n'augmente pas, que la navette aéroport n'augmente pas du tout non plus.

Et donc, cela veut dire qu'il y a peut-être un certain nombre de tarifs qui augmentent, mais d'autres aussi n'augmentent pas et je pense qu'il faut présenter les deux pour être complètement honnête.
J'ai une question globale. On augmente l'offre, on augmente les tarifs.

Que dirait-on d'une collectivité qui augmente très significativement les tarifs tout en ne garantissant pas l'offre et tout en laissant l'opérateur fermer des points de vente de billets sur la métropole ? Je veux parler de la Région. La Région a augmenté très sensiblement ses tarifs, mais sans apporter d'offre supplémentaire et sans que les voyageurs ne soient mieux accueillis. J'émets….je ne dirais pas une vérité, mais j'ai reçu un certain nombre de courriers, je pense, comme peut-être certains parmi vous, qui déploraient une dégradation de la qualité du service ferroviaire entre notamment Saint-Nazaire et Nantes, et il semblerait que ce soit lié à une réduction des moyens affectés au fonctionnement de ce réseau et à l'entretien du matériel.

Je veux rassurer Joël Guerriau : pôle Sud sera toujours desservi, il sera desservi même par la ligne chronobus C9, donc avec des horaires qui vont être amplifiés par rapport à l'existant.
Et je dois avouer pour être complètement honnête que la modification de desserte en service de nuit de Saint-Sébastien est passée de la ligne 42 à la ligne 28. Et la ligne 28 va jusqu'à Vertou, dessert aussi Vertou et je crois savoir que Monsieur l'actuel Maire de Saint-Sébastien a donné son accord ; peut-être faudrait-il parler avec l'ancien. En tout cas, cette modification… »

M. Guerriau : « C'est absolument inadmissible, ce genre de tacle. »

M. Affilé : « Monsieur Guerriau, je vous ai laissé, me semble-t-il, ronchonner ou prendre la parole, mais au moins je dois vous dire… »

M. Guerriau : « C'est totalement déloyal, c'est totalement odieux, de faire ce genre de choses. »

M. Affilé : « Je dois vous dire que ça a été effectivement validé comme modification. Ça a été validé comme modification.

Par ailleurs sur le tramway, j'ai bien compris que certains parmi vous s'inquiétaient des conditions de circulation, évidemment le confort des usagers et de la capacité de notre réseau à fonctionner de façon plus sécure et c'est une intention évidemment tout à fait louable à laquelle nous répondons en améliorant le matériel, en renouvelant le matériel. Ce sont 110 bus articulés, ce sont des rames de tramway plus longues que nous allons acheter, ce sont les nouveaux busways que nous allons voir arriver. Donc évidemment ici il ne s'agit pas de laisser se détériorer le réseau et nous investissons même assez lourdement et on a passé quelques avenants tout à l'heure pour l'entretien des infrastructures.

Madame Krysmann, je suis désolé, j'ai oublié de préciser tout à l'heure sur quels jours verts et sur quelles lignes nous améliorions l'offre. Ce sont les lignes que vous avez citées : la C1, la 10 et la 54, on le voyait sur la grille générale.
Après, sur le fait que nous avons une tarification pour les jeunes qui soit basée sur l'âge, c'est un choix que nous avons fait parce qu'il y a aussi des jeunes qui sont en recherche d'emploi, il y a aussi des jeunes qui sont apprentis et que je sache, ils n'ont pas forcément toujours de meilleures conditions de vie que les étudiants. Donc nous on raisonne sur un critère qui n'est pas un critère de statut individuel, je suis étudiant / je ne le suis pas, mais sur des critères d'âge, et ceci quel que soit l'âge de la population.

Passer de 60 à 65 ans, ça reviendrait à vouloir faire payer plus cher les 60-65 ans. Je ne sais pas si cette proposition est complètement raccord avec l'argumentation précédente.

Et sur le ticket tarif réduit, je vous avais déjà indiqué et je suis prêt à le refaire, que c'est un titre de transport qui est obsolète, qui aujourd'hui est un titre de transport d'abord qui est utilisé par un tout petit nombre d'usagers, qui nous coûte extrêmement cher à faire produire sous forme imprimée par un imprimeur qui doit être quasiment en situation de monopole si je ne me trompe pas. Donc c'est pour ça que nous partons et nous allons travailler pour populariser la carte Libertan sur mesure parce qu'elle permet effectivement d'assurer à la fois l'accès à un tarif réduit, l'accès à un tarif le plus adapté puisque je rappelle que quelqu'un qui serait avec une carte Libertan sur mesure et qui utiliserait beaucoup pendant un mois ou deux mois ou trois mois les transports se verrait attribuer ou facturer le prix du billet mensuel et donc ça veut dire qu'il réalise déjà des économies, donc nous ne rétablirons pas le ticket papier tarif réduit. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais simplement sobrement, avant de vous inviter au vote, appeler chacune et chacun à faire preuve du maximum de cohérence possible. J'ajouterai simplement deux points. Je crois que ce ne serait pas raisonnable d'être élu d'une commune et de demander à juste titre et de manière légitime des avancées dans la desserte de sa commune sans s'interroger sur le modèle de financement.
Oui, la politique de développement de l'offre est liée à la politique de financement de l'offre. Tous les élus qui sont dans cette assemblée le savent.

La deuxième cohérence à laquelle je vous appelle chers collègues, c'est que de la même manière, cette cohérence intellectuelle, elle ne rend pas aisé de tenir un raisonnement quand on est dans la majorité d'un exécutif local, et d'en tenir un autre quand on est dans la minorité.

Donc je vous invite maintenant à voter cette délibération. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est favorable à cette délibération ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET
PAR 76 VOIX POUR, 9 CONTRE ET 7 ABSTENTIONS,

1 - Approuve les évolutions de l'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à compter de septembre 2018,

2 - Approuve les évolutions tarifaires applicables sur le réseau de transports collectifs urbains au 1er juillet 2018 comme mentionnées ci-dessus,

3 - Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente les dossiers suivants :

Direction de l'Espace Public

09 - NANTES – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS FEYDEAU COMMERCE – MODIFICATION DU PROGRAMME - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE CONCURENTIELLE AVEC NEGOCIATION ET D'UNE PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX – MAITRISE D'OEUVRE – MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES - SIGNATURE

EXPOSE

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil métropolitain a approuvé le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics Feydeau Commerce à Nantes et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle à 19 800 000 € HT soit 23 760 000 € TTC.

Les études de conception réalisées par le maître d'œuvre relatives aux espaces publics de Feydeau Commerce ont tout d'abord permis de répondre au programme, consistant à :

- améliorer la qualité des espaces et des ambiances en développant la présence de la nature et dans un souci de mise en valeur patrimoniale,
- réorganiser le pôle d'échanges Commerce 1 en intégrant les quais à l'espace public et en offrant les conditions d'un meilleur contrôle d'un espace à l'usage de tous,
- renforcer la vocation commerciale du secteur Commerce par l'amélioration des ambiances et de l'image, mais aussi en assurant les conditions du maintien de la tranquillité publique,

- et améliorer les autres modes de déplacements et, en premier lieu, ceux des piétons et des personnes à mobilité réduite, en piétonnisant une grande partie du périmètre et en réorganisant les accès au parking Commerce.

Ces études de maîtrise d'œuvre, ainsi que la concertation qui s'est déroulée de juillet 2016 à octobre 2017, ont mis en évidence l'intérêt de faire évoluer le projet sur quelques points, et particulièrement de :

- développer la présence de l'eau sur les emprises de la Loire comblée par la création de fontaines,
- aménager un secteur piétonnier d'un seul tenant, et assurer la requalification nécessaire de la façade nord de l'île Feydeau et une meilleure accroche de cette dernière à l'hypercentre,
- et renforcer la structure de la dalle supérieure du parking Commerce pour l'adapter au projet.

Ainsi des prestations de maîtrise d'œuvre s'avèrent nécessaires. Compte tenu de la similarité des missions exécutées dans le cadre du marché initial de maîtrise d'œuvre et ce nouveau besoin, conformément à l'article 30-I-7°du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il convient de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un marché de prestations similaires pour un montant de 321 988,71 € HT soit 386 386,45 € TTC.

Le groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération, dont l'Atelier J. Osty est mandataire, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

Cette consultation comprend 7 lots distincts.
Le montant des travaux est estimé à 16 504 940,15 € HT, soit 19 805 928,18 € TTC pour l'ensemble des lots et respecte le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle initiale.

Conformément aux articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation. Par ailleurs, compte tenu de son montant, un lot sera passé selon une procédure adaptée, en application de l'article 22 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP036 libellée « Nouveaux aménagements de voirie » opération 2016-3665 libellée « Aménagements des espaces publics Feydeau Commerce », inscrite sur l'enveloppe centrale de la PPI.

M. Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, donc nous reprenons cet après-midi avec une délibération sur les travaux d'aménagement des espaces publics Feydeau-Commerce. Le 15 décembre 2015, nous avions approuvé le programme d'une très belle opération d'aménagement qui couvre tous les espaces publics, de Feydeau Nord à Commerce, et on avait fixé une enveloppe prévisionnelle de travaux.

Depuis cette date, vous le savez, vous en avez eu communication et information, le projet a été présenté très largement, je crois même que normalement il est prévu un petit document de présentation, pour vous en rappeler la philosophie. Ce projet est porté par le cabinet de paysagistes de Jacqueline Osty et là, vous voyez quelque part le site tel qu'il est et ce qu'il deviendra demain.
Donc c'est évidemment un projet qui s'intègre complètement dans ce qu'on appelle la Promenade nantaise puisque vous savez que depuis déjà plusieurs années, est réalisée cette promenade sur l'ancien lit de la Loire qui sur ce mandat se termine par la réalisation de l'aménagement du Nord de la gare, le projet gare Nord, qui va permettre une ouverture de ce site sur le Jardin des Plantes.

Ensuite, vous voyez que le deuxième segment vous le connaissez tous, c'est évidemment la réalisation des abords du château avec le succès que nous avons eu avec la réalisation du miroir d'eau.
Puis, nous arrivons sur Feydeau-Bouffay. Là encore cet équipement a été réalisé voici maintenant quelques années et il permet d'avoir de très belles perspectives piétonnes place du Bouffay avec beaucoup de terrasses, une allée de Flesselles complètement reconfigurée.

Et donc aujourd'hui, nous parlons évidemment de Feydeau-Commerce. C'est le prolongement, et avec ce projet, nous allons nous rapprocher de la place de la Petite-Hollande qui sera le grand projet du futur mandat, projet qui s'articule autour d'une reconfiguration complète de la place de la Petite-Hollande avec maintien du marché, esplanade paysagère et débouché sur la Loire dans le cadre des conclusions du grand débat sur la Loire. Nous avions pris des engagements à ce propos.
D'ici là, nous engageons les travaux pour le projet Feydeau-Commerce. Ce projet, vous en voyez donc la présentation à travers ce visuel. De quoi s'agit-il ? Il s'agit évidemment d'abord de reconquérir cet espace qui est très largement dégradé aujourd'hui, qui n'obéit plus véritablement aux attentes d'un centre-ville de qualité, qui doit donner la place forte aux piétons, aux vélos, aux modes de déplacement doux et la marque de fabrique de ce projet.

Et vous voyez donc, c'est ce qui le différencie notamment de ce qui s'est fait autour de la place du Bouffay et même devant le château, c'est évidemment une végétalisation extrêmement marquée avec la naissance d'un parc, d'un jardin des quatre saisons qui sera notamment animé sur l'aspect floral à chaque printemps de l'année. Il sera à côté de la très importante station de tramway qui va être consolidée sur cet espace, puisque ce seront deux quais qui vont s'installer pour permettre un accueil de deux tramways en même temps dans les meilleures conditions de confort pour les passagers. À côté, entre l'île Feydeau et cette station de tramway complètement rénovée, ce sera un parc paysager qui va se développer comme vous le voyez sur cette présentation.

Vous noterez également que compte tenu du succès du miroir d'eau devant le château, dans le cadre du débat citoyen qui a été organisé avec beaucoup d'ateliers de travail, de consultations, il nous a été demandé, et c'est le parti pris que nous avons retenu, d'affirmer également une présence de l'eau. Alors pas du tout sous la forme évidemment du miroir d'eau tel qu'on le connaît devant le château, mais je dirais que c'est quelque part un miroir d'eau éclaté et qui tient compte aussi du dénivelé du site parce qu'en fait, la ligne de tramway est en surplomb par rapport à Feydeau et à la place du Commerce. Donc quelque part on va avoir l'eau à différents niveaux, on pourra toucher l'eau, on pourra aussi avoir un rapport assez ludique avec des jets et de la vapeur.

Ça, c'est la vue que vous aurez justement sur cette forme paysagère très affirmée et vous voyez donc à la fois la déambulation possible, les lieux de rencontre, la promenade. Ce sera un espace donc très marqué par la nature en ville, c'est ce qui fait la différence de ce projet avec d'autres.

Alors là, on a une autre perspective. Je crois que c'est une perspective côté Feydeau. On voit surtout au premier plan la reconstitution des quais de l'île Feydeau, pas à l'identique tout à fait de ce qui se passe au Sud puisqu'au Sud ils sont en surplomb de douves, là il n'y aura pas de douves, mais néanmoins, ce que vous voyez c'est vraiment le trait, la ligne de réalisation de cet abord de Feydeau qui reprend exactement la ligne des anciens quais. C'était une exigence attendue par l'architecte des Bâtiments de France et par les associations de patrimoine. Donc bien évidemment, ça va permettre sur un secteur qui aujourd'hui n'est pas des plus attrayants que ce secteur retrouve ses lustres, ses lettres de noblesse à travers une façade Feydeau qui aura une tout autre allure que celui qu'on connaît actuellement.

Évidemment, la question de la sécurité du site a été au cœur de nos préoccupations. Ce sera un des premiers sites vidéosurveillés du territoire nantais dans la mesure où, vous savez, nous sommes confrontés à quelques petits problèmes du point de vue de l'occupation de l'espace public.

Voilà d'autres visuels. Ce visuel correspond plutôt au côté Nord. On est dans la continuation de la promenade nantaise et donc de l'allée Flesselles. Vous traverserez le cours de Clisson et voilà ce que vous découvrirez : une continuation de promenade avec des possibilités de pause au milieu de la verdure, et en face des commerces dont on attend qu'ils évoluent évidemment dans un sens encore plus attractif. Puisque le but est aussi de redonner de l'attractivité commerciale à ce site, qui aujourd'hui en manque un petit peu.

Là, c'est la vision côté place du Commerce à partir des terrasses. Il y a une véritable perspective qui est donnée sur la pointe de l'île Feydeau. On voit apparaître les jets d'eau, le miroir d'eau éclaté tel que je vous l'ai présenté, d'une manière plus précise, sur ce site qui sera sans doute un lieu évidemment assez animé et un point de rencontre qui deviendra très vite naturel comme peut l'être le miroir d'eau aujourd'hui.

Voilà pour la présentation. Alors, après toutes ces études et la validation de ce projet, nous en sommes aujourd'hui à travers cette délibération à passer à la phase opérationnelle. Donc, vous avez indiqué la définition du programme des aménagements des espaces publics Feydeau. Il s'agit également d'autoriser la signature du marché de prestations avec le mandataire du groupement, l'atelier Jacqueline Osty. Et puis, il s'agit également d'autoriser le lancement d'une procédure de travaux avec six lots.
L'objet de cette délibération va nous permettre de retenir les entreprises pour réaliser ce magnifique projet qui couvre un espace considérable et qui s'étalera donc sur une période de temps qui sera assez longue. Puisque les travaux vont commencer en ce printemps avec les premiers travaux des concessionnaires, l'aménagement des espaces publics commencera par le Sud à partir donc de l'allée Duguay-Trouin, ce sera l'échéance à peu près de 2020, et l'aménagement de ce projet urbain se poursuivra sur le Nord entre 2020 et 2022.

Avec ma collègue Catherine Choquet, adjointe de quartier, nous avons déjà organisé hier soir une première réunion de dialogue avec les riverains sur ce projet. Donc nous démarrons ce projet d'une manière très opérationnelle à partir de ce printemps pour pouvoir le livrer définitivement aux alentours de l'année 2022, sachant qu'une concertation est également très intense avec l'association de commerçants Plein Centre et les commerçants du secteur, et vous le verrez, nous allons à travers une autre délibération mettre en place une Commission d'indemnisation. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Oui, merci. Madame la Présidente, chers collègues, j'ai quelques questions assez pratiques sur l'aménagement de cette place. D'abord, on voit qu'en même temps qu'on discute de l'aménagement de Commerce, on envisage… il y a d'un côté l'aménagement du secteur de la gare, d'un côté l'aménagement de la Petite-Hollande, etc., avec des prestataires qui peuvent être différents et donc quelle cohérence d'ensemble vis-à-vis de ces différents sites ?

Ensuite, effectivement au moment de la réunion sur la place Commerce, il a été posé des questions par rapport à l'emplacement des vélos et on nous a dit que l'emplacement des vélos, l'usage des vélos serait le même que celui des piétons et donc il nous semble plutôt judicieux, il y a de la place, de faire une vraie piste cyclable. On sait que la coexistence entre les piétons et les vélos n'est pas toujours évidente.

Par ailleurs, c'est vrai que quand on regarde la place du Commerce actuellement, il y a effectivement normalement des parties qui sont en herbe, à part que c'est plutôt en terre pour l'instant. Je me demandais en fait, on nous parle de la nature sur cette place, si la surface qui est prévue pour cette nature est plus importante que ce qu'elle est actuellement. Vu qu'elle n'est pas entretenue, on ne la voit pas, mais c'est vrai que je suis un petit peu inquiète sur la question de la nature en ville parce que finalement ce ne sont pas trois bacs à fleurs qui vont faire la nature en ville : quand on voit l'exemple de la place Fourier devant Saint-Nicolas, je crois qu'il y a un arbre. Donc effectivement la nature en ville, on a quelques petites inquiétudes et sur la place de la nature, même si les photos sont jolies avec quelques fleurs, on a aussi un petit peu d'inquiétude par rapport à la place du Commerce. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Alors, Madame Krysmann, j'ai à plusieurs reprises parlé du projet de la gare à la Loire, et ce qui fait le trait d'union entre l'ensemble de ces projets, c'est véritablement ce qu'on appelle la promenade nantaise. C'est-à-dire en fait la promenade où déambulaient par le passé les Nantais puisqu'il y avait la Loire à cet endroit. Donc ces Nantais déambulaient, c'était ce qu'ils appelaient la promenade nantaise et ils allaient le long de la Loire et jusqu'à admirer les panoramas sur la Loire qu'on pouvait observer notamment à la pointe de l'île Feydeau.

Donc si vous voulez, ces opérations s'inscrivent dans une cohérence globale : c'est que tous ces territoires ont été envahis par le temps, au fil du comblement de la Loire, par la civilisation de l'automobile. Et donc par des parkings, par des voies de circulation. Tout ce que nous nous employons à faire depuis déjà un certain nombre d'années, c'est justement de reconquérir ces espaces pour leur donner une qualité d'ambiance, permettre les déambulations piétonnes, permettre en effet aussi la présence des vélos, mais j'y reviendrai, et qui est beaucoup plus conforme évidemment à ce que nos concitoyens attendent d'un centre-ville. Un centre-ville qui soit attractif, où on puisse à la fois observer le patrimoine tel le château, mais également les immeubles qui ont pu être construits au XVIII^e^ siècle et où on puisse déambuler, faire du shopping, se rencontrer, avoir des lieux de convivialité, d'amusement et d'animation tel le miroir d'eau.

Donc il y a une vraie cohérence d'ensemble à l'échelle de tout ce territoire. Néanmoins en effet, il y a une inflexion qui est donnée sur ce territoire parce que, par rapport à la liaison entre Feydeau et par exemple le quartier du Bouffay qui est très commerçant, vous avez en effet noté une présence du végétal nettement plus marquée. Alors évidemment, si on compare avec les pelouses, et je n'ose même pas parler de pelouses parce que la plupart du temps c'est de la terre, la pelouse a été tellement piétinée qu'elle n'existe plus, on est véritablement dans un univers qui va radicalement changer. Puisque, comme les images l'indiquent, c'est véritablement un parc paysager, un jardin des quatre saisons qui va être réalisé, et vous allez retrouver une ambiance végétale.

"Les photos ne sont pas contractuelles.", on voit dans certaines publicités immobilières, mais là je peux vous dire que les photos sont parfaitement contractuelles et que l'objectif que nous voulons atteindre, c'est bien ce qui a été indiqué ici.

Vous vous interrogez sur la cohabitation entre piétons et vélos et vous demandez la réalisation de pistes cyclables. Alors il est vrai qu'en zone piétonne, très clairement, c'est le piéton qui a le dessus et normalement, il n'est pas convenu de dessiner des circuits vélo dédiés sur les zones piétonnes. Néanmoins, pour les cyclistes qui voudraient utiliser cet axe Est-Ouest qui existe par ailleurs plus au Sud, mais qui pourraient traverser l'endroit à une vitesse peut-être un peu plus soutenue sans embarrasser la circulation piétonne, il est prévu au pied du quai du côté allée Drouin un espace suffisamment large et suffisamment dégagé d'obstacles permettant aux vélos qui veulent faire simplement que traverser cet espace, de le faire dans des conditions assez confortables dans la mesure où pour les piétons, tout le reste leur sera accessible.

Je rappelle que nous maintenons aussi la vocation d'accueil des vélos au sous-sol du parking du Commerce avec une entrée tout à fait identifiée, qui permettra à tous les cyclistes comme ils le font déjà en grand nombre de pouvoir garer leur vélo sur le secteur. Voilà les éléments de réponse que je pouvais apporter à Madame Krysmann à ce stade du débat. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce dossier est donc adopté à l'unanimité.
Dossier suivant, Alain Robert. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve la modification du programme des aménagements des espaces publics Feydeau Commerce sur la commune de Nantes,

2 - Autorise la signature du marché de prestations similaires avec le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, l'Atelier J. Osty, pour un montant de 321 988,71 € HT soit 386 386,45 € TTC.

3 - Autorise le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation (6 lots) et d'une procédure adaptée (1 lot) pour la réalisation des travaux.

4 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer et à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction espace public

10 - VERTOU – AMENAGEMENT DU QUAI DE LA CHAUSSEE DES MOINES - NANTES - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS FEYDEAU COMMERCE – SAUTRON - TRAVAUX AXE BRETAGNE – MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS - COMMISSIONS DE REGLEMENT AMIABLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

Nantes Métropole réalise les aménagements du secteur Feydeau ouest compris entre le carrefour des cours des 50 otages et Olivier de Clisson et la place du Commerce, ainsi que le square Fleuriot de Langle et les rues de Gorges et la Pérouse, pour assurer la continuité des aménagements déjà réalisés au titre de la promenade nantaise. Les travaux sont programmés à compter de début 2019 ; ils seront précédés des travaux des concessionnaires à compter de juin 2018.

Par ailleurs, la rue de Bretagne, axe principal de Sautron, doit faire l'objet d'une opération de requalification. Ces travaux comprennent notamment le renouvellement du patrimoine végétal, la sécurisation de l'axe, la création d'un réseau d'éclairage public économe en énergie et l'effacement des réseaux aériens. Ils ont débuté en février 2018 et s'achèveront mi-décembre 2018. Les plantations interviendront à compter de février 2019.

Une opération d'aménagement du quai de la Chaussée des Moines à Vertou, lieu très touristique, sera réalisée au cours de l'été 2019 pendant une durée de 3 à 6 mois.

Pour ces trois opérations, un dispositif d'information et de rencontres régulières avec les riverains et les commerçants a été ou va prochainement être mis en place et sera effectif pendant toute la durée des travaux.

Ces travaux d'aménagement significatifs et réalisés pendant une durée importante, sont de nature à engendrer des préjudices commerciaux pour l'activité des nombreux professionnels riverains.

C'est pourquoi, afin de faciliter l'instruction des demandes d'indemnisation à venir, il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains des travaux, dont le périmètre est défini sur les plans joints en annexe à la délibération.
Cette procédure doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.
À cet effet, seront mises en place trois Commissions de Règlement Amiable dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole.

Elles seront composées de la façon suivante :

- Président : un magistrat du Tribunal Administratif
- Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :

➔ de la Préfecture
➔ du Trésor Public
➔ de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
➔ de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
➔ de Nantes Métropole

Ces commissions instruiront les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elles donneront un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole pourra attribuer une indemnisation aux professionnels concernés.

M. Robert : « Alors, il s'agit d'un dossier que vous connaissez puisque très régulièrement, nous délibérons sur la mise en place de Commissions de règlement amiable. Alors de quoi s'agit-il ? On vient de le voir : nous engageons sur nos différentes communes des travaux d'espaces publics qui sont très conséquents, qui commencent souvent par les travaux des concessionnaires, il y a des tranchées qui sont réalisées par nous-mêmes, notamment l'eau, l'assainissement, et puis les concessionnaires tels qu'Enedis et les sociétés de télécommunication.

Ces travaux se poursuivent aussi pour les aménagements d'espaces publics ou pour permettre l'arrivée de nouvelles lignes de transport public. Donc, à chaque fois nous mettons en place une Commission de règlement amiable qui a pour but d'indemniser les commerçants qui seraient affectés dans leur activité par les travaux qui seraient réalisés au droit de leur activité professionnelle. Cette Commission est fixée par les textes. Elle est présidée par un magistrat du tribunal administratif et nous y siégeons en même temps que des représentants de la Préfecture, du Trésor public, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des métiers.

Alors là, vous êtes saisis pour trois opérations. La première opération, je viens de vous la présenter, c'est le secteur Feydeau Ouest, et donc il faut mettre en place une Commission d'indemnisation pour ce secteur.
La deuxième Commission d'indemnisation concerne la commune de Sautron. Il s'agit de la rue de Bretagne qui est l'axe principal de Sautron et qui doit faire l'objet d'une opération de requalification. Ça comprend notamment le renouvellement du patrimoine végétal, la sécurisation de l'axe, la création d'un réseau d'éclairage public, et puis il y a une troisième opération qui se situe sur Vertou, il s'agit d'une opération d'aménagement du quai de la Chaussée-des-Moines à Vertou qui est un lieu très touristique et qui va être réalisé au cours de l'été 2019.

Alors, nous vous proposons donc de désigner comme représentant de Nantes Métropole au sein de ces Commissions de règlement amiable, comme d'habitude pour assurer la cohérence de la jurisprudence de ces Commissions, moi-même en tant que titulaire, et Michel Lucas en tant que suppléant.

Pour ce qui concerne la Commune de Nantes, celle-ci est déjà représentée par moi-même à Feydeau-Commerce. Nous vous proposons que la Commune de Sautron siège également : pour tous les dossiers relatifs à Sautron, la représentation de notre collègue Marie-Cécile Gessant qui viendra y siéger au titre de la Ville de Sautron. Et puis pour ce qui concerne la Ville de Vertou au titre de la Chaussée-des-Moines, nous proposons la candidature de Madame Michèle Le Ster qui représentera la Ville de Vertou. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Oui, Michèle Le Ster. »

M^me^ Le Ster : « Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente et chers collègues, permettez-moi de profiter de cette délibération pour dire combien la mise en valeur du quai de la Chaussée-des-Moines est attendue par les élus depuis longtemps, en fait depuis la mise en œuvre dans cet espace d'une zone de rencontre première du nom au sein de ce qui s'appelait alors la communauté urbaine, et par les Vertaviens et usagers qui ont fait part de leurs attentes au sujet de ce site emblématique de la ville à l'occasion de la concertation que nous avons menée en 2016 pour élaborer avec les habitants, les partenaires et les usagers, le plan d'action « Demain, la Sèvre ».

Les aménagements prévus vont induire des changements pour les riverains et les restaurateurs. Nous souhaitons que l'accompagnement prévu par les dispositifs décrits dans cette délibération soient de nature à entraîner l'acceptation de ces derniers, gage de réussite du projet comme de ceux qui seront engagés par la suite. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Je veux rassurer ma collègue. Jusqu'à présent, tous les dossiers et les propositions d'indemnisation qui ont été formulés par la Commission de règlement amiable quel que soit le sujet – transports publics, aménagement d'espaces publics, transformation, nouveau bâtiment, etc. –, tous se sont soldés par une acceptation des commerçants. C'est dire que le système à Nantes fonctionne bien et qu'il permet d'indemniser au bon moment les commerçants qui pourraient traverser une passe difficile en raison d'une baisse de la fréquentation de la clientèle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 11, Alain Robert. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Décide de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des travaux de l'opération d'aménagement des espaces publics Feydeau Commerce à Nantes, des travaux sur la rue de Bretagne à Sautron et sur le quai de la chaussée des Moines à Vertou, et de constituer trois commissions de règlement amiable.

2 - Désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de ces Commissions de Règlement Amiable :

- **Quai de la Chaussée des Moines à Vertou :**

- titulaire : Alain ROBERT
- suppléant : Michel LUCAS

- **Feydeau – Commerce à Nantes :**

- titulaire : Alain ROBERT
- suppléant : Michel LUCAS

- **Rue de Bretagne à Sautron :**

- titulaire : Alain ROBERT
- suppléant : Michel LUCAS

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Direction Espace public

11 - NANTES – TRANSFERT DU POLE BUS DE LA STATION COMMERCE – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - SIGNATURE

EXPOSE

Nantes Métropole prévoit le réaménagement complet des espaces publics nantais entre l'île Feydeau et la place du Commerce à horizon 2021. Pour restituer l'espace public aux modes actifs (piétons et vélos), renforcer la présence de la nature en ville et rendre performant l'usage des transports collectifs au cœur de la métropole, il apparaît opportun d'accompagner ce projet ambitieux par la reconfiguration complète du pôle d'échange bus/tramway.
Les nouveaux itinéraires et aménagements pour les lignes de bus impactées conforteront la performance du réseau de transports collectifs urbains.
L'opération de transfert du pôle bus de la station Commerce vise donc à permettre la mise en œuvre de ce nouveau schéma d'exploitation des bus.

Le périmètre de l'opération porte sur le sud du cours des 50 otages et le secteur sud de l'île Feydeau. Les aménagements envisagés au programme sont les suivants :

- arrêt Commerce 2 (existant - cours des 50 otages) : les quais seront allongés pour le positionnement de 3 bus de 18 m ;
- cours Olivier de Clisson : la courbe sera reprise pour permettre aux bus de se croiser, l'entrée dans le giratoire sera également reprise pour que les bus arrivant du nord puissent tourner à droite vers le boulevard Philippot ;
- arrêt Hôtel Dieu (existant - Chaussée de la Madeleine) : les aménagements permettront l'arrêt de 2 bus articulés ;
- un arrêt Bus Relais Tram sera créé dans chaque sens secteur Hôtel Dieu (Boulevard Philippot) pour la connexion avec la plate forme tramway des lignes 2 / 3 ;
- un couloir bus sera également créé par sens de circulation boulevard Philippot ;
- enfin, un arrêt dans chaque sens de circulation sera créé rue Félix Éboué.

Au-delà des solutions techniques et fonctionnelles, le projet veillera à répondre aux exigences d'insertion urbaine et paysagère dans un environnement à forte valeur patrimoniale, situé en secteur sauvegardé.
Un phasage opérationnel des travaux sera défini selon les secteurs d'intervention et les priorités d'aménagement.
L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 333 333,33 € HT soit 4 000 000 € TTC.
Pour la réalisation de cette opération et conformément aux articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable pour l'attribution de ce marché au groupement de maîtrise d'œuvre Base (mandataire) - Artelia Ville & Transport – Transitec, pour un montant de 295 000 € HT, soit 354 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP026 libellée Stationnement et circulation opération n° 2018-3837 libellée Transfert pôle bus Commerce. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

M. Robert : « Alors, à travers cette délibération et compte tenu des évolutions que vous constatez au niveau du centre-ville à travers les projets qui sont en cours et qui visent à accentuer la piétonnisation de certains secteurs, il vous est proposé par cette délibération d'acter le nouveau pôle bus de la station Commerce qui va être consolidé et qui va permettre d'optimiser la fréquentation et la sécurisation du passage de ces lignes de bus qui sont impactées par l'ensemble des projets urbains adjacents.

Donc, il s'agit à travers cette délibération déjà de prévoir que sur l'arrêt Commerce 2 qui existe, qui se situe au bout du cours des 50 Otages, d'allonger les quais pour permettre le positionnement de trois bus supplémentaires longs de 18 mètres. Donc actuellement vous avez une station existante, il s'agit très clairement d'en augmenter la capacité et permettre ainsi de meilleures conditions d'attente et de desserte des passagers sur cet endroit.

En ce qui concerne un certain nombre de lignes, la proposition faite est de les dévier aujourd'hui par le cours Olivier-de-Clisson. Donc l'objectif est d'améliorer la possibilité de giration au niveau du carrefour du cours Olivier-de-Clisson avec le boulevard Philippot pour rendre plus facile ce carrefour qui est souvent malheureusement « emprunté » et très occupé par les véhicules automobiles, de rendre plus aisée la circulation des bus à cet endroit, avec donc un élargissement du giratoire au profit des bus qui arriveront du Nord pour tourner à droite vers le boulevard Philippot.

Ensuite, en ce qui concerne l'arrêt Hôtel-Dieu qui existe, les aménagements devront permettre l'arrêt de deux bus articulés et donc une consolidation de cet arrêt. Et puis il est prévu également des arrêts bus relais tram.

Alors de quoi s'agit-il ? On sait très bien que nous devons intervenir souvent sur les lignes de tramway et donc la nécessité d'opérations de ces travaux impose l'arrêt de la circulation du tram à certaines périodes de l'année. Ça peut être aussi lié à des circonstances exceptionnelles en cas d'occupation du centre-ville par des manifestations de tous ordres. Et donc dans ce cas-là, vous savez que la TAN met à disposition un service bus relais tram pour justement permettre de maintenir une qualité de service même dégradé mais qui permet de répondre aux attentes des utilisateurs.

Donc, sur le secteur Hôtel-Dieu et notamment sur le long du boulevard Philippot, il est prévu à travers cette délibération de créer un arrêt bus relais tram de chaque côté. Il est prévu également d'installer un couloir bus créé par sens de circulation boulevard Philippot. C'est possible compte tenu du fait que ce boulevard Philippot dispose de circulations automobiles à certains endroits qui sont sur deux voies, et puis un arrêt dans chaque sens de circulation qui est proposé d'être créé rue Félix-Éboué.

Donc bien évidemment, l'ensemble de ces réalisations se feront avec la volonté extrêmement forte de répondre aux exigences d'insertion urbaine et paysagère, dans un environnement que vous savez à forte valeur patrimoniale qui est situé en secteur sauvegardé et qui est sous le contrôle évidemment à juste titre de l'architecte des Bâtiments de France.

Il vous est donc proposé d'approuver ce programme, d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération qui est estimée à 4 millions d'euros TTC, et puis d'approuver l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre au groupement Base, Artélia ville & transport et Transitec, pour un montant de 354 000 euros TTC. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Je donne la parole à Myriam Naël pour la délibération suivante. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve le programme d'aménagement du transfert du pôle bus Commerce à Nantes,

2 - Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 3 333 333,33 € HT soit 4 000 000 € TTC,

3 - Autorise la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux, avec le groupement de maîtrise d'œuvre Base (mandataire) - Artelia Ville & Transport – Transitec, pour un montant de 295 000 € HT, soit 354 000 € TTC.

4 - Sollicite le cas échéant les subventions auprès des organismes concernés,

5 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Naël présente le dossier suivant **:**

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest

12 – NANTES / SAINT-HERBLAIN - PROJET DU GRAND BELLEVUE – PRISE EN CONSIDERATION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET – DOSSIER DE CREATION DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) – EXONERATION DE LA PART INTERCOMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (TA) - APPROBATION

EXPOSE

Le quartier du Grand Bellevue qui s'étend sur les communes de Nantes et de Saint-Herblain figure comme projet d'intérêt national dans le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain que Nantes Métropole a signé avec ses partenaires et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).
Ce quartier est un des marqueurs urbains de l'ouest de l'agglomération nantaise. Emblématique des années 1960-1970, il compte aujourd'hui 19 000 habitants et s'inscrit dans la politique de la ville depuis bientôt 30 ans (Zone Urbaine Sensible en 1996, Zone Franche Urbaine en 2004, extension du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2007…). Avec ses 325 hectares, dont 155 inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire, il représente le plus grand secteur prioritaire de l'agglomération nantaise.

La volonté politique de porter un projet commun sur ce territoire, de compétence métropolitaine, a été affirmée par la délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2013. L'engagement de la Ville de Saint-Herblain auprès de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes dans le projet du Grand Bellevue répond à la nécessité de poursuivre la transformation du quartier dont les enjeux principaux sont de retrouver une attractivité à l'échelle de l'agglomération et de faire du quartier du Grand Bellevue un quartier populaire, attractif et durable.

La transformation de ce quartier a pour objectifs d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants et de favoriser le développement d'une nouvelle offre économique et commerciale. Ainsi, au regard des études urbaines menées depuis 2012, quatre secteurs apparaissent comme prioritaires tant ils cumulent des dysfonctionnements ou présentent des opportunités de renouvellement : la place Mendès France, les secteurs des Lauriers, de la Bernardière et Romain Rolland.

Le schéma directeur proposé par l'agence Bécardmap, en charge de la mission de programmation urbaine sur le Grand Bellevue, est une transcription physique du projet de territoire, qui propose une vision à long terme du quartier pour mieux l'intégrer au reste de l'agglomération. Il s'articule autour de trois grands objectifs stratégiques qui seront déclinés sur chaque secteur opérationnel afin de faire de Bellevue un quartier actif, populaire et durable.

Afin d'engager ce projet urbain, le conseil métropolitain, lors de sa séance du 16 février 2018, a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création d'une ZAC au sein du périmètre du projet Grand Bellevue, et a désigné l'aménageur Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) pour réaliser la ZAC.

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le projet a été soumis à une procédure de participation du public par voie électronique, du 27 février au 29 mars 2018, préalablement à la création de la ZAC.

Prise en considération de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et des communes intéressées par le projet
L'étude d'impact de la ZAC Grand Bellevue a été réalisée de juin 2016 à juillet 2017. Celle-ci met en avant les enjeux du projet qui sont davantage sociaux qu'environnementaux. En effet, les enjeux environnementaux sont relativement faibles et portent sur le fonctionnement du quartier (déplacements, consommation énergétique), sur la prise en compte des contraintes du sol (éventuelles pollutions et remontées de nappes), et sur les milieux naturels sur le secteur Bernardière sud. Le tableau de synthèse des mesures destinées à éviter, réduire, compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement figure en annexe 1. Les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine figurent en annexe 2. Le chantier, par son ampleur et sa durée, est un enjeu fort en lui-même.

L'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact a été rendu le 11 septembre 2017. L'avis de la commune de Saint Herblain a été remis le 1er septembre 2017 et celui de la ville de Nantes le 11 septembre 2017. Nantes Métropole a répondu aux remarques de l'autorité environnementale en février 2018.
L'avis de l'autorité environnementale souligne l'approche sérieuse et complète de l'étude, et ne met pas en avant de remarques de fond à ce stade de la procédure.

Les villes de Nantes et de Saint Herblain n'ont pas formulé de remarques particulières sur l'étude d'impact.

Prise en considération des observations et propositions du public
Par délibération du Conseil Métropolitain du 26 juin 2017, les modalités de participation du public par voie électronique au titre de l'évaluation environnementale ont été définies.

Dans ce cadre, le dossier d'évaluation environnementale a été mis à disposition du public par voie électronique du 27 février 2018 au 29 mars 2018 sur le site internet de Nantes Métropole auquel ont renvoyé ceux des communes.
Un avis relatif à l'ouverture de la participation électronique du public a été mis en ligne sur les sites internet de Nantes Métropole et des communes de Nantes et de Saint-Herblain 15 jours avant le début de la participation électronique.
Cet avis a été affiché au siège de Nantes Métropole, aux pôles de proximité Nantes Ouest et Loire Chézine, ainsi qu'aux mairies de Nantes et Saint-Herblain.
Un registre dématérialisé a permis au public de déposer ses observations et propositions du 27 février 2018 au 29 mars 2018.
Un registre papier a permis au public de déposer ses observations et propositions aux mairies annexes de Bellevue et de Chantenay et à la Direction Aménagement, Renouvellement Urbain et Habitat à Saint-Herblain du 27 février au 29 mars 2018.
Une seule observation du public a été émise, elle porte sur l'utilisation future des parcelles CW 49,50,51,109,116,122 et 123 sur le secteur de la Bernardière sud à Saint Herblain.
Cette observation et la réponse apportée par Nantes Métropole figurent en annexe 3.

Le projet soumis à la participation du public, constitué du dossier de création de la ZAC, de l'étude d'impact, des avis de l'autorité environnementale et des communes et du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC est consultable à la Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest.

Motivations du projet au regard des incidences notables sur l'environnement
Les objectifs du projet visent à transformer et requalifier le quartier du Grand Bellevue, par l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants et le développement d'une nouvelle offre économique et commerciale.
Outre ces objectifs, le projet a des impacts positifs sur l'environnement ci-après développés :
- il comprend la création de plus de 12 000 m² de trame verte, sorte de corridor écologique, qui traverse le quartier et permet les déplacements piétons et vélos sécurisés. Cette trame verte apporte une qualité de paysage au quartier et permet le développement de la biodiversité. Le projet permet ainsi une évolution positive du milieu naturel et des corridors écologiques, du paysage et des cheminements du quartier ;
- en démolissant des bâtiments existants, dont certains peuvent contenir de l'amiante, et en construisant de nouveaux bâtiments de meilleure qualité architecturale et environnementale, le projet sera à l'origine d'une évolution positive du bâti et des logements, et notamment de la consommation d'énergie pour le chauffage qui se verra diminuer.

Il est également précisé que les mesures visant à Éviter, Réduire, Compenser les incidences du projet sur l'environnement prises dans le cadre de ce projet figurent en annexe 1 de la présente délibération.

Création de la ZAC Grand Bellevue
Compte tenu de l'intérêt de cette opération d'aménagement, il est proposé de créer la ZAC Grand Bellevue pour la réaliser.

Conformément aux articles R.311-2 et suivants du code de l'urbanisme, le dossier de création de la ZAC, comprend :

- Un rapport de présentation exposant notamment le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone, à savoir :
  - la création d'environ 1000 logements ;
  - la démolition de 480 logements sociaux ;
  - la requalification de 807 logements ;
  - la création d'environ 18 500 m² de surface plancher de services et activités ;
  - la création d'environ 2 500 m² de surface plancher de commerces de proximité ;
  - la création d'environ 3 000m2 de surface plancher d'équipements publics
  - la requalification d'espaces publics (place Mendès France notamment), de cheminements piétons,
  - la création de nouveaux sentiers et de corridors végétalisés ;
  - la création de squares : place des Lauriers, rue d'Aquitaine (Mendès-France) et secteur Moulin Lambert.

- Un plan de situation ;
- Un plan de délimitation du périmètre composant la zone ;
- L'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les compléments apportés par Nantes Métropole ;
- Le régime applicable dans la zone au regard de la part intercommunale de la taxe d'aménagement.

Le dossier de création est consultable à la Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest.

M^me^ Naël : « Chers collègues, comme vous le savez, nous travaillons avec les Communes de Nantes et Saint-Herblain sur la transformation du Grand Bellevue, pour que ce grand quartier d'habitat social à l'Ouest de l'agglomération avec ses 19 000 habitants, ce quartier populaire, soit un quartier mieux intégré dans la métropole et bénéficie de notre dynamique et que Bellevue devienne un grand quartier actif, populaire, durable.

Depuis le début de notre mandat, vous le savez, nous parlons souvent du soutien financier puisque c'est un projet d'intérêt national porté avec l'ANRU, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. Et en attendant les engagements financiers de l'État que nous devrions connaître d'ici la rentrée prochaine, nous avons choisi de démarrer la création de la ZAC il y a maintenant deux ans, et d'accélérer l'ensemble des procédures réglementaires pour pouvoir agir vite, une fois que nous aurons l'intégralité des engagements financiers.

Donc, notre dernière assemblée en février a adopté la concertation préalable. Il nous appartient aujourd'hui d'adopter l'avis de l'étude environnementale, car conformément au Code de l'environnement, nous avions deux obligations : une étude d'impact environnemental et une concertation numérique publique sur les enjeux environnementaux du grand quartier. Donc il nous appartient aujourd'hui de prendre acte de cette étude et de l'avis de la Haute autorité environnementale qui note une approche sérieuse et complète du projet. À savoir que la question des transitions écologiques est portée dans le cadre du projet du Grand Bellevue à la fois en termes de protection de l'environnement, mais aussi par la mise en place de 12 000 mètres carrés de corridors écologiques à l'intérieur du quartier pour permettre des liaisons douces, des pistes cyclables, des parcs et jardins de meilleure qualité pour les habitants.
Et puis un deuxième axe autour de l'enjeu de la réduction de la consommation énergétique par la réhabilitation des logements et donc évidemment derrière ce qui nous préoccupe : la réduction de la facture pour les habitants.

Deuxième axe de cette délibération : il s'agit donc d'adopter, puisque l'ensemble des procédures réglementaires et des études d'impact diverses et variées ont été réalisées, de pouvoir proposer à notre assemblée de créer définitivement la Zone d'Aménagement Concerté et puis d'appliquer comme nous le faisons sur toutes les ZAC de la métropole l'exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci Madame la Présidente. Alors je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit la dernière fois par rapport à cette délibération qui fait écho à notre dernier Conseil métropolitain. Je reste néanmoins convaincu que nous nous engageons sur une voie similaire à celle qui a été prise pour le projet Malakoff.
Sur le papier, de ce qu'on peut voir, c'est bien, le projet présenté coche toutes les cases : logement, aménagement de l'espace public, jeunesse et culture, mais à l'époque on avait aussi parlé du "Nouveau Malakoff" comme si la sémantique était le gage de réussite pour le réaménagement d'un quartier. Aujourd'hui, on parle du "Grand Bellevue". À nouveau, la sémantique est belle et pleine d'espoir, mais le quartier Malakoff n'a été écouté que peu de temps et la place Rosa-Parks n'a pas pris. Ça fonctionne de moins en moins depuis que l'Intermarché est parti.

Et puis comme Malakoff n'est plus nouveau, on reprend les projets de construction. La place Rosa-Parks de Malakoff, elle respirait malgré tout. Et le nouvel immeuble Cabestan qui se construit va fermer l'ouverture pour isoler encore plus cette place qui avait jusque-là la chance de voir la Loire.

Alors, nous croyons au droit au logement, mais nous ne croyons pas à l'hyperdensification. Vous affichez une volonté d'étalement urbain, mais vous faites de l'hyperdensification, sinon pourquoi à Malakoff rajouter un R + 10 au pied du quartier ?

Pour le droit au logement, on y croit réellement comme vous, mais nous pensons que cette hyperdensification n'est pas la solution et qu'empiler les étages ne répond pas au droit au logement. Il répond à l'urgence de loger, conséquence d'une vision court-termiste de votre prédécesseur. Il y a des beaux projets effectivement affichés pour Bellevue, mais j'espère que nous ne ferons pas oublier Malakoff dont les problèmes de supermarché ne sont d'ailleurs toujours pas réglés. Peut-être que vous avez une réponse aujourd'hui, mais si ce n'est pas le cas je crois que vous devez une communication claire et honnête aux habitants. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, alors je ne parlerai pas de Malakoff, mais je voulais juste évoquer plutôt la partie herblinoise où il y a déjà eu un programme de rénovation urbaine qui a montré son incomplétude et la nécessité d'aller un peu plus loin, et précisément dans les axes qui nous ont incités à travailler avec la Ville de Nantes il y a maintenant quelques années. C'est le fait qu'il n'y a qu'un boulevard qui sépare les habitants herblinois et les habitants nantais de ce grand quartier Bellevue.

Le projet Grand Bellevue, c'est plus qu'un nom, c'est aussi une ambition de faire vivre dans ce quartier des habitants au même rythme, au même pas, et d'ailleurs dans les habitudes de vie des uns et des autres c'est déjà le cas. Il y a des écoliers, des collégiens qui traversent le boulevard, il y a des habitants qui ont des activités socioculturelles, sportives ou culturelles qui là aussi s'affranchissent gentiment des frontières administratives. Donc l'ambition que nous portons, c'est d'apporter du mieux-vivre pour l'ensemble des habitants, certes de l'activité économique, certes améliorer le cadre de vie, mais aussi intensifier les relations sociales qui existent dans ce quartier où les habitants se plaisent et où en général, lorsque leurs logements sont annoncés comme étant voués à la déconstruction, ils nous demandent à se reloger et à être relogés sur le quartier.

Il ne faut pas avoir un regard en surplomb vis-à-vis de ces quartiers populaires, mais vraiment faire participer les habitants à la construction de l'avenir de leur quartier, c'est notre credo depuis maintenant le début et vous pouvez compter sur nous pour le faire jusqu'au bout. On aimerait bien que globalement, tous ceux ici qui ont quelques accointances bien placées puissent nous filer un coup de main pour que le dossier avance un petit peu plus vite et dans le bon sens. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot en écho de la première partie de ce qu'a évoqué Bertrand Affilé. Ceux qui connaissent bien ici l'histoire et de Nantes et de Saint-Herblain, mesurent que cela a été bien plus qu'un choix sémantique quand Nantes et Saint-Herblain ont décidé de s'unir pour avoir un seul projet, un projet global, un projet cohérent et pour la première fois dans l'histoire de la Métropole un projet politique de la ville avec une ambition métropolitaine portée de manière intercommunale.
Myriam Naël. »

M^me^ Naël : « Oui, juste quelques réflexions, Monsieur Richard. Je ne vais pas reprendre les débats du PLUM de ce matin. La question de la densification de la ville, la question de bâtir, de créer du logement pour tous, travailleurs, salariés, cadres, chômeurs, la nature en ville, c'est pour tous les quartiers de la ville, et le coefficient nature en ville dont on a parlé ce matin, il va s'appliquer au Grand Bellevue.

C'est comme ça que nous traitons aujourd'hui la rénovation urbaine de nos quartiers populaires : faire en sorte qu'ils aient les mêmes atouts, les mêmes chances, les mêmes offres d'activité ou de logement dans tous les Quartiers de la Politique de la Ville.

J'ai quelques incompréhensions quant à votre analyse de la place Rosa-Parks sur laquelle d'un seul coup on ne verrait plus la Loire. Il y a effectivement aujourd'hui des constructions sur Malakoff, ce sont les derniers immeubles qui vont être livrés, c'est la fin du Grand projet de ville. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à travailler sur le Grand projet de vie, et les élus que sont Aïcha Bassal, David Martineau qui sont sur ce quartier, savent combien les habitants sont fiers de la transformation de leur quartier. Et aujourd'hui de la place Rosa-Parks, demain on continuera à voir la Loire parce que justement, il me semble qu'au début de ce mandat nous avons fait un grand débat sur la Loire. Il concerne aussi les habitants de Malakoff.

Sur la question concrètement de l'Intermarché, Monsieur Richard, nous avons regretté la fermeture de cette enseigne. La Présidente a elle-même contacté un certain nombre d'enseignes et nous sommes en bonne voie. Je suis confiante que dans les quelques mois à venir, nous aurons bien entendu de bonnes nouvelles à annoncer aux habitants. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.
Dossier suivant, Pascal Pras. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Prend en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et des communes de Nantes et de Saint Herblain, ainsi que le résultat de la procédure de participation du public par voie électronique, conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement ;

2 - Précise que le projet est motivé au regard des incidences notables du projet sur l'environnement et intègre les prescriptions destinées à éviter, réduire, compenser les incidences négatives notables, ainsi que les modalités de suivi de ces incidences sur l'environnement et la santé humaine.

3 - Décide de créer la Zone d'Aménagement Concerté du Grand Bellevue, selon le périmètre figurant à l'annexe 4, et approuve le dossier correspondant ;

4 - Décide d'appliquer l'exonération de la taxe d'aménagement (TA) pour sa part métropolitaine ;

5 - Autorise Madame la membre du bureau déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction Habitat

13 – DELEGATION DE LA COMPETENCE D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ETAT EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT PRIVE – PROGRAMMATION 2018 – AVENANTS N°1 AU TITRE DE L'ANNEE 2018 AUX CONVENTIONS AVEC L'ETAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - APPROBATION

EXPOSE

Le conseil communautaire a approuvé en avril 2012 la reconduction de la convention de délégation des aides de l'État en faveur du logement social et à l'amélioration du parc privé ancien pour la période 2012-2017,

Cette compétence permet à notre Métropole de gérer les aides déléguées par l'État pour la construction de logements sociaux, de délivrer les agréments pour le logement abordable (PLS et PSLA) et de soutenir, via les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la requalification du parc privé, conformément aux orientations arrêtées dans le Programme Local de l'Habitat.

Établie pour une durée de 6 ans et prorogée d'un an par avenant n°11 du 22 décembre 2017, cette convention donne lieu chaque année à la conclusion d'avenants par lesquels l'État et l'ANAH reprécisent leurs objectifs quantitatifs et les conditions d'attribution des aides financières déléguées.

Le bilan 2017 des agréments

Au titre des aides pour le logement social, 1 029 logements PLUS et 647 logements PLAI ont été financés contribuant à développer une offre très sociale au profit des plus modestes.

Les agréments en faveur du logement abordable ont bénéficié à 633 logements financés avec un Prêt Locatif Social (PLS) dont 50 logements destinés à des personnes âgées, 26 logements destinés à des foyers pour personnes handicapées et 308 logements étudiants, auxquels s'ajoutent 484 agréments pour des logements en location accession (PSLA).

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, 769 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dont 458 logements de propriétaires occupants, 26 logements locatifs conventionnés et 285 logements situés dans des copropriétés. 269 logements ont également bénéficié d'une aide complémentaire de l'État via le Fonds d'Aide à la Rénovation Énergétique (FART).

Les objectifs 2018

Le logement social

Conformément aux objectifs du PLH de produire 1 900 à 2 000 logements sociaux par an, Nantes Métropole a obtenu de l'État une première dotation permettant de financer 2 056 logements PLUS et PLA I.

Le logement abordable

Au titre du logement abordable, le haut niveau des agréments devrait se confirmer au regard de la production neuve dans et hors ZAC, avec un objectif de 576 logements à agréer en PLS et 600 logements en location accession (PSLA).

L'amélioration de l'habitat privé

La dotation de l'ANAH est en hausse et nous permet de consolider nos dispositifs opérationnels (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat Confluence et Bords de Loire, Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux et POPAC Grand Bellevue) au bénéfice des ménages et des copropriétés.

Les objectifs d'intervention en faveur du parc privé sont de 721 logements à réhabiliter dont 551 dans le cadre du programme Habiter Mieux dédié aux économies d'énergie et à la lutte contre la précarité énergétique. Les objectifs par type d'intervention sont détaillés dans l'avenant joint.

L'enveloppe prévisionnelle globale des droits à engagements allouée par l'État dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2018 est de 10 563 185 € (+5,03%/2017), répartie comme suit :

- 6 038 218 € pour le logement locatif social dont 92 672 € au titre des reports non consommés en 2017 ;
- 4 524 967 € pour les actions en faveur de l'habitat privé dont 737 157 € de financement dédié au programme Habiter Mieux.

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération est une délibération que nous prenons tous les ans à peu près à la même période. Il s'agit pour nous d'approuver l'avenant de la convention de délégation de la compétence d'attribution des aides à la pierre qui nous est déléguée par l'État et en faveur du logement locatif social et du logement privé avec la délégation des aides de l'ANAH, l'Agence Nationale de l'Habitat. Alors, nous avons approuvé en 2012 la reconduction d'une convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2012-2017. Il s'agit là de prendre un avenant.

Cette compétence nous permet, à la Métropole, de gérer par délégation les aides de l'État pour financer le logement locatif social en PSLA et en PLS et de soutenir l'action de l'ANAH dans l'amélioration et la requalification du parc privé en distribuant les aides de l'ANAH. Bien sûr, cette démarche s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Cette convention est établie pour six ans. Par avenant numéro 11, il s'agit de la reconduire.

Alors, le bilan de l'année 2017 au titre des aides de l'État pour le logement social, c'est le financement de 1 676 logements PLUS-PLAI, 647 logements à loyer minoré, ce qui représente 38 % de ces logements et puis le développement d'une offre très sociale au profit des plus modestes.

Alors certes, c'est moins que les 2 000 logements que nous avions prévus dans le PLH et dans notre engagement, mais néanmoins, rappelez-vous qu'à l'automne dernier, l'État a modifié les principes de financement envers les bailleurs sociaux et les offices et puis a aussi retiré 20 % des aides à la pierre à la Métropole nantaise, mais comme elle l'a fait ailleurs sur le territoire national.

Malgré tout, nous avons financé 1 676 logements. Les agréments en faveur du logement abordable ont bénéficié à 633 logements, financés avec le Prêt Locatif Social, PLS, dont 50 logements destinés à des personnes âgées, 28 logements destinés aux foyers pour personnes handicapées et 308 logements étudiants auxquels il convient d'ajouter 484 agréments en accession abordable sous la forme de PSLA, de l'accession PSLA.

Au titre des aides de l'amélioration de l'habitat du parc privé, c'est 769 logements qui ont bénéficié d'une aide de l'ANAH, 458 pour des propriétaires occupants, 26 logements locatifs conventionnés, 285 logements situés dans des copropriétés, et enfin 269 logements ont également bénéficié des aides du FART, du Fonds d'Aide à la Rénovation Énergétique.

Pour l'année 2018 et conformément à nos engagements du PLH de produire 1 900 à 2 000 logements locatifs sociaux, nous avons obtenu une première dotation de l'État qui nous permettra de financer 2 056 logements en PLUS et PLAI. Au titre du logement abordable, nous serons en capacité de financer 576 logements agréés en PLS en locatif abordable et 600 logements en accession abordable sous la forme de financement PSLA.

La dotation de l'ANAH, elle, elle est en hausse, et nous permet de consolider nos dispositifs opérationnels au travers de nos OPAH et du PIG Habiter mieux, du Programme d'Intérêt Général Habiter mieux et du POPAC du Grand Bellevue qui permet de s'intéresser notamment sur Bellevue aux copropriétés dégradées, cela au bénéfice des ménages et des copropriétés.

Les objectifs d'intervention sont de 721 logements réhabilités dont 551, dans le cadre du programme Habiter mieux, dédiés en particulier aux économies d'énergie et à la lutte contre la précarité énergétique. L'enveloppe prévisionnelle globale des droits de l'État qui nous est dédiée dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2018 est donc de 10 563 185 euros. Elle est en hausse de 5,03 % par rapport à 2017. Elle nous permettra effectivement de réaliser ou de s'engager sur la réalisation de nos objectifs. Elle sera découpée en 6 038 218 euros pour le logement locatif social, dont 92 672 euros qui sont des crédits non consommés de l'année 2017, qui nous permettront de produire les logements, et puis 4 524 967 euros en faveur des actions de l'habitat privé, en particulier pour financer les opérations du PIG Habiter mieux. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 14, André Sobczak. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve l'avenant à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclu entre l'État et Nantes Métropole fixant la dotation déléguée pour 2018 au titre du logement social à 6 038 218 € ;

2 - Approuve l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé conclu avec l'ANAH, fixant la dotation déléguée pour 2018 au titre du logement privé à 4 524 967 € ;

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à signer lesdits avenants joints à la présente délibération et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

M. Sobczak présente le dossier suivant :

Direction de l'Emploi et de l'Innovation Sociale

14 – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020 AVEC L'ASSOCIATION LES ECOSSOLIES

EXPOSE

L'association Les Ecossolies, créée en 2004, est issue de la dynamique de territoire initiée, en 2002, par Nantes Métropole et les principaux réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec pour objectif la promotion et le développement de l'ESS sur la métropole nantaise.

Elle a organisé en 2006, à Nantes, la première manifestation majeure de l'économie sociale et solidaire sous l'appellation éponyme « Les Ecossolies ». Cet événement a enregistré la participation de 570 structures et de 30 000 visiteurs. Il a permis de révéler, au grand public, ce que l'ESS représentait sur le territoire en termes d'activités et d'emplois.

En 2008, l'association Les Ecossolies consolide son organisation et structure une première offre de services qui associe des activités événementielles et des moyens d'animation pour favoriser les coopérations entre acteurs de l'ESS et permettre le repérage et l'émergence de nouveaux projets, en lien avec l'appel à projets ESS de Nantes Métropole (lancé en 2006 et clôturé en 2016).

En 2009, en lien avec Nantes Métropole, elle initie le projet de pôle d'innovation sociale (le futur Les Ecossolies - Solilab) et organise la co-construction de son offre de services.

En 2014, l'espace coopératif Le Solilab ouvre ses portes. La même année, l'association Les Ecossolies s'affirme en tant que pôle d'innovation sociale et signe la charte nationale des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) une démarche nationale, initiée par le think tank « Le Labo de l'ESS » et l'État. Les PTCE sont des groupements d'acteurs de l'ESS, de TPE ou PME socialement responsables et de collectivités qui mettent en œuvre des coopérations et des stratégies communes au service de projets économiques innovants.

En 2016, l'association Les Ecossolies participe à la co-construction de l'ESS Nantes Factory et en devient partenaire en 2017.

Aujourd'hui, l'association Les Ecossolies a produit de la lisibilité et une valorisation de la dimension économique de l'ESS, une consolidation du réseau d'acteurs, des compétences collectives, une dynamique de territoire.

Les Ecossolies, c'est :

1- Un réseau pour favoriser les coopérations et construire les partenariats : un écosystème de 600 acteurs, dont 300 entreprises ESS adhérentes représentant 5000 emplois.

2- Une offre d'accompagnement des porteurs de projet et des entrepreneurs du territoire dénommée « Le Labo des Ecossolies » (pré-incubation et incubation des projets).
- 142 porteurs de projet de création d'entreprise ont été accompagnés, depuis 2014 ;
- Chaque année, 300 personnes participent aux informations collectives des Ecossolies (sensibilisation, acculturation à l'ESS, recherche d'opportunités, …) ;
- Une centaine de personnes bénéficient d'entretien individuel (conseil et orientation).

3- Des actions d'animation (et développement d'ingénierie de projet), sur les 5 secteurs priorisés de la feuille de route ESS (services à la personne/aux familles, déchets/ressources, circuits courts/alimentation, habitat/construction, numérique), pour favoriser les coopérations et l'émergence de projets collectifs (portés par plusieurs structures ESS). Le pilotage de ces actions associe les politiques publiques par secteur et par projet.

4- Trois évènements organisés chaque année : « l'Autre Marché », la « Braderie des Ecossolies » et le « Marché » de la Folie des Plantes. Ils enregistrent la participation, annuelle, de 150 structures de l'économie sociale et solidaire et de 10 000 à 15 000 visiteurs pour chaque édition. Ils constituent des temps forts de communication et de coopération entre acteurs de l'ESS (mutualisation des organisations et des espaces). Ils permettent aux entreprises de l'ESS (exposants) de développer leurs compétences commerciales et leurs activités économiques.

5- L'animation d'un espace coopératif, le « Solilab », une offre de services multiactivités (hôtel d'entreprises, espace "événementiel", magasin dédié au réemploi (textile, objets divers) géré par des structures de l'ESS.
70 entreprises y sont hébergées et 200 personnes fréquentent chaque jour cet espace.

Par ces différentes actions, l'association Les Ecossolies favorise les synergies d'expertises et de compétences et facilite le dialogue entre les acteurs de l'ESS et les politiques publiques. Son organisation, sa gouvernance collective et participative ont permis de construire les conditions d'un dialogue ouvert et constructif entre les acteurs ESS et la collectivité.

Pour Nantes Métropole, l'association Les Ecossolies est un partenaire de premier plan pour la co-construction et la réalisation des feuilles de route ESS du territoire (6 feuilles de routes co-construites depuis 2002).

Dans ce cadre, il y a lieu de souligner que le plan d'action de l'association Les Ecossolies participe à la mise en œuvre de la feuille de route "ESS du territoire à horizon 2020", notamment par l'action d'animation, de fédération d'acteurs, d'étude/prospective et d'accompagnement de projets collectifs que l'association réalise sur les 5 secteurs priorisés cités au point 3 ci-dessus.

Dès à présent, l'association fixe le cap pour les 3 prochaines années à travers un plan d'actions, qui intègre notamment les actions suivantes, inscrites au titre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2018-2020, objet de la présente délibération : identifier les besoins pour constituer des opportunités de création d'activités et d'emplois ; mobiliser l'intelligence collective pour concevoir les projets ; accompagner les porteurs de projets et les entrepreneurs pour sécuriser les parcours de création d'entreprises ESS ; valoriser et promouvoir les projets et les initiatives ESS du territoire, mettre en réseau et mutualiser les fonctions et les compétences pour conforter le développement de l'ESS.

Pour lui permettre de continuer à mener ses activités et réaliser son plan d'action sur le territoire métropolitain, il est proposé de lui accorder au titre de l'année 2018, dans le cadre d'une nouvelle CPO 2018/2020, une subvention de fonctionnement de 303 500 €, en complément de l'acompte de 66 500 € attribué au Conseil métropolitain du 8 décembre 2017, portant la subvention globale versée à cette association pour 2018 à 370 000 € (cf. convention pluriannuelle en annexe).

Les crédits annuels correspondants sont inscrits au budget 2018 de l'opération 2223, article 65748.

M. Sobczak : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération porte sur notre soutien à l'Économie Sociale et Solidaire. Elle nous invite à adopter le plan pluriannuel d'objectifs 2018-2020 entre notre Métropole et l'association des Écossolies dont je salue le Directeur Marc Richard qui est au fond de la salle, et à voter une subvention pour la première année de mise en œuvre de cette convention.

Elle aurait évidemment dû logiquement être présentée par notre collègue Mahel Coppey qui porte depuis le début du mandat cette politique avec force, mais puisqu'elle siège au CA des Écossolies, elle ne peut pas la présenter. C'est un grand plaisir pour moi de présenter cette délibération parce que tellement sont proches les valeurs entre l'Économie Sociale et Solidaire et la responsabilité sociétale des entreprises et tellement les acteurs de l'ESS, et en particulier les Écossolies, s'engagent dans le développement économique responsable sur notre territoire, sur lequel on est assez pionniers, et c'est notamment dû au travail de l'Économie Sociale et Solidaire.

Sans vous faire un historique de toute la dynamique de l'Économie Sociale et Solidaire, vous trouvez dans les quatre pages les principales dates, mais ça me semble important quand même de montrer que l'Économie Sociale et Solidaire a ici sur le territoire une dynamique qui dure depuis longtemps. Les premiers échanges entre la Métropole et les acteurs ont commencé en 2002, et cela a permis en 2004 de créer cette association les Écossolies pour promouvoir cette forme de l'économie et de concilier ça avec les objectifs sociaux sur notre territoire et de le faire connaître.

Dès 2006, cette association a commencé à organiser une grande manifestation sur notre territoire qui déjà à l'époque avait pu réunir 30 000 visiteurs et donc contribuer à la visibilité. Et elle avait réuni plus de 500 associations et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, qui montre la richesse de ce tissu sur notre territoire.
En 2008, les Écossolies ont ensuite commencé à structurer leur offre d'accompagnement qui est toujours très riche, parce que les Écossolies vont accompagner tous ceux qui ont une idée de développer une activité dans ce domaine, jusqu'à la mise en œuvre et aussi le développement de leur structure. Donc c'est toujours quelque chose qui se poursuit aussi.
2009, autre date importante parce que là, on a commencé à travailler sur l'innovation sociale et c'est là que les premiers germes du Solilab ont été plantés et qu'ils se sont développés. C'est en 2014 que l'espace collaboratif Solilab a été ouvert. Vous connaissez tous, je pense, cet endroit qui est très vibrant, où tous les acteurs se rencontrent régulièrement.
Cette année-là aussi, les Écossolies ont signé la charte nationale des pôles territoriaux de coopération économique qui sont aussi une structure très importante parce que ça montre comment les acteurs de l'ESS travaillent avec les PME et TPE du territoire et les collectivités pour stimuler l'innovation sociale et un autre *business model* sur notre territoire.
Enfin, en 2016 les Écossolies ont participé à la coconstruction d'ESS Nantes Factory et sont devenus partenaires de cette structure en 2017.

Aujourd'hui, pour résumer, on peut dire que les Écossolies, c'est d'abord un réseau. Tout le monde ne le sait peut-être pas, mais ça réunit aujourd'hui 600 acteurs dans 300 entreprises qui représentent 5 000 emplois sur notre métropole. Donc c'est évidemment quelque chose qui est extrêmement important.

C'est ensuite, comme je l'ai dit, une offre d'accompagnement pour les différents porteurs, et il y a de plus en plus de Nantaises et de Nantais et de gens de notre métropole qui souhaitent développer une autre activité économique et les Écossolies permettent cet accompagnement. Depuis 2014, 142 porteurs ont été accompagnés. Chaque année il y a 300 participants aux différents événements de sensibilisation et une centaine d'acteurs bénéficient vraiment d'un accompagnement individualisé.

Ce sont ensuite des actions d'animation, en particulier en lien avec la feuille de route ESS qui a été adoptée de nouveau, et peut-être le plus connu par le grand public et peut-être aussi pour vous, c'est plusieurs événements, trois grands événements dans l'année : l'Autre marché au moment de Noël qui va évidemment avoir de nouveau lieu cette année, le marché de la Folie des plantes et ce week-end la braderie des Écossolies. Je vous invite évidemment toutes et tous à participer de nouveau à cette nouvelle édition.
Et enfin, c'est un espace coopératif où il y a 70 entreprises qui travaillent au quotidien et 300 acteurs qui s'y croisent tous les jours pour créer des nouvelles idées et se rencontrer.

Donc l'association les Écossolies permet vraiment de fédérer les différents acteurs, les différentes expertises et compétences sur notre territoire, mais aussi de faciliter le dialogue entre l'ensemble de ces acteurs et les collectivités, en particulier notre Métropole. C'est un acteur clé pour la mise en œuvre de la feuille de route ESS de notre territoire.

Donc la convention pluriannuelle d'objectif qui vous est soumise aujourd'hui, elle fixe un cap pour les trois prochaines années, pour consolider ce qui est fait et aller plus loin. Il s'agit toujours de valoriser, de promouvoir les valeurs de l'ESS sur notre territoire, mais aussi d'être peut-être encore plus proactifs en essayant d'identifier des nouveaux besoins, des nouvelles attentes de la part de nos acteurs pour créer des opportunités de créations d'entreprises dans le secteur de l'ESS et troisièmement, toujours l'accompagnement de l'idée des uns et des autres pour les encourager et pour leur permettre d'aller plus loin, de la création de leur structure et ensuite le développement de cette même structure.

Alors, pour permettre à l'association les Écossolies de mener ses différentes activités et réaliser le plan d'action, la première année on vous propose de voter une subvention de fonctionnement de 303 500 euros en complément de l'acompte qu'on avait voté le 8 décembre dernier de 66 500 euros portant cette subvention cette année à 370 000 euros. Et je tiens à préciser que trois collègues ne pourront pas participer au vote : évidemment Mahel Coppey, mais aussi Pascal Bolo et Rozenn Hamel qui sont également impliqués dans la gouvernance des Écossolies. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Madame la Présidente, chers collègues, l'Économie Sociale et Solidaire est devenue l'un des marqueurs de la métropole, un des symboles de la ville durable et solidaire à la nantaise. Les entrepreneurs de l'ESS sont nombreux sur le territoire et présentent des projets de grande qualité. Ils participent au développement économique, créent des emplois et de la richesse, et répondent à des besoins réels sur le territoire. Ce sont les ambassadeurs de l'innovation sociale et de la transition écologique.

Le succès de ces entreprises grandissant est en grande partie dû au travail des Écossolies. En effet, depuis 2006 l'association travaille à la structuration du réseau des acteurs et à l'accompagnement des entrepreneurs et à la mise en valeur de leur projet. Bravo à eux et aux pépites qui sont sorties de l'incubateur. Je pense à Ô Bocal, le magazine *Les Autres Possibles*, Cowatt, Déménage, ou encore le restaurant *Le Reflet*, pour ne citer qu'eux qui sont aujourd'hui des entreprises solides et reconnues. Elles participent au bien-être et à la solidarité des habitants et servent de référence bien au-delà de notre territoire.

Avec cette convention, une nouvelle étape commence pour les Écossolies. Le partenariat renforcé avec Nantes Métropole va permettre à l'association de répondre d'autant mieux aux enjeux du territoire, notamment pour accompagner le développement de l'ESS dans les quartiers, parce que l'Économie Sociale et Solidaire, c'est aussi tous ces petits projets associatifs bénévoles dont l'action est indispensable au maintien de la cohésion sociale et de la solidarité de proximité.

Les Écossolies peuvent leur proposer des outils pour se développer et à noter, la première étape qui débute sur le quartier Bottière-Pin-Sec avec une étude de préconfiguration pour un pôle ESS de proximité. Nantes Métropole et les Écossolies mettent donc aujourd'hui la priorité sur le développement de l'économie de proximité dans les quartiers, au plus près des habitants de la métropole.

Pour autant, les moyens sont-ils à la hauteur des ambitions ? Il faudra sans aucun doute penser à la montée en puissance de la structure et de l'écosystème dans les années à venir, à l'instar de la Creative Factory dont le budget pour l'accompagnement des start-ups créatives s'élève au triple de celui-ci. Alors, encore bravo à l'équipe pour sa détermination à accompagner la transition économique de notre territoire. Nous souhaitons aux Écossolies une belle réussite pour cette nouvelle étape. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. André Sobczak. »

M. Sobczak : « Je m'associe aux remerciements de tous les acteurs. On a calculé avec les acteurs les coûts de cette première année. Chaque année de toute façon, il y aura une nouvelle estimation des moyens nécessaires, mais c'est vrai que je suis d'accord, que l'accompagnement est très riche et très varié, mais c'est la convention qui est proposée aujourd'hui. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot avant de mettre aux voix. Simplement pour rappeler que la force de ce territoire, c'est la diversité de ses modèles économiques et que la ligne qui est la nôtre c'est de ne jamais opposer ses modèles économiques. On a besoin de la Creative Factory comme on a besoin des Écossolies. Ce qui fait que la Métropole est une Métropole innovante créative, c'est qu'elle sait mettre en mouvement, changer d'échelle, et je remercie Mahel Coppey de son implication dans ce domaine de l'économie sociale et solidaire. L'économie collaborative de demain, elle est et ESS et collaborative versus numérique.

Je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération suivante, Michèle Gressus. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

Mme Mahel COPPEY, M. Pascal BOLO et Mme Rozenn HAMEL ne prennent pas part au vote.

1 - Approuve l'attribution d'une subvention à l'association Les Ecossolies d'un montant de 303 500 €, en complément de l'acompte de 66 500 € précédemment versé ;

2 - Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, ci-jointe ;

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

M^me^ Gressus présente le dossier suivant **:**

Département du B.A.T.I

15 – CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE – BOUAYE - POLE DE PROXIMITE SUD - OUEST – TRANSITION ENERGETIQUE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTEE

EXPOSE

Par délibération du 26 février 2016, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de la construction du centre technique Pôle Sud-Ouest sur la commune de Bouaye, pour un montant de 3 065 800 € HT soit 3 678 960 € TTC.

Cette opération a pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents du pôle, actuellement dispersés dans deux centres techniques.

Le projet du centre technique comprend un bâtiment d'environ 1 800 m² pour les bureaux, les vestiaires, les ateliers, les magasins ainsi que les stationnements hors gel et sous abri. Les espaces extérieurs, d'une surface d'environ 2 900 m², regroupent quant à eux les lieux de stockages et dépôts liés à l'activité du centre ainsi que les stationnements.

Pour ce site, la récupération des eaux de pluie sera utilisée pour les aires de lavage. La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des panneaux solaires et l'installation de panneaux photovoltaïques permettra une autoconsommation de l'électricité.

Le maître d'œuvre de l'opération l'agence DEESSE 23 ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 15 lots distincts.

Le montant de ces travaux est estimé à 2 411 610 € HT soit 2 893 932 € TTC - valeur octobre 2016 - pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°039 et libellée « Patrimoine Immobilier », opération 2014 - N°3461, libellée Centre technique Bouaye – Pôle sud-ouest.

M^me^ Gressus : « J'ai présenté cette délibération en Commission affaires générales le 27 mars dernier. Elle n'a pas rencontré de questions particulières. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Bertrand Affilé pour la délibération 16. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de la construction du centre technique Pôle Sud-Ouest sur la commune de Bouaye.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer et signer les marchés et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

16 – ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE ESBANM – MODIFICATION DES STATUTS – ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE ET DE LA CARENE - NOUVELLE DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT - APPROBATION

EXPOSE

Lors de sa séance du 6 décembre 2017, le Conseil d'administration de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole (ESBANM) a approuvé l'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire) en tant que nouveaux membres de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour assurer la gestion de l'école d'art de Saint-Nazaire.

La proximité géographique et disciplinaire des deux écoles, les enjeux actuels d'attractivité sur le territoire Nantes-Saint-Nazaire, ainsi que les besoins croissants de programmes préparatoires d'excellence ont conduit les villes de Nantes et Saint-Nazaire, Nantes Métropole et la CARENE à réunir et mutualiser leurs moyens au sein du même EPCC.

Ce regroupement des écoles au sein d'un même établissement permettra l'ouverture à Saint-Nazaire d'une classe préparatoire aux écoles d'arts pour la rentrée 2019 ainsi qu'un renouvellement et un enrichissement de l'offre d'éducation artistique et de soutien aux pratiques amateurs sur les deux villes.

L'enjeu de l'ouverture d'une classe préparatoire à Saint-Nazaire est de diversifier les recrutements d'étudiants en art et mieux accompagner les lycéens de nos territoires. Actuellement, sur 600 candidats qui se présentent aux concours d'entrée à l'École des Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire, 60 sont admis en première année. Parmi ces candidats, 90% ont suivi une classe préparatoire privée ou publique en France. Cette très forte sélectivité conduit à une homogénéité des profils d'étudiants dont près de 80% sont originaires de régions autres que les Pays de la Loire et Bretagne.

Dans un contexte, où de nombreuses écoles privées commerciales préparent aux concours d'entrée des écoles d'arts, d'architecture et de design et occupent majoritairement ce "marché", des classes préparatoires publiques s'ouvrent au sein des grands établissements artistiques nationaux : l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris a ouvert sa classe préparatoire à Saint-Ouen, l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs installera sa classe préparatoire à Versailles.

Les écoles de Nantes et de Saint-Nazaire ont choisi de s'associer pour s'inscrire dans ce mouvement national. L'enjeu est de diversifier les recrutements d'étudiants et mieux accompagner les lycéens de nos territoires.

L'école des Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire n'a pas fait le choix d'une classe préparatoire intégrée et a privilégié un programme délocalisé en collaboration avec l'École d'Arts de Saint-Nazaire, donnant ainsi la possibilité aux futurs candidats des concours d'entrée de postuler à Nantes ou dans d'autres établissements d'enseignement supérieur artistiques en France ou à l'étranger. Ce projet de classe préparatoire à Saint-Nazaire était pressenti dès 2009 et inscrit comme tel dans le projet d'établissement de l'ESBANM voté au conseil d'administration de juin 2010.

L'économie du projet repose sur le principe de mutualisation des moyens et des compétences pour faire porter aux étudiants et aux familles un coût accessible dans le cadre de ces études spécialisées.

Ce regroupement des deux écoles d'arts au sein d'un même établissement permettra également de renouveler l'offre d'éducation artistique et de soutien aux pratiques amateurs. L'école d'arts de Saint-Nazaire, depuis plus de trente ans, dispense des enseignements artistiques aux enfants, adolescents et adultes, 600 élèves y sont inscrits. À Nantes, 750 élèves fréquentent hebdomadairement l'établissement.

Ce secteur culturel connaît aujourd'hui une mutation que nos établissements ont du mal à accompagner. La numérisation des loisirs est un phénomène qu'il faut prendre en compte en innovant sur la temporalité des apprentissages et les méthodes pédagogiques (stages, workshops sur cycles courts, week-end et vacances).

Conformément à l'article R1431-3 du CGCT, une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou un établissement public national peut adhérer à un établissement public de coopération culturelle, après sa création, sur proposition du conseil d'administration de ce dernier et après décisions concordantes des assemblées ou des organes délibérants respectifs des collectivités territoriales, des groupements et des établissements publics nationaux qui le constituent. Le représentant de l'État qui a décidé la création de l'établissement public de coopération culturelle approuve ensuite cette décision par arrêté.

Il est donc proposé au Conseil Métropolitain, en tant que membre fondateur de l'EPCC avec la Ville de Nantes, d'approuver l'adhésion à l'EPCC de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE ainsi que les statuts modifiés joints à la présente délibération.

Il est également proposé que l'établissement public de coopération culturelle École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole créé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2009 prenne pour nouvelle dénomination École des Beaux-Arts de Nantes- Saint-Nazaire (EBANSN).

M. Affilé : « La délibération 16 concerne notre EPCC ESBANM, École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole, pour laquelle nous vous proposons une modification de statuts avec l'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE, et donc une nouvelle dénomination de l'établissement.

Vous le savez ou peut-être pas, mais dès la création de notre École Métropolitaine des Beaux-Arts, nous avions prévu l'hypothèse de créer à Saint-Nazaire une classe préparatoire, ce qui est proposé ici, puisque parmi les candidats qui se présentent au concours d'entrée à l'École des Beaux-Arts de Nantes Métropole, 80 % sont originaires d'autres endroits que notre région, tout simplement parce qu'il n'y a pas sur notre région de classe préparatoire leur permettant de se présenter, de se préparer et à fortiori dans le domaine public.

Donc il s'agit ici, en faisant rentrer Saint-Nazaire et la CARENE dans l'EPCC, de se partager le travail entre Saint-Nazaire qui a la possibilité d'accueillir des étudiants pour une classe préparatoire publique à un coût accessible, et sur le campus si j'ose dire nantais, eh bien d'accueillir les élèves qui sont dans les cinq années d'études.

Le Conseil d'administration de l'école des Beaux-Arts a bien sûr approuvé ce changement et nous vous proposons d'approuver l'adhésion à l'EPCC de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE, et ensuite d'adopter une nouvelle dénomination École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, comme il a été rappelé, cette délibération vise à modifier les statuts de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole avec l'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE. De nombreux enjeux justifient ce rapprochement, ils ont été rappelés dans la délibération : la proximité géographique et disciplinaire des deux écoles, les enjeux d'attractivité, ainsi que les besoins croissants de programme préparatoire d'excellence dans le département.

Je souhaitais saluer le fait que ce regroupement des écoles permettra, comme il a été dit, l'ouverture à Saint-Nazaire d'une classe préparatoire aux écoles d'art pour la rentrée 2019, ainsi qu'un renouvellement et un enrichissement de l'offre d'éducation artistique et de soutien aux pratiques amateurs sur les deux villes.

Chers collègues, vous le savez : l'enjeu de l'ouverture d'une classe préparatoire à Saint-Nazaire est de diversifier et démocratiser les recrutements d'étudiants en art et de mieux accompagner les lycéens. Les chiffres rappelés dans la délibération parlent d'eux-mêmes. Sur 600 candidats qui se présentent au concours d'entrée de l'école des Beaux-Arts, 60 aujourd'hui sont admis en première année. Cette très forte sélectivité conduit également à une homogénéité des profils d'étudiants dont près de 80 % sont originaires d'autres régions que les Pays-de-la-Loire et la Bretagne.

Nul doute que la mise en œuvre d'une solution publique permettra justement un accès plus démocratique à ce type de formation, dans un contexte où de nombreuses écoles privées commerciales occupent l'espace avec des coûts de formation souvent prohibitifs pour les familles les plus modestes.
Pour garantir un accès réellement ouvert à ce type de parcours d'enseignement, nous devrons par ailleurs maintenir notre vigilance quant au taux d'encadrement et à l'augmentation des frais d'inscription. Nous devrons tout autant veiller à une juste adéquation aux besoins des offres publiques de logement, de restauration, ou encore de transports localisées au plus près des lieux d'études.

Dans ce cadre, nous pouvons d'ailleurs saluer l'engagement des acteurs comme le CROUS dans le déploiement de solutions temporaires sur site et leur disponibilité pour réfléchir ensemble à des réponses plus pérennes.

Saluons également la mise en œuvre de solutions de restauration accessibles au sein de l'établissement par les étudiants eux-mêmes et soutenues par leur école. Cette délibération va donc dans le bon sens et permettra toujours un peu plus aux jeunes de notre région de suivre une formation artistique en tâchant de faire tomber les barrières de la reproduction sociale qui aujourd'hui encore rongent notre système d'enseignement supérieur. Le Groupe communiste salue donc cette initiative et l'engagement de l'ensemble des partenaires qui contribuent à répondre plus efficacement encore aux besoins des jeunes de notre territoire en le rendant plus attractif et solidaire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Oui, merci Madame la Présidente. Juste un petit mot parce qu'il n'est pas très courant dans cette assemblée que je rejoigne à ce point les propos de Robin Salecroix, mais pour souligner à quel point nous partageons les enjeux de diversification du recrutement des élèves dans les écoles d'art, et de manière générale dans toutes les écoles d'enseignement supérieur culture. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je ne sais pas si c'est la magie de la Métropole ou le début de l'après-midi, je ne sais pas si Robin Salecroix en est ravi, mais je suis très contente que la Métropole puisse fédérer à ce point. Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération suivante, délibération 17, Franckie Trichet. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve l'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE à l'EPCC ;

2 - Approuve la nouvelle dénomination de l'EPCC École des Beaux-Arts de Nantes - Saint-Nazaire (EBANSN) ;

3 - Approuve la modification des statuts de l'EPCC École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire

4 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Trichet présente les dossiers suivants :

Département du BATI

17 – NANTES – QUARTIER DE LA CRÉATION – CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME DE VALORISATION ECONOMIQUE ET CREATIVE DANS LES HALLES 1 ET 2 – EVOLUTION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

EXPOSE

Au cœur de la métropole Nantaise, le quartier de la création à l'ouest de l'Ile de Nantes, ambitionne de créer un pôle de compétence de niveau international à la croisée de la culture, de la recherche, de la formation et de l'économie, permettant ainsi, de développer de nouvelles activités économiques et artistiques à l'ère de la société numérique.
Sur le site des anciennes Halles Alstom, c'est sous les halles 1 et 2, réaménagées, que prendra place cet équipement à vocation économique de 3 200 m² environ destiné à accueillir les entreprises et les réseaux créatifs du quartier et de la métropole.

Ces halles 1 et 2, véritable lieu "totem Industries Culturelles et Créatives" au sein du campus créatif ont vocation à accueillir les initiatives portées par les acteurs et partenaires créatifs et culturels de la métropole, en mettant à leur disposition des espaces adaptés, mutualisés, et une offre de service spécifique :

- 460 m2 dédiés à la *Creative Factory selection* (accélérateur de projets créatifs),
- une galerie de 630 m2, adaptable à divers formats d'événements,
- une vaste halle de production de 600 m2,
- la Plateforme C (Fablab) animée par l'association PING, qui permet de fabriquer, prototyper, tester, dans des ateliers de 20 à 300 m2,
- des salles de créativité équipées pour accueillir des workshops,
- 860 m2 d'espaces mutualisés pour travailler et échanger, favorisant les synergies et les projets collaboratifs entre les occupants.

Par délibération du 10 avril 2015, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération de construction d'une plate-forme de valorisation économique et créative dans les halles 1 et 2, pour un montant de 5 732 000 € HT soit 6 878 400 € TTC.

La réalisation de cette opération a été confiée par mandat à la SAMOA.

L'avancement des études et les diagnostics complémentaires réalisés sur la structure existante des halles à réhabiliter conduisent aujourd'hui à une évolution des choix structurels avec notamment le remplacement de la charpente et le renforcement des fondations de tous les poteaux.

La modification de ces pré-requis a conduit à une nouvelle recherche d'économie du projet et d'optimisation. Cette démarche a permis de limiter le surcoût des travaux qui s'élève à 2 307 141,71 € HT, soit 2 768 570,05 € TTC. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération passe ainsi de 6 878 400 € TTC à 9 548 643,32 € TTC.

En conséquence, l'enveloppe confiée à la SAMOA, mandataire est revalorisée à hauteur de 2 225 202,77 € HT Cette augmentation ne donne pas lieu à rémunération supplémentaire.

De plus, il convient de préciser que de nouvelles recettes sont attendues pour le financement de cette opération. Le Conseil Départemental participera à hauteur de 340 000 €. Un dossier de demande de fonds FEDER, dans le cadre du soutien à la recherche et l'innovation sera aussi déposé pour un montant de 500 000 € à 1 254 000 € HT.

Le maître d'œuvre de l'opération, l'agence GARDERA-D, mandataire du groupement, ayant remis son projet, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles 66 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La Commission d'Appel d'offres du 25 janvier a décidé d'attribuer 3 lots et de relancer les autres lots en choisissant le mode de consultation au regard des résultats de l'appel d'offres précédent, partiellement infructueux : procédure adaptée ouverte, restreinte et procédure concurrentielle. La Commission d'Appel d'offres du 5 avril a attribué les marchés relancés.

LES MARCHÉS ATTRIBUÉS SONT LES SUIVANTS :

Lots	Date CAO	Entreprises	€ HT	€ TTC
1- Gros-œuvre – Fondations profondes	5 avril 2018	Sarl Boisseau Maçonnerie	1 590 000,00	1 908 000,00
2- Charpente métallique	5 avril 2018	Atelier David	839 549,83	1 007 459,79
3- Parois – Ossature bois	5 avril 2018	Rousseau	231 688,49	278 898,16
4- Couverture métallique	5 avril 2018	Teopolitub	344 728,13	413 673,76
5- Bardage métallique	5 avril 2018	Euroétanche	138 284,36	165 941,23
6- Étanchéité	5 avril 2018	Euroétanche	9 314,07	11 176,88
7- Menuiserie extérieure aluminium	5 avril 2018	Juignet	1 483 211,00	1 779 853,64
8- Métallerie	5 avril 2018	Geay	191 950,55	230 340,66
9- Menuiseries intérieures	5 avril 2018	ADM Brodu	129 735,62	155 682,74
10- Cloisons sèches – Plafonds doublages	5 avril 2018	Art Bat System	285 977,86	343 173,43
11- Revêtement de sols – Carrelage et textile	5 avril 2018	SRS	111 456,08	133 747,29
12- Peinture	25 janvier 2018	Tijou	66 921,17	80 305,40
13- Nettoyage de fin de chantier	5 avril 2018	ADC propreté	29 822,70	35 787,24
14- Ascenseurs	25 janvier 2018	ABH	46 300,00	55 875,00
15- Électricité Courants forts et faibles	5 avril 2018	Bouygues Energie	400 379,54	480 455,45
16- Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires	25 janvier 2018	Hervé Thermique	613 558,40	736 270,08

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP010 libellée Enseignement Supérieur et recherche - opération 2015-3590 libellée Halles 1&2 – Plateforme de valorisation économique et créative.

M. Trichet : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, cette délibération porte sur la réhabilitation, la requalification d'un lieu ô combien emblématique de la mémoire ouvrière nantaise qui a participé à la révolution industrielle de Nantes et qui va maintenant, dans un futur assez proche, contribuer activement à l'émergence des industries créatives de demain. Je veux parler bien évidemment des halles Alstom, en particulier la partie 1 et 2 qui sont l'épicentre du quartier de la Création, qui depuis 10 ans a pour ambition de faire émerger un pôle à l'échelle internationale sur les industries culturelles et créatives, industries qui regroupent l'architecture, le design, les communications, les médias et une partie du numérique.

Donc cette filière des industries culturelles et créatives, elle compte vraiment à Nantes. C'est une filière qui regroupe déjà plus de 36 000 emplois à l'échelle de Nantes-Saint-Nazaire. Sur ce pôle d'excellence, on cherche vraiment à mixer la recherche, la formation, l'innovation, les pratiques artistiques, l'économie, l'innovation bien évidemment.

On a déjà commencé à poser des jalons très forts sur ce quartier de la Création puisque des bâtiments emblématiques qui font rayonner Nantes en termes de densité et de recherche sont déjà reconnus. Je pense au Médiacampus, je pense à l'école d'architecture bien évidemment, l'École des Beaux-Arts, mais également au CinéCréatis, le Pôle des arts graphiques qui ne sont pas forcément dans le giron de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Aujourd'hui, l'ambition d'ici deux à trois ans, c'est vraiment de fédérer 10 000 acteurs, des chercheurs, des start-upers, des artistes, des étudiants qui vont justement faire vivre ce quartier, ce quartier qui va être un quartier urbain, créatif, mais également un quartier de vie dans lequel on souhaite vraiment poser effectivement au cœur de la métropole ce campus qui est aujourd'hui bien observé à l'échelle internationale.

Si on zoome maintenant sur les halles et les halles Alstom, ce haut lieu de la mémoire industrielle, les halles représentent une programmation de 25 000 mètres carrés sur lesquels on a cinq programmes. Certains sont déjà terminés et accueillent aujourd'hui de la vie, je pense à l'École des Beaux-Arts. Certains sont en chantier pour ceux qui croisent sur le quartier les différents avancements des chantiers : le pôle universitaire dans lequel l'ambition c'est de faire émerger des formations et surtout d'accueillir des chercheurs de renommée internationale autour des enjeux de la culture numérique, un hôtel d'entreprises, et puis bien évidemment la Cantine qui va prendre dans deux ans ses locaux définitifs.

Il y a également une halle gourmande, un concept de restauration où vous allez avoir différents types de restauration qui vont être proposés, pour valoriser bien évidemment la gastronomie nantaise, et puis valoriser les filières qu'on a vues ce matin effectivement biologiques et diverses et variées.
Et puis, il y a les halles 1 et 2 qui sont la partie la plus ancienne des halles Alstom dans lesquelles, et c'est l'objet même de la délibération, va être développé un pôle dédié aux ICC, à l'animation et à l'incubation de différents projets, à différents niveaux de maturation.

Pour ces halles 1 et 2, aujourd'hui, on est sur un périmètre de 3 200 mètres carrés avec différentes composantes qui créent une vraie cohérence sur ce que doit être un pôle de ce type-là pour l'innovation et l'attractivité économique.

Le premier élément, c'est une halle de production. Oui, on revient mettre une halle de production et de l'industrie dans un quartier de l'économie et de la connaissance. C'est extrêmement important. En particulier, cette halle de 600 mètres carrés va accueillir la plate-forme collaborative qui est aujourd'hui opérée par l'association PING que vous connaissez tous, qui est en fait un des premiers fablab de France et sur lesquels effectivement on s'appuie pour animer et développer des dynamiques collaboratives autour de ces enjeux de la fabrication.

Le deuxième espace, c'est une galerie qui va être composée d'espaces modulables, une dizaine, pour pouvoir justement accueillir des designers, des architectes qui aujourd'hui sont en manque d'espace pour venir exposer leurs créations, leurs productions, et organiser des rencontres et des workshops avec leurs clients. Donc un vrai espace de valorisation modulaire et accessible et aujourd'hui, sur Nantes on n'a pas des espaces de ce type-là pour ce type de professionnels.

Troisième espace, c'est un incubateur de ce qu'on appelle la Creative Factory, qui aujourd'hui marche déjà très bien, déjà une centaine de projets incubés dont certains font la renommée de Nantes, je pense en particulier à Guillaume Rolland et son réveil Sensowake, qui est passé par la Creative Factory, et puis des espaces mutualisés.

Depuis l'estimation initiale des travaux en 2015 que nous avions votée, il y a des études poussées qui ont été réalisées et puis des diagnostics complémentaires puisque nous sommes sur une partie des halles qui sont les plus anciennes, les plus fragiles, sur lesquelles le parti pris de Franklin Azzi, l'architecte qui va sublimer la tour Montparnasse parisienne, avait vraiment eu cette volonté de conserver ce patrimoine et on en était tous d'accord bien évidemment.

Alors, ces différentes études des diagnostics complémentaires et en particulier sur un premier point, une exigence extrêmement forte du contrôleur technique sur le volet parasismique, en particulier le respect des applications des Eurocode 8, nous ont obligés aujourd'hui à remplacer la charpente, et à renforcer tous les poteaux. Forcément, ce premier point, ça engendre un coût non négligeable.

Le deuxième point : suite malheureusement à un contexte, vous vous souvenez peut-être de l'incendie de la Cantine et de l'incendie également d'un lycée, le SDIS 44 a poussé en fait à changer la réglementation sur le bâtiment. Donc il a fait évoluer la classification initiale qui est passée de la cinquième catégorie à la troisième catégorie, ce qui impose de fait la mise en œuvre d'éléments coupe-feu qui sont extrêmement onéreux sur tout l'ensemble des bâtiments.

Et enfin, troisième point qui est une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle : une bonne nouvelle parce qu'on est dans un contexte économique favorable de la relance et en particulier dans le monde du BTP, donc ce contexte plutôt favorable pour nos entreprises est plutôt défavorable pour l'enveloppe financière puisqu'aujourd'hui on a mécaniquement des prix qui augmentent de 5 à 20 % en fonction des différents corps d'état.

Donc aujourd'hui, ces différents éléments, en particulier ces trois points, nous amènent à une évolution de l'enveloppe financière initiale qui était pour rappel de 5,7 millions en hors-taxes et qui aujourd'hui passe à 8,1 millions en hors-taxes et donc en TTC on arrive à un global de 9,6 millions.

Ceci étant, on peut quand même être rassurés puisqu'aujourd'hui on arrive à un prix moyen de 1 680 euros hors-taxes le mètre carré, ce qui reste en dessous du prix de référence en programme équivalent qui a été établi par l'Observatoire du ratio de construction des équipements publics, il est aujourd'hui fixé à 2 100, une fourchette entre 2100 et 2 320 euros. Donc un effort va également être réalisé pour aller justement chercher du FEDER sur ce programme-là et également une subvention du département qui est en cours d'instruction.

Donc, je vous demande d'approuver l'évolution de l'enveloppe financière de ces travaux pour faire rayonner ce bâtiment, ces halles Alstom et le quartier de la Création, et d'autoriser le Directeur de la SAMOA à signer les marchés nécessaires à la réalisation de cette belle opération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. À entendre notre collègue Trichet, tout est rose, malheureusement l'enveloppe qu'il présente est surdimensionnée. Donc il ne s'agit pas dans cette intervention de critiquer ou de remettre en cause le projet que nous avions d'ailleurs voté à l'unanimité à l'époque du quartier de la Création ou de sa plate-forme de valorisation économique des halles 1 et 2, mais nous ne pouvons qu'être interpelés par l'augmentation conséquente de l'enveloppe financière de l'opération de construction de cette plate-forme.

L'enveloppe prévisionnelle, comme il a été dit, passe de 6,8 millions d'euros TTC à 9,5 millions d'euros TTC, soit une augmentation de 2,7 millions d'euros, ce qui représente à peu près 40 % de plus. On note bien que la délibération indique qu'il y a eu une nouvelle recherche d'économie du projet d'optimisation, qui a permis de limiter le surcoût. On nous dit également que des recettes, ce qui a été rajouté tout à l'heure, supplémentaires, sont envisagées de la part du Département à hauteur de 340 000 euros et peut-être du FEDER, sur une tranche entre 500 000 et 1 250 000 euros hors taxes. Mais il n'en reste pas moins qu'il semble bien qu'il y ait là ce qu'on pourrait appeler un dérapage financier.

La délibération indiquant que l'avancement des études et les diagnostics complémentaires réalisés sur la structure existante conduisent aujourd'hui à une évolution sur les choix structurels, et notamment le remplacement de toute la charpente métallique et le renforcement des fondations de tous les poteaux.
Le maître d'oeuvre de cette opération, c'est-à-dire Gardera-D, ainsi que la SAMOA à qui la Métropole a confié la gestion et l'exploitation du quartier de la Création n'auraient-ils pas pu veiller à nous éviter ces dépenses supplémentaires ? Y aurait-il eu un manque d'anticipation ? Nous nous interrogeons également sur la compétence des acteurs.

À l'heure où les collectivités font toutes des efforts pour économiser, il est normal de s'interroger face à une augmentation aussi importante et regrettable du coût financier d'une telle opération. Dans nos communes, vous le savez Madame le Maire, nous aurions déclaré ce marché infructueux. De plus, on ne peut aborder ce surcoût sans évoquer également la délibération suivante, la délibération numéro 18 qui présente l'avenant numéro 1 de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du quartier de la Création. Il est rappelé en effet que la durée du contrat a été fixée à trois ans avec en ligne de mire l'ouverture dès 2019 d'un nouvel équipement dédié à la créativité et à l'innovation des halles 1 et 2. Mais qu'il est opportun, comme c'est indiqué, de prolonger la convention actuelle d'un an au regard du décalage de la livraison de cet équipement à l'été 2020.

Avec ce décalage, Nantes Métropole apporte pour 2019 sa contribution financière également pour un montant de 925 000 euros. N'y aurait-il pas là un fâcheux effet domino, notamment sur le niveau financier ? Il ne s'agit pas là encore une fois de remettre en cause l'intérêt du projet de plate-forme de valorisation sur les halles 1 et 2, mais de dénoncer ce qui paraît être un dérapage financier dont le projet est victime pour plus de 2,7 millions d'euros.

Aussi, nous voterons contre la délibération 17 et nous nous abstiendrons sur la délibération 18. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Benjamin Mauduit. »

M. Mauduit : « Madame la Présidente, chers collègues, comme l'a très bien démontré Franckie Trichet, avec ce projet de construction, nous confirmons nos ambitions pour le quartier de la Création. La construction de la plate-forme de valorisation économique dans les halles Alstom 1 et 2 est ainsi une illustration de notre capacité à réinventer sans cesse notre histoire, notre culture et notre patrimoine.

Ces halles rénovées, c'est l'un des symboles de la résilience de notre métropole. Il s'agissait autrefois du cœur industriel et ouvrier de l'estuaire. Demain, elles participeront à une nouvelle forme de croissance créative et innovante. Innover, préserver, mettre en valeur notre patrimoine architectural, c'est ça l'esprit des halles, du quartier de la Création, de l'île de Nantes, et plus largement du cœur de la métropole. Un projet taillé sur mesure pour les acteurs des filières numériques de la Nantes Tech au cœur du quartier de la Création, territoire symbolique de l'imaginaire et de l'innovation à la nantaise.

Vues du ciel, ces halles 1 et 2 seront un nouvel élément du paysage urbain de l'île de Nantes, un nouveau lieu de vie au cœur de la métropole entre Pirmil-les-Isles, le Bas-Chantenay et le futur aménagement de la Petite-Hollande. Ces halles réinventées se situeront à côté de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire et du campus. Elles feront ainsi partie intégrante d'un quartier où l'on crée, où on étudie, se restaure et se divertit. Elles seront un élément important dans la vie de leurs riverains.

Approuver cette délibération aujourd'hui, c'est aussi agir pour faire de Nantes un territoire innovant, créatif, qui encourage l'esprit d'entreprendre, la formation, le travail collectif, car Nantes Métropole accompagne l'excellence et l'audace de ses entrepreneurs, attire les talents et les investisseurs, tout en garantissant un cadre de vie apaisé. Et l'on sait à quel point tout ceci est important lorsqu'il s'agit de créer, d'imaginer.

"La forme d'une ville évolue plus vite que le cœur d'un mortel." : c'est du Baudelaire, repris par Julien Gracq au sujet de Nantes dans son essai *La Forme d'une ville*, ouvrage indispensable dans lequel l'auteur célèbre notre belle ville, notre belle métropole et sa capacité à se réinventer en permanence.

Par cette délibération, nous démontrons une nouvelle fois que Nantes dite la Grise, Nantes dite la Recluse appartiennent définitivement aux années 80, cette époque lointaine à laquelle, si j'en crois ce que j'ai entendu ce matin, seule la droite nantaise semble encore habiter. Bienvenue, Mesdames et Messieurs, au XXI^{e} siècle, bienvenue dans la métropole de demain. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Simplement je voudrais intervenir suite à ce que je viens d'entendre. Je partage tout à fait les propos qu'a tenus Alain Vey. On n'a pas la réponse aux propos qui sont tenus. Qu'on soit bien d'accord : je viens d'entendre comme s'il y avait d'un côté les progressistes et puis les autres qui ne le sont pas. Nous on est d'accord sur le projet. On a voté le premier projet.

Mais on peut pas quand même, avec une telle différence au niveau du coût initial et du coût qu'on a actuellement, ne pas se poser de questions. Et donc, on intervient en disant : "Tout est beau, tout est beau." Bien sûr. On partage cette ambition. Je voudrais le redire ici. Ce n'est pas parce qu'on va voter contre qu'on ne partage pas cette ambition. Mais il y a un moment donné, quand même, les chiffres sont là. Donc je crois que je voulais le dire, on est tout à fait d'accord, mais par rapport au montage financier que nous avons actuellement, on ne peut pas. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Franckie Trichet. »

M. Trichet : « J'entends pleinement et je respecte pleinement votre avis, Monsieur Vey et Monsieur Parpaillon. Juste un élément quand même : on est dans une rénovation, on ne part pas d'une feuille blanche dans laquelle on est dans de la programmation neuve, vous le savez bien.
Je rappelle que l'incendie de la Cantine numérique qui est un fait qui ne pouvait pas être anticipé en 2015, l'incendie s'est provoqué en novembre 2016. Cette contrainte qui nous a été imposée par le SDIS 44 typiquement sur l'incendie, représente plus de 1 million de suite, si vous regardez. Et en 2015 même si on avait pu être devins, ce n'était pas possible, de fait cette catastrophe nous est imposée par le SDIS 44. C'est du même ordre aussi sur les contraintes sismiques. Au départ, la charpente on voulait la garder. Je partage et je respecte votre inquiétude. Par contre quelque part, on n'a pas le choix, j'ai envie de dire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? Alain Vey. »

M. Vey : « Merci. On ne va pas jouer au ping-pong avec Franckie Trichet, mais vous le savez très bien : refaire une charpente, c'est parce qu'il y a eu au départ une coquille. Lorsqu'il y a un renforcement de charpente, on sait très bien que la structure doit être calculée. J'entends bien pour le SDIS, mais ce n'est pas le SDIS 44 qui fait la loi, c'est une loi qui a imposé cela au niveau du SDIS 44 pour des règles. Mais sur le sujet de la charpente et des fondations spéciales, c'est quand même le bureau d'étude et l'architecte qui devaient prévenir ce genre de choses. C'est le B.A.-BA quand on fait de la réhabilitation, de s'assurer que la structure tienne. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Deux-trois mots sur le fond avant de passer au vote. D'abord, les questions, sur un sujet d'une telle nature, elles sont parfaitement logiques et tout le monde se les est posées, je le dis de manière très claire. C'est notre responsabilité d'élus tous autant que l'on est, d'être toujours attentifs à la question de l'argent public.

Je ne reviens pas sur la part qui n'était pas possible à anticiper. Franckie Trichet a raison de rappeler la question de l'incendie, c'est une réalité. Cette part-là, personne ne peut contester qu'elle n'était pas possible à anticiper.

Ensuite il y a eu différentes étapes (re-consultation etc.), je passe sur ces détails. La question qui s'est posée à un moment donné à nous, elle est très simple : est-ce que malgré cela on poursuit le projet ou on stoppe le projet ? Je le dis de manière très claire parce que c'est ça le vrai sujet de fond qui est posé. Nous avons considéré qu'à moyen terme, c'était un investissement pour l'avenir. Nous avons considéré qu'à moyen terme c'était l'intérêt des habitants de la métropole de continuer ce projet malgré les éléments que vous évoquez et qui sont parfaitement légitimes.

Je donne juste un exemple d'une des raisons pour lesquelles nous devons continuer ce projet. On évoque parfois la concurrence entre les métropoles. On évoque parfois la concurrence avec Bordeaux ou avec d'autres, c'est peut-être un sujet qui a notamment inquiété les milieux économiques. Eh bien aujourd'hui, tous les spécialistes nationaux de ces questions nous disent que là où la Métropole nantaise a un temps d'avance déterminant sur toutes les autres Métropoles, c'est le secteur des industries culturelles et créatives.

Donc notre choix stratégique, c'est de conforter ce temps d'avance incontestable sur les industries culturelles et créatives. C'est un vrai choix, c'est un choix qui n'est pas évident, eu égard aux questions financières que vous posez, et je le dis de manière tout à fait logique. Mais effectivement on fait le choix de considérer que cette question est un investissement à moyen terme et je ne doute pas que nous nous retrouverons quand cet investissement à moyen terme provoquera à nouveau des résultats, des étudiants qui viendront, des entreprises qui s'installeront, et qui s'installeront parce que nous aurons continué à cultiver cette dynamique.

Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 18, Franckie Trichet. »

LE CONSEIL DELIBERE ET
PAR 63 VOIX POUR, 26 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS,

1 - Approuve l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de construction d'une plate-forme de valorisation économique et créative dans les halles 1 et 2 qui passe de 6 878 400 € TTC à 9 548 643,32 € TTC.

2 - Décide d'autoriser Monsieur le Directeur de la SAMOA à signer les marchés nécessaires à la réalisation de cette opération.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-Président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Recherche Innovation Enseignement Supérieur

18 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION L'EXPLOITATION DU QUARTIER DE LA CREATION – ILE DE NANTES – AVENANT 1 - APPROBATION

EXPOSE

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé les termes de la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du Quartier de la Création sur l'Ile de Nantes, confiée à la Société Publique Locale *SAMOA,* jusqu'au 31 décembre 2018. La mission du délégataire s'exerce au regard des enjeux métropolitains suivants :

- promouvoir le cluster interdisciplinaire autour de **la fabrique de la ville et de ses usages** , au croisement de toutes les filières des Industries Culturelles et Créatives, basé sur des communautés créatives organisées dans une logique de groupe de réflexion prospectif (think tank) : Ville durable et connectée, Espaces et modes de vie, Santé/Bien-être/Mieux vivre, et Médias,

- favoriser **le développement économique** du Quartier de la Création, par une offre de services globale (accompagnement et offre immobilière) aux porteurs de projets créatifs (entrepreneurs, collectifs d'artistes), à tous les stades de développement de leur projet,
- favoriser **l'expression culturelle, artistique et créative** sur l'Ile de Nantes, terrain de rencontre entre les publics, par une offre d'accompagnement à l'attention d'acteurs culturels (artistes, collectifs, opérateurs et développeurs d'artistes) des filières art numérique, musique, audiovisuel, image, notamment,
- assurer la montée en puissance du **Campus Créatif** associant art, culture, recherche, enseignement supérieur et économie, sur un campus urbain, qui a vocation à rayonner à l'échelle métropolitaine, régionale et européenne,
- promouvoir un territoire **«laboratoire d'expérimentations», intégré au projet de City Lab initié par Nantes Métropole,**
- créer des **écosystèmes innovants,** des lieux où se côtoient étudiants, experts, professeurs et enseignants-chercheurs, porteurs de projets, entreprises, artistes, associations.

Pour ce faire, la SAMOA a mis en place une équipe dédiée, renommée Creative Factory début 2017 et un dispositif global d'accompagnement du même nom.

La durée du contrat avait été définie initialement pour une période de 3 ans, avec en ligne de mire, l'ouverture début 2019 d'un nouvel équipement dédié à la créativité et à l'innovation, les « halles 1 et 2 ».
La gestion et l'animation du Quartier de la Création, par l'équipe Creative Factory de la SAMOA, de ce nouveau tiers-lieu créatif, pôle de valorisation, de médiation et d'accompagnement des réseaux de créateurs et d'entrepreneurs, devait faire l'objet d'une nouvelle contractualisation à compter de janvier 2019.

Au regard du décalage de la livraison de cet équipement structurant à l'été 2020, il est opportun de prolonger la convention actuelle d'un an, jusqu'au 31 décembre 2019.

De manière subséquente, il convient de compléter le contrat pour préciser la contribution financière de Nantes Métropole pour l'année 2019. Elle sera fixée à 925 000 € pour l'année 2019, conformément au principe fondateur du calcul établi à l'époque du contrat initial.

À cette occasion, pour permettre à la SAMOA une souplesse dans la gestion et l'utilisation des apports financiers des partenaires publics et privés, perçus dans certains cas en fin d'exercice comptable, il est proposé de modifier l'article 17 du contrat de DSP. Ainsi, la redevance dont il est fait mention ne serait plus calculée et versée chaque année, mais une seule fois, au terme du contrat.

M. Trichet : « Monsieur Vey a déjà présenté presque la délibération, je vous en remercie Monsieur Vey. Donc cette délibération s'inscrit un peu dans la suite logique, même si encore une fois l'idée c'est de pouvoir quelque part sur la Creative Factory, prendre le temps, du fait du décalage de ces travaux, de pouvoir repositionner les missions associées à ce cluster. Sachant que, petite précision pour Monsieur Vey, je réinsiste sur les 1 680 euros du mètre carré sur l'opération : on est quand même assez en dessous, donc raisonnables, par rapport au prix de référence nationale.
Donc, concernant les frais de la DSP associés au Creative Factory je rappelle qu'on les diminue de 50 000 euros dans un effort depuis quatre ans : on est aussi dans une logique d'économie et de rationalisation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 19, Bertrand Affilé. »

LE CONSEIL DELIBERE ET
PAR 63 VOIX POUR ET 28 ABSTENTIONS,

1 - Approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du Quartier de la Création, joint en annexe.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M. Affilé présente le dossier suivant :

Département du BATI

19 – ILE DE NANTES – CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'ENTREPRISES DEDIE AUX BIOTECHNOLOGIES – EVOLUTION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSE

Depuis sa livraison mi 2016, l'immeuble d'entreprises dédié aux biotechnologies Bio Ouest Ile de Nantes 2 - rebaptisé Nantes Biotech - a commencé à accueillir ses premiers locataires, jeunes entreprises exerçant dans le domaine des biotechnologies.

Sur la base des contacts établis avec les partenaires du projet à l'époque du programme, en 2012, l'opération a intégré l'aménagement d'environ un tiers des surfaces locatives ; les deux tiers restants ont été laissés bruts, afin de permettre aux entreprises locataires de les aménager selon leurs besoins. Cependant, les démarches de commercialisation menées par Nantes Métropole Aménagement dans le cadre du marché de gestion immobilière, ont conduit à revoir ce choix programmatique, les prospects privilégiant une solution « clé en main ».

Ainsi, par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé une modification de programme pour intégrer l'aménagement intérieur de la totalité des locaux, et une enveloppe financière de l'opération, portant son montant à 13 260 000 € TTC. Ce montant a été calculé sur la base d'un forfait d'aménagement à hauteur de 800 € HT/m² (coût travaux), soit 1025 € HT/m² (coût toutes dépenses confondues). Une première phase de travaux a donc été engagée en 2017 pour les locaux commercialisés, correspondant à environ la moitié de la surface locative.

L'autre moitié est à ce jour quasi commercialisée, et les études d'avant-projet réalisées montrent que les besoins des prospects identifiés sont plus complexes techniquement, donc d'un montant plus élevé que le forfait prévu. De plus, pour des raisons techniques, financières et juridiques, il est préférable que l'ensemble soit réalisé sous une maîtrise d'ouvrage publique, cette opération étant déléguée par mandat à Nantes Métropole Aménagement.

Ceci nécessite donc d'ajuster l'enveloppe financière de l'opération, à hauteur de 13 710 000 € TTC. Il est précisé que ce complément d'enveloppe sera compensé par des recettes d'un montant équivalent, par le biais d'un surloyer facturé aux locataires.

L'évolution de cette enveloppe financière permet d'affecter une enveloppe prévisionnelle à ces travaux estimée à 1 275 000 €HT. Elle donnera lieu à un avenant au marché de mandat conclu avec Nantes Métropole Aménagement dans le cadre des délégations accordées à la Présidente.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est la société AIA Architectes, a remis son projet tenant compte des attentes des futurs locataires ;

Afin de réaliser ces travaux d'aménagements intérieurs sur le reste du bâtiment, il est proposé, conformément aux articles 25 et 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert réparties en 8 lots. La réception des travaux est prévue au 1er trimestre 2019 ;

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP041 libellée Locaux industriels et commerciaux – opération 2010-3186 libellée Construction locaux de recherches Immeuble Bio Ouest Ile de Nantes 2.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de construction d'un immeuble d'entreprises dédiées aux biotechnologies, qui passe de 13 260 000 € TTC à 13 710 000 € TTC.

2 - Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.

3 - Autorise le Directeur de Nantes Métropole Aménagement agissant en qualité de mandataire à signer les marchés à venir.

4 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Gillaizeau présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

20 – ADHESION DE NANTES METROPOLE A L'ASSOCIATION VILLE & AEROPORT – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE NANTES METROPOLE - APPROBATION

EXPOSE

La décision récente du gouvernement d'abandonner le projet de transfert de l'aéroport à Notre-Dame des Landes, au profit d'un réaménagement de Nantes-Atlantique pose différents enjeux, en particulier dans le domaine de la protection des populations face aux nuisances sonores et de la protection environnementale. Nantes Métropole souhaite une mobilisation de l'État et des partenaires pour obtenir une réduction significative des nuisances, œuvrer pour de meilleures indemnisations des insonorisations et obtenir toutes compensations financières visant la protection des populations.

Dans ce cadre, la Métropole s'est rapprochée de l'association « Ville et Aéroport ». Créée en février 2000 à l'initiative d'élus de communes riveraines des principaux aéroports français et de parlementaires, cette association poursuit un triple objectif :

- Promouvoir le développement durable autour des aéroports,
- Améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires,
- Favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire.

Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, les membres adhérents de l'association "Ville et Aéroport" souhaitent développer entre eux et grâce à l'association des liens étroits en termes d'informations et d'échanges d'expériences locales et mettre en œuvre une action concertée auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques en France et en Europe concernés par le transport aérien.

La charte de l'association "Ville et Aéroport", jointe à la présente délibération, définit les objectifs précis que se sont assignés les membres fondateurs de ladite association.

L'association est composée de membres fondateurs, de membres adhérents et de membres de droit. En tant que membre adhérent, il est proposé de désigner un représentant de Nantes Métropole au sein de l'Assemblée générale.

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association en date du 28 février 2017 et conformément à l'article 9 des statuts de l'association, le montant de la cotisation pour 2018 est fixé à 6 500 euros.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2018 chapitre 065 opération n°609 libellé « Études lobbying accessibilité métropolitaine ».

M. Gillaizeau : « Madame la Présidente, mes chers collègues, la délibération 20 a trait au réaménagement de Nantes Atlantique. Comme vous le savez, le Gouvernement a cédé face à l'illégalité et à la violence, a décidé de suspendre le transfert de l'aéroport vers Notre-Dame-des-Landes et de procéder au réaménagement de Nantes Atlantique, ce qui va poser un certain nombre d'enjeux de protection des populations et de l'environnement.

C'est aujourd'hui une de nos préoccupations majeures, Madame Laernoes, j'espère que ça vous rassurera, bien que je n'aie pas tout à fait compris votre intervention ce matin, parce que la protection des populations a toujours été notre préoccupation majeure et qu'aujourd'hui, on se trouve dans une situation que vous avez souhaitée : le maintien de Nantes Atlantique sur sa position actuelle, vous l'avez souhaité et donc les populations vont en payer le prix.

À moins que vous ayez une certaine méconnaissance des dossiers aéroportuaires et que vous n'ayez pas vu que dans le transfert de l'aéroport, une des priorités c'était d'éloigner le bruit des populations. Également, vous n'êtes peut-être pas au courant que nous siégeons à la Commission de l'environnement, personnellement depuis plus de 15 ans, et que nous nous sommes battus pour la défense des populations.

Je vais vous donner deux ou trois exemples : lors de la mise en place des aides à l'insonorisation, l'enveloppe était particulièrement basse. Nous nous sommes battus. Elle a été très franchement réévaluée. Pendant cette période transitoire, les dossiers s'accumulant, les Communes de Saint-Aignan et de Bouguenais ont préfinancé la part de l'État pour que les gens puissent être indemnisés rapidement, et aujourd'hui, nous nous battons pour augmenter les taux d'indemnisation. On est passés de 80 à 90 voire même 100 % dans certains cas. Donc comme vous pouvez le voir, la défense des riverains et de leur santé fait partie de nos préoccupations. Et que nous ferons en sorte de réparer les conséquences de certaines erreurs qui ont été commises.

Pour nous aider donc dans cette situation et être le plus pertinents possible, il vous est proposé d'adhérer à une association, Ville & aéroport, qui existe déjà depuis de très nombreuses années, qui a pour objet en particulier de promouvoir le développement durable autour des aéroports, d'améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires, et ceci en créant des liens étroits entre ses différents membres, notamment par l'échange d'informations et d'expériences, d'intervenir auprès des pouvoirs et services publics afin d'obtenir la prise en considération des vœux.

Cette association regroupe un grand nombre de collectivités, de Communes qui sont riveraines des grands aéroports, en particulier ceux de la région parisienne, de Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, et donc ça pourrait être un support, une assistance considérable pour pouvoir aboutir sur la mobilisation de l'État que nous souhaitons la plus rapide possible, parce qu'apparemment aujourd'hui, il n'y a rien de prêt sur la suite du dossier, et de nous aider.

Déjà, cette association a travaillé sur les sujets, j'avais participé à une réunion il y a un an ou deux ans déjà, sur justement le sujet du transfert de Notre-Dame-des-Landes. Ils ont déjà programmé un colloque pour vous dire qu'ils s'intéressent à la situation des aéroports, certaines Communes riveraines de l'aéroport étant déjà par ailleurs membres. Il y a un colloque qui est prévu sur le Grand Ouest et le réaménagement de Nantes Atlantique.

Voilà ce qui nous incite à vous proposer d'adhérer à cette association. Le coût de l'adhésion est de 6 500 euros, on est au plafond du montant de l'adhésion puisque nous sommes une grosse collectivité. E donc, il est proposé de me désigner comme représentant de la Métropole au sein de cette association. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Didier Quéraud. »

M. Quéraud : « Merci Madame la Présidente. L'adhésion qui nous est proposée à l'association Ville & aéroport accueille notre assentiment. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec nombre d'objectifs qui sont énoncés dans sa charte, qui visent essentiellement à protéger les populations riveraines, et au premier rang de ceux-ci le bruit.

Je vais me permettre de revenir comme Jacques l'a fait tout de suite sur un petit épisode de ce matin. Je parle sous le contrôle de ma collègue Julie Laernoes, mais il me semble qu'il y ait eu un hiatus dans son expression, peut-être une formulation maladroite, mais en tout cas n'étaient pas visés les édiles locaux sur la question de la protection des populations, mais plus la position de l'État et son bras armé en matière aéronautique, la DGAC, sur son immobilisme par rapport à des choses que l'on réclamait, et je vais y revenir.

Il nous faut veiller, maintenant que nous savons que l'aéroport est là pour un bout de temps, justement à la révision du Plan d'Exposition au Bruit ainsi que le plan de gêne sonore qui sont tous les deux complètement inadaptés à l'évolution du trafic et aux évolutions technologiques des avions.

Nous pourrons ainsi mieux flécher les aides à la protection et les indemnités de compensation pour les riverains qui subissent justement le plus les nuisances. Par ailleurs, l'accès à la plate-forme par une ligne de transport en commun, justement la juste rétribution financière des collectivités locales, sont d'autres sujets abordés par l'association et cela nous intéresse au plus haut point.

La plupart d'ailleurs des recommandations de Ville & aéroport étaient défendues et travaillées par les ex-opposants à l'ex-projet de Notre-Dame-des-Landes dont nous faisions partie. En particulier : des préconisations techniques comme l'approche en continu des avions plutôt que par paliers, ce qui produit moins de nuisances sonores, l'axe des trajectoires, la restriction voire l'interdiction des survols de nuit, tous ces sujets ont été en particulier traités par les élus du Collectif des Élus qui Doutaient de la Pertinence de l'Aéroport, le CEDPA.

À ce propos, je crois qu'il faut que l'on soit ambitieux. On peut essayer de restreindre les vols de nuit, mais nous pouvons essayer de chercher carrément l'interdiction des vols de nuit comme cela avait été acquis sur un tout petit aéroport local qu'est celui de Francfort, simplement le quatrième européen. Donc n'ayons pas de crainte à avoir des impacts de l'interdiction des survols de nuit sur le développement économique comme certains pourraient déjà l'avancer. Il en va de la protection des populations et c'est aussi au cœur de nos priorités.

Ces nuisances sonores sont la première préoccupation des riverains. Nous attirons votre attention sur le fait que le régime local des vents semble changer depuis quelques années, sans doute dû à un effet du dérèglement climatique. Aujourd'hui, nous ne sommes quasiment plus sous le régime dominant d'Ouest, ce qui entraîne une modification des trajectoires d'approche des avions, et les populations aujourd'hui les plus impactées, ce n'est pas Jean-Claude Lemasson qui me démentira, sont aujourd'hui au Sud de la piste, ce que confirme d'ailleurs Vinci que nous avons interrogé.

Donc il conviendra d'y veiller pour protéger au mieux les populations qui en ont le plus besoin et à ce moment-là de mon exposé, je trouve que la démarche de Nantes Métropole d'adhérer à l'association Ville & aéroport doit être saluée parce que si vous examinez les adhésions des collectivités sur les autres aéroports, ce sont bien les petites collectivités qui sont riveraines des aéroports qui ont adhéré, et non pas les villes centres ou les communautés urbaines.

Or, il me semble que l'appui que Nantes Métropole peut apporter à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, à Bouguenais ou aux autres communes riveraines – Pont-Saint-Martin, etc. – est vraiment très très important.

Cependant, rappelons malgré tout que comme la diminution des déchets à la source par l'écoconception, nous avons tous intérêt à ce que le trafic aérien diminue. Alors que les alertes sur le réchauffement climatique et la perte de biodiversité sont de plus alarmantes, ce mode de transport doit être restreint au nécessaire.

La croissance du trafic à Nantes Atlantique, essentiellement due aux compagnies à bas coût pour des motifs qui sont extrêmement discutables – rappelons au passage qu'un aller-retour pour une capitale européenne est forcément payé par quelqu'un d'autre que le passager qui ne s'acquitte aujourd'hui que de 29 euros sur certaines compagnies –, cette croissance donc n'est pas un modèle que nous devons défendre, ni dans ce qu'il représente de dégâts environnementaux, ni dans la façon dont sont gérées les ressources humaines des compagnies. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci. Je ne pensais pas intervenir, mais au vu de ce que j'entends, je souhaite apporter deux ou trois commentaires. D'abord remercier pour une première prise de position de nos collègues écologistes quant à la santé des riverains au Sud de la piste puisqu'il ne me semble pas avoir entendu un seul commentaire en la matière depuis que je siège dans cette pièce depuis 2008.

Cependant, j'entends parler de compensation. Je rappelle qu'il s'agit de droit. La compensation, c'est d'une autre nature. Ce qui est inscrit dans les textes n'est pas pour moi une disposition compensatrice, mais bien des dispositions en lien avec le droit.

Il faut dire que cette adhésion à Ville & aéroport apporte aussi d'autres éléments intéressants, d'abord effectivement un soutien comparé sur les autres plates-formes aéroportuaires avec une forme d'existence au regard des bonnes pratiques sur les autres aéroports, mais aussi au-delà du bruit, des études d'impact sur la santé qui sont extrêmement importantes, parce que, si je me souviens bien les propos tenus par le Ministre Nicolas Hulot cet été au mois de juillet, il s'inquiétait des problématiques liées aux particules fines. Je précise que la combustion du kérosène produit un nombre conséquent de particules fines et les riverains qui sont très exposés, notamment de la Neustrie et de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu au décollage, puisque très proches des pistes bien évidemment, ont parfois respiré ces particules fines et l'on sait ce qu'il en est de la santé.

Donc Ville & aéroport va nous accompagner dans la démarche, comme Ville & aéroport va sans doute accompagner la Métropole et Bouguenais et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu qui sont aujourd'hui adhérents dans l'approche du futur Plan de Prévention du Bruit et de l'Environnement. Puisque nous attendons un arrêté ministériel pour inclure enfin Nantes Atlantique dans la liste des aéroports devant bénéficier d'un PPBE. Et au travers de ce PPBE, nous aurons à définir un certain nombre de dispositions : plan de gêne sonore, PEB, mais aussi interdiction de vol de nuit et un certain nombre d'autres dispositions, notamment sur la typologie des appareils qui pourraient atterrir à Nantes Atlantique.

Donc moi je souscris bien évidemment totalement à l'inscription et à l'adhésion de cette association. Je voudrais juste en dernier mot rappeler que fin mars 2018, si vous ne l'avez pas encore vu, l'évolution du trafic depuis le premier trimestre est de +18 % et de +8 % pour les mouvements. Il me semblait qu'un certain nombre y compris d'élus ici dans la salle disaient que tout ça, c'était du fictif. Moi je ne fais pas de science-fiction. Nous vivons avec et malheureusement, le Gouvernement nous a totalement oubliés, à tel point que le projet n'est toujours pas sur la table pour savoir de quelle manière réorganiser Nantes Atlantique, mais aussi de quelle manière réorganiser les trajectoires à l'atterrissage – mais je pense que Didier Quéraud pourra nous apporter des dispositions techniques très précises à ce sujet. »

Mme la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Oui, je voulais avant tout apporter toute notre solidarité aux Maires qui sont concernés principalement par ces survols et ces nuisances et qui, nous le savons, n'ont pas ménagé leurs efforts depuis le départ. D'abord, je me réjouis que celles et ceux qui ont voulu garder cet aéroport dans l'agglomération adhèrent et se félicitent d'adhérer à l'association qui traite des aéroports et de leur proximité avec les villes.
Je voulais simplement, puisque là on est sur une délibération à 6 000 euros j'ai envie de dire, mettre un petit point de vigilance sur le financement de l'ensemble de ce qui va arriver. Il y a un rapport qui vient d'être remis au Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, qui indique le manque à gagner pour notre collectivité. Il est important. Nous n'aurons pas de clause de retour à la bonne fortune, il y a des opportunités comme vous le savez qui partent loin de notre métropole avec le maintien de cet aéroport.

Pour ce qui est du financement de l'extension ou des travaux à réaliser sur l'aéroport lui-même, c'est réglé puisque l'opportunité d'un cofinancement par les collectivités ne se représentera plus puisqu'il est interdit depuis 2014 par la Commission européenne quand les aéroports ont dépassé 5 millions de passagers, ce qui est fait, et je vous rappelle les chiffres du trafic : 5,5 millions en 2017, soit 10 ans d'avance sur la Déclaration d'Utilité Publique. Il y a évidemment les sommes qui nous sont dues, qui nous sont dues à mon sens par l'État, je les rappelle également : 29,2 millions de financements au concessionnaire, 3,5 millions au financement du Syndicat mixte aéroportuaire, soit si j'ai gardé quelque chose de mes cours de maths, bien que j'aie décroché vers la cinquième à peu près, ça fait environ 33 millions, c'est beaucoup. Nous attendons évidemment ce remboursement.

Ce même rapport indique que le réaménagement de Nantes Atlantique n'est pas susceptible d'accompagner la progression du trafic. Donc vous l'aurez compris : le problème reste entier, il reste posé, et vous aurez compris mon point de vigilance particulier sur la question des financements des aménagements qui sont nécessaires, qui sont nécessaires de manière extrêmement urgente pour protéger les populations, pour moins les exposer au bruit. Je finirai donc en paraphrasant Didier Quéraud : puisque c'est forcément payé par quelqu'un, vous aurez compris que de notre point de vue, ce n'est pas à cette Métropole de payer l'inconséquence et parfois même je me risque à parler d'incompétence de l'État dans ce dossier dont la gestion a été lamentable de bout en bout, et nous en avons encore la démonstration ces derniers jours. Merci de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

Mme Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je n'avais pas non plus prévu d'intervenir à ce sujet, mais puisque j'y ai été invitée par Monsieur Gillaizeau, je repréciserai mes propos de ce matin que j'assume totalement. Les Élus écologistes et citoyens ont toujours été cohérents. Ils ont toujours été pour l'optimisation de Nantes Atlantique. De fait, la question de la proximité d'un aéroport à une ville nécessite des aménagements. Ce pour quoi nous sommes toujours intervenus dans la Commission environnement de Nantes Atlantique.

Je pourrais citer les propositions de Ronan Dantec qui visaient à interdire les vols de nuit. Ceci n'a pas reçu l'assentiment des élus locaux ici présents. Nous nous félicitons donc du fait qu'ensemble, nous pouvons enfin travailler à l'intégration de cet aéroport, à la limitation des nuisances qui sont réelles, qu'il faut prendre en compte, et qu'il faut le faire de manière apaisée et collective.

Le choix du maintien de Nantes Atlantique n'est pas un choix qui est globalement partagé dans cette assemblée. Nous assumons totalement le fait de l'avoir porté et d'avoir combattu le projet de Notre-Dame-des-Landes. Et donc, il est nécessaire de rétablir les choses. Nous, et c'est peut-être une surprise pour vous, sommes favorables puisque l'association Ville & aéroport soutient un certain nombre de préconisations que nous avons faites en tant qu'élus doutant de la pertinence de l'aéroport, et je tenais simplement à rappeler ces faits de manière posée, tranquille, parce qu'il en va de la santé et du bien-être des habitants. C'est également cela que nous avons rappelé lorsque nous avons refusé de voter le Plan d'Exposition au Bruit qui était soumis à l'assemblée il me semble il y a un an et demi. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marc Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. Écoutez, moi j'écoute depuis ce matin, là il y a des moments où je me dis qu'il faut quand même réagir. Je voudrais quand même souligner le fait que Madame Laernoes nous invite à travailler, à réfléchir et avancer de manière apaisée. Quand on a soutenu presque objectivement certains mouvements illégaux et violents sur la ZAD, je trouve que ça dépasse les limites du culot. C'est le premier point que je voulais souligner.

Deuxièmement, je crois que l'on peut se dire les choses maintenant puisqu'il n'y a plus de passion : le Gouvernement a pris une décision que l'on est extrêmement nombreux à regretter. Je crois qu'on a tous le droit de commettre des erreurs d'analyse et je comprends parfaitement qu'on puisse avoir commis des erreurs d'analyse sur ce dossier. C'est beaucoup plus grave, dans mon esprit au moins, dans le nôtre, je pense, quand on fabrique des erreurs d'analyse pour des raisons d'opportunisme politique. Ce dont je tiens à souligner que c'est ce qu'a fait ce parti d'Europe écologie les Verts depuis le début. Et quand en plus aujourd'hui après avoir fabriqué ces erreurs d'analyse on n'assume pas les conséquences de la décision lamentable qui a été prise, je trouve que c'est strictement lamentable, c'est ce que je voulais dire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Gillaizeau. »

M. Gillaizeau : « Oui, beaucoup de choses ont été dites. Mon collègue Jean-Claude a répondu pour partie. Effectivement quand je parle d'environnement, moi dans l'environnement l'homme a toute sa place et quand je dis l'homme, c'est l'homme générique bien évidemment. Sur la proposition, excusez-moi, sur la soi-disant proposition de Dantec sur les vols de nuit, moi je n'ai pas mémoire de l'avoir vu à la Commission consultative de l'environnement. Alors, peut-être que c'était dans un autre lieu, mais ce n'était certainement pas là.

Je crois que l'ensemble des choses ont été dites. Quand on prend des positions, il faut les assumer. On ne peut pas mettre des populations dans la difficulté et après venir s'apitoyer sur leur sort. Il y avait une solution qui était de déplacer cet aéroport. Ça résolvait une très très grande partie des problèmes puisqu'on partait d'une feuille blanche, que l'on évitait de reproduire toutes les erreurs qui ont pu être faites sur tous les aéroports de France et de Navarre. Elle n'a pas été suivie et c'est bien dommage.

Il ne faut pas raconter tout et n'importe quoi sur les histoires de bruit. Les approches, que ça soit provenant de Saint-Aignan ou en venant sur Nantes, les approches se font en lisse. Elles ne sont pas fractionnées. Les avions sont en descente constante. Donc là il ne faut pas aller raconter n'importe quoi.

Et puis, juste un petit mot humoristique pour finir : le CEDPA, j'ai toujours adoré cette appellation parce que c'est le Collectif des Élus Doutant de la Pertinence de l'Aéroport. Heureusement qu'ils ne faisaient que douter parce que s'ils avaient été contre, je ne sais pas ce que ça aurait été ! »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste deux choses avant de mettre cette délibération au vote. D'abord, je redis ce que j'ai dit ce matin parce que je crois que c'est un point important : personne ici ne peut dire que les Maires concernés par ces sujets, ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier, ne se sont pas mobilisés pour protéger les populations des nuisances sonores. Ce n'est pas exact. On peut ensuite débattre de quelle aurait été la bonne stratégie pour y arriver, ça, c'est un autre sujet, mais ce point précis est inexact.

Ensuite, chers collègues, je vais vous dire les choses de manière assez directe. Notre territoire s'est déchiré pendant plus de 50 ans sur ce sujet. Je ne vous propose pas que nous passions les 50 prochaines années à continuer d'une autre manière à nous déchirer sur ce sujet. Je crois que ce territoire mérite mieux, je crois que nous devons construire l'avenir, je crois que nous devons unir nos forces pour être exigeants dans le dialogue vis-à-vis de l'État, sur deux sujets. Quid des connexions européennes et internationales ? Parce que, que je sache, la question reste entière. Quelle est la stratégie pour améliorer les connexions européennes et internationales ? Et quels sont les moyens mis sur la table pour protéger les populations ?

Je crois que ce sont là les deux points essentiels. Je suis convaincue, sur ces deux points, que nous pouvons nous rassembler. Je vous demande donc de voter cette délibération à l'unanimité. Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Décide d'adhérer à l'association « Ville & Aéroport »,

2 - Désigne comme représentant de Nantes Métropole au sein de l'Assemblée générale Monsieur Jacques GILLAIZEAU,

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme la Présidente présente le dossier suivant :

Direction Générale du secrétariat général

21 – DESIGNATIONS DIVERSES

EXPOSE

Par délibération en date du 25 avril 2014, Nantes Métropole a désigné ses représentants au conseil d'administration de la Société Publique Locale « le Voyage à Nantes ».
À la demande de madame Mireille PERNOT, il convient que le Conseil Métropolitain procède à son remplacement.

La SMACL, société mutuelle d'assurances des collectivités locales, a invité Nantes Métropole à être membre de son assemblée générale, il est proposé de désigner le représentant de Nantes Métropole.

Enfin, Madame Stéphanie HOUEL souhaite siéger à la commission « Aménagement, solidarités, proximité et territoires » en lieu et place de la commission « Environnement ». Il convient que le Conseil se prononce sur cette modification.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Désigne Monsieur Aymeric SEASSAU en remplacement de Madame Mireille PERNOT au conseil d'administration de Société Publique Locale « le Voyage à Nantes »

2 - Désigne Madame Michèle GRESSUS pour représenter Nantes Métropole à l'assemblée générale de la SMACL,

3 - Désigne Madame Stéphanie HOUEL, membre de la commission « Aménagement, solidarités, proximité et territoires ». Madame Stéphanie HOUEL ne siégera plus à la commission « Environnement ».

4 - Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Finances

22 - DECISION MODIFICATIVE N°1 2018 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – DISPOSITIONS DIVERSES

EXPOSE

I - <u>DECISION MODIFICATIVE N°1</u> :

La Décision modificative n°1 répond à une nécessité d'ajustements budgétaires et comptables mineurs postérieurs au vote du budget primitif 2018.

1) Écritures réelles :

Budget principal :

Section de fonctionnement :
En dépenses, un ajustement entre 2 chapitres budgétaires est nécessaire afin de régulariser des titres sur exercices antérieurs (-0,1M€ +0,1M€), sans incidence sur l'équilibre du budget.

En recettes, des ajustements entre chapitres budgétaires sont nécessaires afin de mettre en cohérence les prévisions avec les réalisations (-0,5M€ +0,5M€), sans incidence sur l'équilibre du budget.

Section d'investissement :
En crédits de paiement 2018, -2,7M€ ont été ajustés, il s'agit essentiellement du traitement de la caducité des opérations pour -1,8M€.

L'état des AP/CP présenté en annexe intègre des ouvertures et des ajustements d'autorisations de programmes pour un montant total de -17,7M€ (le traitement de la caducité représente -17,4M€).

Pour les ouvertures d'autorisations de programmes, il s'agit essentiellement de l'ajustement des crédits liés au projet d'installation de deux pontons en Loire pour la mise en service d'une nouvelle liaison fluviale pour +1,08M€ (coût total de 2,28M€), au projet de la place du Pays Basque à Nantes Clos Toreau pour +0,15M€, ainsi qu'au projet de polarité commerciale Lion d'Or Route de Clisson pour +0,13M€. Les crédits sont par ailleurs inscrits en vue de la signature de la convention avec la SNCF pour les travaux du pont SNCF Route de Mauves pour +0,34M€ et la construction d'une plate-forme de valorisation économique et créative dans les halles 1 et 2 (ex Alstom) pour 1,3 M €. Ces ouvertures de crédits sont largement compensées par le traitement de la caducité des opérations antérieures à 2018.

Budgets annexes :

Section de fonctionnement :
Pour le budget annexe déchets, un ajustement entre 2 chapitres budgétaires est nécessaire afin de régulariser des titres sur exercices antérieurs (-30K€ +30K€), sans incidence sur l'équilibre du budget.

Section d'investissement :
Il s'agit de la constatation de la caducité d'opérations d'investissement, conformément au règlement financier pour tous les budgets annexes (hors réseaux de chaleur) -1,1M€ de crédits de paiement 2018, et -3,3M€ d'autorisations de programmes.

2) Écritures d'ordres :

Budget principal et budgets annexes :

À la demande de la Recette des Finances, les avances de marchés versées aux créanciers, doivent être régularisées par des écritures d'ordre budgétaires équilibrées, sans incidence sur l'équilibre des budgets.

Soit en dépenses et en recettes pour chacun des budgets :
+ 5M€ pour le budget principal
+ 0,5M€ pour les budgets annexes eau assainissement, déchets et stationnement
+0,2M€ pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux.

II - REFACTURATION DE DÉPENSES SUPPORTÉES PAR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU, REFACTURÉES AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Des dépenses de la direction du cycle de l'eau ne peuvent pas être affectées directement sur chacun des budgets annexes Eau et Assainissement. Elles doivent être supportées par un seul budget et refacturées à l'autre budget.

3 types de dépenses sont concernées :

- La tarification sociale de l'Eau
- La coopération internationale
- Les moyens généraux (fournitures administratives...) de la direction du cycle de l'eau

Il convient de faire supporter la totalité de ces dépenses par le budget annexe de l'Eau. Une à deux fois par an, un titre de recette sera établi par le Budget annexe Eau à l'encontre du Budget annexe de l'Assainissement représentant 50% des dépenses supportées par le Budget annexe de l'Eau
La clé de répartition de 50% entre les deux budgets permet de gagner en efficacité et respecter les contraintes qui sont imposées à la direction du cycle de l'eau, notamment l'impossibilité au titre de la tarification sociale de générer un flux sur 2 budgets différents.
Tous les ans, il convient donc de mandater l'ensemble de ces dépenses sur le Budget annexe de l'Eau.

III – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN - COMPLÉMENTS :

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil Métropolitain a délégué à la Présidente et aux Vice-Présidents ses compétences en matière d'acquisition, de portage d'un bien immobilier par l'Agence Foncière de Loire Atlantique et la signature des conventions de portage afférentes. Il est proposé de compléter la délégation du conseil en autorisant la Présidente à approuver le quitus permettant de solder le portage des biens immobiliers concernés.

La même délibération a délégué à la Présidente l'approbation des règlements de concours ne relevant pas de la commande publique. Pour une mise en œuvre plus opérationnelle, il est proposé de compléter cette délégation sur deux points. D'une part en autorisant la Présidente à approuver les récompenses octroyées aux lauréats des concours et d'autre part en autorisant la Présidente à approuver les règlements des appels à projets. Dans un domaine particulier et pour une durée déterminée un tel document définit les conditions dans lesquelles des subventions sont attribuées. L'attribution des subventions issues des appels à projets reste de la compétence du bureau ou du conseil selon le montant.

IV – CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE LA PRAIRIE DE MAUVES, AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ ALCEA :

Par délibération du Conseil en date du 26 juin 2017, Nantes Métropole a conclu un avenant n° 2 à la convention de délégation de service public conclue avec la Société ALCEA et relative au centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves. Cet avenant portait sur les points suivants :

- La modification du périmètre géographique de répartition des ordures ménagères entre les 2 unités de valorisation énergétique de Nantes Métropole qui se traduit par l'ajout des communes de la Chapelle sur Erdre et Orvault dans le périmètre de la délégation de service public confiée à ALCEA.
- La réalisation de travaux complémentaires : modernisation des vestiaires et du système de protection incendie des trémies d'alimentation des fours, extension de la détection incendie à des locaux actuellement non couverts et pourtant jugés à risque, et la fourniture d'un local (container), à l'entrée du site, pour les besoins des services de Nantes Métropole.

Cette délibération comporte une erreur matérielle. En effet, il convient de préciser que le montant des travaux de renforcement du dispositif de détection/protection incendie est fixé à 38 432 € au lieu de 34 832 €. Ce montant correspond à celui figurant dans l'avenant voté. Les autres dispositions de la délibération n° 2017-118 du 26 juin 2017 sont inchangées.

V – TARIFS D'ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE :

En application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage déclinée dans le Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage de la Loire-Atlantique, notre département accueille des grands passages des gens du voyage - confessionnels ou familiaux - de 50 à 200 caravanes, essentiellement pendant la période estivale. Ces grands groupes, dont la taille excède les capacités des aires d'accueil, doivent pouvoir être accueillis sur des sites qui ont vocation à n'être utilisés que pendant des durées brèves, de l'ordre de quelques jours à quelques semaines au maximum.

Ainsi, pour une période allant de mai à août, le Préfet assure le rôle de coordonnateur en procédant à la programmation des stationnements en concertation avec les représentants des voyageurs, et Nantes Métropole assure l'accueil des groupes en mettant à disposition deux terrains d'une superficie de 3 à 4 hectares, en concertation avec les communes concernées.

L'occupation temporaire de ces sites par les groupes de passage fait l'objet d'une convention conclue entre le représentant du groupe de voyageurs, la commune accueillante et Nantes Métropole. Cette convention détermine notamment la durée du stationnement et la participation financière demandée aux occupants, à savoir, sur la base des tarifs en vigueur à compter du 1er mai 2018 :

- un droit de séjour fixé à 1,50 € par caravane et par jour de présence sur le terrain,
- une caution d'un montant de 400 €, pour l'ensemble du groupe, perçu dès le jour d'arrivée, lors de l'état des lieux avec le responsable du groupe de voyageurs et qui a pour finalité de sensibiliser les usagers au respect des aménagements et des équipements mis à leur disposition.

Mme la Présidente : « Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Juste une petite question à notre Vice-Président Trésorier : pourquoi il n'y a que 1,3 million d'euros sur Alstom alors qu'on a dit qu'il y avait 2,7 millions de plus ?

M. Bolo : « Alors ça, c'était franchement une colle. Je pense simplement qu'il doit s'agir juste d'ajustement, d'une autorisation de programme qui était déjà inscrite et qui a été revalorisée. Je pense que c'est de ça qu'il s'agit, mais vous aurez naturellement la réponse précise d'ici le tout début de la semaine prochaine. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 23, Michèle Gressus. »

LE CONSEIL DELIBERE ET
PAR 64 VOIX POUR ET 25 ABSTENTIONS,

1. Approuve par chapitre la décision modificative n° 1 du budget principal jointe à la délibération.
2. Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget principal selon l'état joint en annexe.
3. Approuve par chapitre la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau jointe à la délibération
4. Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du budget annexe de l'eau selon l'état joint en annexe.
5. Approuve par chapitre la décision modificative n° 1 du budget annexe d'assainissement jointe à la délibération.
6. Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du budget annexe d'assainissement joint en annexe.
7. Approuve par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe des locaux industriels et commerciaux,
8. Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du budget annexe des locaux industriels et commerciaux selon l'état joint en annexe.
9. Approuve par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe élimination et traitement des déchets jointe à la présente délibération.
10. Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du budget annexe élimination et traitement des déchets selon l'état joint en annexe.
11. Approuve par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe stationnement jointe à la présente délibération.
12. Adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget annexe stationnement selon l'état joint en annexe.
13. Approuve la refacturation à 50% par le budget annexe de l'eau, au budget annexe assainissement, des dépenses liées à la tarification sociale de l'eau, la coopération internationale, et les moyens généraux (fournitures administratives.).

14. Délègue à Madame la Présidente ou à Monsieur le Vice-Président délégué :
    - l'approbation du quitus et les écritures comptables permettant de solder le portage des biens immobiliers par l'Agence Foncière de Loire-Atlantique.
    - l'approbation des règlements d'appels à projets
    - l'attribution des récompenses aux lauréats des concours ne relevant pas de la commande publique.
15. Confirme le montant de 38 432 € relatif aux travaux de renforcement du dispositif de détection/protection incendie de l'avenant n° 2 conclu avec la Société ALCEA, délégataire de service public, pour le centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves,
16. Approuve les tarifs d'accueil des grands passages des gens du voyage à compter du 1er mai 2018, de 1,50 € par caravane et par jour de présence sur le terrain, et de 400 € de caution pour l'ensemble du groupe,
17. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

Direction Contrôle de gestion

23 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

ATTRACTIVITE INTERNATIONALE

Euradionantes informe et sensibilise les citoyens à l'Europe à travers la mise en perspective de l'actualité locale et européenne. En 2018, l'association franchira un cap majeur en déployant son projet radiophonique à l'échelle nationale, à travers l'ouverture d'antennes à Lyon, Lille et Strasbourg. Il est envisagé que les autres grandes métropoles françaises soient couvertes d'ici 2022. La coordination et l'animation seront assurées depuis Nantes qui deviendra ainsi le siège national du media. Tout en contribuant au renforcement de la dynamique d'ouverture du territoire et des citoyens sur l'Europe, le projet constitue un atout en termes de rayonnement de la Métropole à l'échelle de la France et de l'Europe. Dans cette perspective, Nantes Métropole souhaite permettre à l'association de réaliser les équipements techniques nécessaires au développement du projet en accordant une subvention d'investissement de **150 000 €** au titre de l'année 2018 (cf. convention en annexe 1).

EMPLOI ET INNOVATION SOCIALE

La politique publique de Nantes Métropole en matière d'emploi se traduit par le soutien aux outils territoriaux que sont la Maison de l'Emploi (pour tous publics), la Mission locale (pour les jeunes de moins de 26 ans) et l'École de la Deuxième Chance de l'Estuaire de la Loire (jeunes décrocheurs).

Dans l'attente de la finalisation des plans d'action 2018-2020, il est proposé d'accorder le versement d'un deuxième acompte sur subventions de fonctionnement comme suit :
- **982 000 €** à la **Maison de l'emploi** en complément de l'acompte de **1 279 500 €** attribué par le Conseil métropolitain du 8 décembre 2017 au titre de l'année 2018 et une subvention de **46 000** € au titre du PLIE (cf. avenant en annexe 2).
- **353 100 €** à la **Mission Locale** en complément de l'acompte de **706 200 €** attribué par le Conseil métropolitain du 8 décembre 2017 au titre de l'année 2018 (cf. avenant en annexe 3).
- **80 000 €** à l'**E2Cel** en complément de l'acompte de **280 000 €** attribué par le Conseil métropolitain du 8 décembre 2017 au titre de l'année 2018 (cf. avenant en annexe 4).

Dans le cadre du dispositif partenarial ESS Nantes Factory, pour l'accompagnement et le financement de projets d'Économie Sociale et Solidaire, il vous est proposé d'attribuer une subvention de **10 000 € à l'association Pick Up Production** (cf. convention en annexe 5) pour son projet d'accessibilité universelle des spectacles :

Le festival HIP Opsession, organisé par Pick Up Production, développe et met en place, depuis plusieurs années, des actions en faveur de l'accessibilité du public sourd et malentendant, aux évènements et à la pratique artistique du hip-hop. Aujourd'hui, Pick Up Production souhaite élargir son action à tous les publics en situation de handicap (visuel, moteur, psychique…), dans un objectif de lutte contre l'isolement et d'accessibilité universelle. L'objectif étant qu'HIP Opsession devienne, en 2019, le premier festival hip-hop 100 % accessible aux personnes en situation de handicap.

Pick Up Production souhaite également élargir l'étendue de son action à l'intégralité des évènements qu'elle organise. L'association souhaite, de plus, mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à l'accessibilité universelle à destination des différents acteurs culturels dont elle est partenaire et notamment des salles de spectacles. Ceci permettra aux structures de s'approprier les différentes méthodes, de les reproduire et de les pérenniser. L'association souhaite enfin associer directement les personnes en situation de handicap à la réflexion, au pilotage et à la réalisation du projet.

Le projet entend développer différents dispositifs : le diagnostic accessibilité universelle (analyse des démarches existantes en termes d'accès), l'audiodescription (techniques qui permettent de rendre des films, des spectacles et des expositions accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes), le numérique, l'application mobile (smartphone), la vélotypie (pratique qui permet de sous-titrer les contenus oraux pour les rendre accessibles aux personnes sourdes et malentendantes), la synthèse vocale (technique informatique qui permet de créer de la parole artificielle à partir de contenus rédactionnels), le teaser vidéo en Langue des signes, le mobilier sensitif (permet aux personnes sourdes de ressentir les vibrations de la musique), la vidéothèque en langue des signes, le langage FALC (décliner les supports dans un langage "facile à lire et à comprendre"), le braille, la boucle à induction magnétique (système d'amplification du son), ...
Pour Pick Up Production, cette action entre dans le cadre de ses opérations, en cours, de diversification d'activités.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En 2017, Nantes Métropole et l'Agence France Entrepreneur ont lancé un appel à projets conjoint « Entreprendre dans les quartiers politique de la ville ». Cet appel à projets vise à amplifier certaines actions existantes du dispositif « Osez Entreprendre » ayant fait la preuve de leur efficacité et à faire émerger des initiatives nouvelles ciblées sur l'acquisition de compétences entrepreneuriales.

Le dispositif Osez Entreprendre permet de sensibiliser à l'entrepreneuriat et d'accompagner les créateurs d'entreprises sur les quartiers prioritaires. Ce dispositif associe les acteurs œuvrant sur-le-champ de la création d'entreprises et bénéficie d'un appui financier de Nantes Métropole, de l'Agence France Entrepreneur, de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les objectifs pour la période 2018/2020 sont définis dans une convention-cadre.

Suite à l'appel à projets, il est proposé d'accorder une subvention de **5 000 €** à la **Maison de l'Emploi** au titre de l'année 2018, avec un principe de part variable de 10 % qui sera versée en fin d'année sous réserve de la concrétisation de certaines actions (parrainage, mentorat, mise en réseau, ambassadeurs, ouverture à de nouveaux partenaires) (cf. convention pluriannuelle 2018-2020 en annexe 6).

SOLIDARITES METROPOLITAINES

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRE) et de la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2016, la gestion du dispositif Fonds de Solidarité Logement a été transférée par le Conseil Départemental à Nantes Métropole au 1er janvier 2017.

Ce dispositif vise d'une part, à aider les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans leur logement, et d'autre part, comporte un volet financier en direction des associations qui développent des actions d'accompagnement au logement envers des ménages en difficulté (confrontés à des impayés de loyer par exemple), orientés par des acteurs sociaux. Ces associations développent des actions individuelles ou collectives au profit des ménages en logement autonome ou en sous-location.

En 2017, 871 ménages ont été accompagnés dans ou vers le logement. 438 logements ont été mobilisés en sous-location. 1 100 personnes, dont 850 jeunes, ont été accueillies au moins une fois pour une information / accompagnement dans le cadre de leur projet « logement ».

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement à deux associations :

- **Anef Ferrer**, la somme de **413 644 €** (cf. convention en annexe 7)
- **Edit de Nantes Habitat Jeunes**, la somme de **528 240 €** (cf. convention en annexe 8)

LE CONSEIL DELIBERE ET
PAR 64 VOIX POUR ET 25 ABSTENTIONS,

Pour La Maison de l'emploi : M. Pascal BOLO, M. Jean-Guy ALIX, Mme Marie-Cécile GESSANT et Mme Stéphanie HOUEL ne prennent pas part au vote.

Pour La Mission Locale : M. Pascal BOLO, M. Dominique DUCLOS, Mme Marie-Cécile GESSANT, M. Jacques GILLAIZEAU, Mme Anne-Sophie GUERRA, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Pascal PRAS et M. François VOUZELLAUD ne prennent pas part au vote.

Pour l'École de la deuxième Chance de l'Estuaire : M. Pascal BOLO, M. André SOBCZAK et Mme Marie-Cécile GESSANT ne prennent pas part au vote.

1 - Approuve les attributions de subventions proposées dans l'exposé.

2 - Approuve les conventions et les avenants correspondants ci-joints.

- Euradionantes : 1 convention
- Maison de l'Emploi : 1 avenant, 1 convention
- Mission Locale : 1 avenant
- E2Cel : 1 avenant
- Pick Up Production : 1 convention
- Anef Ferrer : 1 convention
- Edit de Nantes Habitat Jeunes : 1 convention

3 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions et les avenants.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction Générale à la Culture

24 – EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS – DISPOSITIONS FINANCIERES

EXPOSE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2014, a adopté plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine notamment dans le champ de la culture. Ainsi, a été approuvé le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire qui a permis de développer une politique dynamique, tournée vers un public métropolitain et contribuant à la politique culturelle du territoire.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

Pass Culture Sport : conventions avec la Région Pays de la Loire

Depuis 2009, le « Pass Culture Sport » est proposé par la Région Pays de la Loire pour donner aux jeunes ligériens, notamment apprentis ou lycéens, les moyens d'accéder plus facilement à la culture et au sport. Le Pass Culture Sport permet au jeune de disposer d'un portefeuille numérique d'une valeur de 130 € et de bénéficier d'entrées gratuites ou de réductions dans les domaines suivants : spectacle, cinéma, livre, patrimoine, événement sportif, festival, pratique artistique, engagement citoyen ou chantiers de bénévoles.

Il vous est proposé d'approuver la participation à ce dispositif en vigueur jusqu'au 30 septembre 2022 et d'accepter par conventions entre la Région et chaque établissement culturel métropolitain le Pass comme moyen de paiement (Chronographe, Planétarium, musée Jules Verne, Muséum, Château et Musée d'arts de Nantes), cf. annexe 1.

Pass « Traversée moderne d'un vieux pays » : convention avec la Société Publique Locale (SPL) « Le Voyage à Nantes »

Le Voyage à Nantes, avec les SPL Destination Rennes, Saint-Nazaire Tourisme et Destination Saint-Malo – Mont-St-Michel, partagent l'ambition de faire découvrir leur territoire de l'ouest de la France à un large public en l'invitant à un parcours jusqu'au Mont St-Michel, ce parcours étant dénommé « Traversée moderne d'un vieux pays ».

Dans le cadre de ce parcours, est proposé un « Pass Traversée moderne d'un vieux pays » : sous la forme du « tout inclus », ce Pass permettra, après achat, à son détenteur d'accéder gratuitement aux sites culturels incontournables du parcours. Le Pass consiste en un chéquier non nominatif contenant des contremarques détachables pour chacun des sites du parcours ainsi que des informations générales sur l'ensemble du parcours.

Le Voyage à Nantes assurera la mise en œuvre et la commercialisation de ce produit.

Ce Pass permettra notamment l'accès au musée d'arts de Nantes. À l'instar de la pratique déjà mise en place pour les autres formules touristiques « Pass Nantes », il est convenu de permettre aux détendeurs du Pass d'accéder gratuitement au musée d'arts, le remboursement par la SPL à Nantes Métropole se faisant sur la base du tarif réduit d'entrée (4 € à ce jour).

Il vous est proposé d'adhérer au réseau du Pass et d'autoriser la signature de cette convention valable sur la période du 16 juin au 31 décembre 2018 (cf. annexe 2)

Musée d'arts de Nantes : convention de partenariat avec l'université

Afin de développer les relations de partenariat scientifique et pédagogique entre le musée d'arts et l'UFR « histoire, histoire de l'art, et archéologie», il est proposé d'établir une convention avec l'université dans un objectif de valorisation des deux structures à travers des projets innovants et créatifs. Elle prévoit notamment de faciliter l'accès aux collections et expositions pour les étudiants et les enseignants, d'organiser conjointement des événements et de mener des projets de collaboration dans le domaine de la recherche et de la diffusion des connaissances. À cet effet, il est également proposé d'accorder la gratuité d'accès aux espaces du musée pour les étudiants et les enseignants du département de "l'histoire de l'art", sur présentation d'un justificatif (cf. annexe 3).

Musée d'arts de Nantes : gratuité dans le cadre de l'événement « carrément biscuits »

Compte-tenu de la programmation du musée d'arts le samedi 26 mai 2018 dans le cadre de l'événement culturel participatif « carrément biscuits », il est proposé sur cette journée d'accorder une gratuité exceptionnelle d'entrée dans le musée.

Planétarium : tarifs

Il est nécessaire de se prononcer sur de nouveaux tarifs ou des ajustements de tarifs de la boutique :

- stylo de l'espace (stylo avec recharge pressurisée dans un coffret) : 30 € l'unité,
- livre "Le ciel aux jumelles" de Bertrand d'Armagnac : 22,90 € l'unité,
- livre "Étoiles, planètes et constellations" : 14,50 € au lieu de 12,90 € l'unité (tarif indiqué par l'éditeur),
- stylo : 2,50 € au lieu de 4 €.

Par ailleurs, il est proposé de compléter la grille tarifaire, adoptée par délibération du Conseil Métropolitain du 10 avril 2015, par des tarifs de vente à d'autres établissements scientifiques de prestations de réalisation de vidéos au format pleine voûte (demi-sphère pour un dôme de planétarium) :

- production de séquence au format pleine voûte (fulldome) sur commande : 50 € par tranche de 30 secondes,
- séquence au format pleine voûte (fulldome) déjà créée : 50 € par tranche de 10 minutes.

M^me^ la Présidente : « Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Oui, merci Madame la Présidente, c'est juste pour signaler une petite erreur dans le texte de la délibération concernant le Pass culture et sport. Vous mentionnez qu'il a été créé en 2009. Il date de 1998 en réalité. C'est Bruno Retailleau qui l'a mis en place à l'époque, mais vous voyez qu'il a maintenant presque 20 ans, voilà, si vous pouvez effectuer cette modification. Par ailleurs, évidemment la Région des Pays-de-la-Loire se réjouit de l'adhésion des structures culturelles métropolitaines à ce dispositif. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération suivante, Fabrice Roussel. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve les conventions Pass Culture Sport à conclure avec la Région Pays de la Loire, permettant aux établissements culturels métropolitains d'accepter comme moyen de paiement le Pass Culture Sport de la Région (cf. annexe 1),

2 - Approuve la convention avec la SPL « Le Voyage à Nantes » pour l'adhésion au réseau du Pass « Traversée moderne d'un vieux pays » et l'accès en tarif réduit au musée d'arts pour les porteurs du pass (cf. annexe 2),

3 - Approuve la convention de partenariat avec l'Université de Nantes et la gratuité d'entrée au musée d'arts aux enseignants et étudiants du département de "l'histoire de l'art", sur présentation d'un justificatif (cf. annexe 3),

4 - Approuve la gratuité d'entrée au musée d'arts le samedi 26 mai 2018 dans le cadre de l'événement « carrément biscuits »,

5 - Approuve les tarifs de vente de la boutique ainsi que les tarifs complémentaires du Planétarium,

6 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

Département des ressources humaines

25 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

EXPOSE

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comités techniques et se déclinent ainsi :

1.1 <u>Budget principal</u>

- 26 créations de postes pour répondre aux besoins du territoire.
    - 5 créations de postes pour assurer la mise en œuvre des nouveaux projets urbains. Une de ces créations est compensée par une suppression de poste dans le cadre d'un transfert d'emploi inter directions au sein du Département Développement Urbain.
    - 4 créations de postes d'agents de nettoiement au Département Territoire et Proximité compte tenu du développement urbain du territoire.

- 6 créations de postes au sein de la Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale dont deux dans le domaine de la coordination gérontologique visant à développer ou accompagner les projets en direction des personnes âgées. Les deux créations suivantes sont proposées l'une pour la mise en œuvre des actions métropolitaines de lutte contre la précarité énergétique et l'autre à la Mission Égalité sur le volet maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en direction des minorités ethniques non sédentaires. Enfin, la création des deux derniers postes porte pour l'un sur le renforcement des moyens dédiés à l'animation du partenariat pour le Fonds de Solidarité au Logement (FSL) et pour l'autre sur des missions d'appui et de coordination de la Direction Générale Déléguée.
  La création du poste de chargé(e) de mission MOUS est équilibrée par une suppression de poste au Pôle Égalité.

- 1 création de poste de chargé(e) de mission pour 2 ans à la Mission d'Animation de la Feuille de Route la Transition Énergétique. (MAFTE)

- 1 création de poste pour 3 ans à la Direction Habitat afin d'assurer la coordination technique du Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif; réseau dont Nantes assure la présidence sur la période 2018-2021.

- 3 créations de postes pour une durée de 3 ans au Département BATI en vue de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement.

- 2 créations de postes au Département des Ressources Numériques dont un pour une durée de 3 ans dans la perspective de la migration de la messagerie vers exchange. La création du deuxième poste positionné au domaine ressources territoire sera équilibrée par une suppression au sein de ce même département.

- 2 créations de postes à la Direction de l'Immobilier dont un pour une durée de 3 ans dans le contexte de l'élargissement des missions lié à l'extension du parc. La seconde création est proposée en renforcement du suivi technique au service gestion immobilière et la mise en œuvre du Schéma Directeur des locaux administratifs.

- 1 création de poste de chargé(e) d'unité dépenses en surnombre au service comptabilité de la direction des Finances pour pallier une absence de longue durée.

- 1 création de poste de chargé(e) de mission pour 3 ans à la Direction Générale Déléguée à la Cohérence territoriale sur le suivi des dossiers d'aménagement et d'accessibilité.

- 9 suppressions de postes après consultation du comité technique dont trois sont proposées en compensation de créations au regard des nouveaux besoins (cf. ci-dessus). Pour les six autres, il s'agit de postes en surnombre vacants suite à des évolutions organisationnelles ou de postes créés pour des missions spécifiques sur une durée déterminée arrivée à échéance.

- 30 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.
- 14 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

Par ailleurs, au département développement urbain, un poste d'assistant technique catégorie B et un poste catégorie A développeur de projets urbains ont été créés en 2016 respectivement à la DTA Nantes Est et à la DTA Nantes Ouest, en renfort temporaire jusqu'au 31 décembre 2018. Face à l'émergence des projets urbains majeurs pour la métropole, il est proposé de pérenniser ces emplois.

1.2 Budget annexe de l'assainissement

- 1 création de poste en surnombre pour 6 mois à la Direction de l'Opérateur Public Eau et Assainissement pour pallier le remplacement par anticipation du départ à la retraite d'un manager.
- 3 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe stationnement

- 1 création de poste de chargé(e) de projet pour 3 ans au service stationnement et ports fluviaux pour piloter le projet navettes fluviales et contribuer aux études portant sur la mutualisation des parkings.

II – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679, adopté le 27 avril 2016 et publié au JO de l'Union européenne le 04 mai 2016, est d'application directe en droit interne et entrera en vigueur le **25 mai 2018**.

Si les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978 ne changent pas, un véritable changement de culture s'opère : de nombreuses formalités auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) vont en effet disparaître au profit d'une responsabilisation accrue des organismes.

À compter du 25 mai 2018, tous les organismes publics auront l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (ex-correspondant informatique et libertés, CIL).

Le ou la délégué(e) à la protection des données personnelles aura pour principales missions :

- de veiller à la bonne application de la réglementation
- d'être l'interlocuteur pour la CNIL, ainsi que pour les usagers/citoyens et les agents
- d' informer et conseiller la collectivité et les agents sur la réglementation des données personnelles
- de tenir le registre de traitements des données

Nantes Métropole a déjà procédé en 2010 à la désignation d'un CIL, rattaché au département Ressources Humaines, lequel deviendra le nouveau délégué à la protection des données à partir du 25 mai 2018.

Il est donc proposé au Conseil Métropolitain d'acter la désignation d'un Délégué à la protection des données personnelles qui sera mutualisé entre Nantes métropole, la ville de Nantes et son CCAS.
Les formalités de désignation individuelle seront effectuées auprès de la CNIL et un arrêté sera établi.

III – MUTUALISATION DES INSTANCES STATUTAIRES

3.1 - Création d'un Comité Technique commun, d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS et détermination de la composition des instances

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Il peut être décidé par délibérations concordantes des organes délibérants d'une métropole et d'une partie des communes membres, de créer un Comité Technique compétent pour tous les agents desdites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

L'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est créé dans les mêmes conditions que celles prévues pour les Comités Techniques.

Disposer d'un Comité Technique unique et d'un Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail unique compétents pour les agents de Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS présente un intérêt multiple :

- convergence des politiques ressources humaines Ville et Métropole et développement d'une culture ressources humaines commune ;
- amélioration de l'équité de traitement entre les collectivités et les agents ;
- optimisation des procédures administratives.

Les effectifs des agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1er janvier 2018 de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes de son CCAS sont les suivants :

- Ville de Nantes : 3299 agents,
- CCAS : 631 agents,
- Nantes Métropole : 3881 agents.

Ils permettent la création d'un Comité Technique commun et d'un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail commun.

C'est pourquoi il est proposé la création d'un Comité Technique unique et d'un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail unique compétents pour les agents de Nantes Métropole, ainsi que pour la Ville de Nantes et le CCAS lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Il est proposé aux membres du Conseil Métropolitain de :

- placer le Comité Technique et le CHSCT auprès de Nantes Métropole ;
- fixer à 15 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 15 le nombre de représentants suppléants au comité technique ;
- fixer à 10 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 10 le nombre de représentants suppléants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- fixer à 15 le nombre de représentants de l'administration en comité technique, dont 12 représentants titulaires et 3 représentants sollicités par la Présidente du comité technique en fonction des sujets portés à l'ordre du jour. Le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.
- fixer à 10 le nombre de représentants titulaires de l'administration en CHSCT. Le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.

3.2 - Création des Commissions Administratives Paritaires communes et des Commissions Consultatives Paritaires communes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS

L'article 28 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 permet la création, par délibérations concordantes des organes délibérants concernés, d'une Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires de l'EPCI, d'une ou plusieurs de ses communes membres et de leurs établissements publics.

L'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité de créer des Commissions Consultatives Paritaires communes dans les conditions énoncées à l'article 28 précité portant sur les CAP.

Disposer de Commissions Administratives Paritaires et de Commissions Consultatives Paritaires communes compétentes pour les agents de Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS permet :

- la convergence des politiques ressources humaines Ville et Métropole et développement d'une culture ressources humaines commune ;
- l'amélioration de l'équité de traitement entre les collectivités et les agents ;
- l'optimisation des procédures administratives.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil Métropolitain la création de Commissions Administratives paritaires uniques et de Commissions Consultatives Paritaires uniques compétentes pour les agents de Nantes Métropole, ainsi que pour la Ville de Nantes et le CCAS lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Au regard des effectifs au 1er janvier 2018, la répartition s'établit ainsi :

	Effectif CAP NM/VDN/CCAS au 01/01/2018	Décret du 17/04/1989 (article 2)	Nombre de représentants titulaires
CAP A	962	750≤effectif<1000	7
CAP B	1385	Effectif ≥1000	8
CAP C	4753	Effectif ≥1000	8

	Effectif CCP NM/VDN/CCAS au 01/01/2018	Décret du 23/12/2016	Nombre de représentants titulaires
CCP A	225	100≤effectif<250	4
CCP B	86	50≤effectif<100	3
CCP C	185	100≤effectif<250	4

Il est proposé au Conseil Métropolitain :

- d'approuver la création de Commissions Administratives Paritaires uniques et la création de Commissions Consultatives Paritaires uniques entre Nantes Métropole, Ville de Nantes et le CCAS ;
- de placer les CAP et les CCP auprès de Nantes Métropole ;
- d'acter l'établissement des listes d'aptitude communes par la Présidente de Nantes Métropole.

IV – PROLONGATION COLLECTEAM

Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes et plusieurs établissements publics et collectivités de la métropole ont conclu une convention de participation relative au financement de la protection sociale complémentaire au bénéfice de leurs agents (risque prévoyance : incapacité temporaire de travail, invalidité, décès...) avec le groupement Collecteam Humanis pour la période 1 janvier 2013 au 31 décembre 2018.

Pour favoriser la conclusion d'une nouvelle convention de financement de la prévoyance dans les meilleures conditions, les parties souhaitent prolonger d'un an la convention actuelle (annexe 2).

V – AJUSTEMENTS DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DU RÉGIME INDEMNITAIRE MISE EN PLACE PAR DELIBERATION DE DÉCEMBRE 2017

Conformément à la délibération du 8 décembre 2017, et suite à la mise en place au 1er janvier 2018 de la nouvelle architecture du régime indemnitaire, le dispositif technique mis en œuvre nécessite plusieurs ajustements. Afin de garantir la cohérence et le suivi par les services Ressources Humaines du dispositif indemnitaire, l'annexe 3 de la présente délibération reprend l'ensemble du dispositif cadre et ses annexes avec les ajustements proposés.

Après consultation, du Comité Technique des 15 et 16 mars 2018, les modifications suivantes sont proposées :

- Modification du dispositif-cadre sur la situation des emplois fonctionnels pour clarifier la mise en œuvre du présentiel sur le régime indemnitaire et précision de la décomposition du régime indemnitaire des emplois fonctionnels en une part IFSE liée aux fonctions et une part CIA liée à la valeur professionnelle et l'atteinte des résultats fixés par l'autorité territoriale, dans le respect du décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- Modification de l'annexe 6.1 portant sur l'assise réglementaire du régime indemnitaire des directeurs d'établissements d'enseignement artistique afin de tenir compte du niveau de responsabilité 3.0 oublié dans la rédaction initiale et correction des montants de RIE hétérogène catégorie C modifiés par erreur dans la précédente délibération.

- Modification de l'annexe 6.2 portant sur les primes et indemnités hors RIFSEEP afin de procéder à la création de l'indemnité pour service de jours fériés, en vertu du décret 2002-856 du 3 mai 2002, dont le montant est fixé, pour tout agent titulaire, stagiaire ou contractuel sur cadre d'emplois adjoint du patrimoine, à 96,30€ par jour férié travaillé. Cette indemnité est non cumulable avec l'indemnité pour travail régulier de dimanche.
- Modification de l'annexe 6.3 portant sur les primes et indemnités spécifiques afin de procéder à l'harmonisation de la prime formateurs internes entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. L'indemnité est désormais versée par action de formation réalisée, au tarif de 20€ la demi-journée, dans la limite des butoirs indemnitaires et du caractère accessoire et ponctuel de cette activité. Elle est ouverte aux agents titulaires, stagiaires et contractuels occupant un poste permanent.
- Modification de l'annexe 6.5 afin de tenir compte de l'évolution du référentiel emploi afin d'ajouter deux libellés « adjoint technique de musée » et « opérateur de vidéoprotection » en RIE niveau B.

L'annexe 6.4 demeure inchangée et est transmise pour information.

VII - RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2018 DES CATÉGORIES C

Conformément à la délibération du 26 juin 2017 fixant les modalités d'avancement de grades pour les catégories B et C jusqu'en 2020 inclus, les ratios promus/promouvables au titre de l'année 2018 sont ainsi adoptés :

Filière administrative	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	23 %
Adjoint administratif principal de 1ère classe	17 %
Filière technique	
Adjoint technique principal de 2ème classe	6 %
Adjoint technique principal de 1ère classe	31 %
Agent de maîtrise principal	25 %
Filière culturelle	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	67 %
Adjoint du patrimoine principal de 1ere classe	- %
Filière animation	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	-%
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	- %

Par ailleurs, le ratio concernant les lauréats d'examen professionnel pour l'avancement C1 vers C2 reste fixé à 100 %.

M^me^ la Présidente : « Nathalie Blin. »

M^me^ Blin : « Madame la Présidente, chers collègues, le Groupe communiste tient d'abord à préciser que notre intervention ne porte pas sur l'entièreté de la délibération, mais seulement sur la création d'instances statutaires uniques pour les personnels de la Ville de Nantes, de Nantes Métropole et du CCAS. Nous avons par ailleurs demandé un vote séparé sur ce sujet. Les Comités techniques anciennement paritaires, les CHSCT, les CAP et CCP, sont les seules instances de représentation de dialogue social dans les collectivités françaises, les fonctionnaires n'ayant ni délégués du personnel, ni comité d'entreprise, ni NAO.

Tous les sujets concernant l'organisation des services, les conditions de travail, la carrière et la santé des agents, passent dans ces instances. Face à la crise politique et institutionnelle que nous connaissons dans notre pays, due à l'accroissement constant des inégalités, de la précarité et sociale et salariale, face aux attaques incessantes contre les droits des salariés comme nous l'avons constaté avec les ordonnances de la loi travail qui viennent d'être imposées, ou encore l'attaque purement dogmatique que subissent les cheminots en ce moment, l'urgence n'est pas au moins-disant social, mais bien au contraire au renforcement de la démocratie sociale dans nos collectivités et nos établissements publics.

Pour le Groupe communiste, la fusion des Commissions paritaires posera sans nul doute des problèmes de juste représentation, quand par exemple, pour la catégorie C, huit personnes seulement représenteront près de 4 800 agents avec autant de situations collectives et personnelles. Interrogeons-nous sur la pertinence d'une mesure de mutualisation qui va s'appliquer aux agents des deux collectivités. Un grand nombre de sujets traités du fait de métiers, des compétences, des qualifications et des carrières, n'ont aucun lien et doivent par conséquent être débattus dans des instances différentes.

De même, un élu métropolitain de Rezé ou de Carquefou par exemple sera possiblement en droit de commenter la gestion du personnel de la Ville de Nantes. Nous nous devons aussi de garantir aux agents une certaine confidentialité : élargir le cercle des personnes informées en mutualisant ces instances aura forcément des conséquences. Nous comprenons parfaitement les motivations à mettre en œuvre cette disposition, mais la rationalisation ne peut être prioritaire face aux droits des agents et de leurs organisations syndicales.

Dans nos collectivités dont la majorité est de gauche, le dialogue social doit être prioritaire. Le Groupe communiste s'abstiendra donc sur la partie 3 de la délibération : de la qualité du dialogue social dépendent les conditions de travail des agents et in fine la qualité du service public rendu à la population. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marc Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci. Juste une remarque et une question. La remarque tout simplement, c'est quand on voit le nombre de créations de postes, on comprend qu'il y a du travail en face, et à ce titre-là il n'y a rien à redire. La seule chose c'est qu'on pourrait souhaiter qu'on se pose peut-être plus souvent la question qui consiste à savoir s'il faut faire ou bien faire faire. Mais ça, c'est une remarque au-delà de laquelle je n'irai pas plus loin aujourd'hui.

Par contre, je souhaitais vous soumettre une question que nous vous avons déjà soumise en Commission, concernant la représentation des élus, en particulier le groupe minoritaire, au sein de ces instances, après mutualisation. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous avons au sein de ces instances statutaires quatre titulaires et quatre suppléants et par conséquent, il me semble qu'il serait sain pour le bon fonctionnement de notre représentation et donc de ces instances également, que nous puissions ne pas être réduits à un seul titulaire et un seul suppléant, ce qui présente des difficultés d'organisation, vous l'imaginez bien, et donc d'assiduité. Je vous remercie de nous donner une réponse quand vous le pourrez. »

M^me^ la Présidente : « Je crois qu'on va vous l'amener d'emblée. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, tout d'abord vous dire évidemment que ce dossier de mutualisation a été échangé avec les organisations syndicales et qu'aujourd'hui, quatre organisations syndicales sur cinq se sont engagées dans ce travail de mutualisation, notamment par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement. Donc il y a tout un travail qui existe tout d'abord pour revoir le fonctionnement des instances, mais aussi évidemment pour faire en sorte que les moyens de travail des organisations syndicales soient garantis dans le cadre de cette mutualisation.

Après, nous sommes nombreux ici à siéger dans ce type d'instance, que ce soit à la Métropole ou dans nos Communes, et je pense que les élus ont la culture de la confidentialité donc je ne doute pas que cette mutualisation n'entraînera pas d'éléments de communication plus qu'il n'en existait avant.

Après, sur la représentation des différentes sensibilités politiques du Conseil métropolitain, deux éléments. Nous avons l'occasion d'en échanger en Commission, également en réunion des présidents de groupes pour préparer ce Conseil. L'organisation et donc le nombre d'élus évidemment conduit effectivement à diminuer la représentation. C'est la question de la proportionnalité de ces instances.

Et puis, par contre, évidemment avant vous ne siégiez pas dans les instances de la ville de Nantes, là vous aurez évidemment la capacité de participer aux travaux du Comité technique en lien avec les dossiers de la Ville, donc moins de participation, mais aussi une plus grande ouverture sur les dossiers. Voilà la contrepartie, Monsieur Reneaume. »

M^me^ la Présidente : « Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je vous remercie de confirmer la réponse que vous m'aviez donnée, je la regrette publiquement. Je rappelle simplement et je crois que l'on a tous intérêt à s'en rappeler assez souvent – que le résultat du vote de nos concitoyens au niveau de la Métropole, c'étaient 47 %, 53 %. Et cette proportionnalité-là, elle aurait pu être légèrement intégrée pour nous permettre tout simplement d'assurer une bonne assiduité au sein de ces instances, ce qui n'est pas facile lorsqu'on n'est qu'un titulaire et un suppléant. Donc je trouve que votre lecture de l'expression de la démocratie sur notre Métropole n'est pas traduite dans votre décision. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Puisque vous m'y invitez, je vais donc préciser notre réponse. Ce que vous venez de dire est parfaitement inexact et cette question n'est pas technique, je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point. Cette question, c'est celle de la gouvernance. Oui, nous avions fait le choix historiquement qu'à la Métropole, des Maires de la minorité puissent siéger. Et dans l'organisation proposée, nous maintenons le fait que de fait, des Maires de la minorité puissent continuer à siéger parce que l'esprit intercommunal, l'esprit de la Métropole, c'est effectivement celui de 24 Communes qui travaillent ensemble, vous le savez parfaitement Monsieur Reneaume, puisque je crois que c'est bientôt la troisième voire la quatrième fois que cette réponse vous est apportée.

Vous avez, j'imagine, souhaité que ce soit fait publiquement, je vous réponds donc publiquement de manière tout à fait claire et je suis ravie que les Maires de la minorité puissent siéger dans les instances de mutualisation. Parce que je sais par expérience que le travail qui se fait avec les Communes n'est pas exempt de désaccords, c'est bien naturel – c'est la vie démocratique –, mais par contre est habité par un état d'esprit constructif que j'ai pu à nouveau observer dans les différents votes d'aujourd'hui.

Pour répondre à la demande de Nathalie Blin et de l'ensemble du groupe auquel elle appartient, je propose qu'il puisse y avoir un vote distinct entre le sujet spécifique de la mutualisation des instances et les autres sujets RH puisqu'il n'y a pas d'imbrication directe entre ces deux sujets.

Je mets donc aux voix la première partie de la délibération qui concerne tous les sujets hors mutualisation. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette partie de la délibération est donc adoptée.

Je mets maintenant aux voix la question de la mutualisation des instances. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette deuxième partie de la délibération est donc adoptée.
Délibération suivante, Pascal Bolo. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1 - Par 57 voix pour et 32 abstentions, approuve la création d'un Comité Technique, d'un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, de Commissions Administratives Paritaires et de Commissions Consultatives Paritaires uniques entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS selon les modalités décrites dans la présente délibération,

Par 64 voix pour et 25 abstentions :

2 - Approuve l'adaptation du tableau des effectifs (annexe 1),

3 - Approuve la désignation d'un Délégué à la protection des données personnelles qui sera mutualisé entre Nantes métropole, la ville de Nantes et son CCAS,

4 - Approuve l'avenant de prolongation d'un an de la convention de participation relative au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents (annexe 2),

5 - Approuve les modifications apportées au dispositif-cadre (complété de ses annexes) de la nouvelle architecture du régime indemnitaire mise en place par délibération de décembre 2017 (annexe 3),

6 - Approuve les modifications des ratios promus/promouvables résultant de la délibération du 26 juin 2017,

7 - Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

8 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction des Sports

26 - MISE EN CONFIGURATION SPORTIVE D'EXPONANTES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE CONCURENTIELLE AVEC NEGOCIATION

EXPOSE

Dans le but d'organiser des grands événements sportifs ponctuels susceptibles d'accueillir plus de 5 500 spectateurs, dans un site sécurisé, il est proposé d'avoir recours à une prestation de mise en configuration de l'ensemble du site d'Exponantes y compris la Halle XXL et les extérieurs. Les prestations pourront être la mise en configuration d'événements sportifs nationaux ou internationaux comme la coupe du monde Hand Ball, la coupe Davis. Les aménagements pourront identifier des zones VIP et dédiées aux supporters notamment sur les différents halls et les extérieurs.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'avoir recours à un accord-cadre mono attributaire donnant lieu à des marchés subséquents pour chaque manifestation.

La nécessité de coordonner différentes prestations dans un temps contraint pour l'accueil de chaque événement ainsi que la responsabilité associée à la qualité d'organisateur justifie le recours à un accord-cadre global.

L'accord-cadre mono attributaire sera conclu sans montant minimum ni maximum, sur sa durée totale d'exécution de 4 ans.

Conformément aux articles 25 et 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la réalisation de ces prestations.
Les crédits correspondants sont prévus au budget 2018, chapitre 011, opération n° 3388 et libellée Grands événements sportifs.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Autorise le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la mise en configuration sportive d'Exponantes,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Couturier présente les dossiers suivants :

Direction du Cycle de l'Eau

27 – EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – ARRET DES PROJETS DE ZONAGE

EXPOSE

1 – EAUX USEES – PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

L'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit aux communes ou à leurs établissements publics de coopération de délimiter et approuver leur zonage d'assainissement des eaux usées après enquête publique.

Ce zonage a pour effet de délimiter :
1. Les zones d'assainissement collectif où la collectivité est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
2. Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité est tenue d'assurer le contrôle de ces installations.

En même temps que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm), Nantes Métropole s'est engagée à actualiser le zonage d'assainissement des eaux usées, qui avait été approuvé pour chacune des communes en 2007.

Ainsi cette actualisation du zonage permet de maintenir une politique raisonnée en matière d'extension des réseaux afin de :

- continuer à garantir le confort des usagers
- respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eau
- trouver une solution économiquement viable pour l'usager et les collectivités en déterminant le type d'assainissement le mieux adapté pour chacun.

La classification de chaque secteur en zone d'assainissement collectif ou non collectif a donc fait l'objet d'une analyse détaillée au regard des critères de densité d'usagers et de coût de réseau au regard du nombre d'habitants desservis.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de Nantes Métropole composé d'une notice explicative unique déclinée graphiquement avec une carte de zonage par commune pour une meilleure lisibilité. Chaque carte définit les zones d'assainissement collectif existant, les zones d'assainissement collectif futur et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

2 – EAUX PLUVIALES – PROJET DE ZONAGE PLUVIAL

Nantes Métropole souhaite poursuivre son développement urbain en intégrant le risque d'inondation à l'aménagement de son territoire et en maîtrisant les conséquences du ruissellement des eaux pluviales.

En effet, l'urbanisation du territoire modifie le cycle naturel de l'eau. C'est ainsi que l'augmentation de l'imperméabilisation des sols limite l'infiltration des eaux de pluie et conduit à l'aggravation des ruissellements avec des volumes plus importants, des débits de pointes plus forts et des crues plus brutales et plus rapides. Les conséquences sont nombreuses et les enjeux majeurs, qu'il s'agisse de phénomènes d'inondation ou de dégradation de la qualité des milieux aquatiques. Cette problématique s'inscrit dans le volet adaptation du Plan Climat Air Energie dont le projet a été arrêté au précédent Conseil Métropolitain.

Dans ce contexte, Nantes Métropole a engagé une réflexion globale pour assurer la maîtrise des eaux pluviales sur son territoire, en réalisant notamment son Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial, la cartographie d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales et la cartographie des zones inondables par ruissellement des eaux pluviales.

La réalisation d'un zonage pluvial sur les 24 communes de l'agglomération entre dans le cadre de cette stratégie globale. Elle prévoit notamment la mise en œuvre d'une démarche préventive de gestion des eaux pluviales pour les futurs projets d'urbanisation et d'aménagement. En s'orientant vers une gestion des eaux pluviales à la source, Nantes Métropole souhaite développer les techniques alternatives au « tout tuyau » et une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.

Ce zonage pluvial est donc un outil qui a pour vocation de lutter contre les inondations et protéger les milieux aquatiques. Les principes de gestion des eaux pluviales du zonage sont repris dans le règlement du PLUm, pour une meilleure prise en compte, lors de l'instruction des projets d'aménagement ou de construction.

Conformément à l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nantes Métropole est tenue de délimiter et approuver le zonage pluvial après enquête publique.

Ce zonage a pour effet de délimiter :

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit d'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.
  Ce zonage pluvial se présente sous la forme d'un plan et de dispositions spécifiques. Il est accompagné d'une évaluation environnementale, qui sera transmise pour avis à l'autorité environnementale.

*

* *

Le projet de zonage assainissement des eaux usées et le projet de zonage pluvial sont consultables par les membres du conseil avant la séance sur le site INTRANET dédié à l'information des élus, et après la séance, auprès de la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole.

Ils seront regroupés avec le projet de PLUm pour être soumis à une enquête publique unique, afin de faciliter et améliorer, sur ces sujets connexes, l'information et la participation du public, comme le prévoit l'article L 123-6 du code de l'environnement.

Après leur approbation par délibération du conseil de Nantes Métropole, ils seront intégrés dans les annexes du PLUm conformément aux dispositions de l'article R151-53 du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Arrête le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de Nantes Métropole ;

2 - Arrête le projet de zonage pluvial de Nantes Métropole ;

3 - Autorise Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Cycle de l'Eau

28 – SYNDICAT MIXTE LOIRE ET GOULAINE - MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE DE NANTES METROPOLE AU SEIN DU SYNDICAT

EXPOSE

La loi du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence dénommée « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » confiée exclusivement au bloc communal avec transfert automatique aux intercommunalités.

Cette nouvelle compétence, attribuée aux EPCI, est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 et est constituée de quatre items listés à l'article L.211-7 du code de l'environnement :
1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5° Défense contre les inondations et contre la mer ;
8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le législateur a souhaité qu'au 1er janvier 2018, les EPCI soient substituées automatiquement à leurs communes-membres au sein des syndicats compétents en matière de GEMAPI, selon le principe de représentation-substitution.

C'est le cas notamment pour le syndicat mixte Loire et Goulaine (SMLG). Ce syndicat est la structure référente du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire sur le bassin versant des marais de Goulaine et ses affluents. À ce titre, il met en place un programme de restauration et d'entretien dont l'objectif est la préservation du réseau hydraulique du marais, l'amélioration de la qualité des eaux et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il a également pour mission la gestion et l'entretien des vannages d'Embreil et de Basse Goulaine nécessaires au bon fonctionnement du marais. Par ailleurs, le Syndicat a pour objet la découverte et la valorisation du marais de Goulaine et de son bassin versant au travers notamment du centre d'interprétation la « Maison bleue », permettant l'accueil du public et l'organisation d'actions pédagogiques et de découverte en lien avec les marais de Goulaine et son bassin versant.

Depuis le 1er janvier 2018, Nantes Métropole adhère au syndicat en lieu et place de la commune de Basse Goulaine au titre des compétences GEMAPI, et également pour les missions de mise en œuvre des actions du SAGE Estuaire de la Loire. La commune de Basse-Goulaine reste membre pour la compétence « découverte et valorisation du marais ».

Nantes Métropole est actuellement représentée au sein du comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, désignés lors du Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017.

Compte-tenu de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le syndicat est amené à revoir la définition juridique de son champ d'action afin d'y faire mention explicitement de la GEMAPI, mais également la composition du comité syndical, les règles de représentation, et les participations financières des collectivités-membres.

En raison des choix différents des collectivités-membres quant aux compétences transférées au syndicat, les statuts deviennent ceux d'un syndicat mixte à la carte, composé de trois EPCI à fiscalité propre (Nantes métropole, Clisson Sèvre et Maine Agglo, Communauté de communes Sèvre et Loire) et de trois communes (Basse-Goulaine, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière).

Le comité syndical est composé de 2 collèges, correspondant à chacune des 2 compétences précitées : un collège « GEMAPI et mise en œuvre des actions du SAGE Estuaire de la Loire », et un collège « découverte et valorisation du marais et du bassin versant ».

Les clés de financement et la contribution de Nantes Métropole restent inchangées pour 2018, mais seront amenées à évoluer à partir de 2019, dans le sens d'une simplification et d'une mise en cohérence avec ces évolutions, et selon des critères qui seront à étudier courant 2018.

La représentation de Nantes métropole passe de 2 à 3 élus titulaires, et de 2 à 1 élu suppléant. Il convient donc de désigner un représentant titulaire supplémentaire et un unique représentant suppléant. Ces 3 délégués de Nantes métropole siègent au sein du collège « GEMAPI et mise en œuvre des actions du SAGE Estuaire de la Loire ».

Le comité syndical a par délibération en date du 1er mars 2018 approuvé les nouveaux statuts modifiés du syndicat.

M. Couturier : « Comme vous le savez, la GEMAPI, la mise en œuvre d'un nouveau fonctionnement sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations doit être en œuvre au 1er janvier 2018 et amène les syndicats sur notre territoire à examiner comment cette GEMAPI est mise en œuvre. La Métropole a sur un certain nombre de secteurs choisi de déléguer cette compétence à des syndicats existants et c'est le cas notamment de celui du Syndicat mixte Loire et Goulaine qui donc doit être la structure référente du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux Estuaire de la Loire, et il met en place un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, des marais, pour améliorer la qualité de l'eau et la protection de la ressource en eau. Mais par ailleurs, ce syndicat a pour objet aussi la découverte et la valorisation du marais de Goulaine.

Et la mise en œuvre du nouveau statut a de ce fait posé quelques problèmes par rapport aux compétences strictement limitées dans le cadre de la GEMAPI. Et donc des premiers statuts avaient été déposés qui faisaient apparaître trois collèges : la Préfecture a refusé l'existence de ces trois collèges. On en revient donc à deux. Il y a donc un collège GEMAPI et mise en œuvre des actions du SAGE Estuaire de la Loire, et un collège découverte et valorisation du marais et du bassin versant.
En ce qui concerne le financement, les clés restent les mêmes pour 2018. Nous sommes en pleine réflexion pour mettre en œuvre de nouvelles clés à partir de 2019. Il vous est donc proposé d'adopter les statuts modifiés et de désigner les représentants de la Métropole au sein du Syndicat mixte Loire et de Goulaine. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 29, Mireille Pernot. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve les statuts modifiés du Syndicat mixte Loire et Goulaine ci-joints,

2 - Désigne les représentants de Nantes Métropole au sein du Syndicat mixte Loire et Goulaine

• **1 titulaire supplémentaire, portant le nombre total à 3**
• M. Xavier ZAOUI
• Mme Chantal METRO
• M. Christian COUTURIER

• **1 unique suppléant**
• Madame Marie-Claude ROBIN

3 - Autorise Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Pernot présente les dossiers suivants :

Direction du Cycle de l'Eau

29 – EAU - ASSAINISSEMENT – PROGRAMME – ENVELOPPE – ATTRIBUTION DE MARCHE - LANCEMENT DE PROCEDURES NEGOCIEES AVEC MISE EN CONCURRENCE

EXPOSE

1 – ETUDES HYDRAULIQUES ET SCHEMAS DIRECTEURS ASSOCIES AU CYCLE DE L'EAU DU TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE AVEC MISE EN CONCURRENCE

Lorsque le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain sera approuvé, le cadre de développement du territoire à l'horizon 2030 sera défini. Les évolutions du territoire, en particulier la croissance démographique importante et celles de la politique de l'urbanisme ont des implications fortes sur la politique publique de l'eau (ouvrages de traitement, réseaux…).

Dans ce cadre et afin d'adapter au mieux sa politique d'intervention en matière d'eau potable et d'assainissement, Nantes Métropole a besoin de disposer et de mettre à jour des études stratégiques qui doivent s'inscrire dans cette logique d'aménagement et de développement du territoire tout en répondant à certaines obligations réglementaires.

Il s'agit, en matière d'eaux usées, du schéma directeur assainissement réalisé en 2009. Il a permis de définir et planifier un programme de travaux de mise à niveau des équipements de collecte et de traitement des eaux usées pour les communes de la Métropole. Aujourd'hui, il est indispensable de réaliser la mise à jour du schéma directeur existant et de développer le recours à une modélisation plus fine (reproduction théorique des éléments patrimoniaux pour en simuler leur fonctionnement) pour comprendre certains dysfonctionnements et optimiser les actions engagées. Par ailleurs, de nombreuses études seront à lancer sur les différents systèmes d'assainissement qui structurent le territoire.

De la même manière, dans le cadre du schéma directeur Eau potable, un modèle hydraulique a été réalisé en 2011. Il est nécessaire aujourd'hui de le mettre à jour pour pouvoir analyser la capacité des réseaux et ouvrages à assurer les besoins en eau potable.

Ainsi, afin de lancer cette démarche de prospective du Cycle de l'Eau à l'horizon 2030 et les études à dominante hydraulique qui y participent, il est proposé de recourir à l'utilisation d'un accord-cadre multi-attributaire afin d'obtenir l'assistance de bureaux d'études spécialisés.

La nature homogène des prestations à réaliser justifie le recours à un accord-cadre global avec 1 seul lot. L'accord-cadre, conclu à l'issue de cette consultation, prendra la forme d'un marché multi attributaires avec émission de marchés subséquents, d'une durée initiale d'une année, renouvelable 3 fois par période d'un an. Il ne comportera ni minimum ni maximum.

Le montant de ce marché est estimé annuellement à 500 000 HT.
Conformément à l'article 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants seront prévus au budget annexe de l'assainissement sur l'AP n°043 et libellé « eaux usées », opération n°2017-3825, libellée « Schéma directeur EU, au budget annexe eau sur l'AP n°044 libellée "eau", opération n°2017-3827 libellée "Schéma directeur AEP".

2 - NANTES – CONSTRUCTION DU BASSIN DE STOCKAGE-RESTITUTION BARBIN – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

La politique publique de l'eau a notamment pour objectif de limiter les rejets polluants en milieu naturel afin d'en améliorer la qualité. Ceci est d'autant plus important sur le secteur du bassin versant de l'Erdre qui est à la fois un secteur de réseau unitaire c'est-à-dire de réseaux collectant conjointement eaux usées et eaux pluviales et un secteur stratégique pour l'alimentation en eau potable en cas de pollution de la Loire.

La construction de bassins de stockage restitution des eaux usées et eaux pluviales contribue à la protection de l'Erdre aval. En effet, lorsque les pluies sont abondantes, ces bassins stockent le mélange eaux usées-eaux pluviales issu du réseau unitaire, pour le restituer vers la station d'épuration de Tougas après l'épisode pluvieux, et réduisent ainsi fortement les déversements directs en Erdre et donc les pollutions.

Cette construction est prescrite par arrêté du préfet de Loire Atlantique car elle conditionne l'autorisation de prélèvement pour la prise d'eau potable de secours en Erdre au niveau du canal Saint Félix à l'engagement d'actions, en particulier la réalisation d'un programme de trois bassins de stockage-restitution :

- Le premier sous le square du Maquis de Saffré, dont les travaux se sont achevés fin 2016
- Le second, objet de la présente délibération, à proximité de la rue fontaine de Barbin près de l'île de Versailles
- Le dernier à programmer sur le site du Pré Gauchet près de la gare sud.

Pour mémoire, le principe de ces créations a été approuvé par le Conseil communautaire du 23 octobre 2006, dans le cadre de l'adoption du programme de protection de l'Erdre aval

Le bassin Barbin aura donc une capacité similaire à celle du bassin situé sous le square du Maquis de Saffré, soit 6500 m³.

Le programme de l'opération comprend la réalisation d'un bassin enterré en béton armé, d'un système de pompage et de vidange du bassin, d'un dégrillage, d'une désodorisation et d'un local technique.

Nantes Métropole accompagnera l'opération d'une démarche de dialogue citoyen avec l'assistance d'un prestataire afin de permettre une participation et une mobilisation de l'expertise d'usage des citoyens.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 8 940 000 € HT, soit 10 728 000 € TTC. Elle tient compte des contraintes du projet liées à la forte densité urbaine et à la volonté de limiter les nuisances pour les riverains.

Pour le financement de cette opération, des aides financières seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe. Nantes Métropole intervenant en tant qu'entité adjudicatrice, conformément aux articles 90 et 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une procédure négociée avec mise en concurrence préalable a été lancée.
Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement solidaire EGIS EAU - ATELIER 251 pour un montant de 408 413,00 € HT, soit 490 095,60 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP043 libellée « Eaux Usées » opération 2016 n° 2861 libellée « Protection Erdre Aval BSR Barbin». Les études préalables et les acquisitions foncières ont été passées sur l'opération 2006 n°2861 libellée "Protection Erdre Aval".

3 – TRAVAUX DIVERS SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT ET POSTES DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE NEGOCIEE AVEC MISE EN CONCURRENCE

La politique publique de l'Eau de Nantes Métropole se déploie en s'appuyant sur une infrastructure lourde en réseaux (plus de 7000 km en eau potable et en assainissement), mais également sur de nombreux ouvrages notamment en assainissement (24 stations de traitement des eaux usées, plus de 380 postes de refoulement, déversoirs d'orage,).

Afin de maintenir ces ouvrages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales en bon état fonctionnel et structurel, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation, renouvellement et amélioration. La nature de ces travaux est variée et peut concerner plusieurs domaines de manière concomitante : tuyauterie, vannes, équipements d'accès et de manutention (échelles, chaîne de levage…), protection contre la corrosion, électromécanique, réhabilitation de génie civil, électricité, automatisme, métrologie, aménagement de voies.

Aussi, pour réaliser ces interventions, il est proposé de recourir à un accord-cadre. Il sera utilisé pour réaliser des opérations de montant et complexité intermédiaires qui, tout en ne relevant pas des travaux courants d'entretien maintenance à charge de l'exploitant, ne justifient pas de faire l'objet d'opérations individualisées.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ces opérations est estimée à 500 000 € HT, soit 600 000€ TTC par an.

La nature des prestations à réaliser justifie le recours à un accord-cadre global.

L'accord-cadre conclu à l'issue de cette consultation, prendra la forme d'un accord-cadre multi attributaires avec émission de marchés subséquents, d'une durée initiale de 1 année, renouvelable 3 fois par période d'1 an. Il ne comportera pas de montant minimum ni maximum.

Conformément à l'article 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants seront prévus au budget annexe de l'assainissement sur l'AP n°043 libellé « eaux usées », opération n°441, libellée traitement, mais aussi au budget principal sur AP n°016 libellé "réseau et traitement eaux pluviales" opération 2787 libellé « travaux de réhabilitation structurelle ».

4 – CONTROLES DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE AVEC MISE EN CONCURRENCE

Nantes Métropole assure la mission de contrôle des raccordements des installations privatives d'assainissement au réseau public d'assainissement. Les contrôles sont effectués notamment dans le cadre de cessions immobilières, de nouveaux raccordements, ou de dysfonctionnements identifiés sur les réseaux et ouvrages publics, mais aussi dans le cadre de l'instruction d'une autorisation de déversement pour les usagers dits « non domestiques » de type industriels.

Ce contrôle permet de s'assurer que :

- les eaux usées sont raccordées au réseau public d'eaux usées desservant la parcelle (raccordement obligatoire).
- les eaux pluviales ne sont pas raccordées au réseau d'eaux usées (gestion à la parcelle, raccordement au fossé, au caniveau ou au réseau d'eaux pluviales).
- les eaux souterraines provenant de la nappe ne sont pas raccordées aux réseaux publics d'assainissement.

La Direction des Opérateurs Publics d'Eau Potable et d'Assainissement (DOPEA) ou des prestataires privés dans le cadre d'un marché, sont chargés d'effectuer ces contrôles par différents moyens tels que fumigènes et colorants. Ils transmettent ensuite ces constats permettant d'identifier les éventuelles anomalies et les travaux nécessaires.

Le marché s'achevant le 31 décembre 2018, il convient de lancer une consultation décomposée en 2 lots distincts.

Les accords-cadres, conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme mono attributaire avec émission de bons de commandes, d'une durée initiale de 1 année, renouvelable 3 fois par période d'1 an. Ils ne comporteront pas de montant minimum ni maximum.
Le montant de ce marché est estimé annuellement à 300 000 HT.

Conformément à l'article 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation de ces prestations ou l'acquisition de ces fournitures.

Pour le financement de ces prestations, pour les investigations menées sur les secteurs dysfonctionnant, des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Pour les dépenses de fonctionnement :
Les crédits correspondants seront prévus au budget annexe de l'assainissement 2019 à 2023 chapitre 011, article 611, opération N°2799 libellée « sous-traitance générale ».

Pour les dépenses d'investissement :
Les crédits correspondants seront prévus au budget annexe de l'assainissement sur l'AP n°043 et libellé « eaux usées », opération n°2019 à 2023 – 3081, libellée « études patrimoine ».

M^me^ Pernot : « Cette délibération, chers collègues, comporte quatre points.

1) Le premier, c'est le lancement d'une procédure négociée pour des études hydrauliques et schéma directeur associé au cycle de l'eau sur notre territoire. Donc cela a tout à voir avec le PLUM que nous avons vu ce matin et le sujet qu'a abordé Christian lors des deux dossiers précédents.

Les évolutions de notre territoire, à savoir la croissance démographique et les modifications urbaines, nous amènent donc à permettre à notre politique d'intervention en matière d'eau potable et d'assainissement d'être en phase avec ces évolutions et donc pour cela de disposer, de mettre à jour des études stratégiques.

Donc, dans ce cadre-là, ce sont des études qui vont nous permettre de réaliser la mise à jour de notre schéma directeur d'assainissement qui remonte à 2009, il faut le rappeler. Mais également de développer le recours à une modélisation plus fine, à savoir une reproduction théorique qui nous permet de simuler le fonctionnement des éléments du patrimoine pour comprendre certains dysfonctionnements et surtout optimiser les actions engagées.

Également, des études seront lancées dans le domaine de l'eau potable pour les mêmes raisons, sachant que là, le schéma directeur remonte à 2011. Il vous est donc proposé, chers collègues, de lancer cette démarche de prospective du cycle de l'eau à l'horizon 2030 au moyen de lancement d'études pour un montant total estimé annuellement à 500 000 euros hors taxes, et d'avoir pour cela recours à un accord-cadre global multiattributaire, avec émission de marchés subséquents qui seront d'une durée initiale d'un an. Le marché sera renouvelable trois fois.

2) Deuxième sujet : il s'agit de la construction du deuxième bassin de stockage-restitution, puisqu'on a fini celui du Maquis-de-Saffré en 2016. Maintenant, nous allons construire son frère, parce qu'on ne peut pas dire "petit frère", ils font la même contenance, sur l'autre rive de l'Erdre. Je ne vous rappelle pas l'usage de ces bassins, je crois que tout le monde l'a en tête.

Il s'agit dans cette délibération d'approuver le montant de l'enveloppe globale de travaux et de l'opération qui est estimé à 8 940 000 euros hors-taxes.

Il s'agit d'approuver la désignation du maître d'œuvre par la Commission d'appel d'offres et donc de recourir au groupement Egis eau – Atelier 251 pour un montant de 408 413 euros.

Il s'agit également d'approuver le recours à une société nous permettant d'avoir une démarche de dialogue citoyen avec l'assistance d'un prestataire, donc, qui sera chargé de cela.

Je rajoute, chers collègues, que nous sommes très attentifs à l'intégration de ce projet dans ce quartier très fortement urbanisé, et que nous avons d'ores et déjà pris contact avec les associations de riverains, de façon à mener ce projet de manière très étroite avec eux et d'éviter surtout qu'ils subissent les mêmes nuisances qu'ils peuvent connaître actuellement avec les promoteurs immobiliers. On leur a notamment expliqué qu'on savait travailler différemment des promoteurs immobiliers.

3) Troisième sujet de cette délibération, c'est le lancement d'une procédure négociée pour des travaux divers sur les stations de traitement et postes de refoulement des eaux usées et eaux pluviales. Notamment, ayons en tête qu'il y a au-delà des deux grosses stations dont on parle régulièrement 24 stations de traitement des eaux usées et 380 postes de refoulement et des déversoirs d'orage. Donc pour ces travaux, la nature de ces travaux est très variée puisque ça dépend des équipements qui, selon les endroits, ne se ressemblent pas tous.

Il est proposé donc pour cela de recourir à un accord-cadre spécifique, de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle à 500 000 euros hors-taxes par an, d'avoir recours à un accord-cadre multiattributaire avec émission de marchés subséquents d'une durée initiale d'un an renouvelable trois fois.

4) Et enfin, j'aborde le quatrième sujet qui est le lancement d'une procédure négociée pour les contrôles de raccordement à l'assainissement. Nantes Métropole effectue des contrôles de raccordement des installations privatives. Cela se fait notamment dans le cadre des cessions immobilières, des nouveaux raccordements ou de dysfonctionnements identifiés, ou également dans le cas d'autorisations de déversement pour les usagers dits "non domestiques", de type industriel. La DOPEA exerce une partie de ces contrôles, l'autre partie étant assurée par des prestataires privés dans le cadre d'un marché.

Ce marché s'achevant à la fin de l'année, il vous est proposé de relancer une consultation qui sera décomposée en deux lots distincts : un pour les usagers domestiques, l'autre pour les industriels. Ces accords-cadres prendront la forme monoattributaire avec émission de bons de commande d'une durée initiale d'un an renouvelable trois fois. Le montant du marché est estimé annuellement à 300 000 euros hors-taxes et il sera demandé pour ce dossier ainsi que pour celui du bassin Barbin des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Voilà, chers collègues, ce que je souhaitais vous présenter. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Dernière délibération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Autorise le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour les études hydrauliques et schémas directeurs associés au cycle de l'eau du territoire de Nantes Métropole.

2 - Approuve le programme de l'opération de construction du bassin de stockage-restitution Barbin à Nantes, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 8 940 000 € HT, soit 10 728 000 € TTC, sollicite des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental et décide d'autoriser la signature du marché relatif à la maîtrise d'œuvre de cette opération avec le groupement solidaire EGIS EAU SAS et Atelier 251 pour un montant de 408 413,00 € HT, SOIT 490 095,60 € TTC.

3 - Autorise le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour les travaux divers sur les stations de traitement, postes de refoulement et déversoirs d'orage des eaux usées et eaux pluviales de Nantes Métropole.

4 - Autorise le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour le contrôle des raccordements des installations privatives d'assainissement au réseau d'assainissement public et sollicite des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

5 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les marchés.

Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

30 – FOURNITURE DE PRODUITS POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE L'USINE DE PRODUCTION DE LA ROCHE À NANTES ET DE CHAUX POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSE

L'usine de production d'eau potable de Nantes La Roche, utilise des produits chimiques pour le traitement de l'eau. Les marchés existants arrivent à échéance le 31 décembre 2018. Pour assurer la continuité de l'approvisionnement, il est nécessaire de lancer une consultation.

La consultation porte sur 6 types de réactifs, chacun constitue 1 lot :

- le sulfate d'alumine utilisé pour la coagulation
- l'hydroxyde de sodium utilisé pour l'augmentation du Ph de l'eau
- le chlore utilisé pour la rechloration des stations
- l'hypochlorite de sodium utilisé pour la désinfection
- l'hexamétaphosphate de sodium et sel régénérant en kg pour éviter la formation de dépôts calcaires dans les conduites.
- la chaux utilisée pour le traitement des boues d'eau et d'assainissement.

La mise en route d'une partie de la nouvelle filière implique des modifications de certains produits chimiques utilisés. En particulier, la fourniture d'hexamétaphosphate de sodium et de sel régénérant est nouvellement intégrée à ce marché. De même, la fourniture de chaux a été intégrée pour répondre aux besoins du traitement des boues issues à la fois du site de production d'eau potable et de celui de l'assainissement.

Les accords-cadres, conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme d'accords-cadres mono attributaires avec émission de bons de commandes, sans minimum ni maximum, d'une durée initiale d'une année pour tous les lots, renouvelable 7 fois par période d'un an.

Les montants estimés annuels sont les suivants :

Lots	Désignation	Montant en € H.T
1	Sulfate d'alumine	449 904
2	Hydroxyde de Sodium	1 062 188
3	Chlore	6 706
4	Hypochlorite de sodium	69 216
5	Hexamétaphosphate de sodium et sel régénérant	1 472
6	Chaux	43 260

Conformément aux articles 78 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets annexes de l'Eau, chapitre 011, opération n° 3008 et libellée Exploitation de la production et au budget de l'Assainissement, chapitre 011, opération n° 3392 et libellée Frais d'exploitation équipements.

M^me^ Pernot : « La consultation porte sur six types de réactifs. Je vais vous épargner la lecture de leur liste. Simplement, je veux souligner que ces produits sont totalement nécessaires à la potabilisation de notre eau, même si je vous conseille de ne pas en faire un cocktail ce week-end.

Le montant annuel estimé du cumul de tous les produits est de 1 589 486 euros. Cela vous donne à voir, chers collègues, ce que ça nous coûte désormais d'offrir de l'eau potable. Cela va se faire au travers d'accords-cadres qui prendront la forme monoattributaire avec émission à bons de commande pour un an renouvelable sept fois. Voilà, chers collègues. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix cette dernière délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'accords-cadres relatifs à la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable de l'usine de production de la Roche et de chaux pour l'assainissement des eaux usées,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, notamment à signer les accords-cadres et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Merci à tous, chers collègues, et bonne fin de journée. »

*
* *

La séance est levée à 17h00

Les secrétaires de séance

Carole GRELAUD

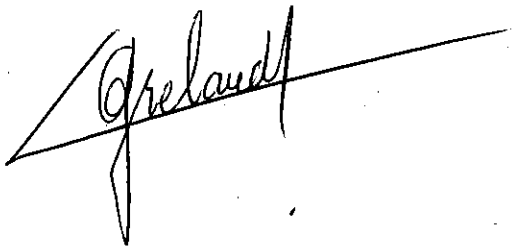
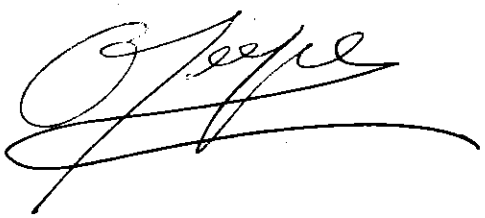
Christine MEYER